

DICTIONNAIRE HISTORIQUE & STATISTIQUE

DES
PAROISSES CATHOLIQUES
DU
CANTON DE FRIBOURG

PAR LE

P. APOLLINAIRE DELLION, ORD. CAP.

MEMBRE DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU CANTON DE FRIBOURG

CONTENUÉ

par l'abbé François PORCHEL

MEMBRE DES MÊMES SOCIÉTÉS

~~~~~  
DOUZIÈME VOLUME  
~~~~~

FRIBOURG

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL

250, rue de Morat, 250

1903

Spencer
99 11
=

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DICTIONNAIRE HISTORIQUE & STATISTIQUE

DES
PAROISSES CATHOLIQUES
DU
CANTON DE FRIBOURG

PAR LE

P. APOLLINAIRE DELLION, ORD. CAP.

MEMBRE DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU CANTON DE FRIBOURG

CONTINUÉ

par l'abbé François PORCHEL

MEMBRE DES MÊMES SOCIÉTÉS

DOUZIÈME VOLUME

FRIBOURG

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL
259, rue de Morat, 259

1902

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET STATISTIQUE



VAULRUZ

Vaurù, Vaulrù, Val-de-Ruz, vallée du ruisseau ; en allemand Thalbach.

Patron : Sainte Marguerite, vierge et martyre, 20 juillet.
 Altitude : 829.

Statistique.

Nombre des maisons.	Nombre des ménages.	ORIGINE DE LA POPULATION DE RÉSIDENCE				CONFESSION		LANGUE		Total.
		Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'une autre commune du canton.	Bourgeois d'un autre canton.	Étrangers.	Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.	
127	165	526	173	12	5	709	7	704	11	715

Seigneurie et Bailliage de Vaulruz.

Dans le XIII^e siècle déjà, Vaulruz était une seigneurie appartenant aux de Blonay. En 1316, Louis de Savoie, baron de Vaud, acheta cette seigneurie qu'il inféoda à Mermet, coseigneur de Blonay, construisit le château actuel, fonda le bénéfice de la cure et érigea Vaulruz en paroisse. En 1387, Amédée

de Savoie vendit le château, détruit en partie, avec le village et tous ses droits, mais à titre de rachat, à Jacques Champion, de S.-Michel en Maurienne, et à son frère Antoine, qui, dix ans auparavant, en avait déjà acquis une partie de Nicolas, seigneur de Blonay. Un siècle et demi après, en 1531, le duc Charles de Savoie vendit son droit de rachat à François Champion. A cette époque travaillée par la Réforme, le seigneur de Vulruz, pour conserver l'ancienne foi, se soumit à Fribourg avec d'autres seigneurs des environs. Enfin, en 1538, leurs Excellences achetèrent de noble Dame d'Orangée, seconde femme de François Champion, Vulruz, Maules, Romanens et Sales pour la somme de 5,000 écus d'or de France, érigèrent ces localités en bailliage avec résidence à Vulruz. C'était un des petits bailliages ; les jeunes magistrats, qui débutaient par ce poste, n'y restaient pas longtemps, pressés qu'ils étaient d'arriver à une position plus haute et plus lucrative. D'après la liste des baillis, faisant suite à celle des seigneurs, qui toutes deux se trouvent dans les archives de Vulruz, on peut constater que la durée de leurs fonctions n'allait pas au delà de cinq ans.

Les seigneurs, estimés dans la contrée, vivaient tranquilles dans leur château de Vulruz, du moins on ne rencontre aucune trace de mécontentement. Il en fut autrement des baillis. Disons pourtant, pour rester dans le vrai, que cette sentence de Virgile : « *Ab uno disce omnes* », trop généralisée, manque de justesse ; une exception ne sera jamais la règle.

Mais l'esprit humain est ainsi fait ; à force d'entendre et de répéter une chose, on finit par la croire : « Donnez-moi un mot, dit de Bonald, je le ferai répéter par mille bouches, et je fais une révolution. » Les baillis de Vulruz furent généralement à la hauteur de leurs fonctions et méritèrent l'estime de leurs subordonnés.

Un fait, malheureusement, se passa vers le milieu du XVIII^e siècle ; il suffit aux esprits, déjà quelque peu aigris par l'abus des amendes, pour porter le mécontentement à son comble. Il y eut des victimes. Les belles Allemandes, ainsi appelées de leur pays d'origine, et la jalousie de la jeunesse furent cause de ces faits regrettables. Bref, le bailli reçut

l'ordre du gouvernement de partir. La chose aurait dû en rester là. Mais les jeunes gens de Vaulruz voulurent manifester leur joie à leur manière. Pendant la nuit, quand les chars de bagage commencèrent à descendre la côte du château, l'air retentit d'un joyeux carillon, annonçant à toute la contrée le départ si vivement désiré. Cachés dans la haie touffue qui occupait l'emplacement de l'église actuelle, quelques déterminés, au moyen de ficelles fixées d'avance aux battants des cloches de l'ancienne église, faisaient grand carillon sans qu'on parvint à les découvrir. Le bailli envoya ses hommes ; ils entrèrent dans le clocher par l'escalier placé en dehors de l'église ; mais, à leur grand étonnement, ils ne purent apercevoir âme qui vive. Le gouvernement, se croyant outragé dans la personne de son représentant, somma Vaulruz de dénoncer les audacieux coupables. Toutes les recherches furent inutiles, grâce à la discrétion des auteurs de ce concert nocturne. Mais l'Etat voulait à tout prix laver cet affront. Il s'en prit au curé et au régent, dépositaires des clefs. Ceux-ci représentèrent au gouvernement qu'on pouvait pénétrer au clocher par des escaliers sans porte, construits en dehors de l'église, et qu'on s'y était introduit à leur insu. L'Etat ne voulut rien entendre ; le curé et le régent, comme fauteurs présumés, durent supporter la colère des magistrats indignés. Le curé fut destitué et exilé du canton, après avoir occupé la cure de Vaulruz pendant dix ans. Il se retira à S.-Sulpice, où il mourut quelques années après. Le chapelain de Vaulruz, neveu du curé exilé, lui succéda et resta à la tête de cette paroisse pendant quarante-sept ans. Même carillon à Sales au passage du bailli, mêmes mesures prises par le gouvernement. (Voir onzième volume, SALES.)

Le Château.

Les Evêques de Lausanne et les comtes de Savoie, qui se partageaient le pays de Vaud, prirent parfois vis-à-vis les uns des autres certaines mesures de sûreté. C'est là qu'il faut chercher l'origine de ces châteaux-forts qui bordaient leurs

frontières, et en particulier de celui de Vaulruz, placé à cinq kilomètres de Bulle, propriété de l'Evêque, et à l'entrée des états de Savoie.

Quoi qu'il en soit, Louis, baron de Vaud, acheta en 1316 la seigneurie de Vaulruz, se mit aussitôt à l'œuvre pour construire le château actuel, qui a été achevé en 1328. Les habitants de Vaulruz, qui voyaient de bon œil le nouveau seigneur et goûtaient l'entreprise, se mirent à sa disposition pour cette importante bâtisse. En retour des services rendus, charrois, corvées, Louis de Savoie leur donna le droit de pêche, mais pour le carême seulement, sur l'étang noir de Sâles, aujourd'hui les tourbières, et leur accorda diverses franchises à l'instar de celles de Moudon.

A cette époque déjà, un groupe de maisons, qui prirent le nom de bourg, furent construites, vers le sud, au-dessous du château ; car, en 1387, le château et le bourg furent entourés de murailles sur un plan parallèle jusqu'à l'alla (la halle). Plus tard, un incendie détruisit une partie du bourg et de ces murailles, et les remparts du bourg ne furent pas reconstruits.

Essayons, bien qu'à distance, de donner une idée du château et de son enceinte.

Elevé sur une éminence, au pied des monts Gibloux, le château de Vaulruz domine les contrées environnantes de la Gruyère, de la Veveyse et de la Glâne. L'observateur jouit d'un beau panorama sur une partie de la plaine et des alpes gruériennes : Bulle, Vuadens, les Ponts, La Joux, Sales, Rueyres, Romanens, Maules, sur une ligne presque circulaire, se présentent successivement sous ses regards. Le Moléson, isolé mais de taille, qui voit autour de lui et au loin tout ce qui ne se cache pas dans les profondeurs de la terre, se présente ici comme prince de l'espace et dans toute sa sereine majesté. Vu de la grande salle du château, ce Righi fribourgeois apparaît sous un aspect noble et imposant, mais quelque peu lugubre. On le voit s'élever au-dessus des Alpettes, ayant à sa base les vastes bâtiments de la Part-Dieu, et se présenter comme un géant étendu sur son lit funèbre, la tête vers le nord, les pieds au sud.

Le château de Vaulruz, solidement assis comme les édifices de l'époque, passe encore de nos jours pour une demeure

seigneuriale. Il a conservé les murailles qui en défendaient l'entrée à l'ennemi, avec les créneaux, les meurtrières et le chemin de ronde sur lequel se rendaient les défenseurs du castel. Au nord des remparts se dressait le donjon, la grande tour, qui malheureusement a été démolie pour construire des maisons dans la localité. Au midi, on voyait le mur d'enceinte, partant du côté méridional du château pour aller aboutir au sud, au-dessous de l'église actuelle, où se trouvait la porte aux lions, appelée ainsi de deux lions placés en face; de là le mur se prolongeait jusqu'à la carrière exploitée ces années dernières pour s'arrêter à une seconde porte, connue sous le nom de porte de l'Alla (la Halle). — A cette époque, Vaulruz avait son marché aux blés.

Ce mur d'enceinte, qui subsistait encore au commencement du XIX^e siècle, a été démoli, et les matériaux employés pour la construction de l'église et des murs du cimetière.

L'Etat de Fribourg vendit le château au docteur Ody. Vers 1859, les descendants de M. Ody le cédèrent à la commune pour le prix de 8,000 fr. fédéraux.

**Fondation du bénéfice de la cure de Vaulruz
par Louys de Sabuoie en 1303.**

« Nous Loys de Sabuoie, seigneur de Vaud, à tous les
 « presens et qui sont aduenir notifions par ses presentes,
 « comment ainsi soit, que nostre Saint Père le Pape par la
 « grace de Dieu, de grace spéciale, nous haye accordy pour
 « ediffier une esglise en nostre chasteau de Vaulruz du diocese
 « de Lausanne, dotant la dicte esglise de la discretion du
 « diocese de Lausanne par ainsi que le cure, par nous pre-
 « sente en la dicte cure de la dicte esglise, puisse et doibue
 « suffisamment, tant par le moyent des oblations que aultres
 « dotations, s'en puisse allimenter. Et apres lediffication de la
 « dicte esglise audict lieu ediftie en lhonneur de nostre soue-
 « rain Dieu et Redempteur et la glorieuse Vierge Marie,
 « hauons prins dilligente et meure deliberation sur la dotation
 « de la dicte esglise aueq reuerend Père en Dieu Jehan... par
 « la grace de Dieu euesque de Lausanne, hauons donne et

« accordy à la dicte esglise et au cure quest de present et qui
 « pour le temps aduenir serat, faisant la dicte presentation
 « pour nous, nous hoirs, en dotation et donation pure perpe-
 « tuelle et irreuocable; cest à scauoir : quatre moys de fro-
 « ment et quatre moys dauoine à la mesure de Romont
 « dannuelle reueneue, les debuoir perceuoir, leuer et hauoir
 « par le dict cure, qui pour lors serat annuellement comment
 « à nous-mesme la ou ilz sont accoustume de paye sus nostre
 « diesme. Item donnons et concedissons purement et liberalement
 « nostre mollin de Vaulruz et de Vuadens, par ainsi que
 « le dit cure, qui pour lors serat, a raison de la dicte esglise
 « sus ledict diesme, ou en aultre seigneurial en ladicte paroisse.
 « Et aussi des dictes mollins plus ne luy haye a venger ny
 « repeter. Item sept liures bonnes lausanoyes dannuelle
 « reueneue perceuables et recourables et debuenir hauoir par
 « ledict cure, qui pour lors serat, sus nostre seigneurie et
 « chastellanie de Corbiere et sur les fruys et prouent dicelle
 « annuellement, que aultres foys de recuiliter a este accous-
 « tume. Lesquelles dictes affectations ainsy par nous faictes à
 « la dicte esglise et audict cure, qui pour lors serat, a la forme
 « dessus escrete, uoullons uoulloir et durables jusques à ce
 « que les dictes assignations, tant de ble que denyers en
 « denyers et ble ayons fait à la dicte esglise et au dit cure, qui
 « pour lors serat, aultre compensement. Donnant des ors en
 « hauant, pour nous et nous dictes hoirs, a la dicte esglise et
 « audict cure, qui pour lors serat, plaine et libre puissance
 « de sa propre autorité, sans licence de mander a nulz aultre
 « superieur, debuoir liberalement recouurer annuellement
 « tant ledict ble que ladicte cense en denyers dannuelle cense
 « et reueneue, sur les predictes assignations assignées. Pro-
 « mettans a nostre bonne foy pour nous et nous dictes hoirs,
 « toutes et singulieres les choses predites fermement tenir et
 « obseruer, et a ung chescun fermement faire tenir et obseruer.
 « Mandans et commandans par ses presentes a nostre chaste-
 « lain de Corbiere, qui est de present et qui pour le temps
 « aduenir serat, que a la dicte esglise ne audict cure en la
 « perception des choses premisses, comment dessus par nous
 « est dit, ne donna nulz empeche et nullement ylz perturber.
 « En temoing desquelles choses nostre sceaulz aux presentes

- lettres auons commande appendre. Donne au moys de may
 • l'an de nostre Saulveur corant mil troys cens et troys.

ANS. MARSEN'S

(avec paraphe). »

*Extrait sus la uraye copie extraict
 sus le uray original et signée
 par saige et discret Peter Fruyoz
 et par moy le soussigne, signée
 sous mon prejudice.*

La paroisse.

Le village de Vaulruz, avec ses maisons jetées sur les deux côtés de la Sionge, qui donne le nom à cette localité (vallée du ruisseau) est très pittoresque, et remonte bien avant dans les siècles. Son histoire est étroitement liée à la seigneurie et au château, qui l'ont élevé au-dessus des localités voisines et lui ont même donné un certain lustre.

C'est Louis de Savoie, baron de Vaud, qui a érigé Vaulruz en paroisse : tous les documents s'accordent à ce sujet, bien qu'ils ne soient pas précis pour la date d'érection qui varie entre les années 1303, 1308 et 1316. Essayons pourtant de concilier ces dates.

Louis de Savoie a fondé le bénéfice, en 1303, alors que la seigneurie de Vaulruz appartenait encore aux de Blonay ; cinq ans plus tard, en 1308, année où les maisons échelonnées entre la scie de l'Alla et les Molettes furent détachées de Riaz, il l'érigea en paroisse ; vers 1316, lorsqu'il acheta cette seigneurie, un prêtre, attaché probablement au seigneur, remplissait les fonctions du saint ministère avec le titre d'aumônier ou de desservant ; car le premier curé connu est Willelmus Leger, élu en 1349.

Le R. P. Apollinaire, qui cite les archives de la Société d'histoire, tome III, laisse supposer, dans le volume II du présent *Dictionnaire*, que Vaulruz, au moment de son érection en paroisse, a été détaché de celle de Bulle.

Vaulruz, comme on va le voir, s'est agrandi aux dépens de Bulle et de Sales ; mais, d'après une pièce trouvée aux archives

de Vulruz, il a été détaché de la paroisse de Riaz, qui, vers le commencement du XII^e siècle, avait elle-même été détachée de Bulle.

D'ailleurs, dans le tome III des archives de la Société d'histoire, qui débute par la notice historique de M. Gremaud sur la ville de Bulle, on trouve la confirmation de la pièce qui dépose dans les archives de Vulruz.

L'éminent historien énumère, par rang de date, les différentes localités qui ont été successivement détachées de la grande paroisse de Bulle : « Vuippens, avant 850; Riaz et Echarlens dans le XI^e ou XII^e siècle; Gruyères, en 1258; lors de son érection, cette dernière paroisse comprenait toutes les localités situées entre la Trème et Albeuve... Marsens ne fut détaché de la paroisse de Bulle qu'après 1536... Les Ponts, hameau sur la route de Vulruz à Semsales, furent réunis à la paroisse de Vulruz en 1580. Vuadens... en 1602, et Morlon en 1650. »

M. Gremaud ne dit mot de Vulruz à l'époque de son érection en paroisse; parce que Vulruz, dans la partie qui a formé la paroisse à son origine, appartenait à Riaz et avait été détaché de Bulle avec cette dernière localité au moment de son érection, à peu près un siècle avant la fondation de celle de Vulruz. Aussi, primitivement, en 1308, la paroisse de Vulruz comprenait seulement les quelques habitations échelonnées sur l'arête du village, à partir des Molettes jusqu'à l'Alla (la halle). Les Molettes ont été séparées de Bulle et données à Vulruz vers le milieu du XVI^e siècle. Les Ponts et tout le quartier du centre furent détachés de Bulle et annexés à Vulruz, le 8 février 1580, par Mgr de Verceil, nonce en Suisse. Les Ponts, jusqu'à ces dernières années, payaient annuellement à l'église de Bulle deux livres de cire. Les Places, depuis le ruisseau dit Pissessant, derrière la vieille cure, jusqu'à Fromenthey, ont été détachées de Sales par Mgr Strambin, en 1675. Enfin, en 1888, la partie du hameau de la Sionge, située sur la commune de Vulruz, fut séparée de Sales et réunie à la paroisse de Vulruz, qui, par là, atteint ses limites naturelles. Présentement, cette paroisse est limitée au nord par les paroisses de Riaz et de Sales, à l'ouest et au sud par Sales, et par Vuadens à l'est.

Vaulruz est favorisé par les voies de communication : au sud-est de cette localité la route se bifurque et conduit, à gauche à Vevey, par les Ponts, Semsales, Châtel-S.-Denis ; à Romont à droite, par la Sionge, Vuisternens. Le chemin de fer Bulle-Romont passe par le centre du village, avec station près la Maison-de-Ville ; le Vevey-Bulle, en construction, longera la paroisse par son extrémité sud-est et est pour se rendre à Vuadens.

Les églises.

L'ancienne église de Vaulruz, probablement la première ouverte au culte divin dans cette localité, était située à l'est de l'église actuelle, entre cette dernière et le moulin. On y voit encore un grand Christ, espèce de calvaire. Cette église avait une chapelle dédiée à S. Antoine et S. Eloi, confesseurs, fondée et dotée par Jeannet Passaplan et sa femme Jeannette, avec la charge de dire une messe par semaine. Le curé de Vaulruz, Nicod Junod, de la paroisse de Ferney, au diocèse de Genève, fit une fondation importante à cette chapelle, en 1483.

Mgr Strambin, évêque de Lausanne, dans une lettre du 17 mars 1664, rappelle les fondations de la chapelle et les obligations du chapelain. Sa Grandeur parle d'une fondation récente de François Borcard, à ajouter aux anciennes. Passant aux devoirs du chapelain, il dit qu'il doit célébrer les messes fondées par les donateurs, assister aux premières vêpres la veille des fêtes solennelles, aux offices divins dimanches et fêtes, aux processions, entendre les confessions, et vivre en bonne harmonie avec le curé qu'il remplacera en cas de maladie. De son côté, le curé doit le diner au chapelain aux fêtes solennelles qui ont les premières vêpres.

M. le curé Barras, dans une lettre adressée à Mgr Pierre-Maxime Guisolan, donne une idée de cette ancienne église et de l'état où elle se trouvait dans les XVII^e et XVIII^e siècles.

M. Barras se plaint de l'apathie de ses paroissiens pour la réparation de leur église, dont la dégradation remonte à un temps immémorial ; puis il continue en ces termes — je cite les passages les plus saillants :

« Déjà du vivant de feu Montenach, curé de Vaulrû,
 « l'an 1725, la tour était tellement mauvaise et conséquem-
 « ment dangereuse que le dit curé ne voulait plus dire la
 « messe au grand autel posé sous la dite tour, tant il était
 « persuadé qu'il avait tout à craindre pour ses jours ; c'est
 « alors qu'on mit des clefs de fer à la tour pour la consolider.
 « Mais cette précaution n'écarte pas tout danger, puisque dans
 « l'intérieur de dite tour on y remarque une multitude innom-
 « brable de fentes plus ou moins considérables, tellement que,
 « quand on sonne les cloches, tout ce qui tient aux parois
 « du chœur ainsi que les armoires de la sacristie, crient,
 « branlent et tremblent. Je ne suis donc pas surpris si les
 « Seigneurs Evêques dans leur visite épiscopale n'ont cessé
 « d'exhorter les paroissiens de Vaulrû à rebâtir leur église.
 « Il serait à désirer, dit Mgr de Lenzbourg, l'an 1784, que
 « l'honorable paroisse eût bientôt les facultés suffisantes pour
 « la bâtir à neuf. Et encore, dans sa visite de 1791, les termes
 « sont plus énergiques. L'église, dit-il, tombant dans le dépé-
 « rissement et étant dans un état d'indécence qui doit faire
 « peine à chacun, nous exhortons l'honorable paroisse à
 « prendre incessamment des mesures pour y faire les répa-
 « rations convenables, ou même la rebâtir... M. le doyen de
 « Vuadens par une lettre datée du 12 octobre dernier a fait
 « ressortir à ma paroisse de la part de Mgr que si l'église
 « paroissiale de Vaulrû n'est pas mise dans un état plus
 « décent et plus solide, dans le terme d'une année révolue,
 « elle sera interdite, etc. »

La paroisse, qui redoutait les frais d'une nouvelle église, fit venir de Bulle des charpentiers et des maçons pour examiner l'ancienne et obtenir d'eux une déclaration favorable. Ce qui eut lieu et tout en faveur de la paroisse : ces experts malléables déclarèrent aux commis de Vaulruz que les murailles de la tour étaient bonnes, aussi solides que neuves. Un bon diner leur a été servi, et chacun reçut six écus.

De là des démarches et des mémoires différents à l'autorité diocésaine : pour la conservation et la réparation de l'ancienne de la part des commis de la paroisse ; pour une nouvelle église, s'ils émanaient du curé. Monseigneur, d'une prudence extrême, sans trancher définitivement la question pendante, deman-

dait avec instance que l'église fût convenable, décente, digne du Dieu de l'Eucharistie.

Les préposés de la paroisse reçurent enfin une lettre de Sa Grandeur qui mit fin à ce long débat.

« MESSIEURS,

« Je ne suis pas moins édifié que satisfait de vos démarches, en conséquence des ordres que j'ai donnés par le canal de M. le très Rd. curé et doyen de Vuadens pour la réparation de votre église; j'y reconnais votre zèle pour la gloire de Dieu et votre déférence pour votre premier pasteur.

« Si j'ai une obligation grave d'ordonner que Dieu soit dignement et déceument logé dans ses temples, je me fais un devoir d'épargner les frais de ceux qui y doivent contribuer pour autant que la présence réelle du Dieu de grandeur et de majesté qui y habite et le culte que nous devons lui rendre peuvent le permettre.

« C'est dans cette vue que je crois une seconde visite de votre église nécessaire; car, après avoir examiné le verbal et le résultat de celle qui a été faite, je crains très fort que l'honorable paroisse ne s'expose à de grands frais, pour être obligée d'en faire de nouveaux sous peu. Veuillez donc appeler deux experts de cette capitale, que j'abandonne à votre choix, afin d'assurer la réussite dans une entreprise si importante tant pour vous que pour vos successeurs, etc.

Fribourg, 10 janvier 1807.

MAXIME, *Evêque de Lausanne.* »

A la suite de cette dernière lettre de Sa Grandeur, la paroisse se réunit et décida de construire une nouvelle église. Une commission fut nommée pour s'occuper de la bâtisse; mais elle se vit arrêtée à son début sur la question de l'emplacement. M. le curé voulait construire à l'endroit même où se trouvait l'ancienne église; la commission la voulait plus haut, à l'ouest, dans le verger de la cure. Après des débats inutiles, qui durèrent plusieurs années, la commission s'adressa à l'autorité diocésaine, la priant de s'entendre avec le petit conseil pour obliger M. le curé à céder, contre compensation, le terrain nécessaire à la construction de l'église. Deux délè-

gués choisis, le chanoine Zillweger, au nom de l'évêché, le conseiller Buman, au nom du petit conseil, amenèrent M. le curé de Vulruz à céder, contre compensation équitable, une partie du verger de la cure. C'est encore sur ce verger qu'on a établi le nouveau cimetière. Le bénéfice, loin de perdre par cette cession, s'est bonifié d'une centaine de francs. Cette nouvelle église a été consacrée le 5 septembre 1819 par Mgr Pierre-Tobie Jenni.

C'est un joli vase, bien suffisant pour la paroisse. Au maître-autel, tableau de S^{te} Marguerite, vierge et martyre ; autels latéraux, à droite, le S. Rosaire, à gauche, S. Jean-Baptiste.

L'Horloge.

Le Conseil communal de Vulruz, présidé par M. le docteur Ody, syndic, à la demande de M. le curé Wicht, décida de placer une horloge à la tour de la nouvelle église. Un expert proposa au Conseil de s'adresser à M. Bougnon, horloger français établi depuis peu à Bulle, qui avait en magasin une excellente horloge, provenant de la vénérable abbaye de la Val-Sainte, sécularisée en 1775. Des démarches furent faites auprès de M. Bougnon qui la céda pour le prix de fr. 370.

Une souscription faite dans la paroisse a produit fr. 58.

L'horloge fut placée pour le dimanche de la Pentecôte 1849.

Chapelle de S.-Prothais.

S. Prothais occupa le siège de Lausanne vers le milieu du VII^e siècle. Son corps fut transporté, immédiatement après sa mort, à Basuges, dans une église dédiée à Dieu, sous l'invocation de la S^{te} Vierge. Déjà à la fin du IX^e siècle, une église a été construite en cet endroit, appelée depuis du nom du saint (S. Prez), sous le vocable de ce saint Evêque ; mais ce n'est que trois siècles plus tard, en 1234, que S. Boniface rendit son culte public par la récitation de son office avec neuf leçons. Dans le canton de Fribourg, à Bellefontaine, paroisse de Vulruz, une chapelle a été construite et dédiée à S. Pro-

thais. Le dixième décanat de notre diocèse l'a choisi pour patron et porte son nom.

La chapelle de Bellefontaine, Vaulruz, bâtie vers la fin du XVI^e ou le commencement du XVII^e siècle, a été visitée et consacrée par Mgr Doroz, évêque de Lausanne, le 17 avril 1603.

En 1644, Dom Pierre Python, jadis seigneur Prieur de Semsales, fit des legs considérables au bénéfice et aux pauvres de Semsales, ainsi qu'à la chapelle de S.-Prothais, Vaulruz, à laquelle il donna :

200 écus petits, pour une messe hebdomadaire ;

40 écus avec des cens, pour la fabrique de cette chapelle ;

7 écus et un cens, pour la fondation d'un *Salve* à chanter à S. Prothais ;

100 florins, pour une messe hebdomadaire dans la même chapelle.

En 1666, Loys Jordan, de Vaulruz, reconnaît devoir à la chapelle de S.-Prothais 100 florins, pour une messe annuelle fondée par les Maillardoz de Rue.

Le 20 octobre 1811, Mgr Guisolan recommande les réparations suivantes à faire à la chapelle de S.-Prothais : placer une fenêtre sur la porte, replâtrer les murs à l'intérieur, réparer une partie du toit et couper deux frênes nuisibles à la chapelle.

Le chapelain Villermaulas et ses idées à l'époque de la Révolution française.

Villermaulas, chapelain de Vaulruz en 1796, avait épousé les idées d'émancipation en vogue à cette époque troublée. Il alla au-devant des Français à leur arrivée à Vaulruz, fraternisa avec eux, chercha à rassurer les populations en les représentant comme les amis de la liberté.

Des soldats, qui logèrent à la chapellenie, déroberent au chapelain une paire de souliers neufs et lui laissèrent de misérables sandales. La servante était désolée de ce vol ; mais Villermaulas ne se lamentait pas pour si peu, il disait à sa domestique : « Ils ont bien fait ; pour rester à Vaulruz, des sandales suffisent ; mais pour aller colporter la liberté aux peuples, il faut au moins de bons souliers. »

Dans le catéchisme de cette époque, au quatrième commandement de Dieu, on lisait cette demande : *A qui devons-nous l'obéissance ?* La réponse était : *Au Souverain*. Villermaulas avait tracé ce mot *au Souverain* dans tous les catéchismes des enfants pour écrire au crayon : *A la République*. M. le curé Barras s'en aperçut un dimanche en faisant le catéchisme aux vêpres ; indigné de cette audace, il apostropha le chapelain dans sa stalle. Celui-ci fit son rapport, et, sans l'intervention du préfet helvétique Gapany, le curé aurait été destitué et écroué au château de Chillon, comme bien d'autres à cette époque.

La Cure.

La première cure de Vulruz était située au bas du pré appelé l'*Epena*, près du ruisseau qui vient d'occident et se dirige sur le moulin. Vendue en 1468, on acheta du curé Nicod Junod une maison en face de l'auberge de l'Ange, au sud-ouest de l'église actuelle, qui a été habitée par le curé jusqu'en 1859, année où la commune a acheté le château pour la modique somme de 8,000 francs fédéraux. Depuis cette date, le curé habite le château, et M. le doyen Thorimbert, qui a résigné la cure pour prendre la chapellenie, y résidera jusqu'à sa mort ; mais après lui le château appartiendra à la commune, indépendamment du bénéfice.

Vulruz a acheté pour presbytère la belle maison Progin qui, autrefois, avait droit d'auberge (l'Ange). Lors de la construction de la nouvelle Maison-de-Ville, à l'ouverture de la ligne Bulle-Romont, la commune acheta ce droit d'auberge, et réunit en une seule les deux enseignes de l'Ange et de la Maison-de-Ville.

Etat du bénéfice de la cure en 1799.

REVENUS	ARGENT			Froment		Orge		Orgée		Avoine		Fèves	Paille
	Liv. suisses	Sols	Den.	Sacs	Bich.	Sacs	Bich.	Sacs	Bich.	Sacs	Bich.	Bich.	Chars
Des biens fonds..	476	—	—										
Des créances.....	117	6	1										
Des pensions.....	53	13	3										
Des cens fonciers	1	3	1										
Des directes en denrées.....	—	—	—	8	3								
Des dîmes et novales.....	71	14	—	2	2	7	5	14	4	9	6	4	12
Des prémices et naissants.....	2	12	—	—	3	1	4	1	—	—	6	—	—
TOTAL.....	421	48	5	11	—	9	1	15	4	10	4	4	12

Taxe des biens fonds.

1. Maison, grange, écurie, verger et appartenances.....	Liv. suisses. 1,200
2. Jardin et chènevière.....	200
3. Clos sur l'église.....	420
4. Particule de terre, devant la maison, sur le clos....	28
5. Pré des Chenaux.....	900
6. La Mollie es Reis, y compris la demi-pose attenante.	2,850
Total...	5,598

Bénéfice de la chapellenie en 1729.

De la commune de Vulruz, pour 77 messes fondées par François Borcard, 17 écus petits ;

De la paroisse, sans charge, 69 batz ;

Pour deux messes annuelles, à l'autel de S.-Antoine, fondées par Claude Gex, 20 batz ;

Pour une messe, fondée par Ursule Verli, 20 batz ;

Pour deux messes, à dire à l'autel de S.-Antoine, fondées par Marguerite Berterin, 12 batz ;

Une vigne à Chally, Vaud, une maison, un jardin et la pièce de terre de la Mollière, donnés par M. le curé Nicod Junod, avec la charge de dire trois messes à l'autel de S.-Antoine et de S.-Eloi ; pour ces messes, le curé de Vaulruz doit fournir hosties, vin et cierges ;

De la paroisse, sans charge, 18 batz ;

De la commune, pour répondre aux grand'messes, 27 batz et 6 deniers.

Confréries.

La confrérie du S.-Esprit existait à Vaulruz déjà en 1444. Cette confrérie devait annuellement :

Au seigneur curé, pour l'anniversaire de Mermert et Mermerte Gatailliond, 16 batz et 2 gros ;

Pour l'anniversaire de Jean Python, 5 batz.

Le procureur de cette confrérie devait donner, le jour de la Pentecôte, 1 crutz à chaque pauvre qui se présentait, porter du vin au presbytère et boire avec le curé ;

A ceux qui tiraient le jour de la Fête-Dieu, 2 piessettes par tête.

Mgr Guisolan, dans une lettre datée du 28 octobre 1811, dit : « Nous voulons que dorénavant la distribution des sols, « au jour de la Pentecôte, ne se fasse qu'aux pauvres de la « paroisse. »

La Confrérie du S.-Rosaire a été fondée en 1633. M. le curé de Vaulruz nommait, de trois ans à trois ans, les officiers de cette confrérie, et le procureur chargé de percevoir les revenus et d'acheter l'huile pour la lampe du S.-Rosaire.

En 1658, Georges Ody devait à cette confrérie 5 écus petits ; Gabriel Dafflon, 7 écus petits ; Prothais Bourquenoud, 7 écus petits ; Jean Borcard, 18 écus petits ; l'honorable paroisse, 8 écus petits et 5 batz ; Claude et Joseph Jordan, 17 écus petits ; Peter Ody, 8 écus petits et 10 batz ; Georges Chassot, 30 écus petits ; Joseph, fils de François Dunand, des Ponts, 23 écus petits ; Jean, fils de Joseph Berterin, 130 écus petits.

Mgr Guisolan, au sujet de ces deux confréries et d'une mission, donne les ordres que voici :

1. « L'honorable paroisse de Vulruz voudra, sans délai, nous rendre compte du capital de cent écus, donnés par fondation, pour une mission. »

2. « On appellera M. le curé à la reddition des comptes de la confrérie du S.-Esprit et de celle du S.-Rosaire. » (*Lettre du 20 octobre 1811.*)

Ecole.

L'ancienne maison de ville, qui occupait la place de l'école actuelle, avait, d'un côté, une salle où se réunissaient tous les enfants de la commune de Vulruz; de l'autre côté, se trouvait la chapellenie. Le tout fut démoli, et sur ce même emplacement on a bâti la double maison d'école actuelle pour garçons et filles séparés.

Je me permets de citer deux lettres, adressées à la commune de Vulruz, qui montrent la sollicitude de l'Eglise, des évêques et du clergé pour l'instruction primaire.

Mgr Guisolan, dans sa lettre du 28 février 1805 : « Nous requérons le conseil de mœurs d'agir rigoureusement, de concert avec le Rd. curé, pour forcer les parents négligents à envoyer leurs enfants au catéchisme et à l'école. »

Le même Evêque de Lausanne, dans une lettre du 20 octobre 1811 : « Nous avertissons très sérieusement les pères et mères d'être exacts à invigiler que leurs enfants assistent à l'école et au catéchisme; ils ne peuvent négliger ce devoir sans se rendre grandement coupables devant Dieu. »

Divers.

Richard de Billens, damoiseau, un des premiers châtelains de Vulruz, fit enterrer dans le cimetière de Sales, sans en prévenir le curé, par conséquent sans prêtre et sans cérémonies, un corps que le curé de Bulle réclamait. Christin, chanoine de Saint-Bernard, recteur de la paroisse de Sales, lui intenta un procès et permit au curé de Bulle d'exhumer

le cadavre. Le châtelain Richard demanda arrangement le 1^{er} juin 1322, en présence de Guillaume de Blonay, de Girod de Billens, vicaire de Sales, et d'autres.

Le 7 juin 1773, l'avoyer adressa au bailli une lettre pour lui rappeler d'indiquer au Rd. curé, en cas de naissances illégitimes, les noms du père et de la mère, avec défense de baptiser ces enfants sans une déclaration du bailli. (*Archives de Vaulruz.*)

En mai 1806, on a ramassé dans la commune de Vaulruz plus de 250 mesures de hannetons, réparties entre les propriétaires en raison d'une mesure pour 4 poses de terre. (*Archives de Vaulruz.*)

Vers le milieu du XIX^e siècle, des gens venus du dehors se rendaient régulièrement à Vaulruz et allaient creuser pendant la nuit, pour disparaître à la pointe du jour, sous la chapelle de S.-Prothais, croyant y trouver des trésors.

Vaulruz est riche en biens communaux, possède au Devin de magnifiques forêts. Il y a quelques années, un seul sapin a été vendu 450 fr.

Un bailli, passionné pour la chasse, bien que peu expérimenté dans la partie, avait choisi un habile chasseur de Vaulruz. Dans le pays, on parle encore de Berterin qui s'est fait une renommée par son adresse, ses ruses, mais qui ne sont pas à imiter. Le bailli avait infligé une peine méritée à Berterin. Celui-ci résolut de se venger, ou, pour parler le langage de la contrée, de ramener le cheval à l'écurie. A l'ouverture de la chasse, il place son maître au coin d'une forêt, lui disant d'attendre pendant qu'il battra la campagne pour amener le gibier à la portée de son fusil. Berterin fait un petit détour, se glisse dans l'auberge de Sales et rit aux dépens du bailli, qui attend sur la lisière d'un bois, et pendant de longues heures, l'heureux moment de tirer sur le gibier promis. Pourtant Berterin arrive, débusque un lièvre, qui tombe sous la dragée du bailli, émerveillé de l'adresse de son malin chasseur.

Le bailli, qui se servait ordinairement de Berterin pour faire boucherie, une année, pour un motif plausible, fait appel à un autre boucher. Berterin, jaloux, peu scrupuleux, qui connaissait plus d'un tour, va apprendre à son maître à se passer

de lui pour une chose si importante. Il achète des viandes fraîches, les laisse entrer en décomposition, ramasse les vers dans des cornets, pénètre furtivement dans la cuisine du château, répand ses vers sur les jambons suspendus à la cheminée, se présente au bailli et lui dit avec un sourire narquois : « Vos jambons se décomposent, deviennent la proie des vers. Qui a fait boucherie pour le château ? » Le bailli, après avoir constaté le fait, permet à Berterin d'emporter les jambons, qui se trouvèrent excellents servis sur sa table.

Près du château de Vaulruz coule un ruisseau appelé Pisse-sang ; à l'ouest et à un kilomètre, mais sur la commune de Sales, se trouve le petit hameau connu sous le nom de Seidouz.

D'après la légende locale, un combat acharné aurait été livré à Vaulruz dans le temps jadis, le sang aurait coulé à flots et les cadavres jonché le sol. De cette bataille le nom Pisse-sang, eau rougie par le sang ; de là le hameau Seidouz, en patois sais d'ous, haies d'os, les os des morts dans ce terrible combat entassés le long de la haie qui bordait le chemin Vaulruz-Sales. *Se non e vero, e ben trovato.*

M. Gremaud, dans la séance de la Société d'histoire du 17 novembre 1870, rend compte d'une trouvaille faite à Vaulruz, dans le courant de l'année, lors de la démolition d'un mur. Il s'agit d'environ 90 pièces de monnaie, dont 78 ont été déterminées comme suit par M. Gremaud : 39 des comtes de Savoie, 19 des Visconti de Milan, 17 des comtes de Genevois, 2 des princes d'Achaïe et une seule de l'évêché de Lausanne. (*Mémorial*, t. IV, p. 79.)

Curés de Vaulruz.

- 1349. **Villelmus Léger** (premier connu).
- 1364. **Pierre**, d'Orsonnens.
- 1408. **Gérard Nicod**.
- 1414. **Jean de Scens**.
- 1422. **Rodolphe Bufflard**.
- 1423. **Pierre de Scens**.
- 1433. **Antoine d'Efflens**.
- 1439. **Jean Lambellini**.
- 1456. **Junod Nicod**.

1480. **Pierre-Guillaume Desprès.**
 1498. **Pierre Barbey.**
 1523. **Claude Barbey.**
 1535. **Jacques Faures.**
 1568. **Claudet Juddet.**
 1588. **Ginodi Nicod.**
 1590. **Chenevas.**
 1595. **Ignace-François Genilloud.**
 1606. **Robert Deloges.**
 1620. **François Vionney.**
 1638. **Jacques Philipona.**
 1640. **François Pontherose.**
 1650. **Claude Gleyros.**
 1674. **François Frossard.**
 1691. **Antoine Gottuey.**
 1709. **Pierre Alex.**
 1725. **Joseph Montenach.**
 1732. **Ignace Bosson, de Riaz, exilé par l'Etat.**
 1742. **François-Joseph Bosson, neveu du précédent.**
 1789. **Jean-Pierre Barras.**
 1819. **Jean-Antoine-Joseph Frossard.**
 1849. **Jean-Joseph Wicht.**
 1856. **François Glasson.**
 1860. **J.-Xavier Thorimbert, doyen. Il a résigné, en 1895,**
 le bénéfice de la cure pour prendre celui de chapelain.
 1895. **Joseph-Nicolas Péclat, docteur en droit.**

Chapelains de Vaulruz.

Altariens d'abord.


1437. **Jean Lambellini, nommé curé en 1439.**
 1456. **Pierre Vionnet.**

Chapelains de S.-Antoine.

1482. **Jean Junod.**
 1509. **Antoine Esseiva.**
 1515. **Guiguo Dupasquier.**

-
- 1521. **Victor Tarysetti.**
 - 1550. **Jacques Cornut.**
 - 1557. **Jean Duding.**
 - 1580. **Adam Mons.**
 - 1612. **Pierre Pillonel.**

Chapelains de S.-Antoine et des Bonnes-Fontaines, S.-Prothais.

- 1664. **Antoine-François Dunand.**
 - 1676. **Jacques Mourat.**
 - 1694. **Louis Ecoffey.**
 - 1716. **Pierre Bourquenoud.**
 - 1727. **Jacques Kolly.**
 - 1736. **François Bosson**, nommé curé en 1742.
 - 1742. **Pierre Tercier.**
 - 1746. **Pierre Peyrriard.**
 - 1748. **J.-Joseph Dupasquier.**
 - 1775. **François-Ignace Dutoit.**
 - 1783. **Georges-Simon Ruffieux.**
 - 1789. **François Verdan.**
 - 1796. **Villermaulas Claude-Antoine**, ancien curé de Vuipens, chaud partisan des opinions de l'époque.
 - 1836. **Pierre-Joseph Kuster.**
- Ce bénéfice est resté vacant pendant un demi-siècle.
- 1895. **J.-Xavier Thorimbert**; après avoir dirigé la paroisse de Vaulruz trente-cinq ans durant, couvert d'ans et de mérites, il résigna le bénéfice de la cure pour prendre celui de chapelain.
- 

VILLARABOUD

Vilar Alort, Vilar Raboz en 1450, Villarabort.

Altitude : 758.

Patron : S. Laurent, 10 août.

Statistique.

Maisons habitées.	Ménages.	ORIGINE DE LA POPULATION				CONFESSION		LANGUE		Total.
		Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'un autre canton.	Etrangers.	Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.	
56	58	240	77	5	—	322	—	321	1	320

Contribuables, 125.

Immeubles imposables, 547,915.

Capitaux, titres, 183,118.

Produit de l'impôt sur les fortunes, 1,764.

Produit de l'impôt sur l'industrie, 35.

Dépenses pour l'assistance des pauvres, 1,468.

Fonds d'école, 15,185.

Villaraboud.

Située près de la Glâne, entre la paroisse de Vuisternens au nord et à l'est, et celle de Siviriez au sud et à l'ouest, cette petite paroisse existait déjà en 1228, sans qu'on puisse fixer son origine, ni indiquer l'église-mère à laquelle elle aurait pu

appartenir. Villaraboud, qui se trouvait placé dans la seigneurie de Romont, en a suivi les différentes phases sous la Savoie et sous le gouvernement de Fribourg.

Le 23 mai, l'année n'est pas indiquée, Rodolphe, fils de Wilhelm, seigneur d'Ecublens, vendit à Pierre II de Savoie, pour le prix de 60 livres et deux muids de froment, tout ce qu'il possédait dans les villages de Vilar Alort, Lieffrens, Sommentier, Siviriez et Chavannes-les-Forts.

L'église.

L'église de Villaraboud était très petite, mais à l'origine suffisante pour la population. En 1453, lors de la visite pastorale, la paroisse comptait seulement 7 feux, au plus une soixantaine d'âmes ; les revenus du bénéfice étaient si minces que le pauvre prêtre, s'il avait de quoi vivre, c'était bien maigrement. L'église avait un seul autel, un seul calice en mauvais état ; le cimetière n'était pas clôturé, les chars petits et grands y avaient libre parcours, tous les animaux de la localité pouvaient y séjourner librement.

En 1624, Loys Favre, curé, assisté de Jean Clerc, demanda à l'Etat « quelques paquiers, afin qu'avec l'intérêt on puisse restaurer l'église. »

La ville de Romont accorda quelques plantes de bois.

En 1647, les paroissiens, croyant que l'hôpital de Montreux avait succédé au prieuré de Burier, près Vevey, qui avait le droit de collation au bénéfice de Villaraboud, s'adressèrent à l'Etat pour le prier d'inviter le dit hôpital à reconstruire leur église. Mais c'était là une supposition toute gratuite. Fribourg s'était emparé du droit de patronage, sans vouloir se charger de la moindre dépense ; aussi, la même année, le 21 mars, il imposa à la paroisse la charge de construire. (*Archives cantonales*, Rathsert..., 29.) La pauvre église resta la même pendant plus de deux siècles encore.

Villaraboud se réveilla pourtant de sa longue léthargie, se mit à l'œuvre, bâtit une jolie église avec trois autels, qui a été consacrée le 9 septembre 1868, et la dédicace fixée sur le dernier dimanche d'août.

M. Grimm, à Romont, se chargea de la construction. Les travaux de maçonnerie furent exécutés par M. Mauron, de Villaraboud même, qui, seul peut-être dans le canton, eut assez d'intelligence pour utiliser les nombreux blocs erratiques dispersés çà et là dans les prés : les pierres de taille de la façade et du clocher, la plupart en bon granit, n'ont pas d'autre provenance. C'est également M. Mauron qui a exécuté les autels en simple mollasse.

Le tableau de saint Laurent est du pinceau de M. Deschanden.

L'église a coûté environ 35,000 fr. Mais la paroisse s'est montrée bien généreuse ; quelques noms méritent d'être cités : Notre-Dame du Bois a livré 5,000 fr. ; M. le curé Chassot, 1,070 ; Marie Perret, née Donzallaz, 500 ; Pierre Barras, 500. D'autres familles ont donné des ornements.

Fait rare à noter ! Le jour de la consécration de l'église, M. le curé Chassot, présentant les clefs à Mgr Marilley, a pu dire publiquement : « La paroisse a été lente pour construire, mais aujourd'hui l'église est payée, la paroisse n'a aucune dette pour cette construction. »

Vers l'année 1834, a été construite la cure actuelle. Sur l'emplacement de l'ancienne, on a bâti la nouvelle maison d'école.

Droit de collation.

Le prieur et les religieux du prieuré de Burier, près Vevey, qui était sous la dépendance du couvent de S.-Michel de Cluses, ont nommé les curés de Villaraboud jusqu'à la conquête du pays de Vaud, 1536. Après la Réforme, Fribourg s'est substitué aux bénédictins de Burier pour le droit de collation, mais non pour les charges.

Chapelle du Bois.

Joseph Majeux, de Pont, district de la Veveyse, avait une grande dévotion pour Notre-Dame d'Einsiedeln et s'y rendait fréquemment. Au retour d'un de ses voyages, il mit une statuette de la sainte Vierge dans une niche et vint l'adosser à

un sapin de la forêt de Drognens. Un banc de gazon invitait les passants à s'arrêter et à invoquer la Mère de Dieu. Cet autel rustique devint peu à peu un lieu de pèlerinage : on s'y rendait des villages voisins pour prier, demander des grâces spéciales. Les dons affluèrent et le projet de bâtir une chapelle près de la forêt rencontra de nombreux adhérents. Mgr d'Odet, qui se trouvait à Sales, mis au courant de ce qui se passait, s'y rendit à pied pour voir s'il pouvait permettre la construction et favoriser le nouveau pèlerinage. Tout examiné et pesé, Sa Grandeur se montra favorable à l'œuvre. Son successeur, Mgr Guisolan, qui avait entendu parler d'abus, fut de prime abord hostile à la construction de la chapelle et au développement du pèlerinage ; mais, à la suite d'enquêtes sérieuses, le même Evêque put affirmer que les bruits répandus, les rapports faits n'avaient pas de fondement : « Aucun individu de la paroisse de Villaraboud, dit-il, ne s'était rendu coupable des abus dont on se plaignait », et il permit la construction de la chapelle. De la pièce épiscopale je cite l'essentiel, pour laisser voir avec quelle prudence, et toujours sans bruit, procède et agit l'Eglise.

« En conséquence... nous tolérons l'existence de dite chapelle, dans laquelle nous permettons au Rd curé de Villaraboud, un jour ouvrable, à son choix, de replacer l'image soit statue de Notre-Dame d'une manière décente, mais toutefois sans aucune solennité, ni cérémonie religieuse... Suivent les conditions sous lesquelles la présente tolération est accordée et sur l'inobservation desquelles nous nous réservons, ainsi qu'à nos successeurs, de pouvoir la révoquer.

« 1° Il n'y aura dans les environs ni cabaret, ni vendage de vin ou d'autres liqueurs. Et, s'il y en a actuellement, on les fera cesser.

« 2° Vu, d'un côté, que l'ignorance des devoirs du chrétien et des obligations de son état, est une source féconde de désordres et d'une infinité de péchés ; et, de l'autre, que les voyages de dévotion qu'on fait les dimanches, ne contribuent que trop à cette ignorance, en ce qu'ils sont pour plusieurs une occasion de s'absenter des instructions et surtout des catéchismes qui se font alors dans les paroisses ; c'est pour quoi, afin d'empêcher que la dévotion dont il est ici question

« ne soit, à l'avenir comme du passé, une occasion de manquer
 « à un devoir aussi essentiel et ne tende au détriment de
 « l'instruction publique, nous voulons que jamais la dite cha-
 « pelle ne s'ouvre les dimanches. Avertissant ici tous et un
 « chacun de se souvenir qu'un des premiers devoirs de la
 « religion est de remplir ceux d'un bon paroissien...

« 3° Les processions extraordinaires ayant fréquemment été
 « et étant encore malheureusement trop souvent une occasion
 « de scandale, nous ne permettons à aucune paroisse d'aller
 « en dite chapelle en procession.

« 4° Nous défendons sévèrement d'y porter à l'avenir des
 « enfants morts, sous prétexte de pouvoir les y baptiser, vou-
 « lant qu'on s'en tienne pour ces cas au mandement de Mgr de
 « Lentzbouurg, mon prédécesseur, qui instruit quand et com-
 « ment on peut baptiser dans les cas où la mort n'est pas
 « certaine...

« 5° On rendra compte par devant deux commis au Rd curé
 « de Villaraboud des oblations déjà faites, et chaque année
 « de celles qui se feront dans la suite en dite chapelle... Elles
 « s'emploieront sous sa direction pour les besoins d'icelle;
 « mais on ne touchera jamais au surplus sans notre per-
 « mission.

« Seront les présentes lues en chaire à Villaraboud et autres
 « paroisses où elles seront envoyées. Une copie desquelles
 « devra être affichée dans la nouvelle chapelle pour la con-
 « duite d'un chacun.

Fribourg, le 17 avril 1804.

MAXIME, évêque de Lausanne.

Par ordre : Joseph GOTTOFREY, secrétaire. »

En 1830, Mgr Pierre-Tobie Jenni permit à M. le doyen Roulin de bénir la chapelle, de préparer l'autel et d'y placer une pierre sacrée pour y célébrer la messe. La paroisse de Villaraboud, avec l'argent trouvé dans le tronc, a procuré un calice et des ornements. L'évêché a administré les fonds de la chapelle depuis sa fondation jusqu'en 1847.

La chapelle de Notre-Dame du Bois est bien entretenue, les

pèlerins continuent à y affluer, les offrandes et les dons sont nombreux encore. Par les grâces qu'elle y accorde, la sainte Vierge prouve que ce sanctuaire lui est cher.

Curés de Villaraboud.

1324. **Jean.**

1358. **Jean Vambelet.**

1386. **Jean**, de Drognens.

1447. **Pierre Thomas.**

1447. **Jean Porcel.**

1480. **Antoine Massaleri.**

1502. Maître **Jean Clerc**, chapelain de la cathédrale de Lausanne, curé de Villaraboz, fait un échange de bénéfice avec Paul de Torculari, curé d'Arconciel. Ils reçoivent l'un et l'autre l'institution canonique, 12 octobre 1502. (*Man. à la bibl. de Lausanne.*)

1504. **Rodolphe de La Roche (de Rupe)**, nommé par le prieur de Burier.

1553. **Jean Michod** résigne le bénéfice.

1553. **Jacques Emonet**, vicaire à Sales, est nommé curé de Villaraboud. Il ne vivait plus en 1560. L'avoyer et conseil de Fribourg nommèrent Pierre Forney, vicaire à Siviriez.

1560. **Pierre Forney.**

1563. **Nicolas Gleresse**, docteur.

1566. **Pierre Berthin.**

1566. Après la mort de Berthin, **Antoine Marmier**, né à Villaraboud, fut nommé curé le 30 octobre 1566, pour aussi longtemps qu'il se conduira en bon pasteur. Il devra enseigner l'oraison dominicale avec les douze articles de notre foi catholique, les 10 commandements et la confession générale, en langue vulgaire et paternelle...


1579. **Pierre Clerc.**

1580. Le 24 février, le vicaire de Farvagny est nommé curé de Villaraboud. — Le nom de ce prêtre n'est pas donné.

1614. **François Clerc.**

Une lacune.

1634. **Loys Favre.**

1669. **Josse Bulliard.**
1687. **Jacques Romanin, d'Autigny.**
1690. **François-Pierre Krutzhuber.**
1702. **Claude Gaillard.**
1744. **Jacques-Joseph Sugnaux.**
1776. **Claude-Joseph Bahy.**
1802. **Joseph Chenaux, d'Ecuvillens.**
1813. **Joseph Page, de Chatonnaye.**
1818. **Jacques Charrière, de Cerniat.**
1821. **Jean-Jacques Barbey, d'Onnens.**
1835. **Joseph-Alexandre Caille, d'Estavannens.**
1839. **Pierre-Joseph Gachet, de Gruyères.**
1847. **Claude-Antoine Chassot, d'Orsonnens, décédé à Villaraboud le 16 novembre 1891, à l'âge de 86 ans et 10 mois.**
1892. **Paul Menoud, de La-Joux, coadjuteur de S.-Nicolas en 1894, décédé l'année suivante, le 19 novembre.**
1894. **Simon-Gustave Robadey, de Lessoc.**
1901. **Jean Bovet, de Promasens; au moment de sa nomination, au mois d'août, il était vicaire à Châtel-Saint-Denis.**
- 

VILLARD-SOUS-MONT

Villar-Simon, Villar-Symon, Villard-Symont, Villard-Symond.

Altitude : 753.

Patrons : Saints Simon et Jude, 28 octobre.

Statistique.

Nombre des maisons.	Nombre des ménages.	ORIGINE DE LA POPULATION				RELIGION		LANGUE	
		Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'un autre canton.	Etrangers.	Catholiques.	Prot. stants.	Français.	Allemands.
22	26	73	24	2	1	99	1	100	—

Dans son Histoire du comté de Gruyère, M. Hisely trouve l'étymologie de Villard-sous-Mont dans *villa*, habitation, manse rurale, située sous le mont, *au pied du mont*. D'après M. Kuenlin, c'est le patron de l'endroit qui aurait donné le nom à la localité : *Villa-Simon*.

Une réflexion à ces messieurs. Pour M. Hisely : tous les documents antérieurs au XV^e siècle écrivent Villar-Simon ou Villar-Symont ; mais jamais Villar-sub-monte, Villard-sous-Mont. M. Hisely le reconnaît d'ailleurs. Pour M. Kuenlin : le premier édifice religieux, une chapelle, est du XVII^e siècle ; avant cette époque, cette localité n'avait pas même un oratoire, et, depuis les temps les plus reculés, elle s'appelle Villar-Simon ou Villar-Symont.

On sait que les noms, par leur transformation et prononciation en différentes langues ou idiomes, ont changé de forme, d'orthographe, parfois au point de ne plus être reconnaissables, ce qui rend le travail des étymologistes très difficile.

Quant à Villard-sous-Mont, il semble également naturel d'en chercher l'origine dans la position topographique : *villa au pied du mont*, ou bien dans le nom du propriétaire : *villa à Simon*.

Ce charmant petit village est agréablement situé dans la haute Gruyère, sur la route Bulle-Montbovon, à 9 kilomètres du chef-lieu de ce district.

Le premier acte connu qui parle de Villard-sous-Mont est du 25 juin 1254. Au sujet d'un alpage du Moléson, une difficulté surgit entre le chapitre de Lausanne et le comte de Gruyère, Rodolphe III ; le chapitre soutenait que cette alpe était sa propriété, le comte, de son côté, affirmait que le chapitre l'avait cédée, sous un cens de 4 moutons, rachetable au prix de 32 deniers lausannois, à Bocard d'Heyz (Enney) et à Pierre de Villard-Symon. A la demande du comte Rodolphe, des arbitres proposèrent un accord, qui fut accepté de part et d'autre, par lequel le chapitre donna à bail perpétuel l'alpage en litige aux hommes du comte sus-nommés, sous la redevance annuelle de 5 moutons ou de 10 sous lausannois, etc. On trouve d'autres actes, postérieurs, où il est question de Villard-sous-Mont, mais ils ne sont pas assez importants pour les rappeler dans cette notice.

Disons plutôt un mot des deux héros dont Villard-sous-Mont est justement fier, *Clarembos* et *Ulric à Berna*, surnommé *Bras de fer*.

M. Hisely, l'historien de la Gruyère, relate cet acte de bravoure, qui est un brillant fait d'armes.

Fribourg et Berne, à la suite de l'acte de piraterie exercé sur Mermette Mackenberg (voir *Vuippens*), s'armèrent pour châtier le coupable, Othon d'Everdes. Celui-ci appela à son secours les seigneurs voisins, entre autres Aimonet de Vuippens, le comte de Gruyère et Rodolphe de Corbières. Le château de Pont tombe entre les mains des villes alliées ; le donjon d'Everdes est pillé et livré aux flammes ; la ville et le château de Vuippens détruits. Les Fribourgeois vont

ensuite assiéger Corbières, et les Bernois s'avancent sur Gruyères. Déjà la Tour-de-Trême est saccagée par le fer et par le feu. C'en est fait du comte de Gruyère. Son armée démoralisée est dispersée dans la forêt de Sauthau et les environs. Mais c'est là, près du lieu appelé Pré-de-Chênes, qu'apparaissent nos deux braves ; ils occupent le principal passage de la forêt, résistent presque seuls au choc de l'ennemi victorieux, frappent d'estoc et de taille, raniment par leur exemple les courages abattus, donnent le temps à l'armée gruérienne de se rallier et de repousser l'ennemi. Les Bernois se replient, emmenant avec eux 60 prisonniers. Aux deux héros de Villard-sous-Mont est attribuée la victoire.

D'après la tradition, les soldats tombés sur le champ de bataille furent enterrés au Pré-de-Chênes ; on y voit encore un petit tertre surmonté d'une croix. Un jour des rogations, la procession s'y arrête et chante un *Libera* pour les défunts.

La chapelle et la paroisse.

Villard-sous-Mont, jusqu'en 1786, fit partie de la paroisse de Gruyères, qui, bien des siècles auparavant, s'était elle-même séparée de Bulle.

Eloignés de l'église-mère de plus de 5 kilomètres, sans édifice religieux, les habitants de cette localité se trouvaient dans l'impossibilité morale de remplir tous le précepte de la sanctification du dimanche. Aussi ils se concertent, s'entendent, font démarche sur démarche et adressent des suppliques pour obtenir l'autorisation d'ériger une chapelle. Le 27 janvier 1643, l'autorité diocésaine souscrit à cette demande. Cette année même, le 25 février, la commune s'engage par acte solennel à doter et à construire une chapelle, bien modeste, puisque, dans le marché conclu, elle devait avoir 24 pieds de large sur 25 de long, les murs 20 pieds de haut, fondements compris, une fenêtre au chœur et 4 à la nef, une petite tour, un seul autel, une cloche et une chambrette pour sacristie. Dans le contrat, la commune s'engage à payer 250 écus petits et 2 pistoles de vin, à conduire les matériaux et à fournir des journées. Cette chapelle, placée sous le vocable des saints

Simon et Jude, a été consacrée le 13 avril 1654. Voici les principaux bienfaiteurs : Jacques Thorin, dit l'ainé, donne le terrain pour l'emplacement de la chapelle et du cimetière, 30 écus pour messes annuelles, sa femme 7 écus, leurs domestiques 18 florins pour la cloche ; Pierre Thorin, fils de Blaise, 750 florins ; Nicolas Thorin, feu Nicolas, 320 écus, avec la charge de dire une messe chaque semaine pour le repos de son âme ; André Thorin, dit l'ainé, 450 florins ; Anne Thorin, fille de Jean, 100 écus pour le luminaire, 100 écus pour faire sonner l'Angelus et pour la lampe devant le S. Sacrement ; 6 écus pour réparation, 14 écus pour deux messes annuelles, etc.

Mgr Strambin, dans le recès de sa visite pastorale du 25 novembre 1676, déclare qu'il y a à Villard-sous-Mont un prêtre rétribué par la commune. « Il dit la messe matinale
« les fêtes et les dimanches ; il administre tous les sacre-
« ments, exceptés les baptêmes et les mariages, au nom du
« curé de Gruyères. »

En 1723, Villard-sous-Mont demande à l'Evêque de Lausanne de permettre le chant de l'office et des vêpres les fêtes et les dimanches solennels. Ce qui est accordé, mais en exceptant trois dimanches libres dans l'année. Quelques années après, en 1749, dans une requête, on insiste pour de plus amples faveurs. Mgr Joseph-Hubert de Bocard, muni du consentement du curé-doyen de Gruyères, autorise le chapelain à célébrer grand'messe aux fêtes de 1^{re} et 2^e classe, y compris les trois dimanches réservés en 1723 ; à faire l'exposition du S. Sacrement, les processions et bénédictions aux principales fêtes, l'office des trois derniers jours de la Semaine Sainte, avec le sermon de la Passion le vendredi, les exorcismes et les conjurations en cas de mauvais temps, la bénédiction des cierges à la Chandeleur et celle des Rameaux. Le chapelain devra maintenir la lampe allumée, sonner les offices et l'Angelus, annoncer les fêtes, les jeûnes, etc.

A la demande du curé de Gruyères, Mgr de Bocard impose les conditions suivantes : Ne jamais ouvrir de cabaret dans la commune, continuer à acquitter les redevances au curé et à la paroisse, dédommager, en cas de séparation, le curé de Gruyères du préjudice éprouvé.

Les obligations, les charges augmentèrent pour le chapelain ;

la commune s'engage à lui payer 21 batz annuellement, et à construire un petit four à la cuisine de la chapellenie.

Villard-sous-Mont, comme on le voit, s'achemine petit à petit mais sûrement vers une séparation définitive. En 1770, il croit le terrain suffisamment préparé pour demander à Mgr Nicolas de Montenach l'érection de la chapelle en église paroissiale. L'Evêque, en présence de l'opposition du clergé de Gruyères appuyé par les autres communes de la paroisse, accorde de plus amples privilèges, mais n'adhère pas à la demande de séparation. Villard-sous-Mont ne se décourage point ; il revient à la charge, adresse une pétition solidement motivée à Mgr de Lenzbourg. L'Evêque, assuré que le Conseil de Fribourg ne faisait aucune difficulté, érige Villard-sous-Mont en paroisse par acte du 8 octobre 1786, aux conditions que voici :

Payer à l'église-mère une rente annuelle et perpétuelle de 2 florins, rachetable au prix de 40 florins. Montant acquitté en 1790 ;

Contribuer, jusqu'à arrangement, aux frais de la fabrique de l'église de Gruyères. Pour cela, Villard-sous-Mont a livré, en 1799, 200 écus petits ;

Acquitter les anniversaires fondés par les ressortissants de la commune ;

Se baser sur Neirivue, séparé déjà de Gruyères, pour tout ce qui n'est pas déterminé dans le présent acte ;

Payer annuellement 200 écus petits et donner le communage à leur curé, qui jouira du droit d'étole, offrandes, etc.

La même année, par acte du 24 octobre, la commune plaça 1,025 écus petits, provenant d'une souscription faite dans la nouvelle paroisse pour augmenter la rente du bénéfice.

Collation.

Villard-sous-Mont avait demandé à l'Ordinaire la collation de la chapelle. Ce droit lui fut accordé et confirmé par acte du 2 avril 1655. A la fondation de la paroisse, le droit de patronage a été modifié par l'Evêque, en ce sens que le clergé de Gruyères formera une voix et Villard-sous-Mont également

une voix pour la nomination à ce bénéfice. Mais le gouvernement de Fribourg, dans sa réponse à la demande de séparation, ne s'était pas exprimé dans le même sens, probablement faute d'entente; il donnait au clergé de Gruyères le droit de nommer le curé sur une triple présentation de Villard-sous-Mont.

Les deux parties, voulant éviter toutes difficultés, décidèrent de suivre le mode de nomination fixé par l'Évêque.

Eglise.

La chapelle, devenue église paroissiale au moment de la séparation de Gruyères, a été agrandie en 1808, et le chœur reconstruit à neuf. Joseph Perraquin, italien, entreprit la maçonnerie et la taille des pierres, mais la commune devait fournir les matériaux. Le sculpteur Millalini s'engagea à construire deux petits autels en gypse, une chaire et à blanchir le chœur et la nef.

En 1810, le clocher est rehaussé et agrandi. Il possède deux cloches : celle de l'ancienne chapelle, avec l'inscription : *Scopus vitæ Christus*, « le Christ est le but de la vie » ; une seconde, un peu plus grande, avec le nom du fondateur Henri Deonna et la date 1752.

Dernièrement, cette petite église a été couverte en ardoise.

Confréries. — Deux confréries ont été érigées dans la chapelle de Villard-sous-Mont : celle du S.-Nom de Jésus et celle du S.-Esprit, avec une rente qui n'existe plus. Le recteur devait préparer les pains de la Pentecôte et les distribuer à tous les habitants de la commune.

Cimetière. — En 1786, Mgr de Lenzbourg se rendit à Villard-sous-Mont pour bénir le cimetière de cette nouvelle paroisse.

En 1857, le cimetière fut agrandi, et Mgr Marilley le bénit, lors de la visite pastorale du 24 juillet.

Presbytère.

Joseph Pidoux, de Vuadens, construit la chapellenie pour le prix de 100 écus petits et 2 1/2 pistoles ; mais Villard-sous-Mont devait fournir 44 journées d'hommes et payer un petit

régal le jour de la levée de la charpente. Ce contrat porte la date du 23 mai 1695.

Cette chapellenie, construite en bois, fut démolie en 1824, et la paroisse fit bâtir en pierre la cure actuelle.

Ecole.

Les chapelains de Villard-sous-Mont étaient en même temps maîtres d'école, mais ils n'avaient aucun émolument fixe. « Le chapelain devra, dit une convention de 1675, enseigner les enfants du village qu'on lui enverra, sans que les pères et mères soient obligés de lui donner que ce qu'il leur plaira. »

Une autre convention de 1752 porte un mince traitement. « Le chapelain fera l'école pour la somme de 12 écus petits pendant tout le cours de l'année, exceptés 15 jours pendant la récolte des foins et autant pendant celle des regains. »

D. J.-J. Ruffieux, curé-doyen de Gruyères, dans son testament de 1738, légua 50 écus petits pour l'école de Villard-sous-Mont.

Anne Thorin, fille de Jean, donna 200 écus pour le traitement d'un régent.

Difficultés.

En 1468, une difficulté éclata entre les communes de Neirivue et de Villard-sous-Mont, au sujet de certains pâturages. Villard-sous-Mont soutenait que de tout temps il avait joui du droit de faire paître son bétail sur les *Traverses*, à *Loroussa* et *ouz Souchard*. Neirivue ne reconnaissait pas ce droit, et prétendait pouvoir jeter son bétail sur *Rossez* et les pâturages attenants sis dans la commune de Villard-sous-Mont. C'était habile. Si la difficulté se compliquait, cette complication même devait amener une solution pacifique. Aussi on se décida à faire trancher le différend par un tribunal arbitral, qui porta cette sentence équitable, acceptée par les représentants des deux communes : Les habitants de Villard-sous-Mont auront dorénavant et à perpétuité, mais après la fleurie seulement, le droit de jeter leur bétail sur les prés et gites contestés, sans jamais outre-

passer les limites indiquées. De même, ceux de Neirivue auront le même droit, et aux mêmes réserves, sur les pâturages contestés de Villard-sous-Mont. L'acte du 27 juin 1468 fixe une amende de 10 livres, qui seront partagées entre les arbitres et la partie fidèle. (*Archives de Villard-sous-Mont.*)

Les localités d'Enney et de Villard-sous-Mont possédaient anciennement par indivis tout le terrain, bois et pâturages, compris entre le ruisseau de Villard-sous-Mont et le ruisseau d'Afflon jusqu'au sommet de la montagne. En 1585, les prudhommes de Villard-sous-Mont, voulant jouir de la moitié des propriétés indivises, demandèrent une part importante du bois commun appelé mont d'Afflon. Enney répondit que le mont d'Afflon tout entier, et non pas seulement une partie, était propriété indivise ; que c'était injuste de la part de Villard-sous-Mont, qui s'en était déjà adjudgé une partie considérable, de demander à partager le reste. D'ailleurs, vu que les habitants d'Enney étaient plus nombreux que ceux de Villard-sous-Mont, le partage devait se faire par feux ou par tête.

Un procès eut lieu. Après avoir plaidé assez longtemps, les parties commencèrent à se calmer et décidèrent de choisir des arbitres. Voici la sentence :

« Tout le mont d'Afflon, entre les ruisseaux de Villard-sous-Mont et d'Afflon, restera à perpétuité propriété indivise des deux communes.

« La partie boisée, entre le ruisseau de Villard-sous-Mont et la raye d'Afflon, sera la propriété de Villard-sous-Mont, à l'exclusion d'Enney. Enney, de son côté, aura la propriété exclusive de la partie boisée comprise entre le ruisseau d'Afflon et la raye de ce nom. »

De nouvelles difficultés s'élevèrent encore pour ces pâturages communs. En 1667, pour mettre fin à toutes ces chicanes qui renaissaient sans cesse, on procéda au partage définitif de toutes les propriétés indivises. (*Archives de Villard-sous-Mont.*)

Au commencement du XVII^e siècle, Villard-sous-Mont refusait au clergé de Gruyères les redevances annuelles, acquittées régulièrement par les autres localités de la paroisse. Pour la dîme ordinaire, il prétendait qu'autrefois il la devait

à la paroisse de Riaz, et qu'elle avait été rachetée ; pour la dime des naissants et les corvées, il soutenait que, depuis le temps qu'elles n'avaient pas été acquittées, il y avait prescription, et que, d'ailleurs, il pouvait s'appuyer sur les franchises accordées à la commune.

Le clergé de Gruyères, qui ne l'entendait pas ainsi, revendiqua ses droits devant la justice. Le procès traîna en longueur. Pour arrêter les plaideurs, Antoine de Montenach, bailli de Gruyères, leur conseilla des arbitres. Ce qui fut accepté, et, de part et d'autre, on s'en rapporta à l'arbitrage du bailli. Le 19 janvier 1622, Antoine de Montenach prononce que Villard-sous-Mont est exempt de la dime ordinaire. Mais, vu que la prescription ne peut pas être invoquée pour des droits de cette nature, et que Villard-sous-Mont ne produit aucune pièce à l'appui de ses prétentions, etc., il doit acquitter la dime des naissants et les corvées, comme les autres localités de la paroisse.

D'autres différends surgissent encore avec les communes voisines, au sujet de l'endiguement de la Sarine, etc. Cela n'a pas d'importance pour nous. (*Archives de Villard-sous-Mont.*)

Hommes distingués.

D'après Kuenlin, en 1546, un *François Thorin*, de Villard-sous-Mont, était membre du clergé de Gruyères.

Gérard ou *Erhard Thorin*, de Villard-sous-Mont, entra dans le Chapitre de S.-Nicolas vers le milieu du XVI^e siècle, fut nommé doyen en 1575, et élu prévôt par le Grand Conseil le 22 décembre 1588.

Jean Thorin, qui fut à deux reprises placé à la tête de la paroisse de Fribourg, était contemporain du prévôt.

Pierre Thorin fut nommé curé d'Albeuve en 1674, après avoir occupé le poste de chapelain à Villard-sous-Mont.

Cette petite localité donna, dans le XVII^e siècle, deux prêtres au clergé de Gruyères : *Antoine Thorin* et *Jean Ecoffey* ; dans le siècle suivant, trois Pères Capucins à l'Ordre de saint François : *Herculain*, *Illuminé* et *Albérique Thorin*.

Le P. *Pierre-François Thorin* entra dans la Compagnie de

Jésus en 1759. Ses études terminées, il fut nommé professeur à Fribourg, où il enseigna avec succès diverses branches du savoir humain : les rudiments, la syntaxe, les rhétoriques, la philosophie, la physique et la théologie. Le P. Thorin, qui était né à Villard-sous-Mont le 7 juillet 1739, est décédé à Fribourg le 19 juin 1789.

Jacques-Philippe Thorin, curé-doyen de la Tour-de-Trême, où il est mort en 1799.

Boniface Thorin entra dans le couvent d'Hauterive, où il est décédé en 1831. Le P. Boniface avait été pendant vingt-trois ans directeur de la Fille-Dieu.

Ignace Thorin, décédé en 1839 ; il a occupé le poste de chapelain des Sciernes et celui de curé de Neirivue.

Emmanuel Thorin, né en 1785, mort en 1847 ; il fut successivement curé de Cerniat, Villarvolard, Ependes et Crésuz.

François Thorin, né en 1798, décédé en 1861 ; il fut curé de Morlon, puis de Vuippens.

Villard-sous-Mont donna aussi le jour à des laïques plus ou moins distingués, dont voici les principaux. Un docteur en médecine, *Blaise Thorin*, mort en 1789. Un notaire, *Jean-Denis Thorin*, décédé en 1815. Deux magistrats, *Charles Thorin*, compromis dans la révolte de Chenaux, puis exilé. Il fut successivement, sous le gouvernement helvétique, membre du Sénat, de la Diète cantonale et de la Chambre administrative. Enfin, de 1805 à 1820, il occupa le poste de receveur d'Etat. Il mourut en 1830.

Alexandre Thorin, décédé en 1873 ; il avait été préfet de Fribourg, puis conseiller d'Etat, sous le gouvernement de 1848.

Un homme de lettres, *Hubert Thorin*, né en 1817. Il fit avec succès ses études littéraires, bien qu'interrompues pour motif de santé, et continua toute sa vie à cultiver les lettres avec une noble persévérance. Il fut juge au tribunal de Gruyères en 1844, conseiller d'Etat de 1845 à 1847. Pendant le régime de 1848, il passa en Savoie où il rédigea momentanément un journal, puis à Lyon comme précepteur, enfin dans le grand-duché de Bade comme étudiant bénévole de l'Université de Fribourg-en-Brisgau. Rentré à Villard-sous-Mont, il subit deux fois la prison sous l'inculpation d'avoir pris part aux troubles qui agitaient le pays.

De 1857 à 1871, il fut juge au Tribunal de la Gruyère, député au Grand Conseil de 1861 à 1874, contrôleur des hypothèques dans la 2^e section du district de la Gruyère de 1857 jusqu'en 1888, année de sa mort. M. Thorin, à l'occasion du Jubilé sacerdotal de S. S. Léon XIII, prit part au pèlerinage suisse à Rome. Dans son voyage, il fit une chute si malheureuse qu'il se blessa gravement au pouce, et mourut du tétanos le 2 février. Son corps est enseveli à Rome même, dans le cimetière de Saint-Laurent-hors-les-Murs.

M. Hubert Thorin a publié : *Neirivue et son pèlerinage* ; *Notice historique sur Villard-sous-Mont* ; *Notice historique sur Grandvillard* ; *Notice historique sur Gruyère* ; la traduction de l'ouvrage allemand de Schérer sur le *Rétablissement du culte catholique dans la Suisse protestante* ; et, avec M. le curé Jeunet, *Vie de la bienheureuse Louise de Savoie*.

Divers.

A la suite de l'acte de bravoure des deux héros de Villard-sous-Mont, dont il est parlé plus haut, la légende vint s'emparer du fait, donner libre cours à l'imagination vive du montagnard pour le broder avec éclat. Elle rapporte qu'après ce combat héroïque les mains de Clarembos et d'Ulric à Berna restèrent collées à leurs flamboyantes épées par le sang répandu ; qu'il fallut même, pour détacher les mains qui les serraient comme des tenailles, les inonder maintes fois d'eau bouillante.

C'est là apparemment une réminiscence d'un passage de l'Écriture sainte. Le livre des Rois, lorsque David défit les Philistins, pour donner tout son éclat à la bravoure d'Eléazar, la dépeint en ces termes expressifs : « *Eléazar... était le second entre les trois plus vaillants qui se trouvèrent avec David, lorsqu'on insulta aux Philistins, et qu'ils s'assemblèrent en un certain lieu pour donner bataille. Les Israélites ayant fui, Eléazar seul fut ferme et battit les Philistins, jusqu'à ce que sa main se lassât de tuer, et qu'elle demeurât attachée à son épée...* » (II^e livre des Rois, c. XXIII, v. 9 et 10.)

A la demande des seigneurs de Fribourg, le roi de France

avait accordé au comté de Gruyère une pension (probablement pour service militaire), qui fut acquittée jusqu'en 1789. Une partie de cette pension revenait de droit aux prudhommes d'Enney, de Neirivue et de Villard-sous-Mont. Cette part, qui se montait à 47 écus d'or au coin du roi de France, fut partagée entre ces trois communes. La copie de l'acte de partage, qui est déposée aux archives de Villard-sous-Mont, stipule que les communes d'Enney et de Neirivue se partageront, à part égale, les trois quarts de cette somme, et que Villard-sous-Mont aura l'autre quart. (*Acte du 17 janvier 1523.*)

Un auteur rappelle « qu'il a vu à la S.-Simon, fête du lieu, la jeunesse de Villard-sous-Mont, en habits de ville, ouvrir son bal champêtre en présence des anciens et de son vieux curé. » (*Course dans la Gruyère.*)

A Villard-sous-Mont, on est d'une grande politesse, même raffinée. Aussi les habitants de ce village sont appelés dans toute la contrée *les Messieurs de Villard-sous-Mont*.

Liste des chapelains.

1666. D. **Pierre Thorin**, de Villard-sous-Mont, nommé curé d'Albeuve en 1674.

1675. D. **Antoine Jacquet**, d'Estavannens.

1683. D. **Jacques Thorin**, de Villard-sous-Mont.

1694. D. **Jacques Clerc**.

1698. D. **Pierre-Jacques Castella**.

1720. Vers cette date, D. **Jean-Baptiste Werro**, nommé chapelain de Chénens en 1722, où il est mort en 1730.

1722. D. **Pierre Remy** ou **Rime**, de Charmey.

1726. D. **Jacques-Joseph Thiémarc**.

1728. D. **Jacques Glane**, de Sommentier, décédé à Villard-sous-Mont en 1749.

1749. D. **Bernard Dupont**, de Bulle.

1772. D. **Claude-Joseph Mivroz**, de Bulle, nommé curé au moment de l'érection de la paroisse en 1786.

Liste des curés.

1786. **Claude-Joseph Mivroz.** Ce bon prêtre aimait les animaux, surtout les oiseaux et les abeilles. Un de ses servants de messe rappelle ce trait : « Il m'a bien souvent tiré les oreilles pour me punir de mes espiègleries ; mais, l'opération terminée, il ne manquait jamais de me mener à la cure et me régalaît si bien de miel qu'il me donnait presque envie de recommencer. » (*H. Thorin.*)

1823. **Jean-Jacques Ruffieux,** de Broc, chanoine de Gruyères desservant.

1826. **Udalric Yungo,** de Barberèche.

1832. **Henri Boanney,** du Jura bernois.

1835. **Jean-Joseph Scherly,** de La-Roche.

1861. **Antoine-Casimir Perroud,** de Châtel-Saint-Denis.

1865. **Henri Berthe,** d'Estavayer-le-Lac.

1866. **Jacques Minodier,** d'Annonay (France), décédé à Villard-sous-Mont en 1871.

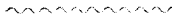
1872. **Charles Vonthron,** d'Alsace ; il a malheureusement passé au vieux-catholicisme.

1873. **Joseph-Irénée Perroud,** de Châtel-Saint-Denis.

1875. **Charles-Théophile-Reichlen,** de la Tour-de-Trême.

1887. **Aloyse-François-Nicolas-Joseph Laurent,** de la Savoie ; il a quitté ce poste en 1893.

1893. **Joseph-Casimir Levet,** de Rue, ordonné le 21 juillet 1889, chapelain de Praroman de 1889 à 1892.



VILLAREPOS

*Villarépoz, Villars-Repos, Rupperzwyl.
Chandossel, Chandossié, Chandon.*

Altitude : Villarepos 495 ; Chandossel 465.

Patron : S. Etienne.

Statistique.

	NOMBRE		ORIGINE				CONFESSION		LANGUE		Total.
	De maisons habitées.	De ménages.	Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'un autre canton.	Etrangers.	Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.	
Chandossel ..	31	40	99	37	37	—	128	45	121	52	173
Villarepos....	66	80	185	109	8	—	288	14	280	22	301

	Chandossel	Villarepos
Nombre des contribuables	156	210
Immeubles imposables.....	406,095	923,080
Capitaux, titres	108,998	152,527
Produit de l'impôt sur les fortunes	1,219	2,566
— — sur l'industrie	—	99
Dépenses pour les pauvres.....	926	922
Fonds d'école.....	8,613	13,845

Villarepos.

Ce joli village est situé à l'est et à une petite distance d'Avenches, à 2 kilomètres. A l'époque romaine, Villarepos était faubourg de cette ville prospère et qui étendait ses rem-

parts au loin, disparus aujourd'hui avec ses tours et ses larges fossés : la charrue a creusé ses sillons et nivelé ce sol souvent foulé par le fier citoyen de la vieille Rome. Au temps de la splendeur d'Avenches, Villarepos était certainement habité : son site agréable, son climat doux et son voisinage de cette cité ne laissent aucun doute à cet égard. A l'arrivée des barbares, Villarepos, comme les environs d'ailleurs, a subi le triste sort d'Avenches : pillages, massacres de la population, incendies, calamités de tout genre. Ce n'est qu'après de longues années que la population survivante a pu réoccuper ses terres, rebâtir et former un nouveau village.

Dans le mois de juin 1333, Jacques, dit Mala Graci, de Villarepos, donne tous ses biens, en reconnaissance des services rendus, à son seigneur Borcard, d'Avenches, donzel. Les curés de Curtilles et de Domdidier sont témoins de la donation.

Villarepos était une seigneurie que Fribourg acheta en 1502, le lundi après la S.-Urbain. Au commencement du XVI^e siècle, les Praroman en étaient seigneurs.

L'église.

Villarepos, avant la Réforme, était membre de la paroisse de Donnatyre. Il paraît qu'en 1536 le culte catholique a été aboli à Donnatyre et que le bailli d'Avenches voulait obliger les gens de Villarepos à suivre le culte réformé ; car, dans le mois d'avril 1537, à la demande des fidèles de cette localité, le gouvernement de Fribourg écrivit au bailli de ne pas les inquiéter dans leurs convictions religieuses. Le 2 mai de la même année, on permet à Jacques Deisi (Deysi), dont le père avait légué 200 livres à Donnatyre pour fondation de messes anniversaires avec un *Salve*, de placer ce montant dans une autre église, mais avec la réserve expresse que, si l'église de Donnatyre était rouverte au culte catholique, les messes fondées y seraient transportées à nouveau. (*Comptes des trés. Font.*, 21.)

Les habitants de Villarepos étaient privés de tout secours religieux. En présence de cet état de choses, le gouvernement,

le 27 février 1538, les réunit provisoirement à Courtion « tant « par rapport à la fréquentation de l'église que par rapport « aux enterrements. » Mais, comme le chemin à parcourir était assez long, mauvais, difficile, l'idée d'établir le culte dans les environs surgit d'elle-même, et, sans retard, probablement la même année, on ouvrit une église à Plan dans une vaste salle de la maison des seigneurs Praroman ; ce local servit au culte pendant un demi-siècle. (*Id.*, 21.)

Villarepos n'avait pas de cimetière ; il fallait conduire les morts à Courtion. Cependant, par tolérance ou plutôt par droit de copropriété, quelques ensevelissements se faisaient encore à Donnatyre : Nicod Michaud, Claude Dessonnaz et d'autres, vers les années 1550 et 1554, demandèrent à être enterrés à Donnatyre. (*Archives cantonales, not. n° 2.*)

Il existe un document sur l'origine de la paroisse de Villarepos, j'en cite un passage : « Ceux de Villarepos nous ayant « représenté qu'avant que la Sgrie d'Avenches tombât sous « la domination de Berne et embrassât la réformation, ils « avaient souvent dû fournir des subsides à Donnatyre qui « était leur paroisse, tant pour l'entretien de l'église que pour « y procurer des ornements pour le service divin ; et qu'à « présent ayant été obligés de se fournir à eux seuls un « prêtre pour faire le service divin, ils avaient demandé à « ceux de Donnatyre quelques ornements qu'ils avaient aidé « à procurer et qui ne leur servaient plus de rien, ils avaient « reçu un refus absolu. Sur quoi nous écrivîmes à Berne pour « les prier de faire en sorte que ceux de Donnatyre cédassent « quelque chose des revenus de leur cure à ceux de Villarepos « et Plan, et surtout une partie de leurs anciens ornements « d'église, qui ci-devant leur appartenaient en commun. » Lundi 29 juillet 1538. (*Archives cantonales, Mss. Font. comptes 22.*)

A cette date, la population payait un prêtre à ses frais ; il est donc certain que la messe a été célébrée à Plan dès 1538.

A Plan, la population était plus nombreuse qu'à Villarepos ; mais ici il y avait plus de choix pour l'emplacement d'un édifice religieux, et Villarepos se trouve plus rapproché de Chandossel que Plan. Aussi, en 1572, on commença à construire à Villarepos même une chapelle ou église ; le gouver-

nement accorda 100 livres pour cette bâtisse, et, en 1575, un nouveau subside de 30 livres pour la cloche.

Cette église était pauvre, elle n'avait pas même le strict nécessaire au culte divin. Elle n'avait pas de tabernacle ; c'est en 1605 que la paroisse le fit établir, et, pour payer les 50 florins qu'il avait coûté, elle dut recourir à l'impôt. Le jour où le doyen de S.-Aubin vint le bénir, Villarepos se mit en fête : les comptes portent 6 livres de poudre pour les mousquets. Le cimetière existait déjà, puisqu'en 1607 on plaça une porte en bois pour le fermer.

Après un siècle et demi d'existence, cette petite église a été agrandie et consacrée le 15 septembre 1725.

M. Scherer, de Porentruy, a fait à neuf les petits autels, en 1850, pour le prix de 268 fr. anciens.

La Réforme.

L'Evêque de Lausanne se présenta au gouvernement de Fribourg, en 1534, pour lui faire connaître les troubles semés parmi ses sujets d'Avenches par quelques partisans des nouvelles doctrines, et le prier d'envoyer dans cette ville une députation pour y rétablir l'ordre. Le 31 mai, Fribourg délégua deux conseillers pour travailler, de concert avec l'Evêque, au rétablissement de la paix ; mais Berne, devenu seigneur du pays, avait imposé la réforme à cette population plus ou moins chancelante dans sa foi. Pour la paroisse de Donnatyre, supposé même que les habitants de cette localité aient accepté librement le nouveau culte, les paroissiens de Villarepos et de Plan faisaient majorité et se trouvaient lésés dans leurs droits. Privés de leur église, obligés de faire des frais considérables pour conserver l'ancien culte, les catholiques manifestaient parfois hautement leur indignation ; d'autre part, le parti protestant dénigrait les cérémonies catholiques, le Pape, etc. Voilà la vraie cause de tant d'insultes, de rixes et de vengeances.

Vuilhelm Guillet, de Villarepos, un peu pris de vin, se trouvait un dimanche du mois de décembre 1537 dans l'auberge de Donnatyre, tenue par Nicod Sonailon. Guillet s'aban-

donna, paraît-il, à des récriminations inutiles. Les gens de Donnatyre se rendirent auprès du bailli, qui le fit arrêter par ses huissiers ; mais Guillet parvint à s'évader et à se retirer sur terre fribourgeoise. Le bailli écrivit à l'avoyer de Fribourg pour déposer une plainte contre les propos injurieux de Guillet. L'avoyer trouva qu'on avait beaucoup exagéré : si Guillet avait mal parlé de Luther, les protestants avaient aussi mal parlé du Pape. Le bailli Tillier (Dyllier), qui ne pouvait plus arrêter Guillet, mais qui aurait désiré le faire juger par Fribourg, irrité de cette réponse, fit à l'avoyer une réplique très vive. Je n'ai pas trouvé la fin de cette affaire regrettable.

Jean Dupont et sa femme Clauda, de Faussigny, qui avaient habité Villarepos, étaient détenus dans les prisons d'Avenches comme sorciers. On les accusait d'avoir renié Dieu et pris le diable pour maître, d'avoir fait périr gens et bêtes avec de la poudre, de s'être rendus en assemblée dans le bois au-dessus de Chandon... Dans les interrogations, ces malheureux avaient accusé de complicité plusieurs personnes de la contrée. Le bailli prit la peine d'écrire à l'avoyer de Fribourg pour lui donner les noms de ces complices, les faire examiner et punir, 4 juin 1540. TILLIER, bailli. (*Archives cantonales.*)

Il eût été plus sage pour le bailli de ne pas croire trop facilement aux accusations de sorcellerie et aux déclarations arrachées par la violence.

Donnatyre, après la Réforme, comme nous l'avons vu plus haut, avait refusé à Villarepos tout objet du culte. Pressé par les gouvernements de Fribourg et de Berne, il consentit pourtant à céder quelque chose en 1547. Vuillelme Symonet de Plan et Jehan Sonnaz de Villarepos, délégués des deux localités, ont reçu du représentant de Donnatyre Jehan Landriset les objets du culte mentionnés dans la convention suivante, dont l'original se trouve encore aux Archives de Villarepos. Voici les passages de cet acte qui ont trait aux ornements cédés.

« Premièrement, deux chazubles, l'une camelot noir
 « demye usée, et l'autre de soye faible quasy grise aussy
 « demye usée ; ung ymaige de saint Estienne, de bois ; ung
 « autres ymaiges de Nostre-Dame, aussy de bois ; deux chan-

« delliers de loston ; deux autres chazubles de drap fort usées,
 « l'une rouge et l'autre perse (vert-bleu) ; ung surply de toile
 « fort usé ; ung repositoyre de loston tout rond pour reposer
 « le corps de Nostre Sauveur Jésus, ayant une croix dessus ;
 « ung autre repositoyre de loston pour porter le corps de
 « Nostre Seigneur à sa feste, tout plat ; deux petites vittres
 « carrées ayant une petite croix dessus ; deux chandelliers de
 « fer pour mettre les cierges des trépassés ; ung chandellier
 « de fer à quatre cyerges à mettre devant le crucifix de
 « Nostre Sauveur et Redempteur Jésus-Christ.

« Pour toutes lesquelles choses dessus désignées, nous
 « délégués de Villarepos... avons baillé et délivré... la somme
 « de dix-neuf florins petite monnaie... 1547. »

La paroisse de Villarepos possède une magnifique chasuble en cuir de Cordoue doré, qui provient, d'après la tradition populaire, de la sacristie de Donnatyre. Cependant elle n'est pas citée dans la remise des ornements faite en 1547. Cette chasuble, très fraîche encore et bien conservée, est un travail d'une beauté remarquable. Il en est de même du calice qui vient de Donnatyre et qui n'est pas mentionné non plus dans l'acte de 1547. L'acte ajoute plus loin : « Et c'est pour faire le
 « divin service de Nostre-Seigneur Jésus au lieu et village
 « de Plan. »

En 1548, Jacques Deisi, de Villarepos, refusait de faire les corvées dues à la cure de Donnatyre. Le bailli d'Avenches écrivit à l'avoyer de Fribourg, disant qu'il serait obligé de poursuivre Deisi en justice, s'il persistait dans son refus.

De 1537 vers 1600, pour desservir Plan et Villarepos, des prêtres arrivaient des environs ou de Fribourg ; parfois ils séjournaient quelques jours, mais le plus souvent ils ne venaient que pour les dimanches et fêtes. Ces ecclésiastiques étaient logés et nourris chez les paysans de la localité et ils recevaient de minces honoraires.

Lors de la construction de l'église de Villarepos, le gouvernement de Fribourg, pour commencer le bénéfice du curé, avait cédé sa part de la dîme à Chandossel « en blé, avoine,
 « orge, pois et autres légumes, soit en chanvre, lin, ou toutes
 « autres choses et fruits croissant », à la condition pour le
 bénéficiaire de résider à Villarepos, de faire les offices divins,

d'administrer les sacrements et d'enseigner le peuple « aux
 « modes que sera advisé par Ven. Sgr. Peter Schneuwly,
 « prévôt de S.-Nicolas, vicaire du Sgr. Evêque de Lausanne,
 « 13 avril 1584. »

Dans ce même document il est encore dit que « depuis la
 « séparation du parrochiage de Donnatyre, les habitants de
 « Villarepos et Plan se sont servis des vénérables curés de
 « l'église paroissiale de Courtion pour l'administration des
 « saints sacrements, ce qui n'était sans très grd discommodité,
 « tant des dits curés ou leurs vicaires que de nos dits sujets
 « de Villarepos. »

Cependant la dime de Chandossel fut peu à peu détournée de sa destination et employée « à l'usage commun. »

C'est pourquoi, en 1604, Fribourg délégua quelques membres du Conseil pour assister, avec le prévôt, à la reddition des comptes de la paroisse. Ces messieurs, pour assurer les honoraires du curé, obligèrent la paroisse à créer un capital avec le produit de cette dime.

En 1624, le curé de Cressier, Georges Buret, desservait avec sa paroisse celle de Villarepos; mais les habitants de cette dernière paroisse lui refusèrent le produit de la dime, « parce
 « qu'il ne les servait qu'à demy temps, comme étant occupé
 « l'autre temps à Cressier. »

Il paraîtrait donc que M. Buret alternait les cérémonies, un dimanche dans une paroisse seulement, et le dimanche suivant dans l'autre paroisse.

« Le reste de cette dime et ce qu'ils ramasseraient ensemble
 « entre eux par impôts et tailles, ils l'appliqueraient à un
 « plus grand revenu et commodité du seigneur curé, qu'ils
 « prétendaient installer, ayant déjà pour ce sujet fait acquis
 « d'une maison avec ses appartenances. »

Le curé de Cressier recourut à l'avoyer; mais le Conseil, reconnaissant les bonnes intentions des gens de Villarepos, ordonna au curé Buret de se contenter de ce qu'on lui donnait. (*Rathserk.*, 26.)

Une difficulté surgit, en 1646, dans les paisibles villages de Villarepos et de Plan : huit familles, qui avaient été de temps immémorial tolérées, en supportant les charges de la commune et en payant chaque année une coupe d'avoine, ne

pouvaient fournir aucune preuve pour soutenir leurs droits de bourgeoisie. Le banneret Josse Wild, député pour terminer ce différend, déclara qu'on devait les tolérer encore, mais que les dites familles ne pourraient jeter sur les biens communs qu'une vache, un veau et deux têtes de petit bétail, « sous le ban de 20 florins applicables à l'église. » Cet arrangement, malgré l'opposition de quelques récalcitrants, qui finirent par se soumettre, a été fait et accepté par Villarepos et Plan le 20 septembre 1646.

Procès de Villarepos et de Donnatyre.

Commencés au moyen âge, ces procès se succédèrent, par intervalles, comme les fièvres intermittentes, jusqu'en 1854. Villarepos et Plan avaient le droit de jeter leur bétail avec celui de Donnatyre sur quelques prés, mais après la première récolte ; la jouissance de ces pâturages souleva de nombreuses difficultés. Comme elles n'ont que peu de rapport avec le sujet que je traite, je me contente de les signaler en passant. Les personnes qui désirent connaître ces démêlés locaux pourront parcourir les longs et fastidieux mémoires qui dorment dans les archives.

Un procès, celui-ci plus important, a été soulevé à différentes reprises depuis la Réforme, au sujet de la copropriété du temple et du cimetière et des obligations relatives à leur entretien. Voici un aperçu de l'état de la question. On croit qu'il est intervenu un accord, avant ou pendant l'introduction de la Réforme, entre les villages de Donnatyre, de Plan et de Villarepos : mais, si un acte a existé à ce sujet, on ne le trouve plus. Il y avait un mode de vivre, certainement antérieur à la réformation : Plan et Villarepos, pour l'entretien de l'église et du cimetière, payaient les deux tiers des frais et Donnatyre le tiers. Plusieurs fois, Donnatyre voulut modifier ce modus vivendi, mais les deux autres villages restés catholiques refusèrent d'entrer en matière. En 1634, Donnatyre revint à la charge, proposa de répartir par tête et non par tiers les frais d'entretien du temple et la jouissance des pâturages. Des arbitres ont été choisis ; mais ils jugèrent à propos de ne rien

innover, de continuer le mode suivi de temps immémorial. 7 février 1634. (*Archives de Villarepos.*)

Nouveau procès pour les frais du temple, la jouissance des pâturages, etc. Le jugement porté dit : « Vu que de chaque côté on a contrevenu à l'acte de 1555, on s'y conformera à l'avenir. 14 décembre 1731. »

En 1745, le temple fut réparé par les soins de Jean Schairer, gouverneur de Donnatyre, et de Jean Folly, gouverneur de Villarepos ; une inscription, placée au-dessus de la porte, l'atteste.

En 1818, le temple de Donnatyre était devenu trop petit pour la population ; on voulut y construire une tribune, mais Villarepos s'y opposa.

En 1825, Villarepos, voulant une fois pour toutes s'acquitter des frais que causait l'entretien des immeubles indivis, remit à Donnatyre un titre pour être libéré de toute charge, « sans dérogations d'ultérieurs droits de part et d'autre. » (*Procès-verbal de la municipalité de Donnatyre.*)

Les immeubles indivis étaient le temple et le cimetière, qui forme un carré long au milieu duquel est construit le temple ; un mur de 99 pieds de long sur 4 1/2 de hauteur fermait l'immeuble de tous côtés.

En 1862, Donnatyre fit enlever de cette clôture la partie qui séparait le cimetière de la place de commune : les matériaux enlevés servirent à la construction de la maison d'école. Villarepos protesta en déposant une plainte basée sur ce principe qu'un mur élevé sur une propriété indivise devenait propriété de l'indivision ; mais le tribunal d'Avenches condamna la demanderesse. 1853.

Ce procès a été le dernier entre ces deux communes.

La cure.

Il paraît que, malgré la donation de 1584, le curé desservant n'habitait pas encore Villarepos, faute de logement. En 1631, on bâtit une grange avec ses dépendances à l'usage du bénéfice. Le 24 juin 1630, les fils de Claude Dessonnaz, Georges, Hansoz et Antoine, ainsi que Claude et Jean, fils de feu Pierre

Dessonnaz, vendent aux jurés et commis de la paroisse une maison attenante à la grange de la cure « pour la fondation et la construction d'une cure (logement) avec le chesaulz et le curtil », pour le prix de 1,650 florins et 50 florins pour les vins bus. Cette habitation fut la première cure.

Le 14 mars 1681, Pierre Folly, de Villarepos, vend à noble Simon de Boccard, du Grand Conseil de la ville de Fribourg, la partie de son jardin sise devant la cure pour le prix de 3 pistoles d'or et 22 messes que le curé de Villarepos s'est chargé de dire à l'intention du dit vendeur. Le même jour, l'acquéreur Simon de Boccard cède et abandonne au seigneur curé et à ses successeurs le dit morceau de jardin, sous l'obligation de célébrer chaque année une messe pour le repos de son âme. Le vicaire général du diocèse approuva cette fondation le 1^{er} mars 1683.

C'est en 1748 que la cure actuelle a été construite. On remarque, dans une chambre du presbytère, des vitres moullées et gravées avec les armoiries suivantes : François-Prospér Ammann, ancien banneret, 1779 ; François Bochud, commissaire, 1779 ; François-Antoine Progin, avoyer de Morat, 1779 ; Christophe Roggo, curé de Montorge, 1779 ; François-Ignace Buman, major, 1779.

L'auteur de ce beau travail reste inconnu.

Bienfaiteurs.

Vers 1600, Georges Folly, par dispositions testamentaires, fit des legs importants pour la paroisse et les pauvres. Clauda Sonailon a donné sa part du champ sous les Biollet ; Peter Folly, 150 florins pour réparer l'autel de S.-Georges.

En 1628, Benoit « de Sonna » légua 300 florins pour messes et aumônes, 40 écus à la même église, à la condition de faire sonner les *Ave Maria* matin et soir.

Pernon, femme de Jean Sonailon, à légué 600 florins, en 1630 ; Jean Sonailon, qui est mort de la peste, a donné « les buissons du bas de la Vaulx avec le pré de records. »

Louis Genilloud donna une pose de terre, en la croix, avec charge d'une messe ; Tècle Genilloud, la somme de 150 fr.

pour réparer l'autel et payer une cloche. Nicolas Folly a livré 250 fr., qui ont été employés pour acheter un reliquaire en argent et des ornements.

Une insigne bienfaitrice de l'église, c'est la famille Ammann qui habitait Villarepos : Pancrace Ammann a donné un encensoir ; Prosper Ammann, une monstrance ; le même, avec ses frères et sœurs, un calice, des burettes en argent et plusieurs ornements ; les sœurs de Joseph Ammann, divers objets pour l'église ; Jacques Ammann, bailli de Montagny, et sa femme née Lang, ensevelis dans l'église, ont payé la chaire.

Le professeur Michaud a légué 300 fr. à l'église ; Madeleine Folly, 150 fr. pour le luminaire ; le commissaire Bochud a donné 3 louis pour la couronne du ciboire. Jacques Michaud a fait reconstruire, en 1805, l'autel du Scapulaire, qui a coûté 280 fr. et le tableau 90.

Visites pastorales.

Mgr Strambin, dans sa visite pastorale du 13 octobre 1663, ordonna de faire consacrer l'autel du Scapulaire, de réparer l'église, la sacristie, la porte du tabernacle, et d'établir un ossuaire.

En 1696, le vicaire général de Forel donna ordre de procurer un ciboire, des ampoules, un reliquaire en argent ou d'un métal décent.

Chandossel.

Cette commune, avant la Réforme, appartenait à la paroisse de Faoug. Dans le XVII^e siècle, vers 1627, à l'occasion de la peste qui régnait à Chandossel, une chapelle a été construite dans cette localité, restée ferme dans la religion catholique. La commune donna à cette chapelle, dédiée à S. Sébastien et S. Roch, un mas de bois « à la Rapaz. »

Faits divers.

La dime de Chandossel fut acquise par l'avoyer de Morat, Jean Lamberger, qui l'a cédée à la paroisse, en 1599, pour le

prix de 350 florins. En 1835, elle a été rachetée pour 5,366 fr. anciens.

En 1604, on donne 6 sols « pour recoultre la senalye » (cloche) de l'ancienne église. On ne peut savoir s'il s'agit de la cloche de Donnatyre ou de celle de Plan. Cette même année, on fit payer des amendes à ceux qui avaient tué leurs bêtes grasses le jour de sainte Catherine.

En 1620, un incendie détruisit onze maisons à Villarepos ; à cette occasion l'Etat accorda un subside de 220 florins.

Le 22 septembre 1691, l'avoyer Tobie Gottrau donne plein pouvoir aux jurés de Villarepos Georges Dessonnaz et Antoine Sonailon « de châtier rigoureusement et sans grâce ni rémission » tous ceux qui n'auraient pas assisté à la messe les dimanches et fêtes. L'application des amendes se fera en faveur du luminaire de l'église.

En 1720, Villarepos demande au gouvernement la permission de vendre des chênes, dont l'argent serait employé à acheter une maison pour y loger le maître d'école et le berger.

Le château occupé par la famille Ammann a été acheté par M. Hœmigner, orfèvre à Morat, qui, en 1819, l'a vendu à Nicolas Folly.

L'école actuelle a été bâtie en 1864, pour le prix de 15,000 fr.

Hommes distingués.

Pierre de Sonnaz, Jésuite. Né à Villarepos le 12 janvier 1639, Pierre de Sonnaz était déjà prêtre lorsqu'il entra au noviciat des Jésuites, à Landsperg (Bavière), le 16 octobre 1667. Après sa profession, il reçut une chaire d'enseignement au collège de la Compagnie, à Fribourg, et l'occupa neuf années. En 1678, nous le trouvons à Porentruy, où il fit, le 2 février, ses derniers vœux perpétuels. D'abord socius du Père procureur, le P. Pierre de Sonnaz remplit à son tour, pendant trois ans, les fonctions de procureur, puis celles de ministre et de missionnaire. Il passa les années 1684 et 1685 à Fribourg-en-Brisgau, d'où il fut transféré à Œlberg, où il resta trois ans. D'Œlberg, il revint à Porentruy, où s'écoulèrent les dernières années de sa vie.

La mort du P. Pierre de Sonnaz est consignée au nécrologe du collège de Porentruy à la date du 25 juin 1693, en termes qui font le plus grand honneur à sa mémoire. On y rend notamment hommage à son profond esprit de religion (*vir optime religiosus*), à son abnégation et à son absolu détachement des choses de ce monde, au zèle éclairé qu'il apportait dans l'accomplissement de ses fonctions, auxquelles il se consacrait tout entier sans jamais se mêler intempestivement des affaires d'autrui. Son tact, sa modestie et la pondération de ses manières l'avaient rendu cher à la communauté, à laquelle il donnait en outre l'exemple d'une dévotion toute particulière à la très sainte Vierge.

Bien qu'affligé d'une santé précaire, le P. Pierre de Sonnaz remplissait avec une absolue ponctualité les devoirs de ses dernières charges, jusqu'à ce qu'enfin sa santé délabrée par des travaux au-dessus de ses forces l'obligeât de se confiner dans le service du confessionnal. Il ne tarda pas à devenir le confesseur de prédilection de la pieuse population de Porentruy. Il trouvait, en effet, à déployer dans ce ministère tous les trésors de son cœur sacerdotal, son amour des âmes, sa tendre sollicitude pour les petits et les malheureux. Aussi ne quittait-il pour ainsi dire pas le confessionnal.

Quand il mourut, le 25 juin 1693, toute la ville de Porentruy s'associa au deuil de la communauté. (*A. Dessonnaz.*)

Jean Folly, né à Villarepos le 25 décembre 1799, nommé curé-doyen de Gruyères en 1834, où il est mort le 13 novembre 1881.

Claude-Joseph Michaud, de Villarepos, curé d'Onnens en 1822, chapelain de Cottens en 1858, où il est mort en 1875.

Xavier-Julien Michaud, né le 27 juin 1828, curé de Saint-Aubin depuis 1857.

Jacques-Ambroise Perriard, né le 27 juillet 1841, chanoine de S.-Nicolas en 1876, professeur au collège de 1879 à 1900.

Paul-Félix Perriard, frère du précédent, né le 25 novembre 1851, curé de Fribourg depuis le 4 avril 1880.

Henri Perriard, neveu des précédents, né en 1874, vicaire à la Chaux-de-Fonds, curé de Vallorhe depuis 1901.

Curés de Villarepos.

De 1537 ou 38 à 1575, messe et administration des sacrements à Plan. Les fonctions sacrées étaient, à cette époque, accomplies par des curés du voisinage ou des prêtres venus de Fribourg. (*Comptes de la commune.*)

1543. **Claude Francognyer**, vicaire à Plan.

1564. Le gouvernement nomma pour deux ans un curé dont on ne donne pas le nom ; ce curé fut encore confirmé pour deux ans.

De 1568 à 1598, lacune.

1598. Les comptes parlent des honoraires du curé, de cadeau de livres et poulets envoyés à Fribourg.

1604. Au Sgr curé pour son salaire, 30 florins.

1605. Délivré à Hans Dessonnaz, au nom du Sgr curé, par commandement du vicaire général, 8 florins, en déduction de son salaire.

1607. Pour Domp **Jean**, à son arrivée au village comme curé, 12 batz.

1624. **Louis Favre**, curé de Cressier et desservant de Villarepos.

1624 à 1632. **Georges Burdet** ou **Buret**, curé de Cressier.

1625. **Jost Bulliard**, provisoirement.

1631 à 1634. **Pierre Audriard**, d'Autafond.

1634. **Michel Pulliod**.

1640. **Maurice Staubi** (Steibig).

1648. **Caspard Velan**.

1649. **François Deschoux**, de Vuippens.

1655. **Pierre Clerc**.

1658. **François Burquet**.

1660. **Pierre Débossens**, d'Estavayer-le-Gibloux.

1680. **Daniel-Jean Lombard**, de Fribourg.

1690 ou 91. **Jean-Joseph Piccand**, mort à Villarepos en 1727. C'est le premier curé enterré dans l'église de Villarepos.

1729. **Charles-Josse Murer**, de Fribourg ; à sa mort il était doyen. Ce curé est aussi enterré dans l'église de Villarepos.

1759. **Claude-Antoine-Joseph Progin**, de Misery, décédé à Villarepos le 7 mars 1777, enterré devant le crucifix.

1777. **Rodolphe-Joseph Egger**, de Walperwyl, paroisse de Tavel, nommé curé le 14 mars.

1801. **Balthazar-Henri Bonny**, d'Estavayer-le-Lac, élu le 24 février.

1802. **Michel Gremaud**, savoyard. Il était chapelain à Sorens lorsqu'il a été nommé curé de Villarepos. A la demande des paroissiens, ce curé, qui ne pouvait comprendre le patois du pays, a quitté la paroisse l'année même de son arrivée.

1802. **Bernard-Emmanuel Biemann**, de Montagny-la-Ville et Treyvaux. Au moment de sa nomination, 12 juin, il était vicaire à Prez. Biemann avait un frère doyen à Font, et un neveu curé à Ecuwillens.

1807. **Jean-Joseph Auderset**, de Wallenried, vicaire pendant quelques mois.

1807. **Jean-Frédéric Curty**, de Morteau (France).

1810. **Etienne Simonet**, de Villarepos.

1835. **Louis-Maurice Longchamp**, de Bottens, mort le 29 juillet 1849.

1848. **François Glasson**, desservant.

1849. **Gaspard-Fridolin Hauser**, de Nœfels (Glaris).

1858. **Ernest Pillonel**, d'Estavayer-le-Lac.

1862. **Alexandre Bovet**, de Promasens.

1863. **François Chambettaz**, d'Assens (Vaud).

1869. **Jean-Baptiste Limat**, de Brétigny (Vaud), vicaire à Lausanne en 1868, à Vevey en 1869.

VILLARIMBOUD

*Villar Rembot 1270, Villaremba 1531.
Macconnens.*

Altitude : Villarimboud 772 ; Macconnens 675.

Patron : Assomption de la sainte Vierge, depuis la construction de l'église actuelle.

Statistique de l'année 1888.

	Maisons habitées.	Ménages.	ORIGINE DE LA POPULATION				CONFESSION		LANGUE		Total.
			Bourgeois de la commune de résidence.	Bourgeois d'autres communes du canton.	Suisses d'autres cantons.	Etrangers.	Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.	
Villarimboud	70	83	185	139	30	5	341	18	336	3	358
Macconnens.	16	17	35	60	2	1	96	2	94	21	100

	Nombre des contribuables.	Immeubles imposables.	Capitaux, titres.	Produit de l'impôt.	Dépenses pour l'assistance des pauvres.	Fonds d'école.
Villarimboud	170	602,209	70,466	1,604	1,443	18,949
Macconnens	32	148,078	30,197	431	1,048	4,336

La paroisse.

La paroisse comprend Villarimboud et Macconnens, villages qui étaient d'anciennes seigneuries.

En 1308, Macconnens appartenait à François de Billens. Louis de Savoie, à la demande des sires de Billens, ordonna aux habitants de Villarimboud de faire moudre leurs grains au moulin de Macconnens, 1335.

Villarimboud est situé dans une position élevée et charmante, d'où le regard embrasse, à l'est, le magnifique panorama des montagnes de Berne, de Fribourg, du Valais et de la Savoie; à l'ouest, se déroule la chaîne du Jura. Le terrain est fertile, les connaisseurs assurent même que Villarimboud produit le plus beau froment du canton. Les forêts environnantes recèlent plusieurs tumuli; tout le sol est parsemé de briques et de ruines romaines.

Dans les XII^e et XIII^e siècles, une famille, bienfaitrice d'Hauterive, prend le nom de Vilar Reimbolt : entre les années 1147 et 1157, Ita, fille de Gui de Vilar Reimbolt, donne à l'église d'Hauterive son alleu de Lussy, mais elle reçoit de l'Abbé 40 sols et trois agneaux. A la même date, Anselme de Vilar Reimbolt et ses fils Jean et Gui restituent à Hauterive tout ce qu'ils ont enlevé à ce monastère.

Pierre de Morens, donzel de Romont, fonde un anniversaire à Humilimont; en hypothèque, il donne des terres qu'il possède à Villarimboud.

Au XII^e siècle, le monastère d'Hauterive possédait à Villarimboud plusieurs propriétés provenant de dons faits par des seigneurs des environs.

Jean Azimer, donzel de Moudon, fit son testament le 14 juillet 1463; il établit héritier son fils Rodolphe, mais si ce dernier ne laissait pas d'enfant, la fortune devait passer à ses filles Antoinette et Catherine. Il légua une rente de 5 sols à l'église de Villarimboud.

La chapelle de Villarimboud.

La chapelle de Villarimboud, d'après certains documents qui la citent déjà en 1145 et 1185, remonte à une haute antiquité ; mais à cette époque il n'y avait pas de prêtre résidant pour la desservir. C'est en 1337, deux siècles plus tard, qu'on rencontre la principale fondation du bénéfice et l'établissement d'un prêtre dans cette localité.

Jean de Rossillon occupait le siège épiscopal de Lausanne ; un de ses chanoines, Pierre de Sarraca, curé de Torny, favorisé d'une jolie fortune personnelle, qui s'était encore considérablement augmentée depuis qu'il occupait ce poste, craignant d'avoir chargé sa conscience dans la perception des rentes et des autres fruits de son bénéfice, résolut de verser largement en bonnes œuvres les revenus des biens de l'église. Il s'arrêta à une fondation dans sa paroisse et s'adressa à son évêque pour obtenir les autorisations nécessaires. Villarimboud fut privilégié. La distance de ce village à l'église paroissiale et les mauvais chemins pour se rendre à Torny déterminèrent le curé Pierre de Sarraca à parfaire le bénéfice de la chapelle de Notre-Dame de Villarimboud et à y établir un chapelain résidant. L'Evêque accepta la fondation, mais aux conditions suivantes :

1° La nomination du chapelain appartiendra perpétuellement au curé de Torny, qui le présentera à l'Evêque pour en obtenir l'institution. 2° Le chapelain résidera à Villarimboud avec un clerc, et il ne pourra jamais desservir la cure de Torny. Si, au moment de sa nomination, le chapelain n'avait pas encore reçu la prêtrise, il se fera ordonner dans l'espace d'une année et, en attendant, il fera desservir la chapelle par un ecclésiastique prêtre. 3° L'élue célébrera quatre messes par semaine pour les fondateurs et le peuple. 4° Il sera à Villarimboud le vicaire du curé de Torny pour les visites des malades et autres fonctions ecclésiastiques. Avec les quatre messes prescrites, il dira encore toutes celles que le curé de Torny ou son vicaire venait célébrer dans la chapelle de Notre-Dame, sans jamais omettre le dimanche. A l'occasion des

enterrements des défunts de Villarimboud, le chapelain célébrera toujours la seconde messe. Le dimanche et les jours fériés, par ordre du Synode, il chantera les vêpres et les matines dans sa chapelle; mais le jour de S. Martin, patron de Torny, il assistera aux matines et à la messe à Torny, si le curé l'exige.

Le généreux fondateur avait déjà donné à la chapelle de Villarimboud un ornement sacré, une croix pour les processions et une belle bourse pour les reliques. Il y ajouta un surplis, un missel payé 10 livres, un bréviaire du même prix, l'ouvrage dit *Jean Bellet*, un bon lit avec couverture, linge, vases pour la cave, batterie de cuisine, sans oublier la marmite et la poêle à frire, et une place pour bâtir. Les *réceptions* de Villarimboud et de Macconnens, qui ne dépasseront pas 40 sols, appartiendront au chapelain. Il percevra 4 deniers pour les enterrements des enfants, un denier pour les baptêmes, etc. Mais le don principal se trouvait dans le vignoble : sa vigne, près Lausanne, qu'il avait payée 160 livres; une seconde vigne avec pressoir, près Eschissie, payée 35 livres. Si le bon curé Pierre de Sarraca fit conduire des vases pour garnir la cave de Villarimboud, il laissa de quoi les remplir chaque année.

Pierre de Billens, patron et protecteur de l'église de Torny, avait aussi donné son consentement à cette fondation.

La pièce est datée du mois d'août 1337.

A partir de cette date, Villarimboud a toujours eu des chapelains résidants qui, à cause des fonctions qu'ils y remplissaient, prirent assez souvent le titre de curés. La chapelle, déjà en 1337, avait la Présence réelle et un cimetière, mais on ne pouvait y enterrer que les enfants, les adultes devaient être conduits à Torny. Dans les XV^e et XVI^e siècles, des messes furent fondées dans la chapelle de Notre-Dame. Jacques Roux, en 1458, donna 1/2 pose de terre pour son anniversaire, mais, si le curé de Torny venait à s'en emparer, cette terre retournerait à ses héritiers.

Avant le déclin de la maison de Savoie, l'histoire de cette localité n'a pas de faits qui méritent d'être cités. En 1535, Villarimboud était soumis à trois seigneurs : Claude de Courtilles, Louis Musard et Aimé Hugonin. Ils prêtèrent serment à

Fribourg, séparément, le 24 avril 1536, et Fribourg promit de les laisser jouir de leur seigneurie comme ils en avaient joui sous les ducs de Savoie. En 1572, les seigneurs étaient Jean Loyse, de Martigny, seigneur de Courtilles; François Preux, de Vevey, héritier par sa femme, fille de Loys Musard, avec V. Métral, seigneur de Bière et époux de Françoise, fille de Loys Musard. Plus tard, Claude Chassot, d'Orsonnens, devint seigneur de Villarimboud; il paya à l'Etat 312 livres pour la possession d'une partie de cette seigneurie; et Pierre Ecoffey, lieutenant de Granges, 22 écus pour l'autre partie, 1592.

Une affaire peu importante, mais qu'on peut rappeler en passant : l'Etat de Fribourg acheta du Conseil de Villarimboud, en 1543, pour le prix de 5 sols la livre, le métal d'une cloche fêlée du poids de 253 livres.

La chapelle de Notre-Dame, qui avait le Saint Sacrement, les fonts baptismaux et un cimetière, fut visitée par les délégués de Mgr Saluces, en 1453. Ils ordonnèrent de placer le tabernacle dans la muraille, du côté de l'évangile; de boucher les fenêtres de la nef avec de la toile, en attendant que le vitrier y mette du verre; de consolider les deux colonnes à l'entrée du chœur, et de placer un christ entre la nef et le chœur. Le chapelain prenait le titre de vicaire perpétuel.

Le curé de Tornay, qui avait conservé le droit de présentation au bénéfice de Villarimboud, vit l'Etat s'emparer de ce droit et nommer les chapelains, qui, au XVI^e siècle, commencèrent à s'émanciper, à devenir insensiblement curés et indépendants de l'église-mère.

Un curé, Pierre Nicolet, eut d'assez grandes difficultés avec la paroisse et la famille de Jacques Dogot. M. Nicolet avait rebâti la cure à ses frais, mais il réclamait à la paroisse le remboursement des dépenses; ce qui aigrit les esprits et fut un peu l'occasion de ces démêlés bien regrettables. L'Etat et le prévôt intervinrent en faveur de la paroisse. Le curé dut partir.

L'église.

Les archives ne donnent pas des renseignements exacts sur les chapelles de Villarimboud. Ce que nous savons, c'est que la première chapelle, qui peut dater du XI^e siècle, ainsi que

celle qui la remplaça, furent dédiées à la Mère de Dieu. Mais la première église fut consacrée à S. Théodule, qui céda de nouveau le pas à la sainte Vierge dans l'église actuelle.

A la conquête du pays de Vaud, XVI^e siècle, l'esprit paroissial commença à se développer chez les habitants de Villarimboud et de Macconnens; ils songèrent à se séparer de Torny, puis ils y travaillèrent sérieusement. C'est apparemment vers cette époque que fut construite une église dédiée à S. Théodule, évêque de Sion, église qui a servi au culte divin jusqu'en 1843. Le vase était insuffisant; le besoin de bâtir se faisait sentir, mais on reculait à la pensée des lourdes charges imposées à la paroisse. Mgr Jenny, en 1824, lors de la visite pastorale, avait ordonné de fonder un capital de construction et de l'augmenter chaque année. Dix-sept ans après, on se mit à l'œuvre. L'église fut consacrée le 1^{er} septembre 1844, et l'anniversaire de la dédicace fixé sur le premier dimanche du même mois. La paroisse choisit pour premier patron de la nouvelle église l'Assomption de la sainte Vierge; S. Théodule fut conservé et devint le second patron.

La cure.

La première cure de Villarimboud, loin d'être un palais, laissait même beaucoup à désirer pour être confortable; celles qui la suivirent faisaient presque regretter l'ainée. En 1585, l'Etat ordonna à la paroisse de bâtir une nouvelle cure. On construisit un misérable bâtiment, qui était une mesure, en 1780. L'année suivante, la paroisse livra au curé 600 écus et fournit tous les bois et les charrois pour agrandir et réparer le presbytère; mais le charpentier choisi, par défaut d'intelligence et non par mauvaise volonté, échoua complètement, fit un ouvrage très mal exécuté. Enfin, la paroisse, pleine de bonne volonté d'ailleurs, construisit dernièrement une cure jolie et bien distribuée.

Le bénéfice de la cure.

Primitivement, il consistait surtout dans deux parcelles de vigne données par le fondateur du bénéfice, M. le curé Pierre

de Sarraca. En 1848, ces vignes furent vendues pour le prix de 3,633 fr. Le bénéfice possédait encore un petit domaine de 15 poses, vendu vers 1883 ; plus, les dimes, ou le montant de leur rachat, et autres droits du bénéficiaire.

Faits divers.

Vers 1530, l'Etat de Fribourg, qui s'empara du patronage de la chapelle de Villarimboud, nomma Jean Michod, prédicateur à Romont, chapelain ou curé. Il donna ordre au bailli de le mettre en possession du bénéfice. Chose étrange ! l'ancien curé qui n'avait pas donné sa démission, mais qu'on croyait mort, vivait encore. La nomination fut révoquée. (*Fontaine, Compt.* 22.)

M. Arthur de Techtermann, dans la séance de la Société d'histoire du 25 novembre 1869, signale l'existence d'un grand nombre de tumuli et de débris d'autres monuments antiques dans beaucoup de communes de son arrondissement forestier, notamment à Villarimboud, Chénens, Orsonnens, Massonnens et Morlens. (*Mémorial*, t. IV, p. 75.)

Chapelains et curés.

Un *Petrus sacerdos* de Uillarrenbout apparaît comme témoin, en 1145, dans la confirmation de la fondation d'Humilimont par S. Amédée. (*Mém.*, II, p. 239.)

1337. Fondation du bénéfice et établissement d'un prêtre à Villarimboud.

1429-1453. **Guillaume-Mathey**, vicaire perpétuel.

1456. **Petrus de Nemore**.

1488. **Pierre de Roseto**. Il était aussi notaire.

1505. **Jacques**, d'Avenches.

1518. **Nicolas Guischard**.

1531. **Nicod Miéville**, de Chatonnaie.

1545. **Pierre Renaud**, de Romont.

1546. **Pierre Dogoz**. On accorde encore trois années de sursis au frère du curé de Torny (un Nicolet), nommé cha-

pelain de Villarimboud, pour se faire ordonner prêtre ; en attendant, il fera desservir la dite chapelle, 1551. (*Fontaine*, vol. XXIV.)

1561. **Pierre Nicolet**, fils de Claude, curé. Le 19 février 1580, ce curé est privé de son bénéfice par ordre du prévôt.

1566. **Pierre Marmier**, de Villarimboud, nommé par le conseil de Fribourg. C'était un remplaçant de Nicolet.

1585. **Codorey**. Ce curé ne resta qu'une année à Villarimboud.

1587. **Pierre Fagne**, curé.

1597. **Jean Rey**.

1618. **Jacques Nicolet**.

1631. **Antoine Petollay**. Il a établi les registres des baptêmes, des décès et des mariages. Ce curé est décédé à Villarimboud.

1652. **Jacques Oberson**, de Villarsiviriaux. Il vivait encore en 1679, mais il n'était plus curé.

1679. **Jacques Crausaz**.

1680. **Jacques Page**.

1681. **Claude-François Prudhomme**.

1687. **Jean Nicolet**.

1687. **Nicolas Passaplan**.

1688. **Jacques Bifrare**, mort à Villarimboud.

1699. **Jacques Herbetta**, d'Autigny.

1716. **Jean-Matthieu Gummy**, décédé à Villarimboud le 3 juin 1745. Il signait *parochus in fabulis*.

Marthe, desservant.

1746. **Jacques Maudonnet**, de la Brevire, mort à Villarimboud.

1780. **Grasset**, de Romont, desservant.

1780. **Joseph Gavillet**, d'Esmonds. Le même a été curé à Cerniat.

1795. **Pierre Morel**, de Lentigny. Il a été curé de Rue.

1810. **Claude Savary**, de Macconnens et de Villariaz.

1817. **Jean-Baptiste-Henri Chassot**, d'Orsonnens.

1819. **Joseph Huguenot**, d'Autigny, mort à Villarimboud.

1845. **Pierre-François Caille**, de Sales, nommé curé de Cugy en 1862.

1862. **Pierre-Joseph-Jules Perroud**, de Berlens, nommé curé de Vuisternens-devant-Romont en 1871.

1871. **M. Caille**, prédécesseur de **M. Perroud**, desservant. Les paroissiens de Villarimboud le réclamaient comme curé.

1871. **Pierre-François-Victor Déferrard**, de Chavannes-sous-Orsonnens, nommé curé d'Iverdon en 1875, mort curé d'Autigny.

1875. **Arthur-Louis-Ernest Daucourt**, de Porentruy.

1877. **Jean-Louis Dévaud**, de Porsel, préfet au Collège en 1880, chanoine et professeur à Romont en 1887, curé de La Tour-de-Trême en 1891, maintenant directeur de la Fille-Dieu.

1880. Père **Athanase**, capucin, desservant.

1883. **Jules Demièrre**, de Montet, prieur de Broc en 1887.

1887. **Joseph-Nicolas Péclat**, de Chatonnaie. Il quitta la paroisse en 1892 et se rendit à Rome pour suivre des cours de droit ; à son retour, il fut nommé curé de Vaulruz.

1892. **Casimir Pittet**, de Villars-le-Terroir, curé du Locle en 1893.

1893. **François-Michel Bochud**, de Bossonnens, chapelain de Corserey en 1896, curé de Botterens en 1900.

1896. **Henri Marion**, de Saint-Aubin. A sa nomination il était vicaire à Carouge.



VILLARSIVIRIAUX

Villars-Siverioux.

Altitude : 835.

Patron : S. Théodule, 16 août.

Statistique.

NOMBRE		ORIGINE DE LA POPULATION				CONFESSION		LANGUE	
De maisons.	De ménages.	Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'un autre canton.	Etrangers.	Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.
39	52	165	76	0	0	241	0	241	0

Villarsiviriaux.

Le nom de Villarsiviriaux semble avoir une origine romaine, et pourrait trouver son étymologie dans *Villa silvaria*. Sans insister autrement sur l'origine du nom, qui restera toujours une probabilité, on sait que Villarsiviriaux est une ancienne seigneurie, peu importante, à peine connue dans l'histoire. On connaît un de ses seigneurs, Jean de Blonnay, qui vivait au commencement du XVI^e siècle.

Dans un acte de 1278, le premier qui parle de cette localité, le chevalier Jocelme, coseigneur de Pont-en-Ogoz, reconnaît posséder d'Humilimont en franc-alleu 28 poses de terres au territoire de Villarsiverioux. (*Arch. d'Humil.*) A cette époque reculée, les enfants de Nantebin de Billens achètent des frères et sœurs Comtesson de Trey les fiefs et juridictions qu'ils possédaient à Villar-Siverioux et à Villar-Gisot (Villargiroud).

En 1501, Pierre de Trey, demeurant à Bulle, vend à l'Etat de Fribourg une dime de Villarsiviriaux, pour 95 livres, 3 coupes d'avoine et 7 gros de cens. Quelques années après, 1544, le donzel Pierre d'Englisberg vend aussi à Fribourg des cens qu'il possédait à Villarsiviriaux.

Cette localité, située dans le district de la Glâne, bien qu'élevée et adossée au flanc ouest des monts Gibloux, jouit d'un climat relativement doux et plus sain que dans la plaine ; le sol est très favorable aux arbres fruitiers : les épouses qui en sortent, si elles apportent en dot à leur mari quelques arpents de terre, ceux-ci ont soin de les conserver pour les fruits délicieux et abondants qu'ils en retirent ; quand les fruits manquent partout ailleurs, Villarsiviriaux en est assez souvent prodigue.

La chapelle.

Une chapelle dédiée à saint Théodule, sans pouvoir affirmer qu'elle fut la première, existait à la fin du XV^e siècle. Dans les reconnaissances de noble François Mayor, coseigneur de Pont, d'Orsonnens et de Villarsiviriaux, faites en 1483, il est parlé de la chapelle de Villarsiviriaux. En 1522, l'Etat donne 3,000 tuiles pour cette chapelle. Près d'un siècle plus tard, en 1607, les communiens de Villarsiviriaux s'adressent à l'Etat pour demander l'autorisation d'élever à 70 écus le prix « d'entrage » dans la commune. Ce qui est accordé, mais aux conditions suivantes : 10 écus passeront au profit de la chapelle ; 20 aux officiers de l'Etat ; 20 à la commune, et le reste est réservé. (*Rathserk.*, 241.)

Jacques Oberson, de Villarsiviriaux, curé de Villarimboud, s'intéressait vivement à sa commune d'origine, désirait améliorer sa situation au point de vue religieux. Le chemin à suivre pour se rendre à Orsonnens était mauvais et la distance assez considérable ; les vieillards et les infirmes, surtout en hiver, se trouvaient dans l'impossibilité de remplir leurs devoirs. Pour ces motifs et d'autres encore, M. le curé Oberson donne tous ses biens meubles et immeubles, prés, terres, situés à Villarsiviriaux et évalués à 1,350 écus petits, pour fonder une messe matinale, fêtes et dimanches, dans la

chapelle de S.-Théodule; l'Evêque fixera l'heure. Il s'en réserve l'usufruit sa vie durant, et, pour assurer sa fondation, il demande à la commune de s'en porter garante; il veut encore qu'on accorde au bénéficiaire le bois nécessaire et sa part aux pâturages et aux autres avantages d'un communier. Le chapelain jouira de la rente de 250 écus donnés par Pierre Berset, le 21 mars 1673, avec charge d'une messe hebdomadaire; de la fondation de Jacques Berset, fils de Rodolphe; de celle de Madeleine, fille d'Antoine Frioud, et de celle de Françoise, veuve de François Berset. Le chapelain, alternativement avec un membre de la commune, devra retirer les intérêts du bénéfice. Le généreux fondateur cède à la commune le droit de présenter deux ecclésiastiques à l'Ordinaire.

Donné à Fribourg, le 20 juin 1673, en présence de Pierre-Denis Castella et Laurent Lombard, notaire.

JEAN-DANIEL LOMBARD, *notaire*.

Mgr Strambin, à la demande de la commune, a ratifié et approuvé le tout, en déclarant que la messe sera célébrée à l'heure ordinaire des messes matinales.

Donné le 30 juin 1673.

En 1696, l'Ordinaire permet de chanter les vêpres, fêtes et dimanches, dans la chapelle de Villarsiviriaux, exceptés Noël, Pâques, Pentecôte, Fête-Dieu, Toussaint, S. Pierre, Dédicace et Rosaire.

La commune désirait la Présence réelle. Françoise, fille de feu Jean Berset, lègue et donne un capital de 100 écus pour l'huile de la lampe. La commune s'adresse à l'Evêque pour obtenir l'érection d'un tabernacle et le Saint Sacrement, se porte garante du capital fondé et s'engage, si ce revenu ne suffit pas, à parfaire le montant nécessaire. 6 septembre 1705. La même année, le 11 octobre, l'Ordinaire accorde l'autorisation demandée.

La grille qui ferme le chœur porte la date de 1749. Chose à déplorer! des mains, plus ignorantes que criminelles, l'ont dépouillée de certains ornements.

Cette grille, sans être d'un art parfait, attire pourtant l'attention des connaisseurs.

Les fidèles de la contrée accouraient nombreux à S.-Théo-

dule, s'y rendaient même en pèlerinage. La commune prie Sa Grandeur de permettre de rebâtir la chapelle trop petite pour la foule, et d'autoriser d'employer dans ce même but, pendant 3 ans, les rentes de la confrérie de S.-Théodule, dont l'intérêt annuel était de 16 écus. Ce qui est accordé, le 17 janvier 1782. Mais on ne peut savoir si cet édifice religieux a été agrandi et réparé ou reconstruit à neuf. On sait que la chapelle, devenue église paroissiale, a été consacrée, le 2 septembre 1797, par Mgr d'Odet, et la dédicace fixée sur le second dimanche d'octobre. Il s'agit probablement ici de celle qui a été agrandie ou reconstruite entre les années 1782 et 1790.

Le 28 janvier 1790, Jean-Antoine Gex, sculpteur à Bulle, promet de faire un tableau pour cette chapelle, conformément au dessin, et demande 360 florins. Ce qui confirme l'agrandissement ou la reconstruction votée en 1782.

Voici l'état du bénéfice et les charges du chapelain, d'après les notes de M. Rolle :

Le chapelain, outre le revenu des fondations, jouit de tous les avantages d'un communier, le bois nécessaire, droit aux pâturages. Il possède 3 1/2 poses de terre, avec une grange. Ses obligations consistent à dire la messe matinale, fêtes et dimanches; une messe par semaine pour les fondateurs du bénéfice; chanter les vêpres dimanches et fêtes, exceptées les solennités énumérées plus haut; faire le catéchisme le dimanche aux enfants de Villarsiviriaux et de Villargiroud; chanter, chaque semaine, les litanies de la sainte Vierge avec un *Salve*; faire la procession du S. Nom de Jésus le second dimanche du mois. Il est encore tenu, par fondation, à moins d'empêchement, de faire tous les dimanches de l'année les stations suivies du chapelet et de la prière du soir.

En 1830, les capitaux s'élevaient à 4,553 écus (13,659 fr.).

Erection de la paroisse.

Erection de la paroisse par acte du 10 juillet 1869.

Bénéfice du curé; conditions. 1. Indépendamment du presbytère avec jardin, du bois d'affouage rendu sur place et prêt à brûler, la nouvelle paroisse garantira au futur curé un trai-

tement de 1,400 fr., libre de toute charge, sauf l'acquittement des charges existantes.

2. L'entretien du presbytère, de l'église, du luminaire, des vases et ornements sacrés, en un mot, tous les frais du culte, à l'exception du vin et des hosties pour le saint Sacrifice, sont à la charge de la nouvelle paroisse, dont le curé sera nommé par l'autorité diocésaine, d'après les prescriptions canoniques.

3. L'autorité civile, le vén. Chapitre de S.-Nicolas et les communes qui demeureraient attachées à l'église paroissiale d'Orsonnens, seront mises en demeure, par les suppliants, de faire connaître leur adhésion au projet de séparation dont il s'agit. Les suppliants auraient, au surplus, à supporter au besoin les indemnités éventuelles qui seraient jugées fondées du côté des parties intéressées.

Signé : ETIENNE.

Fondations, dons.

Le curé Oberson fonde la messe matinale, fêtes et dimanches. (Voir plus haut.)

En 1645, Peterman Seydoz, de Massonnens, donne à la confrérie de S.-Théodule, à Villarsiviriaux, 20 écus, et le même montant à la chapelle.

En 1696, Christian Berset reconnaît devoir 10 écus pour le *Salve Regina* à chanter tous les dimanches.

En 1702, Pierre Chassot lègue 50 écus pour les litanies à chanter tous les dimanches de l'année. En 1884, le chant des litanies a été supprimé, mais on a conservé le chant du *Salve Regina*.

Les communiers de Villarsiviriaux s'engagent, en 1711, à fournir un capital de 200 écus pour les vêpres, fêtes et dimanches.

Françoise, veuve de Jean Raboud, donne 100 écus aux pauvres, et 30 écus pour réparer le tableau de S. Jean, montant légué par son mari, 23 mars 1710.

Le 30 décembre 1707, Jean, fils de feu Pierre Raboud, lègue 100 écus à la chapelle de Villarsiviriaux pour réparation, 10 écus pour une chasuble, 100 écus pour une seconde cloche; il donne aussi 100 écus à l'église paroissiale d'Orsonnens,

Le 6 janvier 1724, Françoise, fille de Pierre Raboud, donne 15 écus pour une bannière, et un pré pour réparation à la chapelle.

Pernette, née Rigolet, veuve de François Berset, lègue à la chapelle et aux pauvres 600 florins, 6 mai 1755.

Le 2 août 1812, Françoise née Mauroux, veuve de l'ancien lieutenant Claude Berset, de Villargiroud, donne à la chapelle 1,200 écus, pour une messe basse à dire chaque semaine avec un *Salve*, et annuellement une messe basse aussi avec *Salve*. Si la chapelle venait à être supprimée ou interdite, la rente sera distribuée aux pauvres. La même bienfaitrice lègue 200 écus pour le chemin de la croix à faire tous les dimanches de l'année. A l'érection de la paroisse, cet exercice spirituel a été réduit à une fois par mois.

Deschoux, chapelain, décédé à Villaz-St-Pierre, fondateur des Quarante-Heures.

En 1888, Jean-Pierre Berset, un pauvre cordonnier, chrétien d'une grande foi et très charitable, constitue la paroisse héritière de son petit avoir, environ 3,000 fr.

Rouge, ancien chapelain de Villarsiviriaux, décédé curé de Vuippens, a donné 100 fr. à la sacristie.

Alexandre Pontet, de Chavannes-sous-Orsonnens, paye le nouveau tableau du S.-Nom de Jésus et lègue 1,300 fr. au S.-Rosaire.

Philomène Berset, ès Gros, donne 300 fr. au S.-Rosaire et 5,800 fr. pour fondation de la messe matinale, 1893.

En 1899, le député Antoine Berset, époux de Philomène, lègue, par dispositions testamentaires, 500 fr. au S.-Nom de Jésus, 500 fr. au S.-Rosaire, 3,000 fr. au bénéfice de la cure, 5,000 fr. pour un fond de bâtisse de l'église, 200 fr. pour un ciboire et 200 fr. pour le pain bénit de la Fête-Dieu.

Alexandre Berset, frère de M. le député, et son épouse Marie continuent cette tradition de charité, héréditaire dans leur famille. Ils payent la bannière du S.-Rosaire, une magnifique chasuble, les candélabres et les chandeliers du maître-autel, etc. ; et leurs dons augmentent chaque année.

L'église possède une relique de la vraie croix.

Confréries.

Confrérie de S.-Théodule. En 1611, Pierre Berset, l'ainé, de Villarsiviriaux, lègue, pour les vêpres à chanter le jour de S. Théodule, 20 florins ; ce montant est versé dans les fonds de la confrérie de ce nom.

Le 4 août 1716, Jacques Duding, évêque de Lausanne, mis au courant des abus qui s'étaient glissés dans l'emploi des rentes de la confrérie de S.-Théodule, donne les avertissements et les directions nécessaires à ce sujet, dont voici la substance.

Ces rentes devaient être employées à dire des messes en l'honneur de S. Théodule, à maintenir la chapelle, le luminaire et les ornements. Les communiers de Villarsiviriaux avaient, paraît-il, obligé certains particuliers à payer annuellement un nouvel impôt et uni ce montant aux rentes de S. Théodule ; avec cet argent ils distribuaient, annuellement, des miches de pain aux riches aussi bien qu'aux pauvres, et payaient un repas au gouverneur et à ceux qui présidaient à cette distribution.

L'Evêque ordonna d'appliquer, selon les fondations, les revenus de la confrérie au maintien et à l'entretien de tout ce qui est nécessaire « en dite chapelle. » Mais, pour ne pas priver les pauvres de fondations qui auraient été faites en leur faveur, les gouverneurs distribueront aux pauvres, chaque année, la quatrième partie des rentes de cette confrérie.

Confrérie du S.-Rosaire. Cette confrérie a été érigée canoniquement en 1891 par M. le curé Musy ; c'est lui-même qui l'a demandée et fait toutes les démarches pour l'obtenir. A cette occasion, deux nouveaux tableaux ont été placés aux petits autels, aussi sans aucun frais pour la paroisse : Alexandre Pontet paya celui du S.-Nom de Jésus, et le député Antoine Berset celui du S.-Rosaire. L'ancien tableau de l'autel actuel du S.-Rosaire représentait S. Pierre et S^{te} Catherine.

Ecole.

Le régent d'Orsonnens, qui était en même temps sacristain, devait faire l'école à tous les enfants de la paroisse ; le matin, à ceux d'Orsonnens et de Chavannes ; l'après-midi, à Villarsiviriaux et Villargiroud. Le régent sacristain n'était pas un modèle de régularité, et cela se comprend ; souvent il n'arrivait pas à l'heure, et parfois même, à la grande satisfaction des enfants, il n'arrivait pas du tout ; l'instruction devait en souffrir. Le 13 mai 1793, les deux communes, après entente, s'adressent à l'Evêque et demandent un instituteur pour Villarsiviriaux et Villargiroud. Monseigneur autorise ces deux communes à établir une école séparée.

Hommes distingués et prêtres ressortissants.

Le *R. P. Joseph Berset*, rédemptoriste, né le 19 décembre 1794. Après avoir fait de brillantes études, il entra dans la Congrégation de S.-Alphonse de Liguori, sous le titre du Très Saint Rédempteur, y prit l'habit religieux au mois de mai 1817 ; et, une année après, il se consacra irrévocablement au Seigneur par l'émission de ses vœux religieux. Le 27 mars 1819, le jeune Rédemptoriste reçoit le sacrement de l'Ordre des mains de Mgr Pierre-Tobie Jenny, évêque de Lausanne et Genève. A peine élevé au sacerdoce, ses supérieurs, qui connaissaient ses talents et son amour de l'étude, le nomment successivement professeur de philosophie et de théologie, préfet des études et maître des novices ; le P. Berset s'acquitte de ces différents emplois avec zèle, dévouement et succès.

A la suite des événements de 1830, les ordres religieux eurent à souffrir. La communauté de Bischenberg en Alsace, où se trouvait le jeune Rédemptoriste, fut dispersée, et les Pères obligés d'aller chercher ailleurs un asile provisoire. Le P. Berset est d'abord nommé curé-desservant d'une paroisse, puis il entre comme précepteur dans une famille chrétienne

où il a laissé de précieux souvenirs ; il eut le bonheur de donner un de ses élèves à la Compagnie de Jésus. Pour le retenir dans son diocèse, Mgr de Strasbourg lui fait les offres les plus séduisantes, une chaire de théologie dans son grand séminaire, une stalle au chapitre de sa cathédrale. Vains efforts ! Joseph Berset reste dans sa chère Congrégation. De 1833 à 1839, il est en Belgique où il se révèle comme missionnaire émérite, parcourt les bourgades, les villages, les villes, et fait partout un grand bien aux âmes. En 1839, il est envoyé à Tournai comme recteur de cette maison. Trois ans plus tard, le 15 octobre 1842, il revient à Liège en qualité de consultant-admoniteur du Rd Père Provincial, et reste dans l'exercice de ces fonctions jusqu'en 1850. Dans cet intervalle, pendant une absence prolongée du Provincial, il gouverne la province belge avec le titre de vice-Provincial.

De 1850 jusqu'à sa mort arrivée le 24 avril 1868, il remplit constamment les délicates fonctions d'admoniteur du recteur de la maison de Liège.

Le R. P. Joseph Berset était un homme de conseil, sage et prudent. Dans toutes les charges qui lui furent confiées, il sut se concilier l'estime et la confiance de ses supérieurs, l'affection de ses confrères et rendre en même temps à sa Congrégation les plus signalés services. Aimant l'étude, la méditation et le travail, il se faisait un devoir de reprendre ses nombreux et chers traités de dogme et de morale ; la sainte Ecriture, l'ancien et le nouveau Testament étaient aussi une de ses études de prédilection. Le reste du temps était consacré à la composition de ses discours. Avec l'autorisation de ses supérieurs, il livra même à l'impression plusieurs ouvrages.

Jean-François Berset, curé d'Ecuvillens de 1808 à 1820 ; il a aussi occupé le poste de chapelain d'Orsonnens.

Jean-Joseph-Théodule Berset, né le 4 mars 1835, curé de Neuchâtel en 1862, doyen depuis 1889.

J.-Etienne Raboud, de Villarsiviriaux et Villargiroud, né le 22 janvier 1858, ordonné le 16 juillet 1882, curé de Siviriez.

Georges Berset, né le 14 janvier 1872, ordonné en 1895, curé de Gruyères.

Depuis quelques années, Villarsiviriaux a fourni un nom-

breux contingent pour l'enseignement primaire; en ce moment, dix de ses ressortissants occupent différents postes de professeur et d'instituteur dans les cantons de Vaud et de Fribourg.

Divers.

Dans la séance de la Société d'histoire du 7 novembre 1867, M. Nicolet rappelle la pierre dite des mensonges (la pietra dei dzangliés) au-dessus de Villarsiviriaux, que l'on voit encore au bord d'un sentier très fréquenté, autrefois, par les gens de la contrée qui se rendaient au marché de Bulle. Le fameux banc d'Estavayer-le-Lac, appelé aussi le banc dei dzangliés, trouve ici son pendant. (*Mémorial*, t. IV, p. 62.)

Chapelains.

1648. D. **Jacques Oberson**, prêtre à Villarsiviriaux.

1669. **Claude Botterin**.

1688. **Pierre-Dominique Gauderon**. Il a légué 10 écus pour l'huile de la lampe, 32 écus pour quatre anniversaires, et 15 écus pour des réparations.

1719. **Maurice-Joseph Jacquet**. Il a donné pour une messe fondée une pose de terre, vendue 100 écus en 1765.

1734. **Antoine Berset**.

1746. **Claude Python**, du Châtelard; plus tard curé de Lentigny.

1769. **Jacques-Joseph Gremaud**, de Riaz, décédé en 1783 et enseveli devant la porte de l'église.

1788. **Jean-Sébastien Florin**, du Valais. On le trouve chapelain à Orsonnens en 1816.

1803. **Savoy**, chapelain.

18 . **Saulnois**, chapelain.

1808. **Simon**, chapelain.

1816. **Grand**, de Vuisternens-en-Ogoz; en 1817, curé-doyen à Orsonnens.

1818. **François-Joseph Rolle**, de Bulle, chanoine du Saint-Bernard.

1845. **Jean-Joseph Oberson**, d'Estévenens.

1855. **Auguste Progin**, de Cormerod. A la suite d'un malheureux accident, il a trouvé la mort dans la Sarine.

1860. **Joseph-François Rouge**, de Cluses, Haute-Savoie, ordonné à Montréal, Canada, en 1851, missionnaire au Canada de 1851 à 1858, curé de Vuippens en 1862 où il est mort.


1862. **Georges Hessel**, d'Estavayer, premier curé de Villarsiviriaux.

Curés.

1870. **Georges Hessel**, décédé à l'âge de 75 ans, en 1882.

1882. **Jean-Nicolas Bovet**, de Promasens, chapelain à Villaz-S.-Pierre en 1889, poste où il est mort le 19 janvier 1895.

1888. **François Musy**, de Bossonnens, élève du Collège germanique, ordonné à Rome en octobre 1885, doyen depuis 1896.



VILLARS-SUR-GLANE

Villars-le-Terroir, Villars-le-Terrioux, Wyler.

Altitude : Villars 651; Cormanon 695; Bertigny 714; le Barage 553.

Patrons : S. Pierre et S. Paul.

Statistique.

	Maisons habitées.		Origine de la population.				Confession.		Langue.		Total des habitants.
	Ménages.		Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'un autre canton.	Etrangers.	Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.	
Villars.....	68	86	117	280	73	11	421	60	347	133	481

Nombre des contribuables.....	115
Immeubles imposables.....	1,976,929
Capitaux, titres.....	347,651
Produit de l'impôt.....	5,881
Produit de l'impôt sur l'industrie.....	1,625
Dépenses pour l'assistance des pauvres.....	1,009
Fonds d'école.....	16,406

La paroisse.

La paroisse de Villars est très ancienne, antérieure à la fondation de Fribourg. Cependant, bien qu'un document parle de l'église de Villars déjà en 1156, l'origine de la paroisse, son fondateur et ses premiers pasteurs restent inconnus.

Limitée à l'est par la Glâne et la Sarine, et à l'ouest par Givisiez, la paroisse de Villars embrassait primitivement tout le terrain sur lequel fut bâti Fribourg, exceptées la partie de l'Auge qui appartenait à Guin, et la partie de la Planche qui était de Tavel. Saint-Nicolas, érigé en paroisse, se forme surtout aux dépens de celle de Villars, la refoule jusqu'à la tour de Jaquemart, seconde enceinte de la ville, pour pousser plus loin encore et restreindre de plus en plus ses limites.

Julienne de Glâne, épouse de Guillaume de Montsalvens, son fils Pierre et sa femme Pétronille donnent, en 1156, au couvent d'Hauterive une pièce de terre située à Cottens; mais le monastère devait chaque année livrer 18 pièces d'argent à l'église de Villars. C'est le premier don connu fait en faveur de cette paroisse.

Vers 1173, il existait dans cette localité un prieuré de moines, dont Conon était prieur. Ulric d'Ogoz prit l'habit religieux dans l'église de Villars. Ulric et son fils Othon donnèrent à Hauterive l'alleu qu'ils possédaient à Nierlet, paroisse de Neyruz. Le prieur Conon, du consentement de ses moines, fit un accord avec l'Abbé Guillaume d'Hauterive : il céda au monastère tout ce que l'église de Villars possédait à Nierlet contre une rente annuelle de 12 muids de grains, dont 8 de froment et de messel, 2 d'avoine et 2 de pois — le muid mesure environ 3 sacs. — Ces denrées devaient être portées ou conduites à Villars aux frais du monastère; mais une fois sorties de la grange, Hauterive n'en était plus responsable. Les religieux de Villars avaient à fournir aux porteurs du pain, du fromage, du vin et du foin pour leurs bêtes. Si la propriété de Nierlet était détruite par incendie ou autre malheur, des amis seraient désignés pour déterminer ce qu'Hauterive aurait à livrer en compensation. La maison d'Hauterive devait encore annuellement à celle de Villars 18 écus, à cause de la propriété de Cottens. L'accord a été conclu dans le parloir d'Hauterive, en 1173, en présence de Landry, évêque de Lausanne, et d'autres témoins. (*Archiv. Soc. d'hist.*, VI, p. 73, 74.)

Aucun autre document, antérieur ou postérieur à celui que je viens de citer, ne parle du prieur de Villars. Conon agit pourtant comme curé et maître du bénéfice, il en dispose à sa

volonté; un religieux, suivi peut-être d'autres, prend l'habit dans l'église de Villars; il en résulte une petite communauté. Ce n'est pas là, pourtant, un motif suffisant pour parler de cette maison comme d'un établissement religieux. D'ailleurs, l'historien n'arrivera pas facilement à découvrir l'origine de ces religieux, ni l'Ordre auquel ils appartenaient.

Du XII^e au commencement du XV^e siècle, il existait une famille qui portait le nom de Villars. En 1154, on trouve Rodolphe, fils de Conon de Villars; Jorand de Villars, vers 1174; Bucco, de 1152 à 1180; Pierre, fils de Rodolphe, de Dirlaret, était petit-fils de ce Bucco par Perrata de Villars, sa mère. Dans le XIV^e siècle, on rencontre plusieurs donzels et quelques chevaliers : Amédée de Villars, donzel, était châtelain de Grasburg, en 1396; Rodolphe de Villars, donzel, fit son testament le 10 août 1360; il légua tous ses biens de Villars et de Cormanon à sa nièce Jaquette, avec la réserve que ces biens, si elle mourait sans postérité, passeraient au couvent d'Engelberg. L'héritière Jaquette, femme de Nicolas de Vuippens, décédée dans les années 1390-1400, ne laissa pas d'enfant. Le couvent d'Engelberg, devenu propriétaire de cette succession, vendit à la Maigrage, pour le prix de 282 livres, trois domaines et un pré à Cormanon, hérités du donzel Rodolphe de Villars.

Rapports de Villars et Cormanon avec Hauterive.

Les habitants de Villars et Cormanon, dès les temps les plus reculés, jouissaient de privilèges très étendus sur certaines propriétés du monastère d'Hauterive. Mais ces droits de broutage, d'affouage, etc., donnaient assez souvent lieu à des abus et à des démêlés entre parties. Un arrangement, pour déterminer les droits et les limites d'un chacun, intervint entre Hauterive d'une part, et, d'autre part, Guillaume et Pierre, donzels et coseigneurs de Villars, et les habitants de ce village et Cormanon. L'Abbé d'Humilimont, le chevalier Ulric de La-Roche, Richard de Corbières et Pierre Rich décidèrent que, contre une rente de 10 sols, les deux seigneurs de Villars et les habitants de Cormanon jouiraient des usages

établis, soit du droit de broutage dans les terres et forêts d'Hauterive appelés Désaley, etc., conformément aux limites indiquées. Cette concession ne portera aucun préjudice à l'Abbé ou au monastère, qui pourra toujours chercher son avantage en extirpant les forêts pour en faire des prés ou champs, en levant librement les dimes, etc. Si les gens de Villars et de Cormanon outrepassaient les limites de la concession, ils pourront être repris et punis; de même, s'ils coupaient des bois, pommiers, poiriers, chênes, hêtres..., exceptées les côtes de la Glâne au-dessous de Châtillon, où ils auront le droit de couper du bois de toute essence. Le couvent se montra grand et généreux; il étendit encore ces droits au champ dit Boschau, au pré dit Palustre ou Lecheire, près de la Glâne.

Cet accord, accepté par le couvent, les seigneurs et habitants de Villars, Cormanon, dame Isabelle, mère de Rodolphe, Guillaume et ses frères Jacques et Ulric, Guillaume et Nicolas Ulric, frères de Pierre, coseigneur de Villars, a été muni du sceau de la ville de Fribourg et du sceau d'Hauterive, en présence de Jacques, prieur d'Humilimont, et d'autres témoins. Fait au mois d'avril 1263. (*Copie aux archives de Villars.*)

Malgré les droits et les limites bien déterminés, le monastère eut de fréquents démêlés avec les habitants de Villars et de Cormanon au sujet de l'interprétation des usages spécifiés dans l'accord de 1263.

Le 25 novembre 1398, le représentant de l'Abbé, Conon de Treyvaux, se présente devant l'avoyer de Duens et le conseil formant le tribunal pour exposer les difficultés pendantes entre Villars et Cormanon et le monastère d'Hauterive. L'Abbé déclara que cette année les gens de Villars et Cormanon avaient outrepassé leurs droits, envahi même à main armée le Désaley, soit la plaine de Châtillon bien au delà des limites fixées, qu'ils y avaient conduit leurs porcs, enlevé les glands, la faine et autres fruits de quatre espèces d'arbres auxquels ils n'avaient aucun droit. En conséquence, l'Abbé demandait que les maraudeurs fussent repris et châtiés. Les habitants de Villars répondirent qu'ils avaient droit aux fruits des quatre espèces d'arbres cités, qu'eux et leurs ancêtres en avaient paisiblement joui avec le monastère.

L'avoyer et conseil, après avoir examiné sérieusement la

difficulté et les raisons apportées, déclarèrent que la paisson des fruits des quatre espèces d'arbres cités n'était pas censée « paisson morte », et que, si l'Abbé n'affirmait pas avec serment avoir vendu l'usage de ces quatre espèces d'arbres aux habitants de Villars, de Cormanon et autres fermiers dépendants de l'hôpital de Fribourg ou de la grande Confrérie, ces gens n'avaient aucun droit à la paisson des glands et de la faine; mais qu'ils avaient le droit de jouir avec le couvent des poires et des pommes, — il s'agit ici des fruits sauvages seulement, — sans y jeter leurs porcs et sans pouvoir couper les quatre espèces d'arbres. Le vendredi avant la fête de S^{te} Catherine, l'Abbé fit le serment demandé et la sentence obtint son effet. 25 novembre 1338. (*Copie aux archives de Villars.*)

L'année suivante, le couvent demanda encore un arbitrage pour trancher le différend survenu entre lui et Rodolphe de Chatonnaye, donzel et seigneur de Vuissens, Jean Cordey et Henslin Eby, bourgeois, recteurs de l'hôpital et de la grande Confrérie, leurs fermiers et autres cultivateurs de Villars et Cormanon, dont quelques-uns étaient sujets des dames d'Englisberg et d'autres seigneurs. La difficulté portait sur l'interprétation de l'acte de 1263. Les religieux 1^o réclamaient la rente annuelle de 10 sols et les arrérages; 2^o affirmaient que les dits seigneurs, colons et fermiers ne pouvaient pas jeter leur bétail sur le pré de la Lecheire, propriété des religieux, avant que ceux-ci en aient récolté le foin...

Les recteurs et les gens de Villars et Cormanon soutenaient qu'en vertu de leurs titres et d'un antique usage de cent ans passés, il y avait prescription pour leur droit; qu'ils pouvaient, en conséquence, laisser paître leur bétail en tout temps à la Lecheire et au pré Palustre avec celui du monastère.

L'avoyer de Duens, Pierre de Villars, curé de Fribourg; Pierre d'Avenches, Jean de Praroman, Jean et Nicolas de Chénens, arbitres choisis, firent leur rapport et portèrent cette sentence : 1^o Les gens de Villars et de Cormanon payeront 2 sols au lieu de 10 pour les jouissances de la Lecheire jusqu'à la Glâne; 2^o les dits colons et fermiers jouiront en tout temps, ainsi que leurs descendants, du droit de pâturage avec le couvent sur le pré de la Lecheire; 3^o ils jouiront de ce droit dans les localités voisines, conformément aux anciens titres, en

remettant 13 livres aux religieux ; 4^e les habitants de Grange-Neuve, de Froideville, des Mueses et de Combes, comme dépendants du couvent et conformément à leurs titres, conserveront leur droit de pâturage et d'usage des forêts.

Les parties devaient se pardonner mutuellement, rendre les bêtes et les objets saisis et faire la paix. 1399.

C'est étrange comme de tout temps on a été peu scrupuleux en fait de justice. Dieu le prévoyait, puisque, dans son Décalogue, il poursuit ce vice jusque dans sa racine, la pensée : « Le bien d'autrui tu ne convoiteras. »

Le couvent se voit obligé de déposer une nouvelle plainte contre les gens de Villars, etc., parce qu'ils avaient illicitement coupé du bois dans les forêts d'Hauterive, qu'ils en avaient même vendu à Fribourg une centaine de chars.

Le gouvernement reconnut que les titres parlaient en faveur de l'Abbé d'Affry et de son monastère, que ceux de Villars, de Cormanon et les fermiers avaient droit au bois et forêts depuis la fontaine Cuverelo à la Glâne pour bâtir et réparer leurs maisons, mais jamais pour le vendre. 19 février 1422.

Cette éternelle chicane revient sur le tapis et, en 1505, provoque une nouvelle sentence. Elle renaît encore en 1550. Voici la décision des arbitres : Les gens de Villars, de Cormanon et leurs successeurs auront droit aux bois de Désaley pour leur affouage, conformément aux limites données dans l'acte de 1263, exceptés les quatre essences et leurs produits : chêne, hêtre, poirier et pommier ; ils pourront couper du bois de sapin pour bâtisse seulement, et non pour affouage, ni pour clôture, ni pour vendre, dans le bois de Montalban ; ils pourront jeter leurs bêtes dans le mas du Désaley pendant toute l'année, excepté le temps des glands, de la faine, des pommes et des poires.

Séparation des Places de la paroisse de Villars.

Depuis l'établissement de la paroisse de Saint-Nicolas, la partie de la ville qui s'étend de la tour de Jaquemart à la porte des étangs et à celle de Romont appartenait encore à la paroisse de Villars ; mais la position des habitants des Places était, au point de vue religieux, on ne peut plus défec-

tueuse : très éloignés de l'église, ils étaient souvent privés des secours religieux ; les malades étaient rarement visités ; plusieurs personnes mortes pendant la nuit n'avaient pu recevoir à temps les sacrements ; les portes de la ville se fermaient de 7 à 8 heures du soir, et on n'en obtenait l'ouverture, pour l'entrée comme pour la sortie, qu'après des formalités et des courses nombreuses chez l'avoyer et d'autres magistrats ; en temps de guerre ou de bruit de guerre, les difficultés étaient plus grandes encore. Le démembrement s'imposait ; mais il y avait deux opposants sérieux : la paroisse de Villars et le couvent des Augustins, basés sur la diminution du bénéfice et l'augmentation des charges. La question, agitée pendant plusieurs années, se compliquait encore, en 1583, d'un impôt que Villars voulait lever pour réparer l'église et les murs du cimetière. Les habitants des Places refusaient toute contribution pour le cimetière, sous le prétexte qu'ils pouvaient choisir leur sépulture en ville.

Le gouverneur de Villars et le prieur des Augustins, accompagnés des délégués des Places, se présentèrent devant le Conseil et communiquèrent les arrêtés de 1438 et 1454, autorisant le gouverneur de Villars à « lever gage » sur ceux qui refusaient de payer les taxes pour les réparations de l'église. Le Conseil proposa la somme de 200 florins, payée par les Places une fois pour toutes. Villars refusa : la dépense seulement pour les réparations faites s'élevait à 500 florins.

Les arbitres, ecclésiastiques et laïcs, déclarèrent que, « vu et considéré la nécessité et la grandeur des réparations, les habitants des Places contribueront pour le clocher, l'église et autres bâtiments, mais non pour le cimetière ; ils payeront 200 florins et ils seront à l'avenir exempts de tout impôt sur cette matière. — Fait le 25 août 1583. »

L'Etat avait prononcé la séparation ; mais elle n'était pas ratifiée par l'autorité ecclésiastique.

La lutte continue et semble s'envenimer en se prolongeant : d'un côté les Places et le chapitre de Saint-Nicolas font ressortir les inconvénients du statu quo ; de l'autre, Villars et le couvent des Augustins soutiennent leurs droits, s'adressent même au Nonce en Suisse. La commission, composée d'ecclésiastiques et de laïcs, finit par trancher le différend : « Afin

« d'ôter toute occasion de plainte, les habitants des Places
« seront à l'avenir considérés et admis comme membres de
« la paroisse de Saint-Nicolas, le curé de Fribourg percevra
« à l'avenir les dons, casuels que le curé de Villars retirait
« antérieurement, et il devra les administrer comme ses
« paroissiens de jour et de nuit. » Comme les habitants hors
de la ville se plaignaient de la lourde charge qu'ils auraient
à supporter pour la réparation de l'église, la commission leur
fit allouer 200 florins par le quartier des Places.

Cette sentence est approuvée par le curé de Saint-Nicolas
et les Pères Augustins ; mais, cette fois, ce sont les habitants
des Places qui reculent et demandent terme pour se prononcer.
Sur ces entrefaites, une autre question, mentionnée plus haut,
se présente, la diminution considérable du bénéfice de Villars :
50 familles au moins étaient détachées de cette paroisse et
annexées à Saint-Nicolas. La dîme, donnée par testament, ne
faisait pas en faveur du bénéficiaire, mais bien pour les répara-
tions totalement à la charge des Augustins. En 1600, la
question n'était pas encore tranchée d'une manière définitive,
bien que l'union à la paroisse de Saint-Nicolas fût un fait
accompli.

Cette affaire terminée, une autre surgit, également épi-
neuse ; c'est celle des maisons situées en dehors des remparts,
ou enceinte de la ville. Les Evêques et l'Etat avaient porté
plusieurs décrets pour déterminer les limites des paroisses
de Villars et de Givisiez ; mais d'antiques usages, plutôt
abus, unis à l'esprit d'opposition, paralysèrent les meilleures
volontés. Le ruisseau dit Stadtbach, considéré comme limite
des deux paroisses, coulait des Bonnes-Fontaines aux étangs
de la ville, limite admise, en 1632, par le gouvernement et
par les évêques Strambin, de Bocard, de Montenach et
Duding. Mgr Strambin, parlant des limites de la paroisse de
Saint-Nicolas et de la banlieue, y ajouta les menaces des
peines canoniques : après avoir déclaré que les maisons
situées hors les portes de la ville n'appartenaient pas à la
paroisse de Saint-Nicolas, il défendit sévèrement à tout prêtre
séculier ou régulier et au curé de Fribourg, sous peine de
suspense, d'administrer les sacrements aux malades de la
banlieue sans la permission des curés respectifs.

Malgré les décrets et les défenses, Bertigny payait encore les prémices au curé de Givisiez ; les maisons hors des murailles, comme les Pilettes, Bethléem, Pérolles, etc., plus rapprochées de la ville, réclamaient souvent les secours de la religion, viatique, baptême, enterrement, au clergé de Saint-Nicolas.

Le curé Chervet se présenta au Conseil pour exposer sa position difficile et pénible ; voici sa plainte en résumé : pour les malades des maisons construites près de la ville et habitées par des fermiers ou autres personnes, on s'adresse, de jour comme de nuit, au curé de Fribourg ; ce qui pourrait devenir trop onéreux pour le curé de Saint-Nicolas, chargé déjà des trois bannières du bourg, de la Neuville et des Places, auquel on voudrait encore imposer l'Auge et la Planche. Dans l'impossibilité de suffire à toutes ces charges, il conjure le Conseil d'obliger les habitants de la banlieue de s'adresser à leur curé respectif.

Le Conseil comprit la situation pénible du curé de Fribourg, et considérant que, dans ces temps surtout, il ne convient pas d'ouvrir les portes de la ville pendant la nuit, et qu'il est arrivé que des malades sont décédés sans les secours de la religion, parce qu'on ne peut tolérer que nos portes de ville à toute réquisition des malades s'ouvrent aux ecclésiastiques, ainsi que tous ensemble demeurages, fermiers et maisons au proche de notre ville, soient iceux aux frontières de ville ou non et qu'ils puissent appartenir à gens de quelle condition et qualité qu'il soit, sans distinction doivent être soumis à la plus prochaine église de paroisse, comme devers Givisiez ce qui est au minuit (couchant) le long du ruisseau de ville, et devers Villars ce qui est audessus de midi », etc. « Ainsi notre Sgr curé est déclaré quitte et nullement d'administrer les personnes hors de la ville. 18 mars 1632. »

La séparation des banlieues de leur paroisse respective, pour les annexer à Saint-Nicolas, a été agitée près de quinze années durant, sans trouver une solution. On se heurtait à de nombreuses difficultés augmentées des intérêts des paroisses et des bénéficiers de Givisiez, Guin, Tavel et Villars-sur-Glâne. Tout militait pourtant pour que la banlieue fût

membre de la paroisse de Saint-Nicolas : les habitants de cette zone frontière, à cause de la distance, ne fréquentaient presque jamais le service divin de leur église paroissiale ; les enfants se rendaient généralement aux écoles et aux catéchismes de la ville ; cette annexion était encore réclamée par la loi sur les communes et par les habitants de la banlieue. Une pétition fut adressée au Grand Conseil, mais les pétitionnaires ont été éconduits.

En 1863, l'Evêché et le Conseil d'Etat firent consulter les conseils paroissiaux et les curés des paroisses de Givisiez, Guin, Tavel et Villars-sur-Glâne, pour savoir à quelles conditions ils consentiraient à la séparation des banlieues. Les intérêts ont été sauvegardés et les raisons avancées sérieusement examinées.

Le 16 mars 1872, Mgr Marilley prononce la sentence de séparation. « Tout mûrement considéré, nous avons reconnu
 « l'opportunité de concourir dans la limite de nos droits et
 « de nos devoirs à la mise à exécution de la mesure proposée.
 « En conséquence, nous nous sommes montré prêt à la sanc-
 « tionner canoniquement à dater du jour où un décret spécial
 « du Conseil d'Etat aurait préalablement réglé et déclaré
 « réglées toutes les questions relatives aux intérêts temporels
 « des paroisses respectives.

« Ce décret, auquel nous avons adhéré d'avance, a été
 « porté en effet le 15 mars de la présente année, pour entrer
 « en vigueur et sortir ses effets dès le 20 du même mois, sous
 « le rapport des intérêts temporels des paroisses comme sous
 « celui des devoirs religieux des paroissiens. — Fribourg,
 « 16 mars 1872.

ETIENNE, *Evêque.* »

Décret du Conseil d'Etat : « Vu les négociations pendantes
 « depuis 1857 entre les différentes paroisses intéressées.....
 « eu égard aux vœux exprimés par le Conseil communal de
 « Fribourg, vu les articles 258 et 259 de la loi sur les com-
 « munes et paroisses, d'entente avec l'autorité diocésaine,
 « arrête : 1° Les banlieues de la ville de Fribourg sont réunies
 « au territoire de la paroisse qui embrassera désormais tout
 « le territoire communal ; 2° Cette réunion a lieu sans indem-

- nité ultérieure envers les 4 paroisses dont sont détachées
- les banlieues et sans charge nouvelle pour ses habitants ;
- la présente décision entre en vigueur dès le 20 mars 1872.

L. WECK-REYNOLD. »

L'église.

Jusqu'à ce jour, aucun document connu ne parle du style des anciennes églises de Villars. La visite pastorale de 1452 s'occupe de la décence, des réparations ; car l'église servait alors, comme un peu partout, à toute espèce d'usages. Les visiteurs ordonnèrent d'en sortir les objets profanes, de réparer les objets du culte et de garnir la fenêtre qui éclairait l'autel du S. Sacrement. La paroisse ne comptait que dix feux, à cette date. C'est sans doute de Villars village qu'il s'agit ici ; car les Places étaient habitées, Pérolles formait un hameau et plusieurs maisons étaient jetées çà et là sur ce vaste territoire. En 1450, une église a été construite, du moins de grandes réparations faites à l'ancienne : l'Etat donna 7 à 800 tuiles pour l'église, en 1450. (*Comptes des Trés.*) En 1454, il accorda encore à cette paroisse plusieurs planches de bois pour rebâtir le clocher et 2,000 tuiles. (*Id.*)

Au commencement de XVIII^e siècle l'église de Villars était dans le plus grand délabrement. Mgr Claude-Antoine, dans trois visites consécutives, réclame inutilement le strict nécessaire, la décence. On voit transpirer la négligence, le manque de cœur pour la maison de Dieu. En 1732, lors de sa troisième visite, cet Evêque parle avec toute énergie : « Nous enjoignons

- et exhortons tous les paroissiens, de quelle qualité et condition qu'ils soyent, de vouloir reconnaître leur église et
- contribuer conjointement à son rétablissement, étant totalement délaissée et dans un pitoyable état.

- Et comme depuis trois visites que nous avons faites, aucun recès ne fut exécuté, à cause du conflit pour les limites de
- la paroisse, on observera les décrets de nos prédécesseurs
- et celui de l'avoyer et conseil de 1632.

- A ces causes et en vertu de notre charge pastorale, nous prions LL. EE. d'établir par leur autorité souveraine une

« députation et y faire convenir tous les intéressés pour
 « régler les limites entre les paroisses de Villars et de Givi-
 « siez, et obliger les paroissiens à l'accomplissement de leur
 « devoir envers leur église et leur curé, et que par ce moyen
 « l'église de Villars soit mise en état décent. » (*Lib. visit.*,
 fol. 176.)

Et l'église reste dans son déplorable état.

J. Hubert de Boccard, dans sa visite de 1755, ordonne des réparations et de refaire le chœur qui menaçait ruine.

Le couvent des Augustins comprit qu'il ne pouvait renvoyer indéfiniment la réparation du chœur dont la voûte devenait un danger, d'autant plus que la commune avait le projet de réparer la nef et même toute l'église. Le prieur proposa au Conseil de Villars, en 1788, de fournir tout le bois nécessaire, les pierres que le couvent avait déjà fait conduire et la somme de 30 louis, à la condition que la paroisse s'occuperait elle-même de la construction. Cette proposition a été acceptée avec empressement. On abandonna le projet primitif de rebâtir toute l'église et de faire des autels en marbre. Le chœur a été démoli et reconstruit à neuf. La dépense s'éleva à 1,130 écus.

En 1856, on plaça aux petits autels deux tableaux, payés par la paroisse, l'un peint par M^{lle} Léocadie de Rœmy, et l'autre, l'Immaculée Conception, par le professeur Diestrich. Le maître-autel, consacré le 16 septembre 1860, a été payé par le gouvernement, mais avec l'argent des couvents supprimés.

Les réparations faites en 1879 ne sont pas précisément de bon goût, la tribune empêche le prêtre de monter en chaire et nuit au coup d'œil de l'église.

Réparations sous M. Blanc.

1° En 1879, fonts baptismaux en marbre, faits par M. Borel, marbrier à Fribourg, 200 fr. payés par la paroisse ;

2° Blanchissage intérieur de l'église, des fenêtres et portes, 533 fr. payés par la paroisse ;

3° Une table de communion en chêne, faite par M. Fasel, 35 fr. payés par une collecte ;

4° Réparations à la cure, au jardin, 1,047 fr. ;

5° Quelques frais pour la fontaine, en 1880 ;

6° En 1882, tableau du Sacré-Cœur, travail de M. Reichlen, 511 fr. ; ce montant a été payé par une souscription. M. le curé y figure pour 256 fr. ;

7° La ferme fut terminée en 1883 : le bénéficiaire donna 95 planches du bénéfice, la pierre fut cédée par la paroisse ; l'évêché, collateur, a payé 10,750 fr.

Donc.

De Mgr Marilley, en 1879, une chape violette ; des héritiers du curé Robadey, une chasuble noire ; des enfants de Marie à Fribourg, en 1880, une belle chasuble violette ; de Mariette Rolande, domestique du curé, 200 fr. à l'église ; de M^{me} Rancillac, 35 fr. ; de M. de Boccard, une bannière rouge ; de la famille de Guntzberg, 3 nappes d'autel, un antependium, des tapis.

M. Pierre de Reynold, décédé le 11 mars 1890, a légué par testament :

A la confrérie de S.-Vincent de Paul.....	500 fr.
A l'orphelinat de la ville.....	500 fr.
A l'orphelinat de la Providence	600 fr.
Aux Pères Capucins.....	700 fr.
Au couvent des Sœurs Ursulines.....	500 fr.
Au couvent de Montorge.....	200 fr.
Aux pauvres de Villars.....	300 fr.
Aux missions intérieures.....	100 fr.
A la maison des pauvres de Treyvaux.....	200 fr.
A l'église de Villars.....	300 fr.
Aux Sœurs de la Charité à la Providence.....	300 fr.
Aux Sœurs de Bon-Secours.....	200 fr.
A l'orphelinat Marini, Montet.....	200 fr.
A l'association des Dames de la Charité.....	200 fr.
Total...	4,800 fr.

Chapelles.

Chapelle de S.-Antoine. Au-dessus de la carrière, à une petite distance de la grange de l'hôpital de Fribourg, une chapelle dédiée à Saint Antoine existait déjà en 1500. Cette chapelle a été remplacée par une croix, au commencement du XIX^e siècle.

Chapelle et croix de S. Jacques, à l'entrée du bois de Cormanon. C'est le monastère de la Maigrange qui, vers 1470, a bâti cette chapelle; l'Etat accorda un subside et trois cents tuiles. En 1512, on décida de construire près de cette chapelle une petite léproserie.

Après trois siècles d'existence, la chapelle tombait en ruines, et servait de repaire aux voleurs de grands chemins. En 1771, on résolut de la démolir et de transporter sur le même emplacement une croix, qui existait déjà dans les environs, de construire un piédestal sur lequel la croix serait élevée. Le peintre Locher fit le plan du monument; les travaux furent exécutés en régie.

Cette croix historique, appelée depuis croix de S.-Jacques, qui fut témoin de bien des bouleversements (invasion des Français, guerre du Sonderbund; les troupes confédérées se contentèrent de la marquer de leurs projectiles), a été renversée en 1866 par quelques vandales de Fribourg ou des environs. La croix, les débris du piédestal et du socle jonchèrent le sol jusqu'au moment où feu M. le commissaire général Jean Crausaz, père de Simon Crausaz, vint pieusement recueillir la croix pour la transporter au haut des escaliers qui conduisaient de la route de Beauregard à sa demeure de Jolimont, aujourd'hui la propriété de M. Philippe de Weck.

Pérolles (autrefois on écrivait *Pérules, Péraules*).

Pérolles, dans les XIII^e et XIV^e siècles, formait un hameau et avait une certaine importance à cause de sa position. Située aux portes de la ville de Fribourg et aux confins des terres du pays de Vaud et de la Savoie, cette localité était un lieu de rendez-vous pour trancher les différends entre les Etats voisins. Le 25 janvier 1350, un traité d'alliance est conclu pour dix ans

entre l'Evêque de Lausanne, les comtes de Savoie et de Genevois et les dames de Vaud, et, d'autre part, les villes de Berne et de Fribourg. Dans ce traité, il est stipulé que les arbitres siégeront à Pérolles pour juger les contestations qui pourraient s'élever entre les dames de Vaud et l'Evêque de Lausanne, d'une part, et les villes de Berne et de Fribourg. (*Arch. dans M. D. R. XXXV*, p. 270-280.)

Déjà en 1259, il est parlé de Pérolles. Cette année, Willinus de Pérules, bourgeois de Fribourg, apparaît comme témoin. (*Arch. d'H...*, *Suppl.*, n° 37.) En 1333, le 21 juillet, Nicolas de Basilia, fils de Nicolas dit Burgendes..., clerc, libère nobles Wilhelm de Wiler, chevalier, et Ogerius Ratha, bourgeois de Fribourg, de l'emprisonnement qu'ils lui ont fait subir à Péraules et promet de ne pas s'en venger. (*Stadt-sachen A*, n° 13.) Vers 1518 Besançon Hugues de Genève avait acquis la seigneurie de Pérolles.

Dans les siècles suivants, on trouve nombre de transactions, de ventes, d'achats. Plusieurs pièces parlent de la tuilerie construite près de l'emplacement occupé autrefois par la croix de S.-Jacques.

Pérolles. Château avec chapelle, propriété de Pierre de Reynold.

Cette chapelle gothique, ornée de magnifiques vitraux, est très ancienne et bien entretenue. Pour en donner une idée, je ne saurais mieux faire que de traduire l'article inséré dans l'*Anzeiger für Schweiz. Alterthums Kunde* (vol. V, 1887, page 21) :

« Pérolles (Péraules). On appelle ainsi un château construit sur le territoire de la commune de Villars-sur-Glâne, à un kilomètre de Fribourg. Près du château, à l'ouest, on peut admirer une ancienne chapelle d'un beau gothique, divisée en deux travées d'où partent d'élégantes nervures, avec des fenêtres ornées de superbes vitraux de la Renaissance. Elle est dédiée à S. Barthélemy, apôtre.

« VITRAUX. *Côté N.*, 1 et 2 : Armoiries v. Diesbach et v. Englisberg, 1520.

3 et 4 : Ni Claus v. Diesbach et Helena von Freiberg.

5 : Wilhelm v. Diesbach.

6 : Ludvig v. Diesbach, chevalier.

L'armoirie se détache sur un fond rouge flanqué de pilastres qui supportent, de chaque côté, des emblèmes de chevalerie, et au-dessus des amours jouant encadrés par des guirlandes.

7 et 8 : Les excellents portraits des fondateurs agenouillés sur fond damas rouge : Wilhelm et Ludvig, sans barbe, le premier avec cheveux bruns et le second avec cheveux blancs, portant par-dessus l'armure leur robe d'armes aux couleurs noir et or, le tout encadré de pilastres en forme de candélabres, et par un plein cintre orné de médaillons avec des bustes et de magnifiques feuillages.

Côté S., 9 : Une armoirie, supportée par un taureau et un aigle, représente sur champ noir le Sépulcre avec les emblèmes de la Passion, et sur le cimier d'or une colonne avec le coq, le fouet et la verge.

10 et 11 : Vitraux avec sujets concordants : en présence de deux Evêques, on déploie le S.-Suaire. Bel encadrement Renaissance.

12 et 13 : Vitraux de 1520. Ours à mi-corps sur fond blanc (argent).

14 et 15 : Armoiries v. May et v. Diesbach allié Grissach (Cressier).

« De plus, on voit dans cette jolie chapelle un certain nombre de petits vitraux et des statuettes gothiques des S^{te} Madeleine, S^{te} Anne, S^{te} Elisabeth, S. Jean-Baptiste, S. Antoine l'ermite et S. Christophe. »

Droit de collation.

Jean Rich, de Fribourg, est le premier patron connu de l'église de Villars. Par acte du 31 décembre 1366, signé Pierre Cheurer, sous le sceau de Fribourg et de la cour de Lausanne, Jean, fils de feu Jacques Rich, vrai patron de l'église, cède par donation entre vifs à Jean, fils de feu Conrad Huser, son droit de patron de l'église de Villars. Témoin : Pierre, curé de Tavel. (*Arch. des Aug.*)

Henslin (Jean) Huser, donzel, en considération de la beauté du culte divin dans le couvent des Augustins et de l'anniversaire qu'on y célébrera après sa mort, remet au frère prieur

Albert Keisersberg et à ses religieux le droit de patron de l'église de Villars-le-Terroir (Villars-sur-Glâne), soit le droit de présenter le recteur de cette église. Témoins : plusieurs nobles familles de Fribourg, avec le sceau du donateur, celui du doyen et de la commune. Donné le 3 octobre 1406.

Quelques années plus tard, Henslin Huser, fils adoptif du donateur, mit des obstacles calculés au libre accomplissement du droit des Augustins, qui le dénoncèrent à Rome.

Le 18 janvier 1424, Huser a été cité officiellement à paraître dans 6 jours par citation publiée à l'église et dans le domicile de Huser. La chronique du couvent, qui relate ces faits, ne donne pas la fin de ce procès. Quoi qu'il en soit, les droits des Augustins ont été reconnus, et ils jouirent du droit de collation jusqu'à leur suppression. Présentement, l'Evêché jouit de ce droit.

Devoirs imposés au curé en 1490.

Il paraît qu'à cette époque le curé résidait à Fribourg, et qu'il ne se rendait pas volontiers à Villars pour y faire des cérémonies non prescrites par l'Eglise.

Des arbitres choisis imposent au curé, le 15 avril 1490 :

1° De chanter les vêpres dans l'église de Villars la veille de Noël, de la Circoncision, de l'Epiphanie, de la Pentecôte, de la Fête-Dieu, de S. Pierre, de la Toussaint ;

2° De chanter les matines, la messe et les vêpres à Noël, à Pâques, à l'Ascension, à la Pentecôte, à la Fête-Dieu, à la Dédicace, le premier dimanche de mai et à la Toussaint ;

3° De chanter la messe à la Purification, le dimanche des Rameaux, les jours de S. Pierre, de l'Assomption et des âmes ;

4° De célébrer chaque semaine dans l'église de Villars une messe, le jour laissé à son choix, et une autre le vendredi ;

5° De faire les cérémonies les deux derniers jours de la Semaine Sainte.

Le curé Bonjour devra, pendant toute sa vie, fournir l'huile pour la lampe, mais ses successeurs n'y seront pas obligés.

Le 22 septembre 1492, le curé Bonjour, recteur de la chapelle de l'hôpital de Fribourg et de l'église paroissiale de Villars, voulant secourir le couvent des Augustins, très pauvre, dans

la personne de son prieur frère Jeanstein, propose dans un acte solennel, rédigé par le notaire Nicolas Lombard et en présence de témoins, que le bénéfice de Villars soit après sa mort incorporé au couvent, à qui appartient déjà le droit de collation ; les Augustins jouiraient ainsi du bénéfice, en laissant au desservant une sustentation honnête ; mais l'approbation du Souverain Pontife est réservée. (*Archives cantonales, not. n° 99, p. 97.*)

La cure.

La cure, réparée en 1739, était en partie entretenue par le couvent des Augustins.

Le 6 septembre 1746, à la demande du curé, le fermier vient habiter le presbytère.

En 1804, on bâtit une nouvelle cure ; le couvent y consacre la somme de 2,500 fr. suisses, la paroisse fait les charrois.

En 1883, une maison est construite pour le fermier.

Curés de Villars-sur-Glâne.

Il est certain que Pierre n'est pas le premier prêtre qui a exercé le saint ministère dans la paroisse : en 1165, il est déjà parlé de l'église de Villars, et quinze ans plus tard, de la paroisse.

1223. **Petrus**, chapelain de Villars ; 1239, Petrus magister de Villars ; magister Pierre, de Fribourg, prêtre de Villars, fait un legs ; Petrus, prieur de Villars. Ce Pierre, avec ces différents titres, est apparemment le même personnage.

1289. **Rodolphe**, curé. (*Archiv. de Haut. nep.*)

1356. **Guillaume**, de Wischerens.

1370. **Pierre**, de Villars, curé.

1402. **Hugo Nichody**, fils de Jean, bourgeois de Fribourg.

1404. **Conrad**, de Bulle, curé ; il ne résidait pas. Il promet à Ulric Kunst, qui administrait la paroisse, de lui abandonner la cure de Villars pour 18 L. par an ; Ulric Huser, patron de l'église, promet au même Kunst que, si Conrad venait à mourir avant lui, il resterait curé et possesseur du bénéfice.

1414. **Hugo Curreta**, vicaire.

1421. **Guillaume Furgandy**, d'Orbe, curé de Villars-le-Terroir près Fribourg. Le 11 juin 1421, il donna à l'église son bréviaire.

1423. **Pierre Durand**, de Payerne, vicaire.

1429. **Pierre Bucquin**, vicaire.

1440. **Pierre Macherat**, curé. Il était oncle du curé Bonjour. Macherat, le 29 novembre 1462, fit son testament à Villars : le curé Bonjour, son neveu, fut établi son héritier ; mais il fit beaucoup de legs pies ; il légua à Villars une coupe d'argent, pour en faire un ciboire ou un reliquaire destiné à recevoir les reliques de S. Théodule que l'église possédait. (*Not.* n° 32.)

1464. **Petrus Bonadiel** (Bonjour). Le 29 avril 1493, le recteur de l'hôpital abandonne au bénéfice de Villars la petite dime à la *Minderata* et le curé cède au recteur les droits que la cure avait contre l'hôpital à Cormanon. (*Arch. Aug. H.*, n° 26, *not.* n° 34.)

1504. **Pierre Caseus** (Fromage) ; ce prêtre est mort en 1505.

1505. **Jean-Louis**, d'Englisberg, institué curé par le couvent des Augustins.

1511. **Pierre Bourquinet**, de Fribourg. Par acte du 18 mars 1511, le prieur du couvent des Augustins met ce prêtre en possession de la cure de Villars. (*Arch. des Aug. H.*, 7.) Il fut accusé par Pierre Cornet, prêtre de Fribourg, de simonie, c'est-à-dire d'avoir obtenu à prix d'argent la démission de son prédécesseur pour avoir son bénéfice. Le Pape Léon X ordonna à trois chanoines de Lausanne de faire une enquête. Il paraît que l'accusation était fautive, car Bourquinet jouissait encore de ce bénéfice en 1524, sept ans après la plainte déposée contre lui. (*Chron. des Aug.*) Le 17 octobre 1524, il fit un accord avec le couvent des Cordeliers pour les enterrements et les anniversaires des Places. (*Arch. des Aug. H.*, 9.)

1512. **Jean Donzelli**. Le 7 mars, Messieurs du Conseil écrivent à Jean Donzelli, curé de Villars-sur-Glâne, pour lui représenter que la difficulté qu'il a avec le clergé de Saint-Nicolas, au sujet de la cure de Cugy, a déjà coûté beaucoup d'argent en cour de Rome. Pour terminer le procès, il propose

de lui donner pendant sa vie 20 livres par an pour la cure de Cugy, qui, avec les 50 florins que lui rapporte la cure de Villars, feraient 70 florins, et qu'on lui donnerait 120 écus pour les frais du procès et la première chapelle vacante à Saint-Nicolas, où il a été baptisé ; mais il doit résigner la cure de Cugy en faveur de Saint-Nicolas. Il paraît que l'élection de Donzelli à Villars n'était pas canonique, ni faite par les Augustins.

1534. **Nicolas Saddoz**, vicaire. Il était originaire de Cellière, en Faussigny, et possédait des terres à Vaulruz. (*Not.* 134.)

1539. **Nicolas Allemand**, vicaire.

1545. **Louis Maquelin**, alias **Perrod**, curé. Le 8 août 1552, dans un accord fait avec les Augustins, il promet de livrer chaque année au couvent un muid de messel et de bien faire le service dans l'église de Villars, de maintenir la cure au contenu de l'amodiation, d'habiter la cure et de ne quitter son bénéfice que s'il était nommé membre du clergé de Notre-Dame. Après sa mort, il y eut procès, entre Loysa Ecoffrey ou Ecoffey, demeurant à Romont, au nom de son fils, d'une part, et, d'autre part, Pierre Maquelin dit Perrod et Antoine Berthod, de Chardonne, neveux du curé. Loysa Ecoffrey affirmait que le curé avait donné, par testament, à son fils la somme de 80 livres et différents objets de ménage. Des arbitres choisis prononcèrent que les neveux du curé devaient livrer au fils de Loysa Ecoffrey 60 florins. (*Not.* n° 188, p. 57.)

1562. D^r **Laurent Mutzo**.

1579. **Jacques Favre** dit **Monnier**, Charmoisy, mandement d'Alinges (Chablaix).

1597. Par arrêté du 16 avril, le chapitre de Saint-Nicolas est prié de desservir la cure des Places pour la paroisse de Villars, mais gratuitement, comme le fait le couvent des Augustins pour l'Auge. (*Arch. des Aug. H.*, 17.)

1612. **Antoine Vionnet**, de Vaulruz. Il a célébré son jubilé sacerdotal le 2 mai 1656 ; cette même année, il a résigné son bénéfice et s'est retiré à La-Praz, près de Pont-la-Ville.

1656. **Claude Dumont**, d'Autigny. Dans son testament du 10 juin 1671, il établit son héritier Josse Peter Truffin, curé de Lully ; mais il fit de nombreux legs à des parentes religieuses à Estavayer et à la Maigrauge ; il donna à son neveu

P. Clément Morat, procureur à Hauterive, 12 écus, au P. Morel sa cavale avec son poulain. Dumont choisit le couvent d'Hauterive pour sa sépulture. (*Not.* n° 5.)

1672. **Jacques Bulliard**, curé.

1696. **Jacques Bertschy**. Au moment de sa nomination il était chapelain à Tavel.

1722. **Joseph Duplessis**.

1739. **Nicolas Gobet**.

1740. **Claude-Joseph Murer**, curé-doyen.

1764. **Jean-Joseph Egger**.

1777. **André Grand**.

1783. **Antoine Berguin**.

1789. **Antoine-Nicolas Gendre**, ancien professeur de droit canon.

1800. **Pancrace-Bruno Bæriswyl**.

1820. **Nicolas-Aloys Werro**, de Fribourg. Eloigné de son bénéfice par le gouvernement de 1848; il est mort en 1849, chapelain de Lorette, Fribourg.

1849. **Claude-Etienne Pittet**, de Romanens, desservant.

1855. **Joseph-Marie Gruz**, savoyard.

1868. **Louis Robadey**, de Romont et de Lessoc, ancien curé d'Attalens.

1879. **Charles-François-Xavier Blanc**, de Fribourg et de Corbières, ancien curé de Murist et de Courtion, dernier membre d'une nombreuse famille dont trois prêtres. Doyen depuis la mort de J.-L. Guinard, 1898.



VILLARVOLARD

Villard-volard, Villardvolaz.

Patron : S. Sulpice, 19 janvier.

Altitude : 734.

Statistique 1888.

NOMBRE		ORIGINE				CONFESSION		LANGUE		Total de la population.
De maisons.	De ménages.	Bourgeois de la commune	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'un autre canton.	Etrangers.	Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.	
59	69	210	32	1	4	247	0	243	4	247

Villarvolard.

Villarvolard s'étend au sud de Corbières, sur la rive droite de la Sarine; coquettement assise entre cette rivière et le mont Biffé. Cette charmante localité, aux riches pâturages, fut apparemment habitée déjà à l'époque romaine par une population à la vie et aux mœurs patriarcales. Elle faisait partie de la seigneurie de Corbières. Dans le XIV^e siècle, différents propriétaires de Villarvolard font des reconnaissances en faveur des seigneurs de Corbières. D'autres familles y possédaient aussi des droits féodaux : on trouve une reconnaissance du 14 octobre 1409, prêtée par l'abbé D. Jean de Romainmôtier en faveur d'Humbert bâtard de Savoie, pour dîmes à Villarvolard.

Par reconnaissance du 14 février 1582, signée par F. Blanc, not., D. Robert Andrien Anglois, au nom du couvent de

Marsens, confesse tenir du château de Corbières certaines particules de dimes au territoire de Villarvolard, sous un cens direct de 5 coupes de froment.

Le 21 janvier 1666, le clergé de S.-Nicolas, au nom de la cure de Villarvolard, reconnaît tenir du château de Corbières la dime du territoire de Villarvolard, sous un cens direct de 5 coupes de froment. (*Répert. de S.-Nicolas.*)

Dans ces temps reculés, on rencontre aussi nombre de ventes et redevances; je rappellerai les plus anciennes, et de préférence celles qui regardent les bénéfiques ecclésiastiques.

Selon acte du 14 mai 1386, D. Pierre Sorel, curé d'Hauteville et Corbières, et D. Willinus Pelicier, curé de Villarvolard, munis du consentement des patrons de leur église, vendent à la Valsainte leur part à la petite dime de Charmey, pour le prix de 18 florins d'or. (*Archives, Valsainte.*)

En 1496, 10 mai, Pierre de Senevey, curé de Villarvolard, vend à Wilhem Reiff, boursier de la ville de Fribourg, 20 gros dus annuellement par Jean Brodard, et 28 gros dus par Mermet Kolly, pour 140 livres. Domp Wilhem Rossier, de Villarvolard, doit à Vén. Domp Jean Magniens, recteur du clergé de Corbières, 20 livres laus., payables à la S.-André, léguées par feu Gabrielle, femme d'Etienne Marins, 20 novembre 1519.

François Boschiez, de Villarvolard, et Domp Antoine son frère, prêtre, vendent à Amédée Evesques, bourgeois de Corbières, demi-pose de terre située « es Pontet », à Corbières, 10 mai 1520.

Mermet André, de Villarvolard, doit à Domp Etienne Clavel, prêtre résidant au dit lieu, 27 florins, 22 mai 1558.

En 1582, Pierre Castellaz, chapelain de Gruyères et curé de Villarvolard, avec le consentement du Chapitre de S.-Nicolas, vend au plus offrant, soit à Domp Claude Boschiez, de Villarvolard, chapelain-recteur des chapelles de l'église de Charmey, demi-pose de terre.

La paroisse.

Villarvolard s'est détaché d'une paroisse des environs, bien qu'on ne puisse préciser la date, ni désigner sûrement l'église-mère. S'il appartenait à la seigneurie de Corbières, ce n'est pas

de cette localité qu'il dépendait pour le spirituel ; car Villarvolard était paroisse indépendante depuis 3 à 4 siècles, et Corbières n'avait qu'une chapelle, faisait partie d'Hauteville, dont il se sépara en 1628. Force est de chercher ailleurs. On sait que la paroisse de Bulle, qui existait déjà au VI^e siècle, embrassait, primitivement, sur la rive gauche de la Sarine, tout le pays à partir du passage de la Tine aux propriétés des sires de Pont, un parcours de près de 25 kilomètres. Si la paroisse de Broc n'atteint pas cette haute antiquité, elle comprenait, à son origine, au plus tard au IX^e siècle, un aussi vaste territoire ; puisqu'elle embrassait, sur la rive droite de la Sarine, toutes les localités échelonnées depuis Lessoc à Bellegarde et, selon toute apparence, jusqu'aux frontières de Corbières. Voilà probablement l'église-mère. Villarvolard se serait séparé de Broc vers le milieu du XIII^e siècle, le premier curé connu étant de l'année 1276. Un fait donne à cette manière de voir une certitude morale, la plus grande probabilité possible. A la suite d'un ordre du Chapitre de Saint-Nicolas du 11 juin 1663, le curé de Broc déclare, sans autre conséquence pour cette paroisse, avoir payé 14 écus petits pour la couverture du chœur de l'église de Villarvolard. Cette somme, versée pour des réparations urgentes, laisse supposer, et avec fondement, qu'autrefois Villarvolard faisait partie de la paroisse de Broc.

Collation.

Ici, de préférence, je place les actes relatifs au patronage de l'église de Villarvolard et aux droits du patron sur les revenus du bénéfice de cette paroisse. Il paraît qu'il y eut quelques contestations sur ces droits ou des difficultés à les percevoir. Ce qui le prouve, c'est l'insistance qu'on met à les maintenir et les nombreuses reconnaissances, toutes catégoriques, faites généralement sous le sceau de la cour de Lausanne.

L'église de Villarvolard a été donnée par l'Evêque de Lausanne à l'abbaye d'Humilimont, déjà vers l'époque de la fondation de cette paroisse ; un acte du premier curé en fait foi. En 1276, Jean de Grenillies, curé de Villarvolard, avait acheté, pour sa vie durant, de D. Jacques Abbé d'Humilimont tous

les fruits que le dit couvent avait droit de percevoir, comme patron de Villarvolard, dans cette paroisse, à savoir : la moitié de la dime, la moitié des oblations, exceptées les chandelles (cierges), et la moitié de la dime « des nascants », pour le prix de 25 livres laus. En 1302, le dit curé renonce à son marché fait 26 ans auparavant. (*Archives d'Humilimont.*)

Par acte du 10 décembre 1350, signé par Pierre de Corbières, notaire de la cour de Lausanne, et sous le sceau de cette cour, D. Pierre feu Rodolphe de Corbières, chevalier, comme curé de Villarvolard, déclare qu'il est constant par les déclarations et les titres de ses prédécesseurs et par des relations et des informations dignes de foi, que l'Abbé et le couvent de Marsens, à cause de leur droit de patronage, et de toute antiquité, doivent percevoir la moitié des dimes, des oblations et des dimes des naissants au territoire de la paroisse, à l'exception des chandelles, soit cierges offerts sur l'autel de son église. Ne voulant, en conséquence, les troubler à l'avenir dans leurs droits, il reconnaît publiquement que la moitié des produits leur appartient réellement. (*Répert. de S.-Nicolas.*)

Par acte du 28 avril 1361, signé D. Rodolphe Moulin, prêtre et notaire, sous le sceau de la cour de Lausanne, D. Willinus feu Mermet Pélicier, de Vuippens, curé de Villarvolard, confesse que la moitié des revenus de son bénéfice, à l'exception des cierges, appartient de droit, et de toute antiquité, à l'Abbé et couvent d'Humilimont, comme patron de prédite église, et promet de leur délivrer fidèlement cette moitié de revenus. (*Répert. de S.-Nicolas.*)

La même année, le curé Pélicier achète, comme l'avait fait un de ses prédécesseurs, les droits du patron. Selon reconnaissance du 13 juillet 1361, signée par Jacques d'Avenches, notaire, et sous le sceau de la cour de Lausanne, le prédit curé confesse devoir à l'Abbé et au couvent d'Humilimont un cens annuel de 20 sols laus., 1/2 muid de froment et 1/2 muid d'avoine pendant sa vie, à cause de « l'admodiation » de leur droit à la moitié des revenus de son bénéfice, sous l'obligation de la généralité de ses biens. Cens payable à la S.-Martin. (*Répert. de S.-Nicolas.*)

Quelques années après, le 7 septembre 1368, le curé Girardi, successeur de Pélicier, fait de même une reconnaissance en

faveur de l'Abbé et du couvent d'Humilimont, et promet de leur remettre fidèlement la moitié des revenus du bénéfice.

L'abbaye de Marsens devait à l'Evêque du diocèse une petite somme annuelle pour les églises cédées. On trouve une reconnaissance du 2 décembre 1532 de D. Nicod Vincent, Abbé d'Humilimont, en faveur de l'Evêque de Lausanne, pour un cens de 2 sols, dû par les églises de Villarvolard et de Vuippens.

Le 3 octobre 1551, D. Claude Castellaz, prêtre à Gruyères, comme curé de Villarvolard, reconnaît que l'abbé Girard Dudin et le couvent d'Humilimont sont les vrais patrons de son église, qu'il leur doit quelques cens, savoir : 35 sols laus., un muid de froment et deux d'avoine, mesure de Corbières. (*Répert. de S.-Nicolas.*)

Le droit de patronage, qui appartenait au couvent d'Humilimont, à la mort de D. Claude Castellaz, fut exercé par le gouvernement de Fribourg.

« Par acte du 12 février 1558, signé par P. Souvey, notaire, « ensuite des ordres de Messeigneurs de Fribourg, comme « vrais patrons de l'église de Villarvolard, ensuite de la mort « de son dernier curé D. Claude Castellaz, à la réquisition de « Pierre Castellaz de Gruyères, curé institué de Villarvolard, « M. Bartholomé Reynauld, de Fribourg, comme châtelain de « Corbières, et ensuite de l'ordre des prédits seigneurs, mit « le prédit D. Pierre Castellaz en réelle et corporelle possession de cette église avec les formalités usitées. Témoins : « l'abbé D. Girard Dudin, D. Claude Fracheboz, religieux « à Marsens, D. Estievent Clavel à Villarvolard, Pierre Blanc, « lieutenant de Corbières, et la plus grande partie des paroissiens. » (*Rép. de S.-Nicolas.*)

Deux autres documents parlent du droit exercé par l'Etat de Fribourg ; je vais citer le plus intéressant, celui qui relate la prise de possession de l'église.

« A tous et ung chacun soit chouse evidente et manifeste... « en presence que dessoubt a este personnablement constitué « par devant hon : et egrege personne Bartholomé Reynauld « bourgeois de Fribourg et chastelain de Corbières dans l'église « de S.-Sulpy de Villarvolard, vener : homme domp Pierre « Castellaz chapellain de Gruyères et curé instituir de la

• dicte église par la resenation de feu domp Claudio Castellaz,
• dernier curé de la dicte église, et par l'ordonnance de mes
• tres redoubtes, magnifiques et puissantz seigneurs mesgrs.
• de la ville de Fribourg, auxquels le droit de patronage de
• la dicte église de jure doit appartenir, le dict domp Ven :
• Pierre Castellaz avecq ses parents et amis instant et requere-
• rant le dict seigneur chastelain par vertu de la dicte insti-
• tution et resenation de le debvoir et volloir mestre en vraye,
• réale et corporelle et pacifique possession de la dicte église
• de Villarvolaz, de ses membres, drois, fruitz, propriétés et
• appartenances universales comme en telles chouses est
• requis et accoutumes. La quelle requestre ainsi faicte, le
• dict Sgr. chastelain considerant l'ordonnance des mes dicts
• tres redoubtes seigneurs, voulant de tout son pouvoir estre
• obeyssant au mandement, commandement et bon volloir de
• mes dicts... Sgrs, tant comment leur officier et chastelain
• de Corbières, le dict Ven : domp Pierre Castellaz tant
• comme presbtre ydoine et soufficientz cure et recteur de la
• dicte église de Villarvolaz a met en actuelle, réale, corpo-
• relle et pacifique possession de la dicte église et de ses
• drois, fruitz, proprietes, diesmes, censes, revenus, obven-
• tions, oblation, émolument, maisons, terres et possessions
• et de toutes autres chouses et biens à icelle appartenant,
• avecq ses honneurs et charges. Et c'est par l'intrage de la
• grande porte de l'église, par le son des cloches, par le
• touchement du grand aultat de la dicte église ; aussi par
• la tradition et expédition du livre missal, du calice, des
• chanettes et des clefs de la dicte église en signe et vérifi-
• cation de la dicte possession, toutefois les drois de mes dicts
• tres redoubtes seigneurs avecq ceux d'aultruy... reserves.
• Le quel domp Pierre Castellaz cure susdict a promis la
• dicte église es divins offices et en toutes chouses spirituelles
• servir par luy ou par aultre presbtre ydoine comme ses
• prédécesseurs ontz servir et qui a esté accoustume tant les
• dimanches que les aultres festes et jours non fériables,
• aussi les drois, actions, raisons et bien de la dicte église
• garder et non aliéner... gouverner tant en chouses spiri-
• tuelles et temporelles que bon curé et pasteur à ses paro-
• chins en chouses honestes et licites doibt et est tenu de

« faire. Des quelles chouses premises le dict chastelain
 « par moy le notaire sousigné a commander lettre testimo-
 « niale pour en estre au temps advenir mémoire. Présents
 « reverend frere Girard Dudin abbé de l'abbaye de Marsens,
 « frere Claudio Fracheboz religieux de Marsens, Domp Estie-
 « vent Clavel, vicaire du dict Villarvolaz, hon : homme Pierre
 « Blan, lieutenant de Corbières, et la plus grande partie des
 « parochins du dict Villarvolaz, témoins.

« Donné le douzième jour de février l'an mille cinq cents
 « cinquante huyt. »

Le 3 février 1580, le Chapitre de Saint-Nicolas donna ordre à tous ses vicaires, c'est-à-dire à tous les curés dont il était patron, de se rendre à Fribourg et d'apporter les reconnaissances qui établissaient l'état de leur bénéfice. Il paraît que le curé de Villarvolard avait aussi été convoqué ; car D. Waltherus, religieux de Marsens, se présenta au chapitre pour affirmer que le bénéfice de Villarvolard était incorporé à son abbaye. On lui répondit de fournir ses preuves pour le lundi suivant.

Le Chapitre de Saint-Nicolas, certainement à l'insu de l'Abbé et du couvent de Marsens, était, depuis nombre d'années déjà, le vrai patron de l'église de Villarvolard.

« Le Pape Léon X unit et incorpore à la mense du Chapitre
 « de S.-Nicolas, à Fribourg, les prieurés de Broc et de Rou-
 « gemont et les églises paroissiales d'Autigny, de Villarvolard,
 « de Belfaux et d'Echarlens. Rome 1513, avril 22. »

(*M. et D.*, t. XXIII, page 206.)

De nos jours encore, le chapitre de Saint-Nicolas exerce le droit de collation à ce bénéfice.

L'église.

La première église de Villarvolard aura été construite dans le XIII^e siècle, à l'époque où la localité fut érigée en paroisse. Lorsque les délégués de Saluces la visitèrent, en 1453, elle n'était pas décente, son déplorable état faisait regretter l'étable de Bethléem. La toiture percée, trouée, laissait libre passage à la pluie, à la neige, même aux oiseaux petits et grands ;

les fenêtres du chœur, détériorées, donnaient plus de liberté encore ; les murailles endommagées et noircies dans tout leur pourtour ; une petite porte délabrée, par laquelle on pouvait entrer à toute heure du jour et de la nuit. Les visiteurs ordonnèrent de réparer le toit, les murs, les fenêtres, la petite porte et de la tenir fermée après les offices. Un laps de temps de dix ans fut fixé pour faire une cloche sortable au service divin. Ils donnèrent encore ordre de réparer le ciboire, la monstrance, l'encensoir, de procurer la navette et deux burettes pour le vin et l'eau de la messe, de tenir la lampe toujours allumée, etc. Le cimetière, ouvert de tout côté, devait être clôturé.

Cette église a servi au culte divin cinq siècles durant ; car aucune pièce, pendant cet intervalle, ne parle d'une nouvelle bâtisse. Vers le milieu du XVIII^e siècle, il est question d'une église à construire d'entente avec le chapitre de Saint-Nicolas. « Par une transaction du 24 octobre 1756, signée par J. J. Savary, curial, et confirmée le 30 janvier 1757, la paroisse de Villarvolard, d'un côté, prit l'engagement de rebâtir à ses frais l'église qui était à sa charge, même le chœur qui était à la charge du chapitre. De son côté, le chapitre promit de payer à la paroisse pour l'agrandissement de cette église 330 écus bons (1,178 fr.), et lui accorda sans rétribution l'étendue de 25 pieds sur le clos de la cure. » (*Rép. de S.-Nicolas.*)

Cette nouvelle église, consacrée le 15 juillet 1760, plusieurs fois réparée depuis, est bien conservée et servira longtemps encore au service divin.

Le maître-autel est dédié à S. Sulpice, patron de la paroisse, et orné du tableau du Saint. Les autels latéraux : à droite, le Sacré-Cœur ; à gauche, la S^{te} Vierge.

Deux confréries sont érigées dans l'église de Villarvolard : celle du Scapulaire et celle du Sacré-Cœur.

Bénéfice et charges du curé.

En 1606, les terres de la cure rapportaient 17 écus bons. Voici l'état du bénéfice en 1798.

Poses 6 1/2 de terre, produisant	128*
» 3/4 de vigne à Corseaux	80*
Les intérêts du rentier	129 ^{»,} 8,2
Cens directs	25, 4,5
Dimes	323, 6,»
Nascants	», 2,5
Prémices	33, 4,»
Lauds	26, 6,1
	<u>747, 1,3</u>

« Ensuite de diverses réclamations des paroissiens de Villar-
 « volard, d'une part, et d'un refus de leur curé D. Pierre
 « Castellaz de Gruyères sur certains points, d'autre part; et
 « ensuite d'un compromis passé entre les parties, M. D. Pierre
 « Du Mont, doyen, et D. Antoine Boschier, prêtre à Fribourg,
 « comme arbitres entre les parties, prononcèrent par acte du
 « 29 août 1559, signé P. Bosson, notaire, et sous le sceau de la
 « ville et communauté et châtellenie de Corbières :

« 1° Sur le service de l'église, le curé devait chaque semaine
 « célébrer dans la dite église 3 messes, le lundi, le mardi et le
 « mercredi, et, si possible, le vendredi en l'honneur des
 « 5 plaies de N.-S., et le dimanche. Item qu'il devait faire
 « sonner tous les samedis et les veilles de fêtes chômées et
 « tous les jours de l'an les *Ave Maria*, soir et matin à l'heure
 « accoutumée.

« 2° Qu'il devait déclarer que sa vigne de Corseaux était la
 « propriété de la cure, ce qu'il fit.

« 3° Que le dit curé et ses successeurs seraient tenus de bien
 « entretenir la maison, la grange et le grenier appartenant à la
 « cure, et cela à leurs frais.

« Item, le chœur de l'église comme dans le passé. »

(*Rép. de S.-Nicolas.*)

Dans le mois d'avril 1365, le comte Jean de Gruyère fit son
 testament nuncupatif. Villarvolard est du nombre des églises
 gratifiées par le comte Jean. (*M. et D.*, t. X, page 299.)

En 1376, dame Marguerite, fille du comte Pierre IV de
 Gruyère, veuve de Pierre seigneur de Châtillon dans la vallée
 d'Aoste, fit de nombreux legs. Elle donna à Pierre de Corbières,
 curé de Villarvolard, son manteau fourré. (*Id.*, page 328.)

Vers 1430, un membre de la famille de Blanc, à laquelle avait appartenu la seigneurie de Châtel-S.-Denis, vendue à l'Etat de Fribourg en 1574, probablement un fils de Wilhelm de Blanc, soldat et châtelain de Corbières qui vint s'établir à Villarvolard et y obtint la bourgeoisie, fit don d'un calice doré orné de ses armes et d'une chasuble que l'on peut voir encore à la sacristie de l'église de Villarvolard.

Par dispositions testamentaires du 7 mars 1558, Estievent Clavel, de Bellevaulx, prêtre à Villarvolard, demande 30 prêtres pour son enterrement, dont 3 chanteront successivement grand'messe et chacun recevra 4 gros, les 27 autres diront messe basse et chacun recevra 3 gros. Même ordonnance pour le septième et le bout de l'an. De plus, pendant 9 jours à partir de l'ensevelissement, on chantera un office et on dira deux messes basses, avec les mêmes émoluments.

Il lègue 10 livres à l'église de Villarvolard pour réparer une chape.

Il donne au clergé de Notre-Dame de Corbières un capital de 6 livres, cens annuel 6 gros, pour célébrer tous les ans dans la dite église une messe anniversaire.

Il lègue à deux filles de Pierre « de la Freygierez d'Estavaier-le Gibloux » 10 florins, à chacune 5; de même à une pauvre fille de Villarvolard, au choix de l'exécuteur testamentaire, 5 florins.

Il donne 10 florins pour les messes de S. Grégoire à « Domp Jacques du Frasmo son compagnyon »; à sa sœur Jena, femme de Nicod Buenod, 10 florins; le même montant à une autre sœur, femme de Jehan Joly; à Bernada femme de Pierre de la Freygierez six de ses meilleurs draps de lit, et au dit Pierre sa bonne chemise en drap rouge.

Il ordonne de payer le salaire de sa servante en plein, de lui donner deux coupes d'orge, cinq bichets de froment, du cuir pour une paire de souliers..... Suivent de petits legs trop longs à énumérer.

En 1560, Genetta, veuve de Jehan Blanc, donne à l'église de Villarvolard 100 sols, soit 5 sols de cens, pour son anniversaire qui sera célébré par deux prêtres.

En 1586, un particulier lègue 600 livres pour l'entretien de l'église. En 1592, une âme généreuse (Jeannette Savary) donne

au bénéfice de Villarvolard $\frac{3}{4}$ de pose de vigne rière Corseaux et 50 livres.

Vers 1734, D. Pierre Hugonier, curé de Villarvolard, donne sa bibliothèque à la chapellenie de Botterens, mais à la condition pour le chapelain titulaire de dire une messe annuellement.

Philippe, fils de Jacques Repond, de Bulle et de Villarvolard, mais établi en France, légua la plus grande partie de ses biens à sa sœur Françoise, en la priant de donner généreusement aux écoles de Bulle et de Châtel-S.-Denis. Françoise, décédée à Lyon le 29 mai 1823, a exécuté les intentions de son frère en léguant par testament 20,000 fr. aux écoles de Bulle et 10,000 fr. à celles de Châtel-S.-Denis.

M. Repond, de Villarvolard, mort à Paris en 1830, où il était membre du Conseil général de la Banque de France, a légué 2,000 fr. aux écoles de son lieu natal.

La cure.

La première cure aura été construite dans le XIII^e siècle, à moins que Villarvolard ait acheté et réparé une maison pour presbytère.

En 1559, on trouve un mot de la cure de Villarvolard.

« D'après un extrait des reconnaissances de Villarvolard, il conste que chaque focage ayant bête tirante était tenu, en cas de nécessité, de faire les charrois nécessaires pour la maintenance de la cure et autres bâtiments appartenant à l'église, mais à la charge du curé de nourrir raisonnablement ceux qui feraient ces charrois, de maintenir les cordes des cloches et le chœur de l'église. d'après une sentence arbitrale du 29 août 1559. » (*Répert. de S.-Nicolas.*)

En 1696, il est question de construire une nouvelle cure :

« La cure doit être rebâtie; si le curé Hugonier, qui a payé d'entrage 20 écus dans ce but, veut s'en charger, le Chapitre lui donnera 180 écus, mais il devra bâtir à ses frais. »

(*Man. du Chap.*)

Cette cure est très bien conservée, et sera longtemps encore une habitation très confortable pour les curés qui passeront à Villarvolard.

Ecole.

M. le curé Hugonier, qui dirigeait la paroisse de Villarvolard vers la fin du XVII^e siècle, a donné pour l'école 470 écus bons (1,700 fr.). C'est vers cette époque qu'il faut placer la première école primaire dans cette localité; auparavant on enseignait déjà aux enfants les premiers éléments, mais il n'y avait pas de traitement fixe; le curé, comme un peu partout ailleurs, se sera chargé de cette besogne. Plus tard, un laïc instruisait les enfants de cette commune : « le curé nommait le régent de concert avec la commune et la famille Repond. » (*Brochure sur les dons faits à l'école par le clergé.*)

Actuellement, Villarvolard a une école avec une cinquantaine d'élèves.

Divers.

Le 11 octobre 1420, plaid tenu à Villarvolard au sujet d'un homicide. (Voir *M. et D.*, t. XII, page 336.)

Vers 1650, Villarvolard eut son histoire de sorcellerie.

C'est au XVII^e siècle surtout que sévit cette inconcevable fureur de voir un peu partout des sorciers et des sorcières : dans le seul canton de Fribourg, on comptait de vingt à trente exécutions par année; en 1652, la famille Byfrare, de Charmey, y passait tout entière. Cette furie, qui a fait condamner tant d'innocents, s'éteignit, en 1731, sur les cendres de Catillon.

Les cas de sortilège, de sorcellerie, — s'ils ont existé — étaient rares; mais la calomnie a fait de nombreuses victimes.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, on compte deux hivers exceptionnels par la quantité de neige tombée.

En 1757, des avalanches emportent des chalets et même des maisons; dans la Gruyère et ailleurs, des bâtiments sont écrasés sous le poids de la neige.

En 1785, la neige est plus abondante encore; mais elle commence à tomber vers le printemps, fin mars; les vieillards disaient : *A Notre-Dame de mars*. C'est l'hiver appelé *l'hiver*

de la grande neige. On redoutait les inondations; mais la neige a disparu insensiblement, sans pluie, par la chaleur du soleil. Ce fut une excellente année.

« Jamais on n'a vu tant de neige dans le canton que cette année, dit F.-J. Castella. Partout on a été obligé d'ouvrir les chemins, de déblayer les toits. Les haies, palissades des jardins, ensevelis sous des montagnes de neige, ont totalement disparu. Tout le monde est dans la consternation. Plusieurs chalets et granges ont été écrasés. Que sera-ce à la fonte des neiges? Nous sommes au 10 avril. »

... Il ajoute, parlant de la fonte : « Elle s'est faite de la meilleure façon, sans inondation. »

1817 fut *l'année de la misère.* Dans le canton, plusieurs personnes sont mortes de faim. L'année précédente, 1816, s'était signalée par des pluies continuelles, plus ou moins abondantes; les récoltes avaient manqué ou avaient été détériorées.

Au commencement du XIX^e siècle, Dom Augustin établit les Sœurs Trappistines à Villarvolard d'abord et ensuite à La Riedera. (Voir t. IX, *Praroman*, page 193.)

Hommes célèbres.

Un *ressortissant* de Villarvolard, connu sous le nom de frère Jean, a été religieux à Humilimont.

P. *Bonaventure Repond*, de Villarvolard, Trappiste, est décédé en France vers 1780.

Le *général Repond*, Albert-Joseph, mort à Paris. Entré en 1817 comme volontaire dans la garde royale, Albert-Joseph Repond se voua à la carrière militaire, et devint par son application, son courage et ses aptitudes un brillant capitaine. Il gagna tous ses grades dans l'armée d'Afrique, à côté de Canrobert et de Lamoricière. A l'assaut de Constantine, soudain une mine fit explosion, lança le capitaine Repond dans le vide... Il fut relevé meurtri, brûlé, mourant. Grâce à sa robuste constitution, il guérit bien vite de ses blessures et prit part à tous les faits d'armes de l'époque. A la bravoure du soldat le général Repond joignait la science de l'administrateur et l'art

du tacticien. Il fut pendant quatre ans intendant général de l'armée de Paris.

Cette famille Repond a fourni plusieurs officiers de mérite.

Un Repond, parent du général, a laissé dans le canton de Fribourg de beaux souvenirs de sa charité.

Repond, ministre de la guerre sous la République Helvétique, était aussi parent du général.

Elie-Jean-Joseph Repond, né à Villarvolard en 1817, décédé en 1888. Etudiant, il se rendit successivement dans un collège de Paris, au Pensionnat de Fribourg et à l'école de sylviculture de Nancy. Jeune homme, dans le but d'achever son éducation, il voyagea, fit quelque séjour à Munich, à Rome, à Naples, etc.

Rentré dans son pays, le gouvernement le nomma, vers 1847, inspecteur en chef de nos forêts, poste qu'il conserva jusqu'en 1850. Sous le régime de 1848, il fut un ami fidèle de M. Charles de Riaz. Elu député de la Gruyère en 1856, il remplit ce mandat jusqu'en 1881, sauf une courte interruption.

En 1867, M. le commandant Repond fut appelé comme juré suisse à l'Exposition internationale de Paris pour la classe 69, comprenant l'industrie fromagère.

M. Repond était administrateur de plusieurs de nos établissements financiers et de la Compagnie des chemins de fer de la S.-O.-S.

C'était un homme conciliant, capable et expérimenté dans les affaires.

Curés de Villarvolard.

1276. **Jean**, de Grenillies.

1329. D. **Jean**, curé.

1350. **Pierre**, de Corbières.

1361. **Willinus** feu **Mermet Péllicier**, de Vuippens.

1368. **Louis Girardi**, de Morat.

1411. **Nicolas Joly**, de Fribourg. Ce prêtre charitable fonda dans la ville de Gruyères un hospice, où les pauvres pourraient passer la nuit et trouver un abri assuré. Dans ce but, il donna la maison qu'il possédait dans le bourg de Gruyères, quatre lits complets et 40 sols lausannois pour l'entretien de la maison et des lits... L'hôpital de la ville de Gruyères, qui

jouit de rentes considérables, doit son origine à la fondation Joly.

1433. **Jean Orsat**, de Corbières; il avait été curé de Broc.

1460, peut-être un peu avant ou après, **François Tata**, frère de Pierre Tata, curé d'Avry.

Par son testament du 27 octobre 1462, le curé François Tata constitua héritier son frère d'Avry, et légua 4 livres à l'église de Corbières pour son anniversaire.

1462. **Girard Tabusset**; lors de sa nomination, il était au couvent d'Humilimont.

1479. **Pierre de Senevey**, de Marsens. Il avait été recteur de S.-Nicolas à Corbières.

Deux curés, successeurs de Pierre de Senevey, sans qu'on puisse arrêter la date de leur arrivée à Villarvolard.

? **Mermet Bosson**, de Riaz.

? **Jean-Pierre Gapan**, de Marsens.

1519, du moins vers cette date, **Pierre Pittet**, de Villarvolard.

1551. **Sulpice**...

1555. La cure de Villarvolard est donnée à **Pierre Castellaz**, résignée par son oncle; mais on met la condition que Pierre fasse ses études et reçoive la prêtrise.

1558. **Claude Castellaz**, de Gruyères.

1590. **Pierre Ecoffey**, de Bulle.

1595. **François Bossin**. Ce curé payait au Chapitre de S.-Nicolas 17 écus de firme.

1601. **Claude Bouchy** ou **Bouchier**. En 1602, ce curé vend à son frère Vincent tous ses biens meubles « qu'il a et peut avoir en sa maison de la cure », pour 23 écus bons. Il devait au bailli de Corbières pour cens 20 écus bons; pour du vin et l'achat d'un cheval 34 écus.

1604. **Sulpy Publioz**.

1610. **Pierre Gillier**.

1615. **Jacques Tercier**, de Vuadens.

1648. **François Sudan**, d'Hauteville.

1656. **François Castellaz**, de Gruyères.

1657. **Pierre Castellaz**, de Gruyères.

1658. **François Vernaz**, de Bulle.

? **Pierre Clerie**, de Fribourg. A-t-il été aide ou curé?

1676. **François Gillier** fut élu à cause de ses mérites. MM. Reyff et Fegely (senatores), et le jeune Fegely, leur neveu, recommandèrent cette nomination. (*Man. du Conseil.*)

1688. **Pierre Hugonier** ou **Hugonin**. Au moment de sa nomination, il était aumônier à « Neufchâtel. »

1728. **Joseph Genoud**, de Vuadens.

1734. **Claude Petollaz**, de Charmey.

1734. **Pierre Fontaine**. A l'occasion de l'institution de ce curé, une difficulté surgit entre l'Evêque et le Chapitre.

1766. **Charles-Joseph Loffing**, de Fribourg.

1768. **François-Xavier Schorderet**, de Treyvaux.

1769. **Antoine Berguin**, de Fribourg.

1769. **François-Joseph-Nicolas Rappo** a été curé de Villarvolard du 13 janvier 1769 jusqu'au 21 novembre 1783, année où il a été nommé curé de Bottens. Rappo était docteur en théologie, il avait obtenu ce grade à l'Université de Pont-à-Mousson. Le précédent, Antoine Berguin, n'aura probablement pas été curé, mais aide ou desservant.

1783. **Pierre Joseph Trinchent**, d'Arconciel. Il était curé de Montbrelloz en 1821.

1808. **Emanuel Thorin**, de Villard-sous-Mont.

1812. **Jean-Paul Kolly**, de Praroman.

1816. **Bruno Tinguely**, de La-Roche.

1821. **Jean-Baptiste Ottet**, de Fribourg.

1829. **Pierre-Joseph Kuster**, élu chanoine de Notre-Dame en juin 1830.

1830. **Jean-Joseph Margueron**, de Cottens.

1835. **Jean Grivel**, de Fribourg.

1842. **Jacques Phillipona**, de Corbières.

1849. **Pierre Overney**, de Cerniat.

1858. **D. Louis Romanens**.

1859. **Octavien Schwertfegger** est né à Lausanne et de parents protestants, en 1802. Le jeune Octavien fréquenta le collège d'Evian, où il fit son abjuration en 1817, entre les mains de M. Piccolet, embrassa l'état ecclésiastique et devint un prêtre distingué. Il fut successivement chancelier de Mgr Choulet à Aoste et directeur du Petit Séminaire de Fribourg. Partout il se montra administrateur habile et prédicateur distingué. M. Schwertfegger était missionnaire et protono-

taire apostolique, chanoine honoraire d'Aoste et de Saint-Jean de Maurienne, chevalier des SS. Maurice et Lazare. Il est mort à Saint-Jeoire en Faucigny, le 25 mai 1878.

1862. **Jules Janin**, de Gex.

1863. **François Golliard**.

1872. **François-Emile Moget**, de La-Tour, diocèse d'An-necy, nommé curé de Rue en 1882.

1883. **François-Etienne Menetrey**, de La-Pierra, paroisse de Siviriez.

1891. **Louis Philipona**, d'Hauteville.

1894. **Pierre-Abel Jonneret**, de Châtel-S.-Denis.

1900. **Fidèle Vauthey**, de Châtel-S.-Denis.



VILLAZ-SAINT-PIERRE

Villaz-S.-Pierre, Villa-S.-Pierre; altitude 675.

Lussy, Lussie, Luxie; altitude 680.

Les Glânes; altitude 690.

Fuyens; altitude 717.

Patrons : S. Pierre et S. Paul, 29 juin.

Statistique.

	Nombre		Origine de la population.				Confession.		Langue.		Total.
	De maisons habitées.	De ménages.	Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'une autre commune du canton.	Bourgeois d'un autre canton.	Etrangers.	Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.	
Villaz-S.-Pierre..	63	82	239	105	11	5	356	4	354	6	360
Lussy.....	43	46	181	55	30	—	238	28	246	20	266
Les Glânes.....	20	20	39	34	29	—	102	—	101	1	102
Fuyens.....	14	15	55	33	—	—	88	—	88	—	88
	140	163	514	227	70	5	784	32	789	27	816

Villaz-Saint-Pierre.

Villaz est situé dans le district de la Glâne, au nord de Romont et à cinq kilomètres de cette ville. Le terrain est fertile, mais un peu exposé à la sécheresse. En temps d'orage, s'il vient de l'est ou du sud-est et que les nuages rasant le sol, la colonne d'air en mouvement ne peut se frayer passage sur la hauteur de Villarimboud, bat la colline et l'expose à la grêle.

On sait que Villaz fut habité dès les temps les plus reculés,

que c'était une ancienne seigneurie relevant des comtes de Romont.

Dans le XII^e siècle, Haymeric de Villaz, premier seigneur connu, conteste à Hauterive les donations faites par son père. Mais, peu après, mû par de plus nobles sentiments, il reconnaît et approuve avec serment toutes ces donations, y ajoute six poses de terre et, moyennant 20 sols lausannois livrés par l'Abbé, renonce en faveur de ce monastère à toutes ses prétentions sur la dime d'Onnens et le fief de Nantelme d'Ecuvillens.

Trois nobles filles d'un second Haymeric de Villaz, lui-même petit-fils du seigneur prénommé, se retirèrent, au commencement du XIII^e siècle, dans une solitude qui devint le monastère de la Fille-Dieu.

(*Archives cantonales, généalogie des de Villaz.*)

Par acte de 1228, le prieur Hugo et le couvent de Payerne cèdent à Hauterive tous leurs droits sur le territoire de Villaz pour un cens de 32 sols. (*Archives cant. Hauterive, répert.*)

En 1257, Rodolphe, comte de Gruyères, et son fils Pierre hypothèquent pour 50 livres à Pierre de Savoie le quart de la grande dime de Villaz, près du village de Jussieu (Lussy).

(*Cartul. de Gruyères, I, p. 431, n° 69.*)

Par acte du mois de janvier 1327, sous le sceau de D. Wilinus, curé de Villaz, et de D. Pierre Rigot, prêtre, Hugo, fils de feu Jean de Posuez, au nom de ses frères, confesse tenir du couvent d'Hauterive 6 poses de terre situées à Lussy, pour un cens de 12 sols. (*Archives cant. Hauterive, sup.*)

En 1490, Claude Faber, de Romont, vend à François de Gruyères, seigneur d'Oron, tous ses droits sur Villaz et Villarimboud.

En 1544, l'hôpital et la confrérie de la Conception achètent d'Henri Michon, notaire et bourgeois de Romont, plusieurs directes rière Villaz. Primitivement, ces directes appartenaient aux nobles de Villaz. (*Archives de Romont.*)

La paroisse.

La paroisse de Villaz, sans qu'on puisse donner la date précise de sa fondation, remonte certainement au XII^e siècle. Le fait que Romont en faisait partie et qu'il en a été détaché

au XIII^e ne laisse aucun doute à ce sujet. Le curé qui vient en tête de liste est de l'année 1266, il est vrai ; mais D. Rodolphe n'est pas le premier ecclésiastique qui y a exercé les fonctions du saint ministère.

Cette paroisse est assez étendue, et ses limites, si l'on excepte Romont qui en a été séparé en 1244, sont de nos jours les mêmes qu'à son origine ; elle comprend quatre communes : Fuyens, les Glânes, Lussy et Villaz ; deux hameaux : les Granges et le territoire de la Fille-Dieu.

Une sentence épiscopale du 4 mars 1785 fixe les limites de la paroisse. Je la cite, bien qu'un peu longue, parce qu'elle montre avec quelle prudence et quelle sagesse agit l'Eglise pour sauvegarder les droits des paroisses et faciliter, d'autre part, l'accomplissement des devoirs religieux.

« Bernard-Emmanuel de Lenzbourg, par la grâce de Dieu
« et du S.-Siège apostolique, etc.

« Sur la question et difficulté qui s'est élevée l'année der-
« nière entre M. Brayer le cadet bourgeois et ancien syndic
« de Romont d'une part, et l'honorable paroisse de Villaz-
« S.-Pierre de l'autre, tendante à savoir si la maison de
« campagne du dit M. Brayer située en deça du moulin dit
« des Dames et du monastère de la Fille-Dieu est rière les
« limites du prédit Villaz et par conséquent si M. Brayer ou
« tout autre y habitant est tenu et obligé d'acquitter à l'égard
« de dite paroisse et de M. son Rd. curé toutes les charges
« et obligations qui sont annexées à la qualité de paroissien,
« ce que prétend et demande la paroisse de Villaz qui tient
« pour son paroissien M. Brayer lorsqu'il demeure à sa
« maison de campagne, et ce à quoi se refuse M. Brayer
« disant et alléguant n'être point paroissien de Villaz à cause
« de sa prédite maison. Nous, après avoir mûrement examiné
« les mémoires, contremémoires, répliques, duplicques, con-
« clusions et autres pièces produites par ambes parties, et
« pondéré toutes les raisons alléguées fort au long de part et
« d'autre, avons trouvé, dit, déclaré et jugé, trouvons, disons,
« déclarons et jugeons par les présentes :

« 1. Qu'il est incontestable que la maison de campagne de
« prédit M. Brayer, de même que le moulin dit des Dames
« et le monastère de la Fille-Dieu, est enclavée dans les

« limites de la paroisse de Villaz-S.-Pierre, et qu'ainsi, vu
 « que le susdit M. Brayer n'en a point prouvé le démém-
 « brement fait légalement par autorité compétente, et attendu
 « d'un autre côté que suivant les lois canoniques et nommé-
 « ment le chapitre IV *Super eo* dans les décrétales de *Paro-*
 « *chiis*, les limites des paroisses, si elles sont certaines, ne
 « sont pas sujettes à la prescription, la souvent dite maison
 « est encore et doit rester dans et de la paroisse de Villaz,
 « assujettie par conséquent, à moins qu'on en prouve une
 « exception légale, à toutes les charges et obligations, comme
 « celles des autres paroissiens, conformément à la teneur des
 « reconnaissances de la cure de Villaz, pour tout ce qui a
 « rapport aux droits et redevances *réelles*, telles que sont les
 « corvées, la prémice, les anniversaires et messes fondées, les
 « taxes imposées sur les terres pour l'entretien, réparations
 « et besoins de l'église paroissiale, et autres, comme offrande
 « de pain à bénir qui est un devoir en partie réel et en partie
 « personnel; à moins que, comme il se fait dans de semblables
 « cas, le prédit Brayer ne veuille se rédimier de cette dernière
 « obligation, en donnant une modique reconnaissance à la
 « paroisse de Villaz.

« 2. Quant aux devoirs, charges et obligations *personnelles*
 « d'un paroissien, comme sont baptême, confirmation, devoir
 « pascal, assistance à l'église paroissiale, mariage, sépulture,
 « objets sur lesquels Mrs. les Rds. curés de Villaz ne se sont
 « que rarement récriés, nous voulons bien par *grâce spéciale*
 « en exempter M. Brayer et ses domestiques et leur permettre,
 « à raison de la grande distance de l'église paroissiale de
 « Villaz et de la proximité de celle de Romont d'où M. Brayer
 « est aussi bourgeois, de s'en acquitter au prédit Romont.

« 3. Nous étendons ce privilège de pouvoir remplir à
 « l'église paroissiale de Romont les devoirs personnels de
 « paroissien non seulement à M. Brayer, mais encore à tous
 « ceux qui avec le temps posséderont et habiteront la dite
 « maison, à condition toutefois qu'ils soient bourgeois de
 « Romont et qu'ils y aient une maison; double condition
 « requise pour pouvoir jouir de cette grâce; et les droits réels
 « toujours réservés à M. le curé et à l'église paroissiale de
 « Villaz à teneur des reconnaissances.

« 4. Aucune des parties n'ayant conclu aux frais, Nous les
 « compensons et Nous exhortons ambes parties à une amitié
 « et union sincères, à un entier oubli du passé et parfaite
 « réconciliation, comme il convient à de bons chrétiens,
 « voisins et comparoissiens, etc.

« Donné à Fribourg dans notre maison de Résidence, le
 « 4 mars 1785.

« Signé : BERNARD-EMMANUEL. »

Collation.

Avant le clergé de Romont, Messesseurs de Fribourg jouissaient du patronage sur l'église de Villaz. En 1543, d'après une note trouvée aux archives de cette paroisse, un clerc, qui n'avait pas encore reçu la prêtrise, occupait ce poste. Le clergé de Romont se présenta à Messesseurs pour demander à être pourvu de ce bénéfice ; mais il fut éconduit, et le vicaire de Villaz échoua de même dans sa démarche pour obtenir cette cure. Le titulaire fut maintenu ; mais à la condition expresse que, dans l'espace d'une année, il serait ordonné prêtre, et qu'il ne résignerait ce bénéfice qu'à Messesseurs et à personne d'autre. Le trésorier devait percevoir les revenus, en attendant que le clerc nommé eût reçu la prêtrise. Quel est ce titulaire ? Aucun indice.

La situation financière du clergé de Romont n'était pas brillante. Les bourgeois de cette ville, le sentant voisin de la pauvreté, à la mort du curé de Villaz, Anselme Sapientis, s'adressèrent à Messesseurs pour obtenir l'annexion de cette cure au vénérable clergé, dans le but de rétablir ses finances. Messesseurs cédèrent à cette prière, et, le 16 octobre 1549, Villaz fut incorporé au clergé de Romont, qui, le 28 du même mois, prit possession de ce bénéfice en présence du bailli Jacques Fægely, Antoine Brayer, François Maillard et les commis de la paroisse. L'Etat de Fribourg avait mis une condition : le clergé, à chaque vacance, devait présenter à Messesseurs un de ses chapelains pour être nommé à ce poste. (*Manual de Fribourg*, n° 67.)

Cette incorporation faite par l'autorité civile seulement était

nulle d'après le droit canon. Le vicaire général Schneuwly, qui avait fait des observations sur ces irrégularités, à la demande du clergé prononça l'incorporation le 26 avril 1588.

En octobre 1826, la paroisse de Villaz s'adressa à Mgr l'Evêque au sujet du droit de patronage. Elle prétendait que la nomination pour être définitive devait être soumise préalablement aux suffrages des paroissiens. L'Ordinaire cita les parties et condamna la paroisse dans ses prétentions.

En 1869, le v. clergé de Romont renonce à perpétuité à la collature du bénéfice de Villaz, qui depuis est régi par le droit commun.

Droits de la cure de Villaz,

suivis de quelques explications générales sur les différentes dîmes.

En vertu d'un possesoire de plusieurs siècles, et de l'accord de 1480 entre le Rd. curé D. Jean Oliveri et les nobles François et Pierre de Billens, propriétaires de la grande dimerie de Villaz, cette cure avait droit de dime de toute production décimale sur les terres mouvantes de son fief, et même sur certains autres fonds rière Romont, Villarimboud et la Brévyre.

La cure jouissait encore d'une partie d'autres dîmes :

Du tiers de la dime du *Glon* ou *Glions*, rière toute la grande dimerie de Villaz, comprenant les Glânes, Lussy, Villaz, les Granges, la Fille-Dieu et une partie des territoires de Romont, de Fuyens et de Villarimboud. La dime du *Glon* se prélevait sur l'orge, les pois, poissettes, lentilles, fèves, navettes.

De la sixième partie de l'*orgée*. L'*orgée* était un mélange d'orge et d'avoine que l'on semait et auquel on ajoutait parfois, mais en petite quantité, des pois, poissettes ou autres graines.

De la dime des *novalés*. La cure de Villaz percevait, rière toute la paroisse, la dime des novalés sur les terres nouvellement cultivées, pendant les trois premières années de culture.

Dans le XII^e siècle, toutes les églises paroissiales jouissaient de la dime des novalés, c'est-à-dire des terres qui, de mémoire

d'homme, n'avaient pas été cultivées, et qui étaient nouvellement défrichées et ensemencées, d'après cette définition du pape Innocent III : *Novale est ager de novo ad cultum redactus de quo non extat memoria quod aliquando cultus fuerit*. Cette dime devait appartenir aux églises à perpétuité. Mais, au lieu de cette dime des novales toujours novales, *novale semper novale*, insensiblement s'établit l'usage de la dime des novales dites *trentenaires*, qui se percevaient seulement trois ans de suite sur toute terre qui depuis trente ans n'avait pas été labourée. Cet usage prévalut dans le diocèse de Lausanne, au grand détriment des bénéfiques ecclésiastiques. Reconnu en 1536, confirmé en 1581, il fut sanctionné à nouveau dans une conférence tenue à la Singine en 1594 par les représentants de Berne et de Fribourg.

La cure de Villaz jouissait de cette dime restreinte, lorsque, au nom de l'hôpital de Romont co-dimeur, le commissaire Gaudard vint contester ce droit au curé Fracheboud. Malheureusement le curé ne sut pas défendre les intérêts de son bénéfice : il s'attacha à prouver le droit général des curés, sans se préoccuper d'établir celui du bénéficiaire de Villaz. Le Conseil d'appel, en 1705, condamna le curé de Villaz pour *n'avoir pas suffisamment prouvé son possessoire*. Quelques années plus tard, en 1747, toutes les cures du canton furent encore privées de la dime des novales *trentenaires*, et leur droit réduit à peu de chose, à la perception triennale de la dime sur les communaux, marais desséchés, bois ruinés et terres en friche, lorsqu'on les livrerait à la culture.

De la dime des *naissants*. Primitivement, la cure de Villaz avait droit à la dime de toutes les bêtes domestiques, *decimas omnium bestiarum*, comme s'expriment les reconnaissances de l'année 1525. Dans la suite, on ne payait au bénéficiaire que la dime des petits cochons. Il paraît, bien qu'il n'en soit fait aucune mention dans les reconnaissances, que le curé, d'après une pratique usitée, devait garder un vertrat. En 1722, M. le curé Clavin, qui cherchait à se débarrasser de cette servitude désagréable, se trouva en difficulté avec ses paroissiens, qui refusèrent la dime des naissants, si lui, bénéficiaire, n'acceptait pas de garder le mâle et de recevoir les petits cochons dimables six semaines après leur naissance. M. Clavin répondit que la

charge de garder le mâle n'était pas spécifiée dans les reconnaissances ; mais qu'il se soumettrait pourtant à la rigueur de cet usage par amour pour la paix. Quant à l'époque de l'année où cette dime devait être payée, M. le curé affirmait que c'était à la S.-André, vu que les reconnaissances, qui spécifiaient les corvées, le ressat, la dime des naissants et autres droits, fixaient ce même jour. Ce différend fut terminé par cette décision souveraine du 20 avril 1722 : les naissants seront payés à 10 semaines, à condition pour le bénéficiaire de fournir le mâle en tout temps. M. le curé Clavin accepta cette décision. Il chargea son fermier de garder le verrat, et lui céda pour cette charge toute la dime des naissants, à l'exception de deux cochons « raisonnables », qui devaient lui être remis annuellement à la S.-Martin. (*Archives paroissiales de Villaz.*)

Bénéfice et charges.

Le vénérable clergé de Romont devait maintenir le presbytère, la grange, les bâtiments de la cure ; mais le bénéficiaire avait à sa charge de conserver les toits dûment couverts ; cependant, s'ils devaient être bâtis à neuf, c'était au patron de les reconstruire.

Le clergé de Romont retirait les lauds, et le curé lui payait annuellement 80 livres de firme, 4 ^{fr} et 2 batz pour les bâtiments.

En 1798, le bénéficiaire de la cure percevait :

Pour un domaine de 21 poses.....	161,7,5
Pour les fondations.....	155,8,-
Pour les corvées de charrue.....	50,-,-
Pour les cens directs.....	14,5,-
Pour les dîmes.....	228,8,1
Pour les naissants.....	22,-,-
Pour les prémices.....	26,8,6
Total...	<u>659,7,7</u>

La commune fournissait le bois nécessaire. (*Arch. canton.*)

Une note, trouvée aux archives de Villaz, dit que le curé a été regardé, de tout temps, comme le premier communier,

ayant droit aux assemblées et de voter dans les délibérations de commune. C'est en cette qualité qu'il a toujours joui du droit de jeter son bétail ou celui de son fermier sur les biens communaux, et que, lors des répartitions des terres communales, il a eu également sa part de ces biens.

Le curé devait fournir au maître-autel deux cierges, pour ses messes particulières et pour les offices des dimanches et fêtes, excepté le second et le dernier dimanches de chaque mois qui étaient à la charge des confréries du S. Sacrement et du S. Scapulaire ; le cierge pascal ; donner à chaque maître de maison, à la fête de la Purification, un petit cierge de demi-batz ; procurer l'encens ; mais il retirait pour cela l'intérêt, 9 batz, de la fondation de D. Pierre Fracheboud ; le pain et le vin pour ses messes. Suivent d'autres charges ou fonctions spirituelles. (*Archives de Villaz.*)

Les églises.

La première église remonte au XII^e siècle pour le plus tard. Romont fut ensuite détaché de Villaz. Or Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, par acte donné à Vevey le 26 mai 1244, accorde à Pierre de Savoie l'autorisation de bâtir une église à Romont. (*Mémor.*, t. VI, p. 28.) Avant cette date, Villaz avait certainement son église paroissiale. Bien qu'aucun document arrivé à notre connaissance n'en fasse mention, on peut en avoir une idée en lisant les remarques faites, en 1453, par les délégués de Mgr Saluces, qui ne la trouvèrent pas en meilleur état que les autres églises du diocèse. Elle n'avait ni plancher, ni pavé, mais la terre nue avec des inégalités de terrain dans la nef ; les murs noircis, surtout ceux du chœur, frappaient l'œil d'une manière d'autant plus désagréable que le fond de l'église, faute de fenêtre, était dans une obscurité presque complète. La toiture du porche vermoulue devenait un danger plutôt qu'un abri. L'ameublement laissait de même beaucoup à désirer. Les visiteurs ordonnèrent de percer les murs de la nef de deux fenêtres, de blanchir l'église, de la paver ou planchéier, de couvrir le porche à neuf.

Quant aux objets du culte, ils prescrivirent de peindre le tabernacle à l'extérieur, de réparer le ciboire, d'avoir soin de tenir la lampe toujours allumée, de procurer couvercle et serrure pour les fonts baptismaux, d'acheter une navette et des chaînettes pour l'encensoir, etc.

Ils visitèrent aussi les deux chapelles ou autels de S. Jean-Baptiste et de S^{te} Marie-Madeleine, fondés dans l'église paroissiale.

Au commencement du XVII^e siècle, cette église demandait des réparations considérables. Le clergé de Romont voulait faire les dépenses nécessaires ; mais les gens de Villaz n'étaient pas des mieux disposés. Le vénérable clergé s'adressa à Messieurs pour se plaindre des mauvaises dispositions des paroissiens de Villaz, qui prétendaient n'être point tenus à faire les charrois, si ce n'est par charité. Le clergé, pour les amener à s'acquitter de ce devoir, avait promis un ou deux pots de vin pour chaque charroi. Ce n'était pas assez, les paroissiens voulaient un diner complet.

LL. EE. blâment leurs sujets de Villaz de leur peu de zèle et d'affection pour leur église, leur recommandent sérieusement de faire les charrois, ordonnent même au bailli de les surveiller et de les contraindre au besoin à remplir ce devoir. (*Archives d'Orsonnens.*)

En 1625, Villaz fait fondre une nouvelle cloche, et, pour couvrir les frais, veut imposer les bourgeois de Romont qui ont des terres dans les limites de la paroisse. Ceux-ci refusent de payer leur quote-part. Le Conseil de Fribourg, devant lequel est portée la difficulté, déclare que les bourgeois de Romont visés ne sont nullement obligés de contribuer à ces dépens ; on leur conseille cependant d'y contribuer par charité. Quelques années après, en 1635, la paroisse de Villaz construit un clocher et se procure une grande cloche ; mais, cette fois, preuve que la leçon avait profité, elle ne tente pas d'imposer les Romontois, elle se contente de frapper à leur porte pour les prier de les aider de leur charité.

Le 4 juin 1775, la foudre tombe sur le clocher de Villaz, et le consume à moitié. Le clergé de Romont dut s'imposer de grands frais pour réparer les dommages et remettre l'église dans un état convenable pour le service divin.

Cette église, très ancienne, réparée à différentes reprises, n'était plus suffisante. La population avait considérablement augmenté, il fallait un édifice plus spacieux. Mais il y eut, comme on va le voir, des tiraillements et des difficultés à surmonter. Déjà, en 1820, Villaz demande une nouvelle église. Le clergé de Romont recule devant d'aussi grandes dépenses, fait examiner le chœur par l'architecte Werro qui le trouve convenable. L'affaire sommeille quelques années durant. En 1836, nouvelle instance. Le clergé proteste contre l'idée de placer la tour à côté du chœur, et refuse d'accepter le plan. Un arrangement est proposé. Le 1^{er} février de l'année suivante, la commission du clergé offre 100 louis, aux conditions que voici :

1. La paroisse se chargera de la moitié de la maintenance du chœur ;

2. De plus, elle se chargera de la maintenance de la muraille du chœur du côté de la tour ;

3. Le clergé sera déchargé de tous autres frais.

Mgr invite les commissions à se réunir à Villaz le 14 août de la même année, pour s'entendre définitivement ; mais on se sépare sans rien décider. Enfin, en 1838, les deux commissions paraissent en cour épiscopale, et, le 11 juin, Mgr prononce que le clergé est tenu de bâtir le chœur, et les paroissiens de faire les charrois pour cette construction. Le clergé refuse de construire conformément au plan établi, vu qu'il est trop spacieux ; et il élève la firme du curé. L'évêque ne consent pas à cette augmentation imposée au bénéfice. On finit pourtant par s'entendre, et on convint que la paroisse bâtirait le chœur comme elle le voudrait et que le clergé livrerait la somme de fr. 2,600.

En 1839, on commença la bâtisse ; la nouvelle église fut consacrée le 30 juillet 1843, et la dédicace fixée sur le dernier dimanche du même mois. Douze prêtres ressortissants de la paroisse de Villaz assistaient à la consécration de l'église. (*Archives de Villaz.*)

Autels. Dans l'église actuelle, l'autel latéral de droite est dédié à S. Victor et S. Ours, celui de gauche au S. Scapulaire.

Confréries. Celle du S. Sacrement et celle du S. Scapulaire.

Orgue. L'orgue de Villaz, qui est, après celui de Fribourg,

un des meilleurs instruments du canton, a été construit en 1843 par les frères Callinet de Ruffach (Rhin) pour le prix de 7,500 fr. Une collecte produisit plus des quatre cinquièmes de cette somme, le reste fut livré par la paroisse.

Horloge. L'horloge actuelle, très ancienne, sera remplacée sous peu ; à cet effet, une fondation de 550 fr. a été faite par une personne charitable.

Processions. La paroisse de Villaz faisait autrefois quelques processions votives et de dévotion, dont les unes sont conservées.

Le jour de la fête de S. Jean-Baptiste ou le lendemain, si cette fête tombait sur un dimanche, à la chapelle de Lussy.

Le premier et le second dimanche de mai, pour être préservé de la grêle, on se rendait jusqu'à la croix de la « Granta-Fin » au-dessus de Villaz. Cette procession se fait encore le dimanche de la semaine des rogations, après les vêpres.

Le lendemain de l'Assomption, à Berleins, pour demander à Dieu par l'intercession de la Vierge Marie d'être préservé des gelées du printemps. Cette dévotion est remplacée par un office chanté le même jour dans l'église de Villaz, suivi de la procession et du chant des litanies de la sainte Vierge.

Chapelle de S. Ours et de S. Benoît, érigée en l'église paroissiale de Villaz.

Copie de l'acte d'érection. 1697. « Nous Pierre de Montenach, par la grâce de Dieu, etc., savoir faisons que nous ayant fait représenter les honorables paroissiens de S. Pierre de Villaz, nos diocésains, par leurs commis Claude Moret et Pierre Bulliard, que feu Rd. Dom Pierre Déposieux aurait avant quelques années fondé la rente de 42 écus petits en l'autel ou chapelle de S. Ours et S. Benoît, érigée dans leur église paroissiale, pour y faire célébrer par un chapelain la S^{te} messe en certains jours et fêtes de l'année, comme il est amplement marqué dans la lettre de fondation, ce que n'aurait encore pu être exécuté selon l'intention du dit fondateur, la dite rente n'étant pas suffisante pour l'entretien d'un chapelain. C'est pourquoi désirant y joindre la fondation de la confrérie du Saint-Esprit, laquelle est de 28 écus petits de cens annuel, comme aussi d'autres donations particulières, lesquelles font la somme de 25 écus petits pour des anniversaires ci-dessous

spécifiés, et promettant être mainteneurs de la fondation, pourvu qu'ils soient les collateurs, nous ont prié de vouloir par notre autorité ratifier et confirmer leurs pieuses intentions... » Ce qui est accordé, sous les conditions et réserves suivantes :

1. La fondation de la chapellenie ne doit porter aucun préjudice aux droits du curé, ni au V. clergé de Romont.

2. Les collateurs, qui sont Fuyens, Lussy et Villaz, trois communes de la paroisse, maintiendront la dite fondation, ainsi que la maison du chapelain.

3. Les collateurs fourniront au chapelain le bois nécessaire à son affouage, et le conduiront à la chapellenie; mais le chapelain devra le faire couper.

De plus, le chapelain aura un jardin, une chènevière et $\frac{3}{4}$ de pose de terre environ; il pourra garder une vache et deux autres bêtes à cornes sur les communs et les bois de Villaz et de Lussy, etc., comme un autre communier.

Le chapelain devra blanchir les linges d'autel, fournir le pain, le vin et les cierges pour le saint Sacrifice de la messe.

Devoirs du chapelain. Il sera tenu de dire la messe matinière fêtes et dimanches, à une heure convenable, et de l'appliquer d'après la fondation; de célébrer les anniversaires et les messes fondés, dont le nombre a varié selon les réductions successives. Il assistera M. le curé dans les fonctions pastorales, administrera les sacrements aux malades à la demande de M. le curé, l'accompagnera aux processions, et, s'il tombait malade ou devait s'absenter, le chapelain, à défaut d'autres prêtres, desservira la cure, mais sera nourri par le curé.

Si le chapelain tombait malade, pourvu que ce ne soit pas pour un long temps, il ne sera pas obligé de se faire remplacer à ses frais pour la messe matinière.

L'autorité diocésaine accorde le droit de collation aux paroissiens, mais dans ce sens conforme aux saints canons: la chapellenie vacante, ils pourront toujours choisir et présenter « à nous et à nos successeurs » un prêtre capable, approuvé par l'Ordinaire; une fois canoniquement institué, l'évêque seul pourra le révoquer, et le chapelain ne pourra quitter son poste que par sa permission. La famille Déposieux a un droit de préférence. Voici les termes de cette lettre

épiscopale : « La dite chapellenie venant à être vacante et se présentant un de la maison des Déposieux capable de la desservir, doit toujours être préféré ; en outre, un des dits Déposieux aspirant aux ordres sacrés et demandant la dite chapelle pour son patrimoine, elle lui devra être assignée, et à défaut d'un des Déposieux, un prêtre de l'une des dites communes... sera préféré à tout autre. »

En 1798, le revenu du chapelain était de 267 livres, 8 batz.

La chapellenie de Villaz ayant été souvent vacante, on a eu soin de capitaliser les intérêts annuels restants après l'acquittement des messes anniversaires ; c'est ainsi que la rente s'est considérablement augmentée. En 1830, le produit du rentier était de 448 fr.

Maintenant ce bénéfice est excellent. Le chapelain Deschoux, décédé en 1888, qui a occupé ce poste au mince revenu sa vie durant, a légué à la chapellenie un domaine de 60 poses.

Don.

Anne-Marie, fille de feu Jacques Sallin, donne 40 batz à la confrérie du S. Sacrement, 40 batz à celle du S. Scapulaire, 40 batz à l'autel de S. Pierre. Elle lègue une partie de ses biens aux pauvres, « ses chers confrères et consœurs. » Acte du 12 septembre 1719.

Jacques Déposieux, de Villaz, a fondé le *Salve* du dimanche, à chanter après l'office paroissial, et le *Salve* du samedi. 16 janvier 1776. La même année, Pierre Fracheboud, curé de Villaz, a fait une fondation pour l'encens de l'église.

Les Moury, de Villaz, ont fondé le *Libera* pour les défunts, à chanter le dimanche. 1776.

En 1786, Etienne Vuillemé, originaire de Soye en Bourgogne, a fondé le chant des litanies de la S^{te} Vierge pour tous les samedis, de la S^{te} Croix de septembre à la S^{te} Croix de mai.

En 1794, Claude Lovat, de Lussy, a fondé les vêpres du dimanche ; Claudine Clerc, de Vuisternens-devant-Romont, les vêpres aux veilles des fêtes de Notre-Dame ; et Pierre-Nicolas Raboud, de Villaz et des Glânes, les vêpres aux fêtes

de Notre-Dame. On trouve un grand nombre d'anniversaires fondés, messes basses et offices.

En 1830, une bienfaitrice de Villaz, qui a voulu rester ignorée, a légué 200 fr., dont l'intérêt annuel doit être distribué aux pauvres de Villaz, selon leurs nécessités, par le Rd. curé, qui ne doit rendre compte qu'à Dieu seul.

Difficultés.

Au sujet des charrois, que les paroissiens de Villaz refusaient pour les réparations de l'église, on a déjà vu la sentence de Messieurs du 29 novembre 1617, qui condamne les paroissiens. Cette sentence fut confirmée le 2 avril 1685.

Difficulté touchant les reconnaissances, les corvées, la dime des naissants et l'affouage.

Pour résoudre tous ces points, LL. EE. désignent une commission spéciale.

1. On confirme la formule des dernières *reconnaisances*, avec les mêmes expressions.

2. Les *corvées* se feront « dûment, trois fois l'an, à teneur des reconnaissances. » Une journée « raisonnable » pour chaque corvée. M. le curé fera avertir le gouverneur, qui sera obligé de fournir, au nom de la paroisse, les corvées nécessaires, en se basant toujours sur une juste répartition. Pour la nourriture, M. le curé leur donnera « l'honnête nécessaire » ; s'il donne du vin, c'est de bonne volonté, sans y être obligé.

3. Quant à la dime des *naissants*, la solution a déjà été donnée plus haut.

4. Au sujet de l'*affouage*, on confirme la sentence souveraine du 22 novembre 1684, d'après laquelle M. le curé a droit à son affouage. En conséquence, chaque année, il lui sera assigné, qu'il ait fermier ou non, une portion convenable et suffisante, sans qu'il puisse lui-même prendre le bois à plaisir. Ni M. le curé et ni son fermier ne pourront vendre du bois, pas même celui du domaine de la cure. Il lui sera encore accordé le bois nécessaire pour la couverture des bâtiments et la clôture des terres du bénéfice.

5. Pour les autres points en litige, vu qu'ils se rapportent

au spirituel, l'autorité civile se déclare incompétente, conseille à M. le curé d'agir avec la plus grande charité envers ses paroissiens, et aux paroissiens de rendre « tout honneur et respect » à leur seigneur curé et de s'acquitter envers lui de tous leurs devoirs.

Fuyens.

Cette petite commune, placée entre la Glane et la Neirigue, est une ancienne seigneurie, qui n'a laissé aucun fait intéressant l'histoire du pays.

Les Glânes.

Les Glânes, qui sont une des communes de la paroisse de Villaz, avaient aussi leurs seigneurs, dont le rôle a été bien effacé. Cette seigneurie avait été inféodée par le gouvernement de Fribourg au banneret Jean Musy, donzel de Romont. En 1608, pour arrêter quelques petites difficultés au sujet de cette seigneurie, l'Etat donna ordre d'en fixer les limites.

Granges-la-Bâtiaz.

Les Granges sont un hameau de la commune de Chavannes-sous-Orsonnens, situé à gauche et près de la route Fribourg-Romont.

Un document de la fin du XVI^e siècle parle des Granges, paroisse de Villaz. « En 1590, dit Kuenlin, le gouvernement de Fribourg réclama auprès de celui de Berne la dime des Granges qu'il avait fait confisquer à des bourgeois de Lausanne qui s'étaient révoltés. »

Lussy.

L'abbaye d'Hauterive avait dans cette commune de grandes propriétés.

En 1226, Wilhelmus de Pont, d'accord avec son fils et la

femme de ce dernier, donne à Hauterive divers fonds qu'il possède à Lussy.

En 1250, le chevalier Willinus d'Englisberg, qui entreprit le voyage de S.-Jacques de Compostelle, lègue à Hauterive une terre située à Lussy, avec d'autres fondations.

En 1267, Sarreta, veuve de Nicolas de Lussy, donne un domaine à l'abbaye d'Hauterive, etc. Dans le courant des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, ce monastère achète diverses propriétés sises sur le territoire de Lussy.

La chapelle de S. Jean-Baptiste. Elle existait au milieu du XVII^e siècle, en 1649, année où le curé de Villaz, tout en conservant son poste, a été nommé par l'autorité ecclésiastique chapelain et recteur de la chapelle de Lussy. L'honorable commune s'est engagée à fournir tout ce qui est nécessaire pour le service de la chapelle : ornements, linges, cierges, etc. Le chapelain n'a à sa charge que le pain et le vin pour les messes à célébrer.

Il paraît que la commune de Lussy, pour se décharger de certaines redevances, avait demandé que sa chapelle fût réunie au bénéfice du chapelain de Villaz. Mgr Claude-Antoine Duding répondit aux commis de Lussy que cette demande ne pouvait être accordée,

Archéologie. En 1867, on a découvert à Lussy, dans un terrain marécageux, une statue de Minerve en bronze d'une exécution très soignée. Cette statue est assez bien conservée. Elle est haute de 265 mm. ; la tête de la déesse est couverte d'un casque à visière allongée, surmontée d'une tête d'oiseau ; les yeux sont en argent, le bracelet qui orne le bras droit est en même métal. La main droite est appuyée sur la hanche et le bras gauche est élevé ; ce qui laisse supposer que ce bras tenait une lance, qui a disparu.

Fille-Dieu.

Cet antique monastère, qui date du commencement du XIII^e siècle, doit son origine à trois demoiselles de famille seigneuriale : Juliette, Pernelle et Cécile, sœurs du chevalier Cono de Villaz, enseveli dans l'abbaye d'Hauterive, dont lui

et ses ancêtres ont été de généreux bienfaiteurs. Ils sont les enfants d'Haymeric, seigneur de Villaz, lui-même petit-fils d'Haymeric, premier seigneur connu. Ces nobles demoiselles, à qui tout souriait dans le monde, vont s'enfermer dans une pauvre solitude au-dessous de la petite ville de Romont, près d'un ruisseau entouré de broussailles et de marais. Loin du bruit et des tracasseries, elles voulaient servir Dieu, se vouer à la vie contemplative. C'était bien choisi.

En 1268, l'Évêque de Lausanne, Jean de Cossonay, en tournée pastorale dans son diocèse, apprend la conduite édifiante de ces nobles filles, érige leur chère retraite en monastère sous la règle de Cîteaux, lui donne le nom de Fille-Dieu, et le prend sous sa protection. Cette même année, le donzel Pierre de Moretis, gentilhomme du voisinage, donne au monastère récemment fondé un pré assez étendu, situé tout près, qui permet à Juliette de Villaz et à ses consœurs de construire les bâtiments et d'établir les jardins et enclos. A partir de cette date, cette maison religieuse prend un développement rapide. Les dons affluent ; toutes les familles nobles des environs, le seigneur de Longecombe, le comte Jean de Gruyère, Isabelle de Châlons, les seigneurs de Billens, d'Illens, de Montagny, de Villaz, etc., rivalisent de générosité et de zèle ; la ville de Romont fait aussi des largesses à la Fille-Dieu, elle l'admet dans la bourgeoisie et lui accorde des immunités et des franchises.

Les Souverains Pontifes, les comtes et les ducs de Savoie, les comtes de Romont et seigneurs de Vaud, plus tard l'Etat de Fribourg approuvent et confirment ces donations.

Primitivement, la Supérieure du couvent portait le nom de Prieure. C'est en 1350 que le Pape Clément VII honora du titre d'Abbesse la Supérieure de la Fille-Dieu, qui était alors Jacqueline de Billens.

Dans le XVII^e siècle, ce monastère a été cloîtré, en même temps que tous les couvents de religieuses établis dans le canton ; on fit une exception pour les Ursulines.

Au XV^e siècle, l'abbaye des Bernardines fut en partie réduite en cendres. Selon une tradition conservée parmi les religieuses, le feu du ciel aurait été cause de ce désastre. Une ferme isolée, l'église, une partie du couvent qui était en

mauvais état, furent épargnés par les flammes. Immédiatement après l'incendie, le monastère fut reconstruit en partie, le reste n'a été achevé qu'en 1727.

En 1870, l'église fut diminuée de sa vaste nef, qui devint, avec d'autres modifications apportées aux bâtiments, l'aumônerie actuelle.

A l'église, près de l'autel de S. Jean-Baptiste, on voit, taillée dans la pierre, l'image d'une religieuse, probablement celle de Jacquette de Billens, première Abbesse. Plus haut, mais du côté droit du chœur, on peut lire l'épithaphe d'un religieux d'Hauterive, aumônier des religieuses, Gaspard Egli, décédé en 1610.

Lors de la révolution française, les objets d'antiquité, avec les documents, manuscrits, furent enlevés à la Fille-Dieu. Un *Graduel* et un *Antiphonaire cisterciens*, datant du XII^e siècle, seuls échappèrent aux mains spoliatrices.

Divers.

En 1445, lorsque les états de la Savoie levèrent un impôt de 6 deniers par feu, Villaz payait pour 10 feux, et Lussy pour 7.

Vers la fin du XVI^e siècle, un rôle des hommes tenus au service militaire donne pour la paroisse de Villaz :

	Hommes	Harnais
Fuyens	9	-
Les Glânes	9	1
Lussy.....	16	-
Villaz.....	24	7
Pour la paroisse	58	8

Appartiennent à la cure et sont à l'usage du curé : crémaillère 1, bois de lit en sapin 1, petits chandeliers en laiton 2, paire de petites mouchettes en fer 1, table ronde en sapin 1.

Chapelains de Villaz.

1711. **Jacobus Clerc.**

1754. **Python.**

1756. **Jacques Thiémard.**

17.... **François Hayoz.**

1823. **Pancrace Davet.**

1826. **Pierre-Joseph Bæriswyl.**

1841. **Claude-Joseph Deschoux**, de Fuyens et Sorens. Cet excellent prêtre, qui a occupé ce poste pendant de longues années, a légué au bénéfice de la chapellenie un domaine de 60 poses, et 80,000 fr. pour fonder les Quarante-Heures dans les paroisses du canton, à raison de 2,000 fr. par paroisse.

1888. **Aloyse-Claude Grand**, de Vuisternens-en-Ogoz; lors de sa nomination il était curé-doyen de Porsel.

1887. **Jean-Nicolas Bovet**, de Promasens; il quitta le poste de Villarsiviriaux, où il était curé-doyen, pour prendre la chapellenie de Villaz.

1895. **Charles-François Python**, de Mézières; il renonça au bénéfice de la cure de Villaz pour occuper celui de chapelain.

1897. **Claude-Joseph Lhomme**, de Mézières; au moment de sa nomination il était curé-doyen de Murist.

Liste des curés.

1266. **Rodolphe**, curé.

1274. **Jean**, curé.

1318. **Willinus**, curé.

1364. **Amedeus Mistralis.**

1371. **Michel de Machefer.**

1379. **Bertholet Cothy.**

1398. **Pierre Franchet**; on écrivait aussi Frencher, Freischer ou Frucher. Le moulin de Praroman lui appartenait.

1428. **Pierre Niger** ou **Nigri**. Il était, paraît-il, habile musicien; il fut appelé, en 1429, pour l'expertise de l'orgue de S.-Nicolas. Il assista à l'examen de Richard de Maggenberg, accusé d'hérésie.

1440. **Aymond Musy.**

1481. **Jean de Olmery.**
 1482. **François Wuillermin.**
 1494. **Jean Michel.**
 1513. **Barthélemy.**
 1524. **Henri Sapientis.**
 1549. **Anselme Sapientis.**
 1550. **Claude Ecoffey.**
 1562. **Rodolphe Dénervaud.**
 1563. **Jean Pidoux.**
 1565. **Philippe Perritaz.**
 1585. **Claude Bosson.**
 1599. **Maurice Guilliman.**
 1618. **Pierre Déposieux.**
 1618. **Pierre Guillimat.**
 1646. **Jacques Blanc.**
 1683. **Claude Magnin.**
 1684. **Jean Chassot, de Treyvaux, qui avait été chapelain d'Autigny.**

1690. **Pierre Fracheboud.**

1712. **Franco-Joseph Clavin, de Romont.** Le Conseil de Romont voulait le recevoir membre du clergé, mais le clergé s'y opposait.

LL. EE., appelées à trancher le différend, engagèrent le clergé de Romont à nommer Clavin curé de Villaz.

1757. **Claude-Joseph Wuilleret.**

1764. **Edmond-Nicolas Blondel, de Romont.**

1772. **Jean-Baptiste Forney.**

1783. **Gaspard-Antoine Fracheboud.** Il est l'auteur d'un projet de réunion des communions chrétiennes de la Suisse. Voir l'article de la *Revue catholique*, n^{os} 4 et 5, 1901, publié par M. Ch. Holder. L'auteur, qui cite le document Fracheboud, parle de la préoccupation constante de l'Eglise pour réunir les différentes sectes séparées de son sein par la révolution religieuse du XVI^e siècle, des tentatives faites dans ce noble but.....

Le curé Fracheboud, dans une polémique qu'il eut avec le chanoine Fontaine, se montre un peu exalté et même violent. Inspecteur de l'Instruction publique, Fracheboud donna sa démission en 1801, et écrivit une lettre, datée du 5 janvier,

au Conseil d'éducation, où il se montre très hostile à l'Instruction publique. Voici ce que dit Berchtold : « Ce fut un curé de campagne qui donna le signal des hostilités. Dans sa séance ordinaire du 24 février 1801, le Conseil d'éducation entendit avec surprise la lecture d'une lettre ou plutôt d'un long mémoire adressé, dès le 5 du même mois, par le citoyen Fracheboud, curé de Villaz, dans lequel, en donnant sa démission d'inspecteur de l'Instruction publique, il soutenait, avec les expressions les plus violentes, *« qu'aucune puissance sur la terre ne pouvait ni forcer à établir des écoles, ni obliger les parents à y envoyer leurs enfants, ni astreindre les enfants à les fréquenter, ni prescrire tels et tels livres élémentaires, etc. »* Berchtold cite le Protocole du Conseil d'éducation, page 91. La citation est exacte.

Une réflexion pourtant, qui peut atténuer la conduite du curé Fracheboud :

1. Il faut tenir compte des idées de l'époque. Au commencement du XIX^e siècle encore, et même vers le milieu, les professeurs de droit définissaient l'Etat en ces termes, ou à peu de chose près : une association d'hommes réunis pour garantir l'exercice de leur liberté extérieure. Depuis, l'Etat a fait d'étonnants progrès. Il met la main un peu partout. Que dirait le curé Fracheboud en voyant l'Etat organiser des conférences et des cours de cuisine !

2. D'après la loi naturelle, c'est la famille avant tout qui doit s'occuper de l'éducation et de l'instruction des enfants. Les pouvoirs établis doivent seconder les parents, remédier aux négligences et aux abus.

3. L'Eglise, en enseignant la vraie doctrine, surtout par la lettre et l'explication du catéchisme, contribue puissamment à l'instruction ; c'est elle, d'ailleurs, qui la première s'en est occupée.

Disons pourtant que le curé Fracheboud a eu tort, il n'est pas resté dans le vrai. Alors l'Etat n'allait pas trop loin. Et pourquoi combattre, en les soupçonnant, des prêtres instruits, distingués, qui, comme le chanoine Fontaine, le P. Girard, etc., étaient sincèrement attachés à notre sainte Mère l'Eglise, et qui ont rendu des services signalés et fait honneur au canton de Fribourg ?

1802. **François Hayo**, desservant.

1806. **Jean-Baptiste Savary**.

1813. **Jacques Joye**. En 1819, il était au Brésil.

1819. **Pierre-Joseph Kolly**, desservant. Kolly fut plus tard curé d'Autigny, puis d'Attalens.

1821. **Jean-Baptiste Dessonaz**.

1824. **Nicolas Hayo**, desservant.

1826. **Joseph Gathan**, de Romont, doyen en 1844. En 1854, il fut emprisonné à la suite de l'échauffourée Carrard ; mais, reconnu innocent, il rentra à Villaz le 11 avril de la même année. Il est décédé le 20 septembre 1854.

1855. **Jean-Joseph Folly**, de Villarepos, mort curé-doyen de Gruyères le 13 décembre 1889.

1858. **Tobie Loffing**, de Fribourg. Il fut ensuite curé de la ville de Fribourg.

1869. **Charles-François Python**, qui a résigné le bénéfice en 1895 pour prendre celui de chapelain de Villaz.

1895. **Léon-Joseph Jaccoud**, de Fiaugères.



VUADENS

Wuadingen en allemand; dans le VI^e siècle, *curtis Wadungum*; dans le XI^e siècle, *potestas Wadengis*, « la poté de Vuadens. »

Altitude : 810.

Patron : S. Sylvestre.

Statistique.

NOMBRE		ORIGINE				CONFESSION		LANGUE	
De maisons.	De ménages.	Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'un autre canton.	Etrangers.	Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.
206	262	1,027	112	29	3	1187	14	1178	23

Cette localité remonte à une haute antiquité. « Vuadens et Morat sont les deux localités fribourgeoises dont les noms apparaissent les premiers dans les documents du moyen âge. Les nombreux débris romains qui y ont été trouvés, prouvent que ces lieux étaient habités à l'époque où le peuple conquérant occupait l'Helvétie. » (M. Gremaud, *Vuadens sous la domination de l'Abbaye de Saint-Maurice d'Againe.*)

Vers 456, quand les Burgondes pénétrèrent dans l'Helvétie occidentale et parvinrent à s'y établir, Vuadens fit partie du domaine royal. Un demi-siècle plus tard, en 516, le pieux roi Sigismond, dont le culte est resté populaire dans nos contrées et surtout en Valais, en fit don à l'Abbaye de Saint-Maurice d'Againe; dans l'acte, cette localité est désignée sous

le nom de *curtis Wadingum*, « la court, le village de Vuadens. » M. Gremaud dit que le mot *curtis* chez les peuples germaniques, comme *villa* chez les Romains, était employé dans deux sens, tantôt pour désigner un village, tantôt un simple domaine avec ses bâtiments.

Pendant huit siècles, soit de 516 à 1317, Vuadens demeure paisiblement sous la dépendance de Saint-Maurice. Pour cette période, peu d'incidents remarquables, ou du moins peu d'événements dont la connaissance soit parvenue jusqu'à nous. Rappelons seulement qu'à l'époque du second royaume de Bourgogne, de 888 à 1032, l'Abbaye de Saint-Maurice se vit enlever une grande partie de ses terres. Mais le roi Rodolphe III répara le mieux possible les injustices de ses prédécesseurs : en 1017, il rendit au couvent d'Agaune plusieurs des domaines usurpés, entre autres la seigneurie de Vuadens, *potestas Wadengis*. L'étendue de la seigneurie dépassait apparemment les limites actuelles du village ; ce qui semble le prouver, c'est que Saint-Maurice y avait inféodé, en 930, des propriétés situées à Marsens et à Maules, qui peuvent être considérées, d'après la rédaction de l'acte, comme des dépendances de Vuadens.

A la fin du XII^e ou au commencement du XIII^e siècle, les seigneurs de Corbières achetèrent une partie de cette seigneurie ; mais ils ne la conservèrent pas longtemps, car, le 20 décembre 1221, le chevalier Pierre de Corbières, d'accord avec ses parents, vendit et résigna à Aymon, abbé de Saint-Maurice, tout ce que le couvent leur avait vendu en hommes, prés et bois. Il posa comme condition expresse que l'Abbaye ne pourrait transmettre ces biens qu'à des membres de la famille du couvent et à titre viager seulement. Saint-Maurice s'engagea à observer cette clause sous la peine de 10 marks, et remit au chevalier 215 livres de Lausanne, prix de la cession.

Vers la fin du XIII^e siècle, 1291, l'Abbaye concéda la seigneurie de Vuadens, pour une période de 14 ans, à Girard de Vuippens, archidiacre de Richemont en Angleterre, qui, plus tard, fut élevé sur le trône épiscopal de Lausanne, puis sur celui de Bâle. Le 18 septembre, le nouveau seigneur prêta reconnaissance à l'Abbé et au couvent et s'engagea de protéger

le village, de recouvrer les revenus, de ne rien aliéner, de tenir le plaid général ou cour de justice deux fois l'année et d'y inviter des délégués de Saint-Maurice.

Le siècle suivant modifia la situation de Vuadens. Les hommes, en assez grand nombre, quittèrent le village pour aller s'établir ailleurs, et de préférence dans les localités et les châteaux récemment construits. Ceux qui n'émigrèrent pas se montrèrent récalcitrants et refusèrent de payer les revenus dus à Saint-Maurice. En présence de ces difficultés, l'Abbaye demanda et obtint de Mermet, seigneur de Corbières, la permission d'aliéner, de vendre ou d'échanger les droits qu'elle avait sur Vuadens. Cette formalité une fois remplie, Barthélemy, Abbé de Saint-Maurice, céda Vuadens à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, en échange du village et territoire d'Auboranges. Les délibérations concernant ce contrat eurent lieu à Lausanne, dans la salle du chapitre, le 21 juillet 1317; le 30 du même mois, il fut confirmé par les chanoines de Saint-Maurice. Le même jour, Louis de Savoie s'engagea à faire ratifier cet acte par le Souverain Pontife et à ne jamais aliéner sa nouvelle propriété. Son oncle, le comte Amédée V, approuva cette convention à Evian le 16 août 1317.

Un siècle après, Vuadens fut réuni au mandement de Corbières, qui dépendait également de la maison de Savoie. Mais, vers 1450, quand le duc de Savoie inféoda Corbières à François I^{er}, comte de Gruyères, Vuadens subit naturellement le même sort et, pendant un siècle, fit partie du comté de Gruyères. En 1553, Fribourg, à titre de créancier du comte Michel, s'empara de la seigneurie de Corbières, et Vuadens devint ainsi sujet de la ville avec laquelle il avait conclu, déjà en 1475, un traité de combourgeoisie, renouvelé en 1501.

L'époque de la domination des comtes de Gruyères a laissé comme souvenir à Vuadens une vieille demeure qui, après avoir abrité quelquefois les seigneurs et servi depuis à différents usages, est devenue jusqu'en 1885 maison d'école pour plusieurs générations. De nos jours, malgré son état de délabrement, elle montre encore fièrement les armoiries de Fribourg et des maisons de Savoie et de Gruyères. On peut supposer que ce fut dans le XV^e siècle, au moment où le duc de Savoie inféoda la seigneurie au comte de Gruyères, ou vers

ce temps, que les armoiries de ces deux familles ornèrent cette antique demeure, en signe de leur domination successive. Fribourg, devenu maître de Vuadens, aura placé ses armoiries à côté de celles du duc et du comte. Une autre supposition, aussi probable, se présente d'elle-même à l'esprit : ces armoiries, empreintes sur la même pierre, seraient contemporaines et, peut-être, faites d'entente entre souverains voisins. Quoi qu'il en soit, nous devons savoir gré à Fribourg d'avoir conservé les armes de ces nobles seigneurs.

Le 16 septembre 1516 est une date importante : une forêt de 250 poses, située dans la châtellenie de Rue, ayant Vuadens au nord, la Trême à l'orient, les Alpettes à l'occident et Neiremont du côté du vent, a été achetée par Vuadens de Jean Corpatour ; ce fut là un beau coup de filet, une excellente affaire pour la commune.

Vers le milieu du XVIII^e siècle les frères François, Jean-Joseph et Protais Pidoux, de Vuadens, établirent dans leur commune une fabrique de porcelaine et de faïence qui a joui d'une certaine renommée. En 1753, Vuadens cède à cette fabrique un morceau de commun, à condition qu'elle paie annuellement un florin à l'église ; l'Etat, de son côté, lui accorde quelques privilèges, comme celui pour creuser l'argile, un second pour l'entrée et la sortie des marchandises, et un privilège spécial pour la fabrication de 1758 ; ce dernier est formulé en termes élogieux : « poussé à ce point de perfection qu'il peut, tant par la qualité des matériaux que par la beauté des vernis et des dessins, non seulement égaler mais encore surpasser les faïences qu'on se procurait à grands frais de l'étranger. » (*Rathserk.*, 32.)

Chapelle de Vuadens.

On sait que Vuadens, membre de la paroisse de Bulle, avait une chapelle dédiée à S. Sylvestre ; mais il serait difficile d'arrêter la date et l'emplacement où elle fut construite, vu que les archives sont restées dans les flammes, lors de l'incendie de l'église. Faute de document, il est permis d'utiliser des indices qui peuvent donner une certaine probabilité. Un

jour des rogations, et de temps immémorial, la procession s'arrête sur le Marghi pour chanter un *Libera*; cette antique et pieuse coutume ne laisse-t-elle pas supposer que là fut le premier édifice religieux? Un acte du mois d'octobre 1308 parle de Pierre de Villarsel, chanoine de Saint-Maurice et recteur de Vuadens. (*Archives de la Part-Dieu.*)

Ce prêtre avait des fonctions à remplir, temporelles ou spirituelles, et peut-être les deux à la fois, et devait résider du moins une partie de l'année. Il est tout naturel de placer la bâtisse de la chapelle vers cette époque ou commencement du XIV^e siècle, d'autant plus qu'au moment de la séparation de Bulle, 1602, et d'après une pièce citée plus bas, la chapelle était très ancienne et très petite. Les délégués de Mgr Saluces, après avoir visité l'église de Bulle, où ils arrivèrent le 3 juin 1453, se rendirent à Vuadens pour visiter la chapelle dédiée à S. Sylvestre. Ils l'appellent *filioiam et membrum parochialis ecclesix.....*, « petite fille et membre de l'église paroissiale de Bulle. » Le curé de Bulle ou son vicaire devait y célébrer une messe chaque semaine. Les visiteurs ordonnèrent une armoire pour serrer les ornements et autres objets du culte, une paix et un calice argenté.

Erection de la paroisse.

Le curé de Bulle voulait conserver Vuadens et ne se résignait pas volontiers à ce démembrement; mais les motifs étaient trop nombreux et pressants pour qu'on n'écartât pas son opposition. Il comparait devant le Conseil et, sans s'arrêter trop aux allégations apportées, on profite de la présence de l'Evêque à Fribourg pour faire prononcer la séparation. Vuadens fut érigé en paroisse indépendante de l'église-mère en 1602, au commencement de l'épiscopat de Mgr Jean Doros; le premier acte de baptême est du 27 juin de la même année.

Le gouvernement de Fribourg, dans une pièce du 28 novembre 1604, loue et félicite les prud'hommes et les communiens de Vuadens de leur piété et de leur générosité vraiment chrétiennes, qui les ont portés à bâtir une belle église, commode, à fonder pour l'entretien du curé un honnête revenu,

et à acheter une grange avec jardin. L'Etat ratifie le tout avec remerciement.

Un autre acte, émané de la même autorité, s'exprime à peu près dans le même sens ; comme il est court, précis, je le donne en entier.

« Nous l'avoyer et Conseil de Fribourg... comme soit que
 « nos féales et bien aymés les gouverneurs, prudhommes et
 « communiens de Vuadens bellefoage de Corbières, par leur
 « zèle et chrétienne dévotion afin d'avancer le service de
 « Dieu, et pour son honneur et gloire heussent à grands frais
 « et dépends basty et érigé une belle et bien commode église
 « et obtenus qu'elle fut titrée et privilégiée du nom et orne-
 « ment de paroisse, avec toute faculté et jouissance qu'en
 « despend, au lieu que par cy devant estaient ressortissants
 « à la ville de Buloz, assez éloignés et malepropre principale-
 « ment aux anciens et jeunes gens. Et oultre a pour l'entre-
 « tement d'un curé fonds assez honnêtes, revenus. Laquelle
 « leur dévotion et libéralité nous ne savons assez louer, mais
 « aux occasions monstrier par effet que nous les aymons et
 « chérissions pour ce respect, et désirons qu'aultres suivent
 « leur chemin et bon exemple. Surquoy défaillant encore à
 « l'entière perfection de leur entreprise d'une maison com-
 « mode pour la résidence d'un curé, ne s'en trouvant aucune
 « à vendre que fut proche et commode, sinon une demie
 « grange avec jardin contigu appartenante à honeste Pierre
 « fils de Claude Gillier qu'est de la contenance d'environ d'un
 « tiers de pose ; l'aultre moitié appartenante à Claude Billiet
 « devers le soleil couchant, demeurant celle du dit Pierre
 « devers l'orient, la charrière commune devers le vent et la
 « bise. 27 novembre 1607. »

Un troisième document, celui-ci de l'année 1616, qui dit un mot en passant de la chapelle, énumère les devoirs et obligations du curé et des paroissiens. J'en cite la plus grande partie.

« Au nom de Dieu... B. Sgr. dom Antoine Vionnet prêtre,
 « curé premier de Vuadens....., et les honorables syndics,
 « gouverneurs et administrateurs du village..... certifions à
 « tous..... que le dit village soit été désuni, séparé et distraict
 « de l'ancienne mère église de Bullo, suivant laquelle dis-

• jonction pour dresser une nouvelle et séparée paroisse.
 • Les dits prudhommes, habitants... au lieu d'une petite et
 • ancienne chapelle auraient bâti, dressé, érigé une nouvelle,
 • belle, spacieuse église... qu'étant maintenant question de
 • consacrer et bénir la dite église, ou ce que selon instructions
 • des s. canons par commandement du R^{lms} et H^{lms} Sgr.
 • Mgr. Jean de Watteville, évêque de Lausanne... il est requis
 • d'arrêter, convenir et ordonner la fondation, revenus et
 • moyen pour l'entretenir, aussi d'établir bon règlement de
 • l'obligation, promesse et devoirs que le dit Sgr. curé et
 • communiens comme aussi leurs successeurs ont à tenir et
 • observer les uns envers les autres par mutuel consentement
 • avec l'autorité, intervention et approbation tant du dit
 • H^{lms} et R^{lms} Evêque comme aussi des H^s Sgrs. M^{rs} les
 • advoyers et conseil de Fribourg, comme seigneur, ressort
 • de Corbières et Vuadens ont été dressés et désignés, arrêtés
 • les règlements et statuts comme s'ensuit.

« 1^o Le dit Vén. Sgr. curé ou ses successeurs seront tenus
 • dire le dimanche et toutes les fêtes une grande messe à
 • notes et haute voix, on fera tous les vendredis de l'année
 • une messe de *Requiem* pour les trépassés à notes et haute
 • voix et porter la procession.

« Item sera tenu dire vêpres toutes les fêtes solennelles,
 • au jour du patron et patronne, de la dédicace, avec *Salve*
 • *Regina* tous les samedis, les veilles des fêtes solennelles,
 • patron, patronne et dédicace.

« Item seront tenus administrer à tous et un chacun les
 • S. Sacrements... suivant le commandement de la S. Eglise.

« Item aussi endoctriner la jeunesse et catéchiser toujours
 • de 14 en 14 jours en temps d'hiver, depuis une sainte croix
 • à l'autre et durant le carême tous les dimanches.

« Item seront tenus sonner la messe, matines, vêpres, *Salve*
 • et *Ave Maria* au matin, midy, au soir.....

« Item seront tenus dire la passion depuis l'une des s. croix
 • à l'autre, et en été faire la bénédiction des croix et des
 • granges, ensemble maintenir le cierge paschal et deux
 • autres cierges sur le grand autel.

« Et sur ce le dit Vén. curé A. Vionnet et hon. syndic et
 • parochins... ont ordonné et donné, comme par ces présentes

« ordonnent et dotent pour la fondation de dite église..... à
 « savoir la somme de 300 florins de cens et revenu annuel...
 « payable par la dite communauté... semblablement bâtir au
 « dit Sgr. curé ou à ses successeurs une maison raisonnable
 « pour la résidence d'iceluy.

« Item les dits perochins ont fourni et acheté de la terre
 « pour curtil et chènevière et jordil, desquels le revenu peut
 « monter annuellement à 8 écus petits...

« Item les dits pasteurs percevront annuellement 2 écus,
 « l'un de la confrérie du S.-Esprit de Vuadens et l'autre d'un
 « clos situé à la moille.

« Item percevront annuellement... 6 écus de Jean et Rollet
 « Guay... en fondation des vêpres de tous les dimanches de
 « l'année. D'avantage des dits communiers à leur dit pasteur
 « ont acheté une grange et paquier d'une vache, qui peuvent
 « revenir et rapporter annuellement 6 écus.

« Item les curés pourront retirer la prémisses accoutumée,
 « laquelle est estimée 15 écus petits... plus le ressat...

« D'avantage... percevront annuellement pour les naissants
 « à pâques, à savoir pour chacun veau un denier, pour un
 « poulin 4 deniers, pour un agnelet 4 deniers, pour un chevril
 « une maille. Pour la corvée, pour une chacune bête chevaline
 « tirant à la charrue 9 deniers, tout ce que dessus comme de
 « tout temps a été usité. Lesquelles choses peuvent revenir
 « à la somme de 5 écus petits annuellement.

« Item pourront et devront percevoir les mortuaires sur
 « les corps des trépassés, à savoir sur le corps du maître...
 « 4 batz, et... de la maîtresse 3 batz, et pour les enfants un
 « chacun 30 deniers. Ensemble les offrandes qui se peuvent
 « faire...

« Que le Sgr. curé moderne et ses successeurs aient l'obli-
 « gation, profit et augmentation de son église, ainsi qu'il
 « aime, respecte et chérisse cordialement tous ses parochins,
 « rendant tous honneur aux gouverneurs, chef et recteur de
 « la commune... comme à ceux qui sont ses patrons, fonda-
 « teurs et bienfaiteurs. Comme le droit de patronage selon
 « l'avis des s. canons leur doit être observé et au réciproque
 « les dits prudhommes devront aussi rendre tout honneur...
 « à leur curé...

« En foy des présentes qui furent faites et passées le
 « 11 février 1616 à la ville de Fribourg en la maison et par
 « devant le dit Sgr. Ill^{me} et R^{me} évêque... en présence de
 « vén. messire Pierre Mermet de Salins en Bourgogne, D^r en
 « théologie, Claude recteur de l'église de N.-Dame, honorable
 « Jean Duding... témoins. » (*Archives cantonales.*)

La collature à ce bénéfice est réservée à la paroisse, mais en sens inverse de l'église-mère : Bulle présente trois noms à l'Ordinaire qui choisit un de ces candidats, Vuadens choisit un curé dans les trois prêtres présentés par l'Evêque.

Pour le curé actuel, la paroisse voulait user de son droit, qu'elle n'avait pas exercé pour M. Chenaux, resté desservant jusqu'à sa mort ; mais l'Ordinaire diocésain exigeait des preuves, et des pièces écrites. Vuadens se trouvait dans l'embarras ; les documents étaient restés dans les flammes lors de l'incendie de l'église. On consulta les protocoles du conseil paroissial, et on parvint à établir que la paroisse avait exercé son droit de nomination pour plusieurs curés, et que ce droit avait été respecté. En présence de ce fait, l'Evêque céda et la paroisse nomma, le 2 mars 1884, un nouveau curé dans la personne de M. Moullet.

Les églises.

La première église, construite au moment où Vuadens devint paroisse, a été consacrée par Mgr de Watteville, évêque de Lausanne, en 1615 ; d'après les pièces citées plus haut, elle était spacieuse, commode et assez élégante. Elle fut reconstruite à neuf vers la fin du XVIII^e siècle : M^{me} Marie-Agnès Thorin donna, en 1788, 1,000 écus petits pour la construction de l'église, et Mgr Lenzbourg consacra une église à Vuadens le 24 mai 1789. Elle devint la proie des flammes le 9 juillet 1866. Un ferblantier avait été appelé pour certaines réparations à la toiture. C'était un jour de grandes chaleurs, et le toit était en tavaillons. L'ouvrier, à côté de son réchaud, soudait une coulisse, le vent vint à souffler, des bluettes de feu enflammèrent la toiture, et l'élément destructeur se propagea avec une telle rapidité qu'en un instant tout fut embrasé et réduit

en cendres. Les archives restèrent dans les flammes. Rebâtie les années 1866 et 1867, elle a été consacrée par Mgr Marilley, évêque de Lausanne et Genève, le 3 août 1869, et la dédicace fixée sur le premier dimanche du même mois.

Cette église, sans style, est un joli vase, solide, commode et bien entretenue. Le coût dépasse 100,000 fr.; ce n'est pas énorme, quand on sait que charrois, corvées, autels, chaire, cloches, orgue, tout est compris dans cette somme, excepté le bois fourni par la commune.

Les autels, faits à Wyll, S.-Gall, sont en bois et bien exécutés. A gauche, le Rosaire; à droite, S. Joseph où l'on a placé le corps de S. Symphorien.

La chaire, aussi en bois, a été confiée à M. Pfaner, ébéniste à Fribourg, qui a soigné son travail et l'a assorti aux autels.

Les cloches. En 1766, les familles de la paroisse de Vuadens ont contribué par leurs pieuses libéralités à la fonte d'une grande cloche du poids de 35 quintaux et 35 livres, qui, paraît-il, a été bénite à Bulle: le 4 juin 1766, l'Évêque bénit à Bulle 4 cloches pour Bulle, deux pour Albeuve, une pour Riaz et une pour Vuadens. Après l'incendie de l'église, la paroisse a fait fondre à Aarau 4 cloches; la grande pèse 50 quintaux.

L'orgue. Vuadens avait déjà un orgue en 1809: de 1809 à 1827, la paroisse payait à l'organiste 3 écus par an. Après l'incendie, dans la nouvelle église on inaugure un nouvel orgue. Mal construit et mal conditionné, il occasionne de grands frais à la paroisse. En 1835, las de réfectures sans cesse renouvelées, Vuadens ne recule pas devant des dépenses extraordinaires pour la réparation de cet instrument défectueux; il confie ce travail à M. F. Goll, de Lucerne, qui utilise, en le réparant et le perfectionnant, tout ce qui peut être conservé, ajoute de nouveaux registres, et parvient, grâce à son travail consciencieux et intelligent, à doter la paroisse d'un bon orgue.

Horloge. L'horloge, genre horloge de Bourgogne, est l'œuvre de M. Crot, à Marnand, Vaud.

Cimetière. Décision du 27 octobre 1765. « A la représentation du rd. curé, l'honorable commune assemblée, eu égard au petit cimetière de cette paroisse, à proportion du

« monde qu'on enterre, et pour éviter l'inconvénient de trouver
« très souvent, en creusant, des corps à demi consumés,
« pour cet effet la prédite honorable commune a passé d'un
« commun accord que dorénavant on enterrerait tout de suite,
« tant ceux de l'endroit que les étrangers, sans égard aux
« sépultures particulières de familles. »

En 1878, Vuadens a ouvert un beau et vaste cimetière, à quelques minutes de l'église paroissiale, vers le Nord-Est ; bien situé, entouré d'une solide clôture, ayant à la partie supérieure un riche calvaire.

Cure. La cure actuelle a été bâtie en 1836. L'ancienne, placée un peu plus bas, à l'ouest, était en bois. Elle a été détruite.

Confréries. Deux confréries, celles du S.-Rosaire et du S.-Nom de Jésus, ont été érigées dans la nouvelle paroisse, probablement dès la séparation de l'église-mère.

École. Primitivement, à Vuadens, comme partout ailleurs, on faisait l'école tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, sans avoir un bâtiment approprié à cet effet. On commença ensuite à réunir les enfants dans un vieux manoir qui avait appartenu aux comtes de Gruyères. Enfin, en 1883 et 1884, la commune construisit un édifice élégant et spacieux pour contenir ses cinq écoles — deux pour les garçons, deux pour les filles et une école infantine mixte — loger les trois institutrices et le concierge ; les deux instituteurs, qui viennent y faire la classe, habitent ailleurs. Ce beau bâtiment a coûté 110,000 fr. Les soubassements, les portes, les fenêtres, même les lucarnes sont en pierres de taille, sorties des carrières de Grandvillard ; il y en a pour 20.000 fr. Mais Vuadens possède un des plus beaux édifices scolaires du canton de Fribourg et peut-être de la Suisse entière, les villes mêmes n'ont pas de pareilles installations pour leurs écoles. C'est solide, commode, grand, splendide.

Vuadens à 40.000 fr. à son fonds d'école, qu'on augmente chaque année.

Dons.

En 1667, François Borcard, bourgeois de Vulruz et communier de Vuadens, « désirant augmenter la donation et la « fondation faite (par lui), sans déroger à la première, donne « à la paroisse de Vuadens 2,600 florins... pour la fondation « annuelle et perpétuelle » de deux messes à célébrer chaque semaine, en sus des messes matinières fondées par lui et qui doivent être dites tous les dimanches... Si la paroisse ne trouve pas un prêtre pour venir acquitter ces messes à Vuadens, il veut que le montant de chaque messe qui ne sera pas célébrée, à raison de 5 batz par messe, soit employé pour habiller des pauvres de la paroisse. Si cette fondation, augmentée par legs, devenait suffisante pour l'entretien d'un prêtre, chapelain, celui-ci dira les prédites messes, etc. Cette fondation ne doit en rien diminuer les droits du curé.

D. Ant. Vionnet, curé de Vuadens, lègue à l'église de Vuadens, « outre les trois poses de terre par moy cy devant « léguées », 600 florins petits pour 4 grand'messes de *Requiem* et un *responsorium*.

Item il ordonne à son héritier de distribuer, le lendemain des fêtes de la Visitation et de la Conception de la S^{te} Vierge, une aumône en argent ou en pain et fromage aux pauvres de Vuadens, Vulruz et Sales. A cet effet, il donne un capital de 1,800 florins. 1680.

Donation faite sous l'administration du curé Carquilliat, de 1631 à 1669. « Deux morcels de vigne, contenant environ cinq « fossoriers, situés rière Chardonne », sont donnés au bénéfice de Vuadens par une nommée Etivena..... à la condition de dire annuellement et perpétuellement trois messes, plus trois vêpres des trépassés après les grandes vêpres avec trois répons, l'un le jour de la Visitation, le deuxième le jour de la Conception de Notre-Dame, et le troisième le dimanche principal du Rosaire.

Ces parcelles de vigne avaient été données par le curé Vionnet à Etivena, qui les légua, à sa mort, au bénéfice de Vuadens.

En 1788, Dame Marie-Agnès, femme de Jean-Denis Thorin, notaire, de Villars-sous-Mont, a donné pour la construction de l'église 1,000 écus petits, à condition que la paroisse fasse célébrer, après sa mort, une grand'messe et 12 messes basses. Plus tard, elle ajouta 100 écus pour 20 messes votives.

Difficultés.

Par une sentence arbitrale du mois de mai 1336, les droits du couvent de Marsens et ceux des hommes de Vulruz et de Vuadens en territoire de Molettes furent réglés; la suzeraineté fut adjugée à Louis de Savoie, seigneur de Vulruz et de Vuadens. Mais ces communes s'étant émancipées rièrè Molettes, le couvent porta plainte auprès de noble Isabelle, dame de Vaud, qui donna ordre à son châtelain de Vulruz de mettre fin à ces abus. (*Mémorial*, tome V.)

Le couvent de la Part-Dieu, par sentence arbitrale de l'an 1345, fut condamné à livrer annuellement au curé de Bulle, à cause de ses droits aux dîmes de Vuadens, un muid de froment, un muid d'avoine, deux livres de cire et le cens usité. (*Id.*, tome IV.)

En 1564, une difficulté pendante entre Jean Bretton, de Vuadens, et Annilli Achermou ou man, au sujet d'une plaie que ce dernier avait faite à son mari pendant la dernière guerre de France, fut jugée de la manière suivante : Pierre Tercier, cousin et représentant de Bretton, devait donner à Annilli 60 florins, mais comme don gratuit.

A la fin du XVIII^e et dans la première moitié du XIX^e siècle, on rencontre de nombreuses difficultés entre Vuadens et Vulruz, qui renaissent à chaque instant, pour la délimitation et le bornage du territoire de ces deux communes. (*Archives de Vulruz*.)

Hommes célèbres.

Frère Jacques, de Vuadens, de l'Ordre des Frères Prêcheurs de Paris, par son testament du 7 septembre 1315, lègue aux couvents de S.-Maurice, de Marsens, des Frères Prêcheurs de

Lausanne, de la Part-Dieu, d'Humilimont, différentes rentes, et à l'église de Bulle 1 1/2 pose de terre *eis ores* de Vaud, 1 1/2 pose à l'Epiaz, près du chemin de Rue, et une rente de 2 sols.

D. *Rodolphe Guey*, de Vuadens, secrétaire de l'Evêché et promoteur fiscal, entra au Chapitre de Saint-Nicolas en 1619 et mourut le 9 juillet 1648. Il fonda une messe basse à dire à Saint-Nicolas chaque dimanche après la grand'messe.

Jean-Pierre Tercier, de Vuadens, né à Paris en 1704, mort en 1767. Polyglotte, Tercier connaissait très bien une dizaine de langues ; savant, il était membre de l'Académie des Belles-Lettres, il a écrit ses *Mémoires historiques sur les négociations*, il fut en relation avec plusieurs célébrités de son temps, entre autres avec Montesquieu ; diplomate, il devint secrétaire de l'ambassade de France en Pologne, où son habileté se fit remarquer par les précieux services rendus au roi Stanislas : d'abord, à l'occasion de son rétablissement sur le trône, d'où Pierre le Grand l'avait expulsé ; puis, au moment où ce malheureux roi fut une seconde fois obligé d'abandonner ses états, c'est Tercier qui le sauva en facilitant son évasion. Stanislas et Marie Leczinska sa fille, épouse de Louis XV, allaient le récompenser richement ; mais Tercier tomba en disgrâce, en donnant, comme censeur, son approbation au livre de l'*Esprit*, d'Helvétius.

P. *Pierre-Joseph Tercier*, de Vuadens, Chanoine Régulier du S.-Bernard, né en 1718.

P. *Antoine-Joseph Tercier*, de Vuadens, Chartreux, né en 1726.

P. *Georges Moret*, de Vuadens, Chartreux, né en 1734.

P. *Jean-Baptiste Moret*, Jésuite, né en 1801.

François Moret, né en 1828, professeur de Mathématiques au Collège de Fribourg pendant une dizaine d'années après la réorganisation de cet établissement en 1857, mort à Fribourg en 1899.

Voici ce qu'on écrit à l'*Univers* en 1876 :

« ... Il (M. Moret) est tellement absorbé par ses recherches qu'il ne respire que nombres et abstractions. L'objet de ses savantes investigations pourra peut-être intéresser quelques-uns de nos lecteurs. Ce grand mathématicien vit, perdu

« dans une petite ville du canton de Fribourg, du fruit de
 « quelques leçons. Il s'appelle François Moret de Vuadens.
 « Le pays qu'il habite est plus connu par les produits agri-
 « coles, fromages, beurre et bestiaux, que par ses savants.

« Ses premières recherches donc eurent pour objet un
 « certain point de la théorie de la lumière. Il se proposa
 « d'abord de lier mathématiquement sa vitesse de propaga-
 « tion dans un milieu quelconque avec la constitution molé-
 « culaire de ce milieu en n'y faisant entrer ni la densité ni
 « l'élasticité de l'éther.

« Les résultats en ont été : 1° Une nouvelle théorie fonda-
 « mentale de physique sur la constitution des corps et leurs
 « molécules, ainsi que sur la matière en général, et de l'éther ;
 « 2° L'introduction en physique d'une nouvelle notion, le
 « volume N d'une molécule ou équivalent chimique dégagé de
 « la porosité des corps, c'est-à-dire des espaces vides qui
 « séparent les molécules ; mais il est à remarquer que ce mot
 « *vide* ne doit pas être pris dans un sens absolu, en raison
 « de la présence de l'éther, que la nouvelle théorie reconnait
 « nécessaire pour l'explication des phénomènes de l'optique,
 « tout en restreignant considérablement son rôle véritable,
 « jusqu'ici très exagéré ; 3° Une loi de physique ou formule
 « régissant l'indice de réfraction d'une substance quelconque
 « chimiquement homogène ; elle exprime cet indice n (soit
 « l'inverse de la vitesse v de propagation) en fonction de
 « l'équivalent P du volume corrélatif N et de la densité D de
 « la substance. Elle concerne l'indice moyen de la réfraction
 « dite *ordinaire* ; mais elle s'applique aussi d'une certaine
 « façon à d'autres indices et pour les réfractions extraordi-
 « naires, par exemple pour le spath d'Islande et l'arragonite.
 « La valeur N pour un grand nombre de substances a pu être
 « déduite de cette formule, et manifeste des coïncidences
 « étonnantes, affectant d'être ordinairement un entier ou une
 « fraction très simple.

« M. Moret a trouvé une deuxième formule qui donne la
 « pesanteur spécifique D d'une substance chimiquement
 « homogène, solide ou liquide, en fonction de son poids
 « atomique P et du nombre N.

« En méditant sur cette deuxième formule, il en découvrit

• une troisième qui établit la relation entre le coefficient de dilatation d'un corps simple, solide ou liquide, son poids atomique, sa chaleur spécifique atomique et le nombre N. « Ces trois importantes formules, d'abord déduites de quelques hypothèses théoriques par l'analyse mathématique, sont confirmées par les nombres expérimentaux en un certain nombre de tableaux numériques. Elles ont été envoyées à l'Académie des sciences à Paris. Plusieurs lois physiques pourraient s'y rattacher d'une manière entièrement nouvelle, ce qui enrichirait la science d'une synthèse vaste et lumineuse, entièrement inconnue encore aux physiciens. »

Frédéric-Guarin Wicky, de Vuadens, né le 4 juillet 1814, ordonné le 19 septembre 1840, vicaire à Genève et administrateur de la paroisse en 1844, curé de Villars-le-Terroir en 1846, Directeur du Collège de Fribourg en 1857 et prédicateur de 1857 à 1871, professeur de théologie au séminaire de 1860 à 1877, chapelain à Montorge de 1868 à 1871, recteur de Notre-Dame de 1871 à 1875, chanoine de Saint-Nicolas en 1875, décédé en 1883. M. Wicky était un homme d'esprit, de talent, et un prédicateur distingué.

Fortuné Defforel, de Vuadens, né le 17 mai 1846, curé d'Avry-devant Pont depuis le 15 avril 1885.

Joseph Genoud, de Vuadens, né le 17 février 1851, professeur au Collège S.-Michel depuis 1883. M. Genoud a publié : *Les saints de la Suisse française* ; *La vie de Mgr Cosandey* ; *Les légendes fribourgeoises* ; *Martyrs et Bourreaux*, etc.

Auguste Genoud, neveu du précédent, de Vuadens, né à Brens (Savoie) le 28 juillet 1872, curé à Delley depuis janvier 1901.

Vuadens et ses fortifications.

Vuadens est une belle et riche commune du canton de Fribourg ; ses nombreuses maisons ne sont pas groupées en village, mais éparses dans une contrée riante et des plus fertiles, riche surtout en pâturages. Les bains des Colombettes, qui ont prêté leur nom à notre chant patriotique,

sont situés dans le territoire de cette commune, au pied du Moléson. Depuis la hauteur du Daly, on aperçoit l'ancien couvent de la Part-Dieu.

A l'ouest de Vuadens s'étend une longue colline qui va du Nord au Sud entre la Sionge et la Trême. Vers le milieu de cette colline s'élève le *Crêt de la Mottaz*, ancienne moraine façonnée de la main de l'homme pour servir de défense ou de retraite.

En 1861, on a découvert dans le voisinage les ruines d'une habitation romaine. A l'extrémité de cette même colline, vers le *Briet*, on a retrouvé d'autres ruines d'établissements romains; elles s'étendent à ras du sol sur un espace assez vaste. Parmi ces débris de l'époque romaine citons des tuiles à rebords, des briques, des poteries et des plaquettes de marbre. N'oublions pas plusieurs squelettes humains, les uns en pleine terre, les autres dans des tombes murées, mais sans armes et ornements. Quant aux médailles recueillies en cet endroit, elles s'arrêtent à Constance II (*nobilis Cæsar*, titre qu'il a porté de 323 à 337). D'autres tombes appartiennent à l'époque burgonde qui a suivi la période romaine.

Divers.

En 1308, le comte Pierre de Gruyères concède à la Part-Dieu la moitié de la grande dîme et celles des noales rière Vuadens.

En 1324, Pierre d'Oron, évêque de Lausanne, possédait une terre dans le territoire de Vuadens.

En 1339, Louis de Savoie permit au couvent de la Part-Dieu d'acheter 10 poses de terre rière Vuadens, mais en s'y réservant ses droits féodaux.

En 1341, toujours sous la réserve des droits féodaux en faveur du seigneur, le couvent de la Part-Dieu acheta, pour le prix de 10 livres lausan., diverses possessions situées à Vuadens.

En 1358, le couvent de la Maigrauge céda pour 10 livres lausan. à Pierre Péroules, de Fribourg, curé de Riaz, un cens d'un muid de froment et d'avoine qui grevait la dîmerie de

Vuadens, et qui lui avait été léguée, en 1266, par le chevalier Ulric, seigneur de Vuippens. (*Mémorial.*)

En 1753, Vuadens, qui avait à cette date sa fabrique de faïence et de porcelaine, eut beaucoup à souffrir d'un incendie.

Un siècle plus tard, dans la soirée du 29 octobre 1857, neuf bâtiments devinrent la proie des flammes.

Le 9 juillet 1866, l'église fut réduite en cendres.

En 1807, le saint ciboire a été volé par des malfaiteurs. Le lendemain, on trouva les saintes hosties par terre, profanées.

Vuadens a été détaché de Bulle en 1602. Depuis cette date, soit pendant 3 siècles, cette paroisse n'a eu que 13 curés. Ce qui prouve que les prêtres s'y trouvent bien et y vivent longtemps.

Chapelains de Vuadens.

1667. D. **Pierre Gex**, de Bulle.
 1683. D. **Antoine Progin**, de Vaulruz.
 1692. D. **Jean Demoret**, de Bulle.
 1711. D. **Joseph Gagnoz**.
 1752. D. **François-Joseph Richard**.
 1752. D. **Antoine Dépposieux**, de Romont.
 1778. D. **Jean-Baptiste Bapst**, de La-Roche.
 1788. D. **Pierre Blanc**, de Corbières.
 1788. D. **Jean-Laurent Schorderet**, de Hauteville.
 17.... D. **Nicolas Borgognon**, d'Estavayer.
 1796. D. **Bonin**.
 1822. D. **François Bergougnieux**, de Maringue (France).
 1826. D. **Jungo**, mort curé-doyen de Barberèche le 22 décembre 1867.
 1826. D. **Brunisholz**.
 1829. D. **Pierre-Joseph Dewarrat**, d'Attalens, qui fut nommé curé de la paroisse le 22 décembre 1833.
 1837. D. **Jean-Baptiste Genoud**, de Vuadens. Longtemps curé à la Martinique, il est mort à Port-au-Prince (Haïti) le 12 octobre 1862. Il était l'oncle de M. le professeur Genoud, indiqué plus haut.
 1848. D. **Antoine Biemann**.

1883. **Fabien Guillet**, de Treyvaux, vicaire depuis le mois d'août 1883 jusqu'au 14 décembre de la même année, puis desservant jusqu'à l'arrivée de M. Moullet, 20 mars 1884.

Curés de Vuadens.

1602. D. **Antoine Vionnet**, de Vaulruz, premier curé, mort le 14 octobre 1631. Il a fait plusieurs fondations en faveur du bénéfice et des pauvres de la paroisse.

1631. D. **Louis Carquilliat**, du clergé de Bulle, mort à Vuadens le 27 janvier 1669.

1669. D. **François Gothuey**, de Semsales, mort à Vuadens en 1677.

1677. D. **Louis Genoud**, de Vuadens, décédé le 27 août 1680.

1680. D. **Claude-Joseph Giller**, de Vuadens, décédé le 2 novembre 1723.

1723. D. **Pierre Maradan**, de Cerniat, mort le 30 octobre 1756.

1756. D. **Jean-Baptiste-Joseph Bapts**, de La-Roche. Il fut nommé curé de Bulle en 1773, poste qu'il quitta en novembre 1777 pour retourner à Vuadens comme chapelain, où il est mort le 17 novembre 1784. On lit dans le registre des décès « *Sacellanus dignissimus.* »

1773. D. **Jean-Nicolas Moret**, de Vuadens, mort le 16 novembre 1828. Il a publié à l'usage du diocèse de Lausanne un « *Petit Paroissien* », dont la 4^e édition parut en 1825 avec la permission de l'Evêque, du censeur, de l'avoyer et du petit conseil. M. Moret était un prêtre plein de mérites.

1828. D. **Antoine Sciboz**, de Morlon. Il a quitté Vuadens en 1833 pour occuper la cure de Lentigny, où il est mort le 15 novembre 1847.

1833. D. **Pierre-Joseph Dewarrat**, de Tatroz, paroisse d'Attalens, chapelain de Vuadens depuis le 15 mars 1829, curé dès le 22 décembre 1833. Il a quitté Vuadens en 1847 pour prendre le poste de chapelain de Ruyères-Treyfayes ; à sa mort, arrivée le 21 novembre 1851, il était retiré dans sa famille.

1847. D. **Clément Coquet**, de Genève. Exilé par le gouver-

nement provisoire, M. Coquet a occupé la cure de Cerneux-Péquignot, canton de Neuchâtel, puis le poste de chapelain de Cressier-le-Landeron, où il est mort le 19 mai 1863.

1847. D. **Jean-Joseph Chenaux**, de Le Bry, paroisse d'Avry-devant-Pont, né le 6 juin 1822, curé-desservant de Vuadens jusqu'à sa mort, arrivée le 14 décembre 1883. Depuis 1879, il fut doyen du décanat de la Part-Dieu. Botaniste, M. Chenaux, par ses courses dans la plaine et la montagne, réussit à former un herbier assez complet de la flore fribourgeoise, qu'il a donné à la ville de Bulle. M. Chenaux aimait le patois gruérien et ses révis (proverbes); il s'appliqua à les recueillir et en forma toute une collection qu'il fit publier; on a encore de lui plusieurs brochures destinées surtout à combattre les superstitions et les préjugés populaires. M. Genoud, professeur au Collège, a publié une notice biographique sur M. Chenaux.

1884. D. **Pierre-Xavier-Amédée Moullet**, d'Avry-devant-Pont, né le 31 octobre 1848, préfet de l'internat du Collège de Fribourg du 1^{er} septembre 1874 au 31 août 1880, curé de Cugy le 27 avril 1880, poste qu'il a quitté pour aller occuper la cure de Vuadens le 2 mars 1884.



VUIPPENS

Vipolcens, Vuppens, Vuipens, en allemand Wippingen.

Altitude : 710.

Marsens, Marcens.

Altitude : 727.

Patron : Saint Sulpice, 19 janvier.

Statistique.

	NOMBRE		ORIGINE DE LA POPULATION				CONFESSION		LANGUE		Total.
	De maisons habitées.	De ménages.	Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'un autre canton.	Etrangers.	Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.	
Vuippens.	44	58	155	60	8	3	222	4	224	2	226
Marsens..	86	107	344	171	35	25	547	28	526	49	575

Vuippens.

Vuippens, qui portait alors le nom de ville, est une des plus anciennes seigneuries du canton ; les liens qui l'unissaient à celle d'Everdes ne lui furent pas avantageux. En 1136, Vuippens avait déjà pour seigneur Jean d'Everdes.

Une famille du nom de Vuippens, dont le château était situé non loin du village actuel, dans le district désigné alors sous le nom de vallée d'Ogoz, apparaît au commencement du XIII^e siècle et s'éteint vers la fin du XVI^e, laissant dans l'histoire un rôle marqué et bien rempli. Cette noble famille donna trois avoyers à Fribourg.

Ulric de Vuippens, décédé en 1270, était un chevalier probe, dévoué et très estimé dans tout le pays. Il fut un des négociateurs de la paix entre l'Evêque de Lausanne et les comtes de Savoie : après le départ de S. Boniface, son successeur, Jean de Cossonay, eut à soutenir une longue guerre contre Pierre de Savoie. Des seigneurs influents, parmi lesquels figure Ulric de Vuippens, s'interposèrent entre les belligérants et parvinrent à rétablir la paix, dont les conditions ont été stipulées et acceptées à Evian, le 29 mai 1244. Il remplit encore à Berne une place importante, ici les historiens sont d'accord, mais ils ne s'entendent pas sur la nature de ces fonctions ; selon toute probabilité, il y fut bailli pour l'empereur.

Ulric avait épousé noble Itta que les uns supposent de la famille des comtes de Neuchâtel, sans qu'on puisse l'affirmer d'une manière certaine. Devenu veuf, il épousa en secondes noces la sœur d'Othon de Grandson, noble Agnès, qui lui donna plusieurs enfants, entre autres Pierre, Guillaume et Girard.

Pierre, en 1290, partit pour la croisade organisée par le roi d'Angleterre, reçut une blessure grave au siège de Saint-Jean d'Acre, et mourut, peu de temps après, dans l'île de Chypre où il avait été transporté.

Guillaume, hérita de l'estime de son père Ulric, et jouit d'une haute considération à la cour de Savoie ; le comte Philippe lui confia la charge importante et honorifique de gouverneur du pays de Vaud. Il laissa plusieurs enfants dont trois embrassèrent la carrière ecclésiastique : Nicolas fut curé de Castello, Pierre chanoine de Besançon, et Conon prit l'habit de S. Benoît à Cluny.

Girard se voua à l'état ecclésiastique, se distingua par ses vertus, et donna un nouveau lustre à cette noble maison. M. F. Ducrest a publié dans la Revue historique vaudoise, mars 1901, une étude sur Girard de Vuippens avant son élévation à l'Evêché de Lausanne. Je signale ce travail, sans y revenir, pour dire un mot de l'Evêque.

Girard était archidiacre de Richemond, en Angleterre, vers la fin du XIII^e siècle ; il figure, en 1299, avec ce titre, parmi les commissaires nommés par le roi Edouard I^{er} pour conclure un traité de paix avec le roi de France. En 1298, sa mère,

Agnès de Grandson, veuve d'Ulric de Vuippens, fit son testament, établit exécuteurs de ses dernières volontés son fils Girard, archidiacre, Jean de Pont, recteur de l'église d'Avry, et Jacques Balmis, dominicain à Lausanne, et mit à leur disposition pour des œuvres pies la somme de 150 livres, qu'elle avait reçue de son fils Girard.

En 1301, l'archidiacre Girard fut élevé sur le trône épiscopal de Lausanne. Après son élection, il se rendit auprès du roi des Romains Albert pour prêter l'hommage accoutumé. Le 28 décembre 1302, ce prince lui fit expédier un diplôme pour conférer au nouvel Evêque les droits régaliens attachés au siège de Lausanne.

Girard, Evêque, était parfois appelé à rétablir la paix, trancher les différends si fréquents à cette époque troublée. Les seigneurs de Valangin étaient vassaux des comtes de Neuchâtel ; mais, s'ils prêtaient foi et hommage, c'était avec l'arrière-pensée de secouer le joug au moment propice. Le comte de Neuchâtel, en 1302, s'adressa à l'Evêque Girard pour terminer une difficulté avec son vassal. L'Evêque déclara que si Jean, coseigneur de Valangin, ne ratifiait pas, dans un court délai, ainsi que l'avaient fait ses frères, le traité conclu entre eux et le comte Rodolphe, il l'obligerait à payer immédiatement à ce dernier 200 marcs d'argent, ou à lui remettre le château de Valangin jusqu'à paiement intégral. (*Hist. de la seigneurie de Valangin*, par G. A. Matile.)

S'il savait être ferme dans certaines occurrences, l'Evêque Girard était généreux, magnanime dans l'administration des biens de son église et ses rapports avec les seigneurs voisins. Les sires de Palézieux avaient engagé à l'Evêque Guillaume de Champvent pour le montant de 460 livres leur château de Glérolles, situé dans la paroisse de S.-Saphorin, près du lac, à trois lieues de Lausanne.

Girard, qui lui succéda, acheta pour lui et ses successeurs, en 1303, cet antique castel, avec les fortifications, les bâtiments, tous les biens qui en dépendaient et des droits considérables, pour la somme de 800 livres lausannoises. (*Lausanna Christiana*, par Mgr de Lenzbourg. *Msc.*)

L'Evêque de Lausanne avait des difficultés assez fréquentes avec la cour de Savoie, surtout avec le comte Louis, baron

de Vaud. En 1304, Girard se vit obligé de résister par la force. Aimon, Evêque de Genève, choisi pour arbitre avec un chanoine et deux religieux, parvint à arrêter l'effusion du sang. Nouvelle guerre, en 1308; mais cette fois l'Evêque avait pour auxiliaires les Fribourgeois et les seigneurs de Montagny. L'année suivante, le 2 janvier, Amé, comte de Savoie, et Othon de Grandson négocièrent, à Vevey, une trêve qui fut acceptée de part et d'autre. Le temps écoulé, l'Evêque Girard, d'un esprit pacifique, travailla avec succès à prolonger cette trêve, et arriva, de prolongation en prolongation, à la fin de son épiscopat sur le siège de Lausanne sans être obligé d'en venir aux armes.

(Recueil diplom. du canton de Fribourg, II, 48.)

En 1309, l'Evêque Girard fut transféré par le Souverain Pontife sur le trône épiscopal de Bâle, où il mourut, plein de mérites, le 17 mars 1325.

Dans la cathédrale de Bâle, à l'intérieur de la chapelle des moines, on voit son tombeau avec cette inscription :

ANNO DNI M. CCCXXV
 XVI. KAL. APRIL.
 GERHARDUS DE WIPINGEN,
 HUIUS ECCLEÆ EPIS. CUJUS
 ANIMA REQUIESCAT
 IN PACE. AMEN.

L'Evêque Girard légua à l'abbaye d'Humilimont 300 florins pour son anniversaire et pour l'achat des vignes de Désaley. Ses trois neveux, Jean, Ulric et Rodolphe, furent ses héritiers et ses successeurs dans les seigneuries de Vuippens et d'Everdes.

Le donzel Aymo, coseigneur de Vuippens, avait épousé en premières noces Jolye, fille de feu Guillaume de Bulle, bourgeois de Fribourg, qui avait légué à la chapelle de S^{te}-Marie, érigée dans l'église paroissiale de Vuippens, certaines terres rière la commune d'Ependes. Une difficulté surgit entre l'avoyer et conseil de Fribourg, comme patron de l'église de S.-Nicolas, et Aymo de Vuippens qui revendiquait ces terres pour la dot de sa première femme. Par acte du 5 février 1355, sous le sceau de D. Pierre, curé de Vuippens, et sous celui

du doyen de Fribourg, ce différend fut terminé à l'amiable, grâce au désintéressement et à la générosité du noble Aymo, qui céda au dit conseil les terres en litige.

Au XVI^e siècle, la famille de Vuippens, autrefois si riche et si puissante dans la contrée, était sur son déclin; fortement endettée, elle ne pouvait plus tenir rang, et marchait à une ruine inévitable.

En 1547, Peterman de Vuippens vit ses propriétés partagées entre ses créanciers. Fribourg acheta successivement des créances pour le montant de 18,000 florins, devint acquéreur de cette seigneurie, la réunit à celle d'Everdes et en fit un bailliage avec résidence à Vuippens.

• Quoique depuis plus de 200 ans les deux seigneuries fussent réunies en un seul bailliage, elles n'étaient pas tellement confondues qu'il ne restât dans les communes aucun esprit de localité. L'année 1791 les trois communes de l'ancienne seigneurie d'Everdes demandèrent à avoir le pas, *tant au civil qu'au militaire*, sur les communes dont se composait anciennement la seigneurie de Vuippens; ces dernières accédèrent sans difficulté à la demande des premières. » (*Mémorial*, t. II, p. 23.)

En 1580, on trouve encore trois fils de feu noble Gaspard de Vuippens, Antoine et Benoit qui vivaient retirés à Vevey, et leur frère Jacob à Fribourg.

Documents à consulter.

Titre 321. Inventaire de 1597 des biens meubles de noble Jacob de Vuippens.

Titre 322. Pièces, au nombre de 13, relatives à la discussion des biens de la famille de Vuippens.

Titre 323. Petit tableau indiquant la descendance de Jacob de Vuippens.

Titre 324. Etat des hommes qui ont le port d'armes rière le bailliage de Vuippens. (Sans date. — *Archives du bailliage de Vuippens.*)

A la suite d'un fait bien connu, mais que je rappelle en passant, la ville et le château de Vuippens furent assiégés par Fribourg et Berne, et les deux villes alliées n'y laissèrent que

ruines. En 1349, richement parée, Mermette Mackenberg, femme de l'avoyer, se rendit à Lutry pour assister à une noce. Othon d'Everdes, qui avait une querelle avec son mari, guetta son retour, se permit de l'arrêter et de la dépouiller pour une somme d'au moins 500 florins. Cet acte déloyal fit grand bruit, se répandit au loin et porta l'indignation à son comble. Soudain, les Fribourgeois et les Bernois marchèrent contre Othon ; son donjon d'Everdes fut pillé et livré aux flammes. Vuippens n'a pas eu un sort meilleur ; tout y a été mis à feu et à sang.

De là, comme Rodolphe de Corbières et le comte de Gruyères étaient venus au secours d'Othon, les troupes alliées se divisèrent : les Bernois marchèrent sur Gruyères, pendant que les Fribourgeois allaient mettre le siège devant Corbières.

L'année suivante, le 17 décembre, Isabelle de Châlons, dame de Vaud, donna quittance aux Fribourgeois pour la ruine de la ville et du château de Vuippens.

La paroisse.

Vuippens, qui, en 855, avait déjà un prêtre résidant pour y exercer les fonctions du saint ministère, est une ancienne paroisse, détachée de Bulle dans la première moitié du IX^e siècle. A son origine, elle était formée de deux communes, Vuippens et Sorens ; ce n'est que bien des siècles après, vers 1540, que Marsens fut séparé de Bulle et réuni à Vuippens. Dans le siècle proche écoulé, en 1861, Sorens se détacha de l'église-mère pour former une paroisse indépendante.

Pièce relative à la prise de possession de l'église de Vuippens, 14 avril 1463.

Devant la grande porte de l'église « se présente Rd. Petrus
« Oliveri, Abbé de Marsens, qui a *jus patronatus* et autres
« droits de cette église, et D. Humbert Basset, prêtre séculier
« d'Estavayer-le-Lac, curé institué de Vuippens après la mort
« de feu D. Pierre Redet, dernier curé, institué par lettre de

« Monseigneur de Lausanne ou de son vicaire, scellée par le
 « curé actuel Humbert, lequel instrument a été lu, deman-
 « dant à l'Abbé d'être mis en possession réelle de l'église
 « de Vuippens. Ce qui fut fait *per intractum magne porte...*
 « *traditionem corde cimbalis, per tactum majoris altaris*, et
 « il fut mis en possession en présence d'une partie des prud-
 « hommes de Vuippens. Il promet de desservir *per se vel per*
 « *alium* cette église et *cappella* de Sorens, *flia sua*.

« Il est déclaré que pour les mortuaires, comme par le
 « passé, pour chaque maître de maison, il perçoit 9 sols
 « laus., pour tout droit, exceptées les offrandes de pain, chan-
 « delles ; mais il ne peut rien exiger des autres personnes...
 « Le curé perçoit à chaque Pâque, de tout paroissien ou
 « paroissienne faisant feu, 9 deniers. »

Les seigneurs de Vuippens avaient fondé une chapelle dans
 l'église paroissiale, et ils en avaient la collature. Basset, qui
 en était chapelain, résigna ce bénéfice pour prendre celui de
 curé, mais l'acte ajoute... « à la condition : 1. qu'il chanterait
 « la grande messe les jours de dimanches et fêtes, selon
 « l'usage, ainsi que les autres offices ; 2. qu'il ferait sonner
 « la *Messyery* les samedis et veilles de fêtes ; 3. qu'il main-
 « tiendrait ses paroissiens dans leurs bons us et coutumes,
 « sans rien changer au mode de perception des cens, dixmes,
 « prémices, tributs, obventions, et veillerait à la conservation
 « des bonnes mœurs et au bien spirituel de leurs âmes. »
 (*Etrennes fribourg.*, 1810.)

Les églises.

Vuippens, au moment de sa séparation de Bulle, construisit
 une église ; c'est apparemment la même dont il est parlé dans
 la prise de possession du curé Basset, en 1463, et qui, dix ans
 auparavant, avait été visitée par les délégués de Mgr Saluces.
 A cette date, 1453, comme le grand nombre des églises de
 l'époque, elle manquait du strict nécessaire, et n'avait pas
 même la décence sortable à la maison de Dieu. Les murs,
 noircis par le temps et l'humidité, faisaient pénible impres-
 sion ; les fenêtres près des deux autels étaient privées de

vitres. Les objets du culte manquaient ou réclamaient d'urgentes réparations. Les visiteurs ordonnèrent de blanchir l'église, de fermer les fenêtres avec des verres, si possible. Le tabernacle négligé devait être exhaussé et réparé convenablement. Ils donnèrent encore ordre de maintenir la lampe toujours allumée, de procurer une lanterne pour accompagner le S. Sacrement porté aux malades, des burettes pour le vin et l'eau de la messe, une clef pour tenir fermés les fonts baptismaux, etc. Ils visitèrent ensuite l'autel ou chapelle de la Bienheureuse Vierge Marie, fondée et dotée par les seigneurs de Vuippens, qui en avaient le patronage. Le titulaire devait célébrer à cet autel trois messes par semaine. Lors de la visite, Pierre Fabri en était chapelain.

En 1536, année où Marsens a été séparé de Bulle et uni à Vuippens, cette église a probablement été réparée et peut-être agrandie ; sur ce sujet, les documents ne disent rien.

Une seconde église a été construite vers la fin du XVIII^e siècle. La paroisse de Vuippens, pour cette bâtisse, demanda à la chancellerie d'Etat des secours pécuniaires et les matériaux de l'église d'Humilimont. Le tout est accordé avec certaines réserves.

Séance du 16 septembre 1779. — Les paroissiens de Vuippens, dans le dessein de bâtir leur caduque église, demandent des secours. — Ils ont obtenu 12 louis d'or de la chancellerie, et autant de tuffes qu'il leur faudra à prendre dans la tuffière ; mais ils indiqueront à la chancellerie les tuffes nécessaires et les payeront au prix de revient. (*Extrait du Manual*, n° 330, page 553.)

Séance du 28 janvier 1780. — La paroisse demande les décombres et les matériaux de l'abbaye d'Humilimont, avec les ornements et le calice, s'offrant de renfermer les débris restant dans l'enceinte des murailles qui seront respectées. Les décombres avec le calice d'argent et les autres ornements sont accordés ; mais on donne ordre à la commission du collège de faire examiner si le calice est d'or ou d'argent et d'en référer. Quant au déblaiement de la place, il faudra faire le nécessaire. De plus, on donne ordre à la paroisse de Vuippens de transporter le mausolée du fondateur d'Humilimont dans l'église paroissiale, et ordre au bailli d'assister à

l'ouverture du mausolée et d'indiquer ce qui s'y trouvera. Enfin, on recommande à la paroisse d'éviter les frais autant que possible. (*Extrait du Manual*, n° 331, page 61.)

Le chapelain Moullet avait fait une fondation pour la bâtisse de la nouvelle église.

Consacrée par Mgr Lenzbourg, cette église est devenue la proie des flammes en 1859, dans la nuit du 4 au 5 décembre. Un voyageur qui suivait la route Fribourg-Bulle aperçut les flammes et donna l'alarme. Les premières personnes debout accourent à l'église, sonnent le tocsin ; les uns se précipitent vers la sacristie placée sous le clocher, mais impossible d'ouvrir ! La foudre avait déplacé une énorme pierre et endommagé la serrure. Pour sauver les saintes espèces, on dut enfoncer le tabernacle. En un clin d'œil, la tour et l'église n'étaient plus qu'un vaste brasier.

Cette perte a été d'autant plus sensible qu'une lourde dette pesait encore sur la paroisse pour cette église, qui comptait à peine une soixantaine d'années d'existence.

A trois reprises, et en peu de temps, la foudre frappa l'église de Vuippens. Une fois elle est tombée de même sur la sacristie, au moment où M. le curé entendait la confession d'un pénitent.

Les paroissiens se mirent généreusement à l'œuvre pour construire l'église actuelle, qui a été consacrée le 14 octobre 1862, et la dédicace fixée au 1^{er} dimanche de septembre.

Le maître-autel est dédié à S. Sulpice. Autels latéraux, à droite le Sacré-Cœur, à gauche la S^{te} Vierge.

Deux confréries sont érigées dans l'église paroissiale, celle du S.-Sacrement et celle du S.-Rosaire.

Droit de collation.

Primitivement, la collation à ce bénéfice appartenait aux nobles de Corbières. Humilimont jouit de ce droit depuis l'épiscopat de S. Amédée, puisque cet évêque, par une chartre sans date, confirme toutes les possessions de cette abbaye et lui donne les églises de Vuippens et de Villarvolard. (*Nécrologie d'Hum.*) Cependant une pièce postérieure laisse supposer

que les seigneurs de Corbières n'avaient pas complètement renoncé à leur ancien droit et que la collation à la cure de Vuippens n'était pas encore définitivement réglée, du moins au point de vue de l'ancien patron ; car, par un acte solennel, dressé dans l'église de Bulle, le 7 février 1170, Jocellin de Corbières, Pétronille, sa femme, et son frère Pierre cèdent leur droit de seigneurs sur cette église et ses dépendances aux religieux d'Humilimont. L'année suivante, le 7 février 1171, Landry, successeur de S. Amédée, scelle l'acte par lequel Jocellin et Pierre de Corbières donnent l'église de Vuippens à l'abbaye d'Humilimont. (*Arch. de Fribourg* : HUMILIMONT.)

Le curé nommé était institué par l'Ordinaire, qui s'était réservé le droit de confirmer le prêtre élu.

Le bénéficiaire devait payer à l'abbaye un montant annuel, mais variable. Aubert de Semsales, par acte du 28 février 1321, s'engage à payer annuellement au monastère collateur 6 lb. 5 fr. pour la cure de Vuippens. De son côté, Humilimont devait à l'Evêque, pour la collation à ce bénéfice, un cens de trois muids de froment et trois d'avoine, mesure de Corbières.

A la suppression d'Humilimont, 1580, le droit de collation fut exercé par le petit conseil de Fribourg. Plus tard, le gouvernement le remit au Chapitre de Saint-Nicolas.

Bénéfice.

Primitivement, les revenus du bénéfice étaient bien minces. Fridolin, premier curé, se basant on ne sait sur quel motif autre que la modicité de son traitement, crut pouvoir s'emparer des dimes à Vuippens, Marsens, Echarlens et Riaz, dans les champs compris entre les deux Jérignoz, etc. Le curé de Bulle protesta et demanda à l'Evêque de Lausanne, Hartmann, de trancher le différend et, au besoin, d'obliger le curé de Vuippens à la restitution. Fridolin fut condamné par le synode réuni à Curtilles à restituer les dimes perçues et à l'amende. Le curé de Vuippens se soumit à cette sentence, 28 mars 866.

Deux années après, en 868, le curé de Bulle, à la demande de l'Evêque et du synode encore réuni à Curtilles, inféoda

à Leutraine, curé de Vuippens, les dimes de Saint-Eusèbe, comme aussi celles à cueillir entre les deux Jérignoz, à Vuippens, à Riaz, etc. (*M. et D. Rom.* VI, 203.) Ce qui montre à l'évidence que les revenus du pauvre curé étaient très modiques.

En 1680, François-Nicolas de Boccard céda au curé Dubas, pour le bénéfice, trois demi-poses de terre en la Palaz, et reçut en échange une pose à la fin de Plan.

Etat du bénéfice en 1781.

	* b r
Un domaine de 18 poses qui rapportait.....	332,2,-
Rente des fondations.....	75,-,7
Rente des communes.....	146,6,-
Cens et lauds.....	22,9,7
Les corvées, ou en argent.....	30,-,-
Dimes et noales... ..	12,3,-
Prémices	<u>32,4,-</u>
Total...	650,5,4

Mais le curé devait fournir le luminaire du maître-autel, l'encens et le cierge pascal.

Le chapelain jouissait d'une maison avec jardin et d'une rente de 320 *. (*Archives cantonales.*)

Legs pour la fondation d'une chapellenie,

ou pour d'autres œuvres pies.

Il ne s'agit pas ici du bénéfice de la chapelle, ou autel construit dans l'église paroissiale, doté par la famille de Vuippens, mais bien d'un nouveau bénéfice à créer.

Je résume ce testament et les décisions prises par les autorités.

Le légataire laisse une grande liberté aux exécuteurs testamentaires.

Feu le curé François Fragnière lègue 9,000 livres, argent de France, pour la fondation d'une chapellenie au village de Vuippens. Si cette intention ne peut se réaliser, cette somme

sera employée selon le plan et la désignation arrêtés par Castellaz, doyen de Bulle, le curé de Vuippens et le S^r Pierre Fragnière, frère du légataire, auquel plein pouvoir est donné dans le testament.

Sa Grandeur Mgr l'Evêque déclare ne pouvoir permettre, pour plusieurs raisons, l'érection d'un nouveau bénéfice; en conséquence, il avertit les exécuteurs testamentaires de former un plan pour l'application du legs.

Le S^r Pierre Fragnière décline cette invitation, s'adresse à leurs souveraines Excellences pour demander à être spécialement favorisé dans l'application des 9,000 livres.

Leurs S. Excellences, par sentence du 16 mars 1785, nomment le seigneur d'Odet d'Orsonnens, lieutenant d'avoyer, et le seigneur de Techtermann, conseiller d'Etat, pour fixer, d'entente avec l'Evêque, la destination de ce legs de la manière la plus conforme aux volontés du Rd. curé Fragnière.

Mgr l'Evêque et les honorés députés se réunissent le 13 mai 1785, dressent un plan et le communiquent aux trois exécuteurs testamentaires, avec prière de faire leurs observations.

Mgr l'Evêque et les honorés députés se réunissent une seconde fois, le 3 mars 1786, et, après avoir examiné la teneur du testament, leur plan dressé l'année précédente, les observations des exécuteurs testamentaires et les requêtes des habitants de Vuippens, déclarent que, pour entrer dans les intentions du pieux légataire, on pourrait appliquer les 9,000 livres comme suit :

1. Un tiers, c'est-à-dire 3,000^l, pour construire dans l'église de Vuippens un autel dédié à S. François, patron du curé Fragnière ;

2. Le second tiers, pour acquitter les messes ordonnées par le testateur ;

3. Le troisième tiers pour l'instruction de la jeunesse, ou pour les pauvres de Vuippens. Le tout aux conditions suivantes :

Les 9,000 livres seront placées en rente solide, administrée par M. Castellaz, doyen, et ses successeurs dans le décanat, par M. le curé de Vuippens et ses successeurs, et par le S^r Pierre Fragnière et l'aîné de ses descendants mâles.

Les administrateurs rendront annuellement leurs comptes en présence du bailli ; le chapelain de Vuippens sera aussi convoqué à cette réunion.

On établira un coffre avec trois clefs, une pour chaque administrateur, pour renfermer les argents, titres et papiers qui regardent la fondation.

Si, au moment de la construction de l'autel, les intérêts échus ne suffisent pas, on prendra sur le capital de 3,000 ^l ce qui est nécessaire à cette dépense. Les revenus de la somme restante seront appliqués à maintenir cet autel ; mais, si une partie de la rente suffit aux réparations, ou si aucune dépense n'est exigée pendant un certain nombre d'années, les intérêts seront employés à aider les jeunes gens de Vuippens qui feront leurs études, en préférant les parents du Sr Pierre Fragnière. A défaut d'étudiants, la rente suivra la désignation indiquée au troisième tiers.

Le second tiers sera appliqué à la célébration de deux anniversaires, offices, et 80 messes par an, selon l'intention du fondateur. Le curé et le chapelain de Vuippens se partageront la charge et la rétribution à égale part. Les messes et les anniversaires seront rétribués au taux du diocèse. Le reste de la rente suivra aussi la destination formulée au troisième tiers.

Une partie du dernier tiers sera employée à faire le traitement d'un instituteur, qui devra tenir école au village. Vuippens nommera le régent, mais seulement après avoir été examiné et approuvé par Sa Grandeur.

Les intérêts de la somme restante du troisième tiers, unis aux revenus non employés des deux autres tiers, seront partagés entre les jeunes gens de Vuippens qui étudieront la langue latine ; à leur défaut, entre les jeunes gens qui apprendront des métiers ; au défaut des uns et des autres, entre les pauvres, de préférence aux malades, à proportion de leurs besoins.

« L'autorité diocésaine agréée, approuve et confirme l'application des 9,000 livres aux fins spécifiées et au mode convenu. Mais, pour empêcher les abus, les administrateurs seront tenus, à chaque visite pastorale, de présenter à l'Ordinaire les comptes de la fondation, annuellement rendus, depuis la visite précédente. » (*Rathserk.*, p. 299.)

Ecole.

Primitivement, et pour les enfants des trois communes de la paroisse, il n'y avait qu'une seule école établie à Vuippens, et c'est le chapelain de cette localité qui enseignait les premiers éléments.

Le curé de Lentigny, Deschoux, de Sorens, légua 850 écus, vers 1690, pour fonder une école à Vuippens.

Lettre aux Severains Seigneurs, du 28 novembre 1755.

« Vos très humbles... les commis de Vuippens... exposent que l'ancien Baillif Ratzé, en exécution du mandat du 14 janvier 1749 touchant les maîtres d'école, prit un arrangement pour en établir un dans la paroisse en fixant les honoraires à 60 écus. On lui laissera la moitié de la rente de la fondation de feu D. Deschoux, soit 21 écus et 5 batz, que le chapelain percevait en entier avec la charge d'enseigner les enfants conformément à l'acte du 13 août 1690. Signé : ANDRÉ GREMIOZ.

« La somme entière a été annexée à l'institution du moderne chapelain D. Moullet le 17 octobre 1718, signé : CLAUDE-ANTOINE, év., avec l'obligation de faire l'école ; mais les commis demandent que les 42 écus soient alloués au nouveau régent.

« Le chapelain âgé et infirme ne pouvait se transporter dans 3 communes ; Messeigneurs, d'entente avec l'Evêque, donnent les 42 écus au régent qui devait faire l'école, d'après l'arrangement projeté, c'est-à-dire tous les jours, aussi bien à Vuippens qu'à Marsens et Sorens. » — 25 novembre 1755.

La même année, dans sa séance du 1^{er} décembre, « le petit conseil de Fribourg approuve, ensuite du rapport fait par la Chambre de direction des écoles concernant la régence de Vuippens, Marsens et Sorens, l'arrangement dressé par dite Chambre, avec cette adjonction que la Chambre de direction des écoles pourra, suivant les circonstances, le modifier. »

Une partie du troisième tiers, legs Fragnière, comme on l'a vu plus haut, devait être employée au traitement d'un régent. (*Rathserk.*)

De nos jours, chaque commune a ses écoles et ses instituteurs.

Marsens.

Chapelle du village. La chapelle de S. Nicolas de Myre, à Marsens, est très ancienne.

Marsens a fait partie de la paroisse de Bulle jusqu'en 1536, année où il fut réuni à Vuippens ; mais la chapelle de S.-Nicolas était desservie par l'abbaye d'Humilimont à laquelle le chapitre de Lausanne avait abandonné la moitié des droits funéraires à percevoir dans cette localité. De là, entre le curé de Bulle et les Prémontrés, quelques conflits, qui furent tous, à mesure qu'ils se présentaient, terminés par transaction. Disons pourtant que le chapitre de Lausanne, qui disposait de la cure de Bulle, pouvait certainement céder quelque droit à Humilimont pour cette desservance.

En 1737, bâtit une nouvelle chapelle. La commune de Marsens fit un contrat avec le charpentier Baudevin, qui s'engagea à construire la charpente, les bancs, le plancher, les escaliers de la chaire et la grande porte pour le prix de 51 écus.

Le curé de Vuippens, les dimanches et fêtes commandées, doit se rendre dans cette chapelle pour y célébrer une première messe. Il va encore, de temps en temps, y acquitter des messes fondées.

Asile cantonal d'aliénés à Marsens. Le commencement du siècle dernier vit naître et s'agiter l'idée d'un asile d'aliénés, qui devint projet vers 1830 mais qui ne se réalisa qu'un demi-siècle après, dans les années 1870-1875. Il eut pour principal promoteur M. le Dr Xavier Glasson, allié Ducrest de Bulle.

Pour les bâtiments, je me borne à citer la notice publiée par M. Gremaud, ingénieur cantonal, dans l'album de la fête de la 39^e assemblée de la Société suisse des ingénieurs et architectes. Elle est sobre, exacte, précise.

« ... Ensuite de la visite de plusieurs établissements d'aliénés, l'idée d'utiliser de vieux bâtiments a été abandonnée, et on se décida de construire des bâtiments neufs.

« Plusieurs systèmes de constructions étaient en présence, mais on accorda la préférence au système de pavillons isolés.

« Quant à l'emplacement pour l'installation de l'asile, on choisit l'ancien domaine du collège à Marsens... »

« Commencés en 1872, les travaux furent terminés en 1875 et comprennent :

« 1° deux pavillons destinés aux agités et aux faibles ;

« 2° et les bâtiments consacrés aux services généraux les plus essentiels... »

« Dès 1879, l'administration signalait de graves inconvénients résultant du mélange des malades des diverses classes et des différentes catégories d'affections mentales dans un seul et même bâtiment. Dès lors, l'étude de l'agrandissement de l'hospice...

« Les constructions de cette seconde série comprennent :

« 1° Deux pavillons pouvant contenir 50 malades agités, dont un destiné aux hommes et l'autre aux femmes, à construire dans le prolongement des bâtiments existants, mais à une distance suffisante pour que les malades tranquilles ne soient incommodés par les cris des malades agités ;

« 2° Deux pensionnats, l'un pour les hommes et l'autre pour les femmes, appelés *villas d'Humilimont*, pouvant contenir 70 malades de 1^{re} et 2^e classe, à construire à mi-hauteur de la colline qui domine le village, de façon à les isoler complètement des autres quartiers... »

« La dépense totale faite pour la construction de l'asile de Marsens ascende à 1,469,558 fr., y compris les installations fixes, mais non l'ameublement... »

« Il reste, pour compléter tout le projet, à exécuter deux pavillons intermédiaires destinés spécialement aux malades tranquilles et le bâtiment central d'administration... » (*Extrait de la notice de l'ingénieur cantonal Gremaud.*)

L'asile de Marsens est propriété de l'Etat, tout en formant personne morale régie par une commission administrative et une administration locale. On y reçoit des malades de toute condition, de tout pays et de tout âge.

Personnel. Un médecin-directeur, dont ici la liste : Girard de Cailleux, Lemenant des Chenaix, Martin, Repond, Serrigny.

Le D^r Félix Remy a fonctionné comme médecin adjoint en cas d'absence du Directeur et pendant la vacance de ce poste.

Pour soigner les malades, des Sœurs de S.-Joseph -- au début, au nombre de 10, présentement 18 -- venues de Bourg-en-Bresse ; mais qui, précédemment, de 1831 à 1847, avaient dirigé le pensionnat de Montet où Madame Barat, fondatrice et supérieure de la Société du Sacré-Cœur, les avait envoyées.

Un économiste, M. Gauthier, qui remplit cette fonction, est successeur de M. Chiffelle.

Un employé comptable, un secrétaire de la direction, une quinzaine d'infirmiers, un portier, des domestiques et filles de service ; un boulanger, deux laitiers, un maréchal-serrurier, un cordonnier.

Un aumônier, pour le service religieux catholique, envoyé par Mgr l'Evêque et revêtu des fonctions de curé. A l'ouverture de l'hospice, François Rouge, curé de Vuippens, a desservi momentanément ; de 1877 à 1878, Etienne Perroulaz, de Fribourg, premier aumônier ; de 1878 à 1886, François-Pierre Lauper, de Chevrières et S.-Sylvestre ; le R. P. Eugène, Capucin, desservant par interim ; 1887, Charles-Théophile Reichlen, de La-Tour-de-Trême.

Un pasteur protestant, venant de Bulle, est chargé des soins religieux pour les malades du culte réformé.

L'asile a deux chapelles catholiques. Une grande, de forme octogonale, qui a été construite par les PP. Jésuites du Collège de Fribourg. L'autel est remarquable par sa forme imposante et ses sculptures, style Renaissance ; mais il est couvert d'un affreux badigeon, qui doit disparaître dans une prochaine restauration de la chapelle. L'ancien tabernacle sculpté a été brûlé par des ouvriers peu intelligents. Le grand tableau qui représentait S. Ignace de Loyola a disparu. Une S^{te} Famille, copie d'un grand maître, est placée au sommet dans un médaillon. On croit que cette chapelle est consacrée.

L'ancienne toiture en tavaillons a été remplacée dernièrement par une belle couverture en zinc, qui donne un élégant aspect à cette chapelle surmontée d'un clocher, habité par une cloche au son argentin, orné de quatre lucarnes forme clochetons, rappelant le jeu de mots : *cinq clochers, quatre sans cloche* (400).

La seconde chapelle, où le S. Sacrement est conservé, sert d'oratoire aux Sœurs hospitalières.

Il y a binage les dimanches et fêtes solennelles.

L'asile a un cimetière dans son enceinte.

Marsens, qui n'avait que 22 aliénés en 1876, compte maintenant de 200 à 220 malades et pensionnaires.

Bâti au pied d'une colline, près de la route Fribourg-Bulle, à 4 kilomètres du chef-lieu du district de la Gruyère, cet asile est admirablement placé pour le but à atteindre : air pur et sain, climat salubre et relativement doux, site des plus beaux, mais calme, tranquille et éminemment propre à une maison de santé.

Voir, sur l'asile de Marsens : « *Etablissements charitables de la ville et du canton*, par l'abbé Charles de Ræmy, curé de Bourguillon. — Fribourg, imprimerie Fragnière frères. 1900. »

difficultés.

En 866, différend entre le curé de Vuippens et celui de Bulle au sujet de certaines dîmes à percevoir. Je ne reviens pas sur cette affaire : j'en ai dit un mot plus haut, et il en est parlé à l'article BULLE, t. II, page 226.

Copie et analyse d'un titre

qui se trouve aux archives de la commune de Vuippens.

Les habitants d'Hauteville construisirent une digue au travers de la Sarine pour la maintenir dans son ancien cours et l'empêcher de causer des dommages à leurs terres ; ceux de Vuippens et de Gumefens prétendirent que les gens d'Hauteville n'avaient pas le droit d'établir cette digue, la Sarine devant suivre son cours naturel. Pour terminer la difficulté on choisit des arbitres. Ceux-ci n'ayant pu arranger les parties, Jacob Velga, donzel, avoyer de Fribourg, fut choisi pour sur-arbitre. Il prononça....

« Ques les dues parts de la dite bastie doivent demeurer par telle condition que la tierce part dicelle bastie incontinent se doige atair par les dits d'Hauteville dedans xmi

« jours après de ce que eulx aurent oys ma dite prononciation.
 « Et se au temps advenir les dits d'Hauteville voudront faire
 « aultres basties plus bas que la première bastie et que cela
 « toutesfoys quantefoys qu'il leur plaira le pourront faire tout
 « du long de leurs dites possessions nommement en bastillant
 « toujours les deux parts du cert de la dite Sarine. Pareille-
 « ment les dits de Vuippens et de Gumefens pourront faire
 « basties et bastiller la dite Sarine devert euls les dues parts
 « de la dite Sarine, se au temps advenir la dite Sarine
 « prengnait son cert par devert eulx. »

La présente prononciation est obligatoire sous peine de 40 florins d'or du Rhin, à payer par le délinquant à la partie fidèle.

Sceau Velga. — Fait le mercredi après la fête de S. François, 6 octobre 1479.

Divers.

En 1334, dans un acte, vidimé par le doyen de Fribourg et le curé de Vuippens, Pierre Moullet de Fribourg lègue au couvent d'Hauterive une rente de 40 sols. (*Arch. Hauterive.*)

Par acte du mois d'octobre 1336, le couvent d'Humilimont amodie au curé de Vuippens, pour le prix de 6 livres laus., son droit aux aumônes des mourants, de la dîme des nascants et des charrois de la paroisse.

En 1342, il y avait une léproserie près du Gérignoz, qui pouvait lever la dîme sur les terres contestées entre les seigneurs de Corbières et de Vuippens.

En 1581, la justice fait exécuter un condamné à mort. Les gens de Vuippens prirent les armes pour s'opposer à l'enterrement de ce malheureux ; mais, condamnés à une amende de 5 florins et à 24 heures de prison, ils reconnurent leur faute, et la peine leur fut remise.

Dans un mandat souverain, daté du 20 décembre 1747, publié par la chancellerie de Fribourg, nous trouvons :

« Chaque père ou maître de famille est averti d'envoyer
 « ses enfants et domestiques aux instructions chrétiennes et
 « catéchismes, et MM. les Révérends curés sont priés de

« dénoncer les défaillants au baillif pour être chatiés et amenés
« à faire leur devoir.

« Chacun est averti de ne pas rester devant les églises ni
« dessous les cloches pendant les offices divins et instructions
« chrétiennes, comme prédications et catéchismes. »

Vers la fin du XVIII^e siècle, le canton de Fribourg était divisé, sous le rapport militaire, en onze régiments, qui se subdivisaient en compagnies. Le bailliage de Vuippens fournissait la compagnie d'Everdes, qui était la troisième du régiment de Pont. Tout homme en état de porter les armes devait se procurer à ses frais le fusil, la buffleterie et l'uniforme, c'est-à-dire l'habit bleu, les culottes et le gilet rouges.

Dans chaque commune, les exercices de l'année avaient lieu certains dimanches du printemps, entre le diner et les vêpres ; c'était la préparation à la *revue annuelle*.

Le curé de Vuippens n'oubliait pas de dire, chaque année, aux enfants de la paroisse : « Puisque vous êtes destinés à
« porter un jour les armes et à être les défenseurs de la
« patrie, il est dans l'ordre que vous soyez présents à la revue.
« Ce sera un jour de vacances. » (*Mémorial*, tome II.)

On parlait beaucoup jadis, dans le peuple, de la *vallée de Josaphat*. Dans les querelles, lorsque la maudite haine s'emparait des cœurs, il arrivait parfois que deux individus se donnaient rendez-vous dans cette vallée, sise entre la ville de Jérusalem et le mont des Oliviers. Au XVIII^e siècle, c'était une croyance superstitieuse que ceux qui avaient le malheur de se donner ce fatal rendez-vous, mourraient dans le courant de l'année.

En mars 1852, le Conseil d'Etat décrète l'éloignement de M. Thorin, curé de Vuippens ; mais la majorité des paroissiens réclame contre cette décision. Le gouvernement renouvelle son décret, qui reste lettre morte.

Hommes célèbres.

La famille de Vuippens a donné des hommes très distingués, entre autres : Ulric, l'un des plus nobles et des plus riches barons du pays d'Ogoz ; Girard, qui fut successivement évêque

de Lausanne et de Bâle; trois avoyers, Jean, Guillaume et Rodolphe.

Un de Vuippens, Symon, chanoine de Lausanne, apparaît comme témoin dans une chartre en 1356.

En 1488, noble Marguerite de Vuippens entra au couvent de Bellevaux, dont l'Abbesse était une fribourgeoise, Perro-netta de Maillardoz. En 1507, Marguerite était prieure du couvent. Elle arriva à un âge très avancé.

Madelena, fille de Jean de Vuippens et de Françoise de Corbières, embrassa aussi la vie religieuse; elle était Sœur à la Maigrauge.

Joseph-Hubert de Boccard, recteur du vénérable clergé de Notre-Dame, vicaire général de l'évêché de Lausanne et administrateur apostolique pendant la vacance, élu évêque de Lausanne le 25 octobre 1745. Il mourut le 29 août 1758, dans son château de Jetschwyl. Mgr de Boccard avait conservé le rectorat de Notre-Dame, et c'est dans cette église qu'il fut enseveli.

Chapelains de Vuippens.

1676. **Gaspard Thomas**; plus tard, vers 1687, il occupa le poste de curé de Riaz.

1691. **Pierre Perroud**.

1715. **Jean Baillif**.

1716. **Pierre-Joseph Moullet**; en 1764, il était instituteur de la jeunesse.

1775. **Hyacinthe-Ignace Gardian**, d'Estavayer.

1787. **Jean-Antoine Bouchud**; ensuite prieur de Broc.

1788. **Gaspard-Nicolas Zurich**.

1815. **Nicolas Dargniez**, d'Abbeville.

Curés de Vuippens.

855. D. **Fredolon** (M. Dey).

868. D. **Leutrane**.

1140. D. **Ulric de Corbières**, chanoine de Lausanne. Ce curé incorpora la cure à l'abbaye d'Humilimont.

1287. D. **Jacobi**, curé.
1322. D. **Berthold**.
1336. D. **Jean des Murs** (*de Muris*).
1338. D. **Aubert**, de Semsales. Il payait une firme de 6^{es} et 5 sols.
1348. D. **Conon**.
1349. D. **Pierre de Corbières**, fils du chevalier Rodolphe, coseigneur de Bellegarge. En 1350, il était curé de Villarvolard.
1350. D. **Pierre de Perroules**, bourgeois de Fribourg.
1368. D. **Antoine**, de Vuippens.
1375. D. **Jean Guillermin**, de Moudon.
1414. D. **Jean Guilliman**. M. Dey suppose que c'est le même curé que le précédent.
1415. D. **Pierre Puly**.
1434. D. **Pierre Reidet**, notaire, commissaire et membre de la cour du décanat d'Ogoz.
1451. D. **Michel Alliez**, d'Estavayer.
1453. D. **Jean Rodeti** (visite de Saluces). Il y a probablement erreur de nom ; car D. Basset succéda immédiatement à D. Pierre Reidet, décédé vers 1462.
1463. D. **Humbert Basset** ou **Basseti**.
1475. D. **Pierre Favre**.
1511. D. **Claude Gaudillon**, originaire de Romainmôtier. Il était curé de Vuippens et, en même temps, chapelain à Bulle.
1527. D. **Claude Jacobi**, notaire et recteur de l'hospice de Bulle.
1528. D. **Amédée Gulletti**, de Treyvaux, nommé directement par le Pape Clément VII.
1548. D. **François Rodi**, de Sorens.
1559. D. **Allaman Pittet**, chanoine d'Humilimont.
1564. D. **Claude Saltor** ou **Sautteur**.
1571. D. **Noé Grosset**.
1596. D. **Pierre Bujon**.
1600. D. **Gabriel Bujon**.
1605. D. **Louis Rabod**.
1621. D. **Pierre Pollet**.
1643. D. **Pierre Nochet**.
1646. D. **Jean Dunand**, de Vaulruz.

1679. D. **Jean-Baptiste Dubas**, de Charmey. Il avait été vicaire de M. Dunand, infirme.

1691. D. **Jean Givisi**.

1694. D. **Pierre Perroud** (d'après Mgr Chassot).

1719. D. **Jean-Joseph Dupaquier**, de Maules.

1720. D. **Jean-Joseph Uldry**.

1756. D. **Claude-Antoine Villermaulaz**, de Charmey, plus tard chapelain de Vaulruz. Villermaulaz, élève du Séminaire d'Avignon, était un homme du progrès ; il établit une école de jeunes gens qu'il dirigea seul et avec succès. Homme irréprochable, il serait mort en exil sans l'intervention de l'évêque. Des calomnieurs parvinrent à tromper l'Etat, qui prit des mesures trop sévères contre lui.

1794. D. **Antoine-Joseph Chassot** et D. **Rigolet**, de La-Roche, desservants.

1794. D. **François-Paul Sudan**, de Hauteville.

1797. D. **Joseph Scyboz**, de Morlon.

1837. D. **Claude Villard**, de Châtel-S.-Denis.

1846. D. **François Thorin**, de Villard-sous-Mont.

1862. D. **Pierre-Joseph-François Rouge**, de Cluses (Haute-Savoie), missionnaire au Canada de 1851 à 1858, mort à Vuippens le 10 décembre 1897.

1898. D. **Félix-Denis Cardinaux**, de Châtel-S.-Denis.



VUISSENS

Vuicens, Vuissens.

Altitude : 735.

Prévondavaux, Prévond'Avaux, en allemand Tiefenthal.

Altitude : 691.

Patron : S. Vincent, 22 janvier.

Statistique.

	NOMBRE		ORIGINE DE LA POPULATION				CONFESSION		LANGUE		Total.
	De maisons habitées.	De ménages.	Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'un autre canton.	Etrangers.	Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.	
Vuissens...	38	52	184	59	15	2	257	3	248	12	260
Prévondavaux...	30	31	103	52	8	—	166	—	161	1	166

Vuissens.

Vuissens est une commune du canton de Fribourg, mais qui forme une enclave dans le canton de Vaud. Le site est assez pittoresque ; la vue, surtout depuis le château, s'étend au loin, comprend tout le plateau de la Broie, et s'élève de là sur une grande partie du canton de Fribourg pour se reposer enfin sur les Alpes bernoises et fribourgeoises.

En 1369, cette localité avait ses seigneurs, qui ont bâti un château dont on aperçoit encore les ruines. Le premier seigneur connu est noble Jean de Fernay, qui avait épousé Agnette de Portalban. Un quart de siècle plus tard, cette seigneurie

appartenait au donzel Rodolphe de Chastonay, dont il est parlé dans la sentence arbitrale du 13 avril 1391, qui mit fin aux nombreux procès entre les communes de Champtauroz et de Vuissens, pour droit de pâturage, broutage et autres. Ce même Rodolphe, après entente avec le curé de Démoret, obtint le droit de placer, déjà en 1397, un autel dans son château de Vuissens et d'y célébrer plusieurs messes par semaine.

En 1403, Rodolphe de Chastonay, chevalier, prêta hommage au comte Amédée de Savoie. Cette seigneurie, jusqu'au moment où elle fut achetée définitivement par Fribourg, passa par tant de péripéties qu'il serait trop long de les énumérer : hypothéquée par Guillaume de Challant à l'Etat de Fribourg, qui s'en empare en paiement des intérêts, elle est rachetée par sire de Challant, qui la vend aux Musard ; Michel Musard la revend à l'avoyer de Fribourg, Pierre Mestreaux.... Enfin, elle devient la propriété d'Ulric d'Englisberg par sa femme Ursule de Praroman. L'Etat, pour le prix de 6,072 écus, l'achète de ce dernier en 1598, et, quelques années après, livre 1,500 écus à Charles de Montenach pour le débouter de toutes ses prétentions sur cette seigneurie. Fribourg en fait un bailliage auquel est réuni Prévondavaux.

Fort restreint était le bailliage de Vuissens et les ressources du bailli insuffisantes. L'Etat de Fribourg fit un acte de générosité et de bonne administration en unissant à celui de Vuissens les bailliages de Font et de la Molière ; il répara le château de Vuissens et le mit à la disposition du bailli, qui en faisait sa résidence ordinaire ; de temps en temps, pendant la belle saison, il se rendait à Font pour faire un séjour dans ce château situé au milieu des vignes, près du lac de Neuchâtel.

En 1715, à la demande du bailli de Vuissens-Font-la Molière, LL. EE. décidèrent de faire de nouvelles réparations au château de Vuissens. Les communes des trois bailliages, qui n'en formaient plus qu'un seul, devaient contribuer aux frais. La commune de Cheyres refusa les contributions demandées. Les gens de Font et de la Molière s'adressent au conseil de Fribourg pour se plaindre du procédé injuste de la commune de Cheyres : si elle persistait dans son refus de participer aux

charges, la conséquence serait une augmentation de corvées pour les autres communes ; et cela s'expliquait d'autant moins que Font et la Molière n'avaient fait aucune difficulté lorsqu'il s'agissait des charrois pour le château de Cheyres. Par acte du 30 avril 1715, le conseil de Fribourg obligea la commune de Cheyres de contribuer aux réparations arrêtées du château de Vuissens. (*Archives de Font*, H. 6.)

En 1743, réparation des granges et des écuries du château. D'après une convention, Vuissens s'engagea à conduire le bois, Font et la Molière les pierres, la chaux et les tuiles. Quelques années après, l'Etat de Fribourg reconstruisit entièrement la partie ancienne du château, négligée lors des précédentes réparations. Font amena sur place 20 bossets (tonnes) de chaux, 150 chars de sable et 150 chars de pierres de taille à prendre à l'Ermitage ; Vuissens conduisit environ 100 chars de sapin et de chêne. (*Archiv. de Font*. Ex. L. 8-18.) En 1762 et 1765, de bons murs ont remplacé les vieilles écuries en bois, et la toiture du château fut remise tout à neuf.

Depuis l'année 1804, le château de Vuissens est une propriété particulière. La commune en possède une partie. C'est bien regrettable que la chapelle du château ait été abolie et que le château lui-même, vaste bâtiment d'où l'on jouit d'une vue splendide, n'ait pas été entretenu d'une manière digne de son passé.

La chapelle du château était connue sous le nom de N.-D. de Compassion. Selon un document qui se trouve à S.-Cierges, à la Réforme, en 1536, les habitants de ce village cédèrent une statue de N.-D. de Compassion à Vuissens contre 7 mesures de poires sèches, avec la réserve que « s'ils avaient le bonheur « de redevenir catholiques, les gens de Vuissens devraient « alors leur rendre cette statue contre la même quantité de « poires sèches. » La statue acceptée par Vuissens fut transportée dans la chapelle du château ; et, en 1803, date de la destruction de la chapelle, elle a été placée dans l'église paroissiale.

La paroisse, la chapelle et les églises.

Primitivement, Vuissens appartenait à la paroisse de Démoret (Vaud). Lorsque l'église-mère passa à la Réforme, vers 1536, une séparation devenait nécessaire pour conserver l'ancienne foi ; et Vuissens, disons-le à son avantage, ne recula devant aucun sacrifice : construction d'église, création d'un bénéfice, ornements sacrés, etc. Cette localité avait une chapelle, qui datait probablement du XII^e ou du XIII^e siècle ; car, lorsque les délégués de Mgr Saluces la visitèrent, le 19 novembre 1453, elle était déjà ancienne et dans un état déplorable, les réparations commandées le font supposer. Ils ordonnèrent de construire une nouvelle toiture et un autel en pierre, puis de le faire consacrer, de blanchir les murs, d'y établir une porte avec serrure, de procurer une bannière convenable. Les visiteurs appellent cette chapelle fille et membre de l'église paroissiale de Démoret.

Une église fut construite au moment de la Réformation ou peu de temps après.

« Nous l'avoyer savoir faisons que sur la remontrance à nous faite..... par les habitants de Vuissens que par les reconnaissances ils sont entenus payer annuellement trois livres de cire à l'Etat, mais d'autant leur *église dressée* depuis le changement de religion qu'ils ne peuvent plus fréquenter leur première église n'estant bien fondé et qu'ils n'ont moyen de maintenir la lumière devant le S. Sacrement, nous ont humblement requis de les aquiter des dites trois livres soy présentement en récompense de maintenir le luminaire à leurs dépends. » Ce qui leur est accordé.

Des anniversaires ont été fondés dès l'origine de la paroisse : le 2 juillet 1650, Françoise Gerbex, femme de Jean Bondallaz, de Cheiry, légua à l'église de Vuissens 15 écus petits pour deux messes anniversaires ; en 1679, Catherine Müller, veuve de Jacob Gady du Grand Conseil et bailli de Vuissens, fonda un anniversaire ; le curé devait chanter une grand'messe et donner aux chantres 9 gros, petite monnaie.

Après la réunion de Prévondavaux, en 1666, on s'occupa de

la bâtisse d'une nouvelle église, qui fut consacrée par Pierre de Montenach le 14 juillet 1699 ; la dédicace fut fixée au second dimanche d'octobre. Cette église, assez bien conservée, sert encore au culte divin. Sous la direction de l'abbé Rosset, curé actuel, elle fut transformée par des réparations et des améliorations successives, qui font également honneur à la paroisse. En 1886, on construit une nouvelle chaire, et une ouverture est faite au chœur pour y placer une porte ; le montant de l'aumône du Jubilé, près de 300 fr., suffit pour payer les débours. L'année suivante, le conseil de paroisse commande de nouveaux fonts baptismaux en marbre noir. En 1889, M. Müller, de Wyl, construit le maitre-autel en chêne sculpté et doré, pour le prix de 3,000 fr., payé par un subside de la commune de 860 fr., par 658 fr. provenant du partage des fonds de la Société de secours mutuels, et le reste par une souscription organisée dans la paroisse. Comme la somme souscrite dépassait de beaucoup le montant nécessaire, un orgue de 6 registres fut commandé à M. Spaich et inauguré le 1^{er} dimanche de juin de la même année. De même en 1889, pour le prix de 1,600 fr., la commune plaça dans la tour de l'église une belle horloge, qui sonne les heures sur la grande cloche, et les quarts sur les trois petites. Une personne charitable paie deux trônes en chêne établis aux côtés du maitre-autel (1890).

Une nouvelle souscription dans la paroisse permet d'ériger deux petits autels en chêne, qui coûtent 3,000 fr. En 1898, on achète un dais en or fin, payé par les quêtes de la confrérie du S. Sacrement. L'antique église de Vuissens, si elle a encore un cachet de vétusté, s'est vraiment rajeunie, parée à neuf.

Confréries. La confrérie du S.-Rosaire a été établie dans l'église paroissiale de Vuissens en 1665. A cette date, ou peu après, une confrérie du S. Sacrement avait été érigée dans cette paroisse, mais elle a fini par disparaître avec les fonds qu'elle possédait ; M. le curé Rosset l'a rétablie en 1888. Le Tiers-Ordre a été établi en 1889.

Les cloches. Après la construction de la première église de Vuissens, l'Etat a donné à cette paroisse 10 livres pour l'achat d'une cloche.

L'église actuelle possède quatre cloches, dont deux fondues en juillet 1878 par Charles Arnoux, de Morteau, et Basile Renevey, d'Estavayer.

Difficultés.

Dans les XV^e, XVI^e et même XVII^e siècles, la commune de Vuissens eut de nombreuses difficultés avec celle de Thierrens (Vaud), pour certains droits de copaquage et autres. Laissons là ces différends fastidieux pour rappeler ce qui se rapporte plus directement au sujet. Après la Réforme, la situation du curé de Vuissens était assez difficile au point de vue religieux et pour la perception de certaines redevances.

Le 2 avril 1637, le curé se plaint à MM. de Fribourg de sa position pénible vis-à-vis de quelques débiteurs : « lui et ses prédécesseurs éprouvaient des difficultés de percevoir certaines censés directes tant en argent, graines qu'en chapons donnés es fondations de la cure par les jadis seigneurs du dit lieu..... lesquelles étaient dues par des hommes des terres de Berne, à l'entour de Vuissens..... » Il déclare « que le curé perdait beaucoup de temps, et les rentes du bénéfice allaient en diminuant. » Il demande à l'Etat de prendre à sa charge ses cens directs et de lui donner d'autres rentes.

L'Etat condescend au désir du curé, accepte les cens dus au bénéfice et lui cède en échange trois poses de terre situées dans les environs. (*Rathserk, 27.*)

Etat du bénéfice en 1798.

	Liv. suisses.	Sols.	Deniers.
Un domaine de 22 poses.....	168	-	-
Le rentier.....	82	4	5
Du gouvernement.....	141	1	-
De la paroisse.....	47	7	3
Corvées de charrue.....	6	-	-
Dimes des novalés.....	1	-	-
Les prémices.....	17	4	1
Total...	463	6	9

Le gouvernement fournissait le bois et maintenait les bâtiments. (*Archives cant.*)

La cure. Une cure fut bâtie en 1632 ; mais elle n'était probablement pas la première habitation du curé ; immédiatement après la séparation de Démoret, église-mère, Vuissens dut avoir un prêtre résidant. Le premier curé connu, D. Angelin Grangier, exerçait le saint ministère dans cette paroisse en 1575. Une nouvelle cure fut construite en 1825.

Les bains. Situés à un kilomètre de Vuissens, ces bains ont été ouverts au commencement du XVIII^e siècle ; mais, faute de baigneurs, on les abandonna vers 1850. Le bâtiment, transformé alors, pendant quelque temps servit de bergerie. Enfin, on le transforma encore pour en faire une maison de pauvres.

Prévondavaux.

Prévondavaux prend son nom dans la configuration du terrain, *la vallée profonde* (Tiefenthal), et n'indique pas un endroit d'où l'on puisse jouir d'une vue étendue. Ce village est quand même une ancienne seigneurie. Antoine Darpes alias Morges promet à noble Bernard d'Avenches, seigneur de Combremont et coseigneur de Prévondavaux, de faire habitation et de demeurer à Prévondavaux. 20 sept. 1430. Il résidait à Vuissens. (*Arch. B.*)

Cette petite seigneurie appartenait, en 1546, à Nicolas et Jean Zimmermann. Elle a été réunie à Vuissens en 1689.

Prévondavaux, qui faisait partie de la paroisse de Denezey (Vaud), pour conserver l'ancienne foi se sépara de l'église-mère au moment de la Réforme, vers 1536, mais resta isolé près d'un siècle durant. En 1583, cette localité construisit une chapelle, dédiée à S. Hubert, et établit un cimetière. Prévondavaux, rapproché de Vuissens, demande à faire partie de cette paroisse. Vuissens, pour des motifs futiles, répond par un refus. Il disait : Si on accepte Prévondavaux, on sera obligé de procurer une grande cloche qui puisse être entendue dans cette localité. L'entretien de l'église et des objets du culte était une question plus sérieuse, qu'on discutait de part et d'autre, mais s'en pouvoir s'entendre. Enfin, las de pour-

parlers, Prévondavaux adresse une supplique à Mgr Strambin et demande à être réuni à la paroisse de Vuissens.

« Vos très humbles et obéissants serviteurs les commis
 « et gouverneurs de la communauté de Prévondavaux sont
 « obligés de remonter à vos grâces comme depuis que leur
 « église paroissiale, qui était rière les terres de Berne, est
 « déchute de la vraye religion catholique, ils n'ont pu s'arrêter
 « paroissiens en aucune autre église prochaine, ainsy ayant
 « demeurés balottés tantôt adhérents à l'église de Surpierre,
 « tantôt à celle de Vuissens, mesme depuis 7 années en ça
 « n'ont eu aucun curé, ny se puis cognaitre paroissiens
 « d'aucune église paroissiale. Pourquoy se voyant entourés
 « des hérétiques et destitués de pasteur... ne pouvant faire
 « instruire leurs enfants à la doctrine chrétienne pour le
 « défaut du manquement de pasteur, c'est à quoy ils prient
 « vostre bonté de vouloir bénignement les adjoindre à la
 « paroisse de Vuissens, comme église du même lieu et la
 « plus proche de leur village et d'enjoindre au S^r curé de les
 « accepter comme ses vrayes brebis... »

Réponse et sentence de l'Ordinaire diocésain :

« Mon I^{me} et R^{me} Sgr. Evêque et Comte de Lausanne par la
 « susportée requette.... ayant vu la nécessité des pauvres
 « requérants destitués du soulagement de leurs âmes, pour
 « n'avoir eu aucun curé stable, à ces causes apointant et
 « interriment leur juste requette a décrété et ordonné... que
 « désormais la dite communauté de Prévondavaux avec ses
 « habitants soit agrégée et jointe à la paroisse de Vuissens,
 « enjoignant au curé du même lieu et à ses successeurs per-
 « pétuellement de les recevoir pour paroissiens et brebis et
 « de leur administrer aux nécessités les S. Sacrements...

« Donn^e à Fribourg ce 27 octobre 1663.

« J. BAPTISTA, *Ep. Laus.* »

(*Archives de la famille de Boccard.*)

Cette sentence a été confirmée en 1711, le 21 octobre, par Mgr Jacques Duding.

La chapelle de S. Hubert, bâtie après la Réforme, en 1583, se trouvait dans un état si déplorable qu'on devait s'attendre à une ruine prochaine ; mais la position financière de la commune ne permettait pas les dépenses assez considérables pour

les réparations les plus urgentes. M. le curé se met à l'œuvre, commence une petite loterie et va péniblement réaliser la somme nécessaire, lorsque une circonstance, déplorable en elle-même, soudainement vient le favoriser dans ses généreux projets. Le 1^{er} mars 1887, au moment où les fidèles vont entrer dans la chapelle pour l'exercice du mois de S. Joseph, un pan de mur s'écroule avec fracas ; les enfants réunis pour la prière s'enfuient et poussent des cris d'épouvante. Cet événement tranchait la question de la bâtisse, et peut-être bien des difficultés. M. le curé se met à quêter, va frapper à toutes les portes, et, pendant l'été, parvient à trouver les 4,000 fr. nécessaires à la construction. La commune de Prévondavaux donne le bois et fait tous les charrois. M. le curé de Farvagny, Villard se charge du plan de la nouvelle chapelle, style gothique, et lui donne 14 mètres de longueur sur 7 de large. Dans l'espace de quelques mois, le nouvel édifice religieux est construit ; M. le doyen Bosson, délégué de l'Evêché, le bénit la même année en 1887.

Les principaux bienfaiteurs du nouveau sanctuaire sont Mgr Marilley, Mgr Mermillod, et d'autres personnes charitables dont les noms sont conservés dans la nouvelle chapelle.

En 1894, à la demande de M. Romain de Weck, les chasseurs fribourgeois offrent à leur patron S. Hubert un beau calice d'argent. La même année, M^{me} la baronne d'Alt donne à cette chapelle une belle chasuble en velours noir.


Divers.

En 1579, les communiens de Prévondavaux avaient vendu du bois à Payerne et ailleurs. Une plainte fut déposée, et les deux gouverneurs ont été punis de la prison et d'une amende de 50 livres.

En 1632, une femme de Vuissens, accusée de sorcellerie, a été jetée dans la prison du château. — On la trouva morte dans son cachot.

En 1700, un incendie éclata à Prévondavaux, et plusieurs maisons ont été la proie des flammes.

Curés de Vuissens.

1575. **D. Angelin Grangier.**
Lacune.
1645. **D. François Bersier**, de Cugy.
1652. **D. Jacques**, de Singiez.
1679. **D. Jacques Bulliard.**
Lacune.
1767. **D. Pierre Chassot**, de Macconnens.
1767. **D. Pierre Morel.**
1790. **D. Charles-Joseph Jenni.**
1806. **D. Claude-Joseph Bailly.**
1823. **Charles-Jean Moret.**
1827. **Pierre Folly.**
1829. **Louis Bovet.**
1836. **Joseph Bardet.**
- 1845 ou 1846. **Etienne Perroulaz.**
1871. **J.-J.-Eugène Torche**, de Cheiry, présentement directeur de l'orphelinat Marini.
1872. **François Bullet**, d'Estavayer-le-Lac.
1883. **S.-M.-Auguste Pittet**, de Villars-le-Terroir.
1886. **Joseph-Germain Rosset**, de Montagny-la-Ville.
- 

VUISTERNENS-EN-OGOZ

Vuisternens-en-Ogoz ou *Vuisternens-devant-Pont*. En latin : *Vuisternens ante Pontem in Ogoz*. En allemand : *Winterlingen in Ogoz*.

Patron : S. Jean, Apôtre et Evangéliste, 27 décembre.

Altitude : Eglise 810 mètres ; moulin 730 m. ; chalet de la Vuisternaz 1024 m. ; sommet du Gibloux 1177 m.

Statistique.

Recensement.	Nombre de ménages.	Nombre de maisons.	ORIGINE DE LA POPULATION				CONFESSION		LANGUE		Total de la population.
			Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'autres cantons.	Etrangers.	Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.	
1900	122	102	464	59	1	11	535	—	531	4	535
1888							588	—	588		588

Situation, ressources.

Ainsi que son nom l'indique, *Vuisternens-en-Ogoz* faisait partie de l'ancien comté d'Ogoz.

On l'appelle aussi *Vuisternens-devant-Pont*, à cause de sa proximité de l'ancien château de Pont, chef-lieu du bailliage.

Le Gibloux, au pied duquel le village est assis, et dont le nom allemand *Gibel*, *Gübel*, se retrouve en plusieurs endroits dans la Suisse allemande, pourrait n'être qu'un nom générique (en arabe *Djébel* signifie *montagne*), apporté en Occident par les Barbares venus de l'Orient.

La vue superbe dont on jouit au sommet, et qui embrasse

le canton de Fribourg tout entier, et une partie de ceux de Berne, de Neuchâtel et de Vaud, est très goûtée des enfants des écoles, qui viennent au Gibloux se régaler de framboises, et des promeneurs citadins, amateurs d'air pur et de frais ombrages.

Toutes les collines qui entourent le village offrent aussi de beaux points de vue.

Outre l'exploitation des vastes forêts du Gibloux, qui seraient une richesse si le bois n'était trop souvent liquéfié, la principale ressource de la population est dans l'industrie laitière, dont trois laiteries utilisent les produits.

La plupart des personnes du sexe se livrent au tressage de la paille.

La fabrication de la brosserie fine, introduite en 1900 par le curé, occupe un certain nombre de jeunes filles. On ne peut que souhaiter de voir l'industrie locale se développer, comme remède à une déplorable émigration, qui a des conséquences fâcheuses pour la religion et la morale.

Origines. Etymologie.

Comme pour la plupart de nos villages, il serait impossible de fixer la première origine de la localité. La contrée a-t-elle été habitée dès les temps romains ? On peut le penser par les traces de leur présence découvertes dans des localités avoisinantes, et par certains noms locaux d'origine latine, tels que *Areina* (d'*arena*, sable), *Faye* (de *fagus*, hêtre), *Mauchamp* (*malus campus*, mauvais champ), *Freydefonts* (*frigidus fons*, froide fontaine), *Cheseau* (*casale*, ferme), *Kaisa* (*casale*), *Praz Sallaz* (du bas latin *sala*, maison), *Borgeoz* (*burgum*), *Romanèche*, *Sur la Villa*, etc.

L'on pourrait même voir une racine celtique dans le nom de *Mini*, colline où se trouvent des carrières de molasse. En celte, *mynioid* signifie *mont*, et *men*, *Pierre*. De même dans le nom d'*Avintso*, propriété traversée par un ruisseau, car en celte *aven* ou *avon* signifie un cours d'eau.

En tout cas, l'antique cimetière découvert en 1893, qu'un savant archéologue fait remonter à l'époque mérovingienne

(V^e siècle), prouve que la contrée était peuplée dès les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Quant à l'*étymologie* du nom de Vuisternens, rappelons d'abord les diverses formes qu'il a prises à travers les siècles :

929. <i>In Winsterningis.</i>	1250. Wistarnyns.
XII ^e siècle. <i>Wisternequs.</i>	1285. Vuisternens.
1162. Wisternens.	1324. Wistarnens.
1228. Winttarneins.	1482. Wuysternens.
1238. Vistarnens.	1668. Vuisternens.
En allemand : <i>Winterlingen.</i>	

Si l'origine du nom est germanique et remonte aux invasions des Barbares, comme il est permis de le penser, en comparant la plus ancienne forme connue *in Winsterningis*, et la forme allemande actuelle, *Winterlingen*, le nom signifierait, à cause sans doute de la rigueur du climat, *habitation d'hiver*.

Dans ses savantes *Etudes de Toponymie romande*, M. J. Stadelmann voudrait faire dériver Vuisternens du nom d'homme *Winistar*, ce qui est simplement une possibilité.

Comme le fait remarquer le même ouvrage, il est possible que les Germains aient ajouté quelquefois leur suffixe *ing* à des noms celtiques ou romans préexistants.

Le nom patois *Wuscernin*, certainement plus ancien que la forme française, fournirait une autre étymologie. Le mot celtique *cern* (d'où Cerniat et les Sciernes tirent leur nom) signifie un clos formé de haies, une prairie au sein de la forêt, un pâturage entouré de forêts. Comme il existe deux Vuisternens, l'un à l'Ouest, l'autre à l'Est du Gibloux, Vuisternens-devant-Romont pourrait être la *cierne de l'Ouest* (Wuestern), et Vuisternens-en-Ogoz, la *cierne de l'Est* (Ostcern).

Les amateurs d'étymologie pourraient encore voir la racine du nom Vuisternens dans le mot germanique *Wüst*, désert.

Nous laissons le lecteur choisir entre ces diverses opinions plausibles.

Premiers documents.

Parmi les documents connus, l'un des premiers qui fassent mention de *Winttarneins* est le *Cartulaire* de Lausanne (1228).

En 1247, le Pape Innocent IV confirme les propriétés et privilèges de l'abbaye d'Hauterive, entr'autres les possessions et terres qu'elle possède à *Wistarnens*, et les déclare exemptes de dimes. (*Archiv. cantonales.*)

Küenlin mentionne plusieurs ventes faites à Vuisternens en 1327, 1338 et 1347, à Rodolphe, coseigneur de Pont, mais il s'agit probablement de Vuisternens-devant-Romont.

Le 25 novembre 1450, Pierre Emery, résident à Posieuz, paroisse de Matran, vend à Pierre Trevaux de Farvagny son tenement de Vuisternens, qui se meut de *Dmino Johanne Prov.* (Preux, Probi) *juris perito*, de Vevey, et de ses frères.

Témoin Fr. Jean Commaul, moine d'Hauterive.

Après les guerres de Bourgogne, en 1482, Fribourg achète la baronnie de Pont, comprenant quatre paroisses : Farvagny (avec Vuisternens), Estavayer, Orsonnens et Avry. La Glâne la séparait des anciennes terres.

C'est ce qui forma plus tard le district de Farvagny. La vente fut faite en toute propriété par Antoine de Menthon, seigneur de Châtel et Vuissens, pour la somme capitale de 1,600 florins de Savoie à 12 sols de Lausanne.

Cette acquisition, dit Berchtold, ne pouvait infirmer le droit de suzeraineté que les ducs de Savoie avaient exercé sur les seigneurs de Pont : elle ne faisait que transmettre à un nouveau propriétaire l'obligation du vasselage ; si la Savoie ne fit pas valoir ses titres, c'est que la victoire de Morat venait de nous donner une attitude imposante.

Pont fut le premier bailliage de la République de Fribourg depuis son admission dans la ligue helvétique.

La baronnie de Pont existait déjà longtemps avant la fondation de Fribourg.

Fribourg se mit successivement en possession régulière de toutes les portions de cette baronnie, qui appartenaient à d'autres propriétaires.

En 1483, François Probe ou Probi, donzel, fils de feu noble Louis de Vevey, vend au gouvernement de Fribourg en franc-alleu toutes ses droitures féodales à Vuisternens. (*Omnes et singulos census, represas, corvatas, costumaz, servilia.*)

Voici les noms des propriétaires qui payaient ces redevances en argent, bled, avoine et chapons :

Louis Trevaux (Treyvaud), Pierre Berney, Murmet et Pierre Mury, Jaquet Maradan, Jeane la Barbary, Jaquet Trevaux, Jean Pican, Humbert Bonvignier, Jaquet Romez, les Clavin, Glaude Franscey, Guillaume Muret, Jean Pican pour le moulin de Vuisternens.

Plus la sixième part du grand disme de Vuisternens, plus le petit disme de Vuisternens.

Plus toute ma disme de Scherwil, en fève, pois, légumes, bled, avoine, etc.

Plus toute ma part du bois de Bolery de Plattonay (Bouleyres, Plattonel) et tout ce qu'il peut posséder.

Cum directo dominio tamen aliorum tenementorum et personarum Johannis Pican, Claudii Briesard, Johaneti Bonvignier, Jaqueti Romey, Guillelmi Moret, Johannis Piccan, J. Rossier. 8 juin 1483. (Gruyère, n° 63.)

L'acquisition de Pont ne fut terminée qu'en 1507. Lorsqu'il s'agit de tracer les limites de cette baronnie, qui touchait au comté de Romont, alors appartenant au duc de Savoie, on somma celui-ci de venir assister à cette délimitation. Il n'en fit rien. Alors on l'avertit que, s'il ne comparaisait pas le 15 novembre 1507 fixe, on procéderait ultérieurement sans lui.

Personne n'ayant paru ce jour-là, le secrétaire de ville, Nicolas Lombard, Jean Gaudion, et le banneret Thoman, présents sur les lieux, attendirent encore jusqu'à une heure, puis firent venir les sujets les plus âgés, leur firent prêter serment, et placèrent les bornes, après avoir protesté contre l'absence des autorités savoisiennes. (*Chronique de Montenach.*)

Vers 1556, Fribourg achète de M. de Villarsel la portion à lui appartenante de la seigneurie de Pont, pour 3,000 florins.

En 1604 on décida : 1° que la Glâne devait servir de limite entre les anciennes terres et la châtellenie de Farvagny ; 2° que les quatre paroisses qui la composaient fourniraient et armeraient 38 hommes ; 3° que, comme il n'y existait qu'une seule femme atteinte de lèpre, il n'était pas nécessaire d'y établir une léproserie (maladeire) ;..... 4° que les corvées de charrues, charrois de bois et de vin, journées de faux et autres usages, ayant été couvertes en argent, dans le bailliage de Pont, ils continueraient à être payés sur le même pied.

Quant à la législation, le *Coutumier de Vaud* fut confirmé

en 1551, et resta le code général jusqu'en 1655 (9 mars), où le bailliage de Pont y renonça, pour vivre sous le régime de la *Municipale* de Fribourg, à l'exception de Gumeffens, qui garda le *Coutumier de Vaud*.

Il n'y a que peu d'autres faits importants à signaler jusqu'à l'époque de la fondation de la paroisse de Vuisternens.

Une lettre de 1488 reconnaît que la commune de Vuisternens doit à celle de Pont « le passage par bois de Bouleire pour aller pasturer leur bestail en Trosabon et au Crest de Sorens. » (*Arch. de Vuisternens.*)

En 1516, le 19 novembre, ceux du bailliage de Pont furent exemptés de payer la gerberie aux bannerets de Fribourg.

En 1640, les communes du bailliage de Farvagny se plaignant que les prés à clos ou prés bâtards dont jouissaient des étrangers ou forains, n'étaient pas ouverts au troupeau communal pour être pâturés après la première récolte, ce qui leur causait de la perte, il leur fut permis de les imposer de 2 batz par 100 florins de valeur. Cet impôt s'appelait *gabelle*.

Paroisse, origines, érection, collature.

L'on ne saurait fixer exactement l'époque où le christianisme pénétra dans nos contrées. Ce que l'on sait de certain, c'est qu'il existait dans les provinces gauloises voisines de l'Helvétie, des communautés chrétiennes vers la fin du II^e siècle. Divers indices nous autorisent à croire que les premiers prédicateurs de l'Évangile nous sont venus de Lyon, envoyés par S. Irénée (mort en 202), ou par ses premiers successeurs, ou peut-être de Besançon.

Au V^e siècle, les Burgundes s'établirent sur les rives du Haut-Rhin et dans l'Helvétie occidentale. Nous savons par le témoignage d'Orose, auteur contemporain, qu'en s'établissant dans notre pays, ils renoncèrent au culte des faux dieux.

Aussi, au temps de Charlemagne, notre patrie était-elle définitivement convertie au christianisme. Deux actes, l'un de 856, et l'autre de 868, constatent l'existence de plusieurs prêtres dans l'Ogoz.

Vuisternens est pour la première fois mentionné comme paroisse en 1228, dans le Cartulaire de Lausanne, qui range

la paroisse de *Winttarneins* dans le décanat d'Ogoz. En 1362, le décanat d'Ogoz comprenait 28 paroisses, et s'étendait depuis Gessenay à Arconciel, avec tout le Gibloux.

Vuisternens n'était d'ailleurs qu'une paroisse filiale du prieuré de Farvagny, dont le Pape Alexandre III avait, en 1177, confirmé la possession à la maison hospitalière du S.-Bernard.

Le S.-Bernard établit probablement à Farvagny deux à trois chanoines, dont l'un était naturellement curé de la paroisse, comprenant les deux Farvagny, Grenilles, Posat, Vuisternens, Rossens et Illens.

Ce prieuré paraît avoir été supprimé dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

Dès cette suppression, Vuisternens, craignant sans doute de n'être plus desservi convenablement, songea à s'ériger en paroisse autonome.

Dans ce but, il établit, en 1484, une confrérie de S. Jean-Baptiste, en vue de constituer un bénéfice.

En même temps, Vuisternens remplace l'ancienne chapelle par une église. 1485. Mais il se passera encore 166 ans avant la séparation définitive.

Ceux de Vuisternens cherchent à s'affranchir peu à peu des liens qui les rattachent à l'église-mère. Mais, en avril 1541, ils sont condamnés à prêter reconnaissance comme les autres paroissiens de Farvagny et à payer la prémice. (*Compte des Trésoriers.*)

En 1554, ils sont encore, à teneur d'un acte signé Lombart, obligés d'aider ceux de Farvagny pour la maintenance de l'église, du baptistère et appartenances.

C'est vers 1100 que le prieuré de Farvagny avait été donné au S.-Bernard. Après la Réformation, l'Etat de Fribourg cherchait à enlever au S.-Bernard les cures qui en dépendaient, pour les transférer au Chapitre de S.-Nicolas, dont il voulait augmenter les rentes. De longs procès, des débats sans fin, eurent lieu, des mémoires nombreux de part et d'autre furent produits de 1569 à 1602. A cette date le conflit fut terminé, et le bénéfice de Farvagny fut définitivement incorporé au Chapitre de S.-Nicolas, le 4 décembre 1602. Le Chapitre eut aussi dès cette année la collature de Vuisternens, mais sans incorporation.

C'est le 14 juin 1569 que le premier projet d'union de Farvagny à S.-Nicolas fut produit.

En 1603, une transaction fut conclue et passée à l'auberge du Cerf, entre les plénipotentiaires du gouvernement de Fribourg, pour le Chapitre de S.-Nicolas, et ceux du Valais, pour le Grand-S.-Bernard, au sujet des bénéfices que celui-ci possédait autrefois dans le pays de Vaud devenu fribourgeois, et qui avaient été cédés au Chapitre de notre Collégiale. Le Chapitre de Mont-Joux renonça à toutes ses prétentions antérieures sur le prieuré de Semsales, ainsi que sur les cures d'Avry, de Sales, de Farvagny, de Vuisternens-en-Ogoz, et sur la chapelle de S.-Pierre, à Fribourg; le tout, moyennant un dédommagement de 1,600 ducats, qui furent payés, le 6 mai, aux plénipotentiaires valaisans. (*Berchtold.*)

En 1612, le curé de Farvagny devait avoir un vicaire pour desservir la filiale de Vuisternens. Néanmoins, la desservance laissait, paraît-il, à désirer, puisqu'en 1636 il fut décidé que, si le curé de Farvagny voulait retirer de ceux de Vuisternens la contribution annuelle, il devait aussi, selon convenu, y célébrer le service divin.

Acte de séparation.

Enfin, le 5 décembre 1651, la filiale de Vuisternens se sépara définitivement de l'église-mère de Farvagny. L'*Acte de séparation*, signé Jost-Pierre Du Mont, vicaire général, et Petrus Haretoud, notaire, est conservé aux Archives de Vuisternens.

En voici les principaux points :

Les délégués de Vuisternens sont Pierre Odet du Grand Conseil de Fribourg, Jaques Macheret, lieutenant baillival, Jaques Rey, ancien banneret, et Pierre Chavannaz, gouverneur de commune, « tous communiers au dit Wisternens, « assistés du R^{me} et devot seigneur Pere Clement Du Mont, « Abbé du V^{ble} Monastere d'Hauterive, occasion d'un bien « et tenement, que le dit Monastere possede rière le dit « Vuisternens. »

Ils font valoir qu'ayant anciennement construit une église envers laquelle l'église-mère de Farvagny a « des grands et

« nobles devoirs, et obligations, contenus en deux actes
 « authentiques, l'un daté de 1601, signé Nicolas Lombard,
 « l'autre de 1635, signé François Castellaz, notamment d'y
 « célébrer la S^e messe toutes les festes et dimanches, et y
 « chanter les Matines et Vespres les festes solennelles, et
 « catéchiser tous les quinze jours une fois, pour l'acquit
 « desquelles charges les curés du dit Farvagnier sont obligés
 « d'avoir et entretenir ordinairement des vicaires et chape-
 « lains, lesquels bien souvent négligent et obmettent lesd.
 « devoirs... »

Qu'en outre, « lesd. ressortissants sont fort éloignés de
 « Farvagnier, en sorte qu'ils ne peuvent en leurs nécessités
 « être promptement secourus, singulièrement la nuit et en
 « tems d'hyver, ou lorsque les eaux se débordent, que l'on ne
 « peut aisément aller de l'un des lieux à l'autre, ni même
 « à cheval, ce qui cause que quelquefois les enfants ne
 « peuvent estre portés en l'église paroissiale pour recevoir le
 « S. Baptême. »

Pour ces raisons, ils demandent que leur église soit séparée
 de celle de Farvagny et érigée en paroisse. De plus, « que les
 « biens de la confrérie de S.-Jean érigée aud. Vuisternens, les
 « rentes de laquelle se distribuent avec asses de confusion,
 « et desordres annuellement aux pauvres, ou plutôt la meil-
 « leure aux riches, fussent unis et annexés à la dite église
 « pour la subsistance et entretien d'un seigneur curé. »

Ils demandent, en outre, « d'approuver l'offre faite par
 « Sgr Pierre Perriard, prêtre de la Tour-de-Trême, ancien
 « curé de Farvagny, de donner 500 écus et vingt batz, à con-
 « dition qu'il soit admis comme premier curé de Vuisternens,
 « et qu'on célèbre à tous les Quatre-Temps une messe à son
 « intention.

« Item, d'adjudger à leur église tous légats faits à l'avenir,
 « avec les autres accidents, comme les prémices, nascens,
 « novallis, rassats, mortuaires.

« Item, qu'en raison de la décharge qui en résultera pour
 « le curé de Farvagny, certain petit disme du rapport annuel
 « de dix à douze sacs, tant bled qu'avoine, et quelque
 « chanvre que lad. cure de Farvagnier lève, et perçoit aud.
 « Vuisternens, fust joint et annexé à leur église. »

Ils s'offrent à bâtir et entretenir une maison pastorale, qui est déjà commencée, et requièrent qu'on fixe les droits et devoirs réciproques du curé et de la paroisse.

Ils représentent ensuite que, par sentence du 27 novembre 1651, Leurs Excellences ont trouvé leur requête juste et équitable, malgré les raisons opposées par les trois délégués du Vén. Chapitre de S.-Nicolas, collateur de l'église de Farvagny.

Pour toutes ces raisons, « de nostre autorité ordinaire et déléguée du S.-Siège apostolique, avons séparé, divisé et demembré la prédite filiale église de Vuisternens soultz le Tiltre de S. Jean l'Evangeliste, d'avec la Matrice de S. Vincent de Farvagnier... Erigeant dès à présent et pour tout le temps futur lad. église de Vuisternens en église paroissiale, donnant ausd. communiers et habitants de Vuisternens plein pouvoir de construire en leur église un cemetiere, baptistaire, et toutes aultres marques, si elles n'y sont déjas. »

D. Pierre Perriard, en raison de sa donation, de ses belles qualités et du désir qu'en ont les paroissiens, est nommé premier curé. Les biens de la confrérie sont annexés à la cure avec la fondation Perriard, ainsi que la dîme rière Vuisternens, avec les mêmes droits que le curé de Farvagny la possédait.

« De plus ordonnons, que led. curé, et ses successeurs jouiront des biens, droicts et pasquiers communs, comme un aultre comunier, qu'aurat sa charrue, sans estre chargés d'aucuns devoirs, impôts et obligations de commune. »

« Tous les legs passés ou futurs faits à l'église sont adjugés au curé, avec les oblations, nascens, novallis, rassats, mortuaires et autres droits pastoraux, et le curé de Farvagny est déchargé de toutes ses obligations envers la filiale de Vuisternens. Ce dernier ayant plutôt gagné que perdu, il ne pourra demander aucune diminution de la firme à payer au vén. Chapitre de S.-Nicolas. »

Vuisternens est délié de toute obligation envers l'église de Farvagny, mais, en reconnaissance de l'ancienne union, il lui donnera annuellement deux livres de cire vierge, le jour de Pâques.

Obligations du curé de Vuisternens.

- « 1° De s'acquitter de tout ce à quoy tous les curés sont
« tenus par droict et devoir commun.
- « 2° De dire et celebrer tous les dimanches et festes une
« grande messe à notes, moyennant que la paroisse luy four-
« nisse un respondant.
- « 3° De chanter Matines et Laudes aux fêtes solennelles,
« comme aussy les Vespres la veille et le jour.
- « 4° De dire le lundi la messe pour la paroisse, avec passion
« avant la messe, et procession après la messe, en été, pour
« les fruits de la terre.
- « 5° De dire le vendredi la messe pour les défunts.
- « 6° De chanter les Vêpres des morts aux deux Commémo-
« rations des Trépassés.
- « 7° De prêcher aux fêtes solennelles, et au moins un
« dimanche par mois, et de catéchiser ainsi que le devoir
« commun l'oblige.
- « 8° Que la messe soit dite aux Quatre-Temps pour Dom
« Perriard par ses successeurs.
- « 9° De faire la procession des morts tous les dimanches
« avant le messe, et la procession pour les biens de la terre
« après la messe, en été.
- « 10° D'aller aux Rogations le lundi dans la paroisse, le
« mardi à Farvagny, le mercredi à Estavayer, et le vendredi
« à Berlens.
- « 11° D'aller en procession à la S.-Claude à Lentigny, le
« lendemain de l'Assomption à Pont, le lendemain de la Fête-
« Dieu à Villarsiviriaux, etc.
- « 12° De fournir le vin bénit les jours accoutumés (sept
« fêtes par an).
- « 13° De fournir pain et vin pour le S. Sacrifice, et le vin
« pour les communiants.
- « 14° De sonner, sauf pour le temps, les processions et les
« fêtes solennelles.
- « 15° De remettre à son successeur l'inventaire des orne-
« ments et meubles de l'église. »

Obligations des paroissiens.

- « 1° De rendre à leurs Seigneurs curés tout honneur, respect et obéissance.
 - « 2° De bâtir et maintenir une cure, de maintenir leur église avec tous les ornements nécessaires et d'y établir un baptistère.
 - « 3° De supporter tous les frais du luminaire.
 - « 4° De conduire annuellement à leur Seigneur curé huit chars de bois, moyennant qu'il le fasse préparer à ses frais, et donne le dîner aux charretiers.
 - « 5° De faire retirer par le gouverneur, pour les livrer au curé, les vingt coupes de blé dues annuellement à la confrérie. Si on les rédime, on lui donnera vingt batz par coupe.
 - « 6° Le gouverneur de paroisse percevra et remettra au curé, à la S. André, les intérêts des obligations de la confrérie (capital 427 écus), et ceux de la donation Perriard.
 - « Le curé tiendra un Rentier.
 - « 7° La paroisse maintiendra les biens fonds annexés à la cure. En cas d'aliénation, elle en payera au curé l'intérêt au 5 p. 100.
 - « 8° Les mortuaires se payeront suivant l'ancienne coutume, soit un écu bon pour chaque paroissien qui aura reçu le S. Viatique. Les offrandes accoutumées de pain et argent se feront tous les dimanches d'une année, et six semaines après le décès, sans à ce obliger les pauvres et indigents. »
- Enfin, « les nouveaux paroissiens payeront dans le district de lad. paroisse à leurs curés les prémices, nascens, novallis, rassats, comme les souloient cy-devant payer au curé de Farvagnier. »

Collature.

- « Et quant à la collature, et jus patronat, puisque led. vén. Chapitre S.-Nicolas de Frybourg est curé perpétuel de lad.

« Matrice de Farvagnier, et que, suivant l'allégation desd.
 « trois R^{ds} Seign^{rs} Chanoines, il prétend lad. collature, Nous
 « la lui avons conférée et adjugée, sans pouvoir ni devoir
 « prétendre aucun aultre droict, revenus, ny inspection, et
 « avec ceste charge et condition, que led. vén. Chapitre serat
 « tenu eslire et nommer en chasque vacance, l'un des trois
 « qui lui seront présentés par lad. nouvelle paroisse, qu'aurat
 « le droict de presentation des trois en chasque vacance,
 « puisqu'elle est obligée à la maintenance des biens, église
 « et maison pastorale, à l'entière descharge et desobligation
 « des collateurs. Lesquels curés seront institués et depen-
 « dants immédiatement de l'Ordinaire. »

Le présent acte sera observé perpétuellement.

« En foy desquelles choses avons, outre la signature de
 « nostre secrétaire, encor faict apposer aux présentes le seau
 « de nos Armes, et nous sommes aussy subscript. Faict et
 « passé aud. Frybourg, les quatricsme et cinquiesme en
 « Decembre de l'année à compter depuis la Nativité Nostre
 « Sauveur seixe cents et cinquante'un. 1651.

JOST. PIERRE DU MONT,
Vicaire g^{ral} et official
de l'Evesché de Lausanne.

PETRUS HARETOUD, *not.* »

L'Acte de séparation ci-dessus, entre les paroisses de Farvagny et de Vuisternens, fut « approuvé et confirmé en tout
 « son contenu, par LL. EE., avec commandement à iceux qu'il
 « appartiendra à s'y devoir entièrement conformer.

PROTASIUS ALA,
Chancelier de Frybourg. »

L'original des deux actes est conservé aux Archives de la paroisse de Vuisternens.

En 1719 une convention est conclue entre l'Evêque de Lausanne et le Chapitre de S.-Nicolas, concernant les curés, soit vicaires capitulaires.

Le curé de Vuisternens-en-Ogoz est nommé par le Chapitre, sur une triple présentation faite par la paroisse. Le Chapitre n'ayant aucune charge, le curé ne lui paye point de firme.

Vuisternens brise en 1869 le dernier lien qui le rattachait à

l'église-mère de Farvagny, en rachetant, par un montant de cent francs, la redevance annuelle de deux livres de cire, due à l'église de Farvagny, comme hommage pour séparation. (*Archiv. de Vuist.*)

Eglise.

La tradition assure qu'il y avait primitivement une chapelle de S. Jean-Baptiste sur le mamelon au-dessous de l'auberge, à droite de la route. L'ancien cimetière qu'on y a découvert en construisant la route semble confirmer cette tradition. On aurait même trouvé en cet endroit une petite cloche.

En 1453, les délégués de Mgr de Saluces visitèrent la chapelle de Vuisternens, filiale de l'église de Farvagny. Il y avait deux autels, l'un de S. Blaise, l'autre des SS. Jean et Denys, mais ils n'étaient ni consacrés, ni pourvus d'ornements. Les délégués ordonnèrent de placer une lampe devant le S. Sacrement, de mettre des vitres à la fenêtre du côté de l'Épître, de consacrer un autel dans l'espace de trois ans, de niveler le chœur et la nef, de blanchir les murs, de couvrir le clocher, de réparer le tabernacle, d'agrandir et vitrer une fenêtre de la nef, de placer un bénitier à l'entrée, de clore le cimetière, et de placer des croix aux quatre angles, etc.

Vers 1485, cette chapelle est remplacée par une église, pour l'entretien de laquelle l'on fonde une confrérie de S. Jean-Baptiste.

Néanmoins ceux de Vuisternens sont obligés, à teneur d'un acte signé Lombart, en 1554, d'aider ceux de Farvagny pour la maintenance de l'église, du baptistère et appartenances.

Par acte du 27 mars 1581, signé Ant. de Miéville, notaire d'Orsonnens, Jean Piccand et sa femme Isabelle donnent au curé de Farvagny une rente de 60 sols lausannois, pour la fondation d'une messe hebdomadaire, sur chaque samedi, dans la chapelle de S. Blaise, fondée dans l'église de Vuisternens. (*Répertoire de S.-Nicolas.*)

D'après une sentence du 15 novembre 1645, le Chapitre de S.-Nicolas n'est pas obligé d'entretenir le chœur de l'église de Vuisternens.

L'église a été rebâtie vers 1646, soit quelques années avant la séparation définitive de Farvagny.

En 1654, Jacques Philipponaz, de Pont, possédant des terres à Vuisternens, refuse de payer une taille de 10 batz pour la construction de la cure et de l'église, alléguant qu'il paye déjà la gabelle. La paroisse assigne Philipponaz devant le bailli, qui l'exempte de la taille. La paroisse en appelle à Leurs Excellences de Fribourg, qui cassent cette sentence, et condamnent Philipponaz « tant au principal que dépends. » (*Archiv. de Vuist.*)

Le prêtre Jacques Rey, de Vuisternens, mort en 1707, à Strasbourg, en Carinthie, institue pour héritière universelle « l'église de Vuisternens, dédiée à la B. Marie toujours Vierge, et aux SS. Jean-Baptiste et Jean l'Évangéliste. »

En 1719 et 1720 on fit d'importantes réparations à l'église, avec l'approbation de Mgr l'Évêque, et de M. le Recteur de Notre-Dame, comme exécuteur des dernières volontés de Rd. Jacques Rey, dont la donation couvrit en partie les frais. La couronne placée sur la clef de voûte de l'arc, à l'entrée du chœur, forme les armoiries de la famille Rey (Rex). « On employa 21 bosses de chaux, des ais de grossa cretta pour faire le ronq, soit le bogou de la neiffe. » On fit six fenêtres et deux grandes portes. L'on employa 18 milliers de tuiles, à 4 1/2 écus le mille. La dépense totale s'éleva à 377 écus 13 batz.

Le 10 septembre 1724, Mgr Claude-Antoine Duding consacra le maître-autel.

En 1748, l'Évêque ordonna de faire une fenêtre au-dessus de l'escalier, et en 1774, d'abattre le tilleul qui est devant la porte de l'église, parce qu'il entretient l'humidité.

Dans le Recessus de 1824, Mgr Jenny demande qu'on répare la tour de l'église.

La paroisse demande, en 1833, l'autorisation de reconstruire à neuf la nef de son église, ouvrage qu'un entrepreneur s'engageait à faire pour la somme de 6,450 fr. (vieux taux); de vendre des parcelles de terrain, dont le produit serait de 1,660 fr.; de lever un impôt de 1,000 fr.; enfin d'ouvrir une pinte pendant que dureraient les travaux. Le Conseil d'Etat accorde toutes ces demandes le 26 août. La pinte est

conçédée pour cinq ans, contre la finance de 150 fr. (*Archiv. de Vuist.*)

Les travaux commencèrent en 1836. On suréleva le chœur, et élargit la nef, qui avait la largeur du chœur actuel. La partie supérieure de l'ancienne tour était en bois.

Les dons volontaires s'élevèrent à 817 écus, soit 1,624 fr., vieux taux. Le principal donateur fut le juge Glasson, qui donna pour l'église 300 fr., pour les cloches 400 fr., pour les stations 185 fr., etc.

De 1836 à 1838, la commune emprunta du Bénéfice pour la bâtisse de l'église 1,579 fr., vieux taux.

Mgr Jenny consacra l'église le 29 juillet 1838, et fixa la fête de la dédicace au dernier dimanche de juillet.

L'entrepreneur s'appelait Carboud, un maçon quelconque, sans aucune notion d'art architectural.

En 1843 une dette de 7,758 livres pesait encore sur l'église.

L'ouragan du 28 février 1879 abattit la flèche de l'église, qui fut remplacée par une autre flèche plus élégante.

En 1892, à l'occasion de la visite pastorale, le gypseur Longhetti, à Romont, blanchit l'intérieur de l'église, et rafraîchit les décorations de la voûte, pour le prix de 600 fr.

Le paratonnerre placé sur l'église par Wehner, à Bulle, a coûté 360 fr.

L'extérieur de l'église fut entièrement rustiqué par M. Folghera, à Bulle, qui vernit aussi le porche et les portes. La dépense fut de 1,000 fr., en 1899.

Vitraux.

En 1724, le curé Sottas donna à l'église un petit vitrail de valeur, placé actuellement à la fenêtre de la sacristie. Il porte les armoiries de la famille Sottas, avec cette inscription : « *Rdus Dominus Claudius Sottas, Parochus in Wuisternens ante Pontem. 1724.* »

Voici le peu de renseignements qu'on a pu recueillir sur les vitraux de l'église : les deux vitraux du chœur, Sacré-Cœur et Annonciation, ont été construits par Friedrich Berbig, peintre sur verre, à Emge-Zurich, après 1870. Ils ont dû

coûter environ 1,200 fr., payés probablement en partie par les Confréries.

Les deux vitraux placés près des autels latéraux, S. Michel Archange, et Ange gardien, ont été faits quelques années plus tard.

Les deux suivants, B. Canisius, et B. Nicolas de Flüe, ont été faits vers 1882, pour le prix de 1,000 fr.

Les quatre derniers, S. Joseph, S^{te} Anne, et deux avec simple encadrement, ont été posés en 1885, et ont coûté 1,200 fr. Jusqu'en janvier 1886, les dons volontaires, y compris les dons importants des familles Sudan, Bovigny, Macheret au Banneret, etc., s'élevaient à 1,019 fr.

Orgue.

L'on n'avait d'abord qu'un harmonium.

L'orgue, qui était celui de la Collégiale de Neuchâtel, a été acheté pour le prix de 800 fr., et remis en état par le facteur Pierre Michel, de Maules, en 1873.

Inscriptions trouvées dans l'orgue : « *Ces horgues ont été renouvelées par Benoît Hauvert, fils, l'année 1812.* »

« *Ces sommiers ont été faits par Louis Mooser, facteur d'orgues de Fribourg en Suisse, avec la Bombarde du Pédal et tous les Registres établis à neuf pour l'orgue et positif, et la construction du vent. L'an 1837.* »

L'orgue, qui compte 19 registres, fut assuré en 1883, pour 10,000 fr.

Cloches.

4^e cloche. Poids : 4 quintaux suisses.

Inscription : *Sancta Maria, ora pro nobis. Sancte Joannes, ora pro nobis. Sancte Nicolae, ora pro nobis. MILVCCIV. (1774). — Te Deum laudamus.*

3^e cloche. Poids : 8 quintaux suisses.

Inscription : *S. Joannes Baptista. S. Dionisius. S. Maria. S. Joannes. S. Silvester.*

Antonius Livremon pontarliensis me fecit, 1758.

*Soli Deo honor et gloria. Hilaris convoco gregem Dei, ingen-
tique gaudio nova resonabam antiquis.*

Voici la traduction du reste de l'inscription : « Fondue par
• les soins de Noble Seigneur André Gady, sénateur de
• l'Ill^{ssime} République, et R. J.-J. Varnier, curé de Vuister-
• nens, insignes bienfaiteurs, et par la générosité de la
• paroisse, j'ai reçu la bénédiction le 3 septembre de l'année
• de ma renaissance. J'ai eu comme parrains l'Ill^{ssime} et
• R^{ssime} D. Emmanuel Thumbe, Abbé d'Hauterive, et Noble
• Madeleine-Caroline Odet d'Orsonnens.

« NICOLAS MARCHON, gouverneur de paroisse. »

Une cloche, pesant 342 livres, ayant été fêlée, elle fut rem-
placée par celle-ci, qui fut fondue à Cressier-sur-Morat, par
Antoine Livremont, fondeur de Pontarlier, en 1758.

Le coût total fut de 289 écus.

Parmi les donateurs l'on remarque le baillif de Maillard,
de Romont, l'abbaye d'Hauterive, le sénateur Gady, le gou-
verneur de paroisse, François Villet (40 écus), les parrains et
marraines, etc. (41 écus).

2^e cloche. Poids : 17 quintaux suisses.

Inscription : « Par l'intercession de nos saints Patrons,
• préservez-nous, Seigneur, de toutes calamités.

« La paroisse de Vuisternens-en-Ogoz, en témoignage de
• son zèle pour le culte divin, au moyen de bonnes volontés
• recueillies dans la paroisse, fit faire cette cloche l'an 1836.
• Elle fut consacrée à Dieu la même année par M. J.-J. Mathey,
• d'Assens, R. curé du dit lieu.

« Le parrain, M. Joseph Montenach, de Fribourg et de
• Vuisternens, la marraine Dame Marie née Bastard, épouse
• de M. J^{es} Glasson, syndic de Vuisternens, juge de paix du
• 1^{er} arrondissement du district de Farvagny.

« F. BULLIOD, m^{tre} fondeur, Carouge. »

1^{re} cloche. Poids : 32 quintaux suisses.

Inscription : « M. Jaques Glasson, juge de paix, etc., très
• zélé pour tout ce qui a eu rapport à la bâtisse de l'église.

« A la plus grande gloire du Très-Haut, des SS. Patrons
• de cette paroisse, cette cloche, fruit en partie des bonnes
• volontés de l'honorable paroisse de Vuisternens-en-Ogoz,

« a été dédiée au culte divin par M. J.-J. Mathey, dans le courant du mois de May l'an 1837.

« Le parrain, M. Jaq.-Jos. Glasson, membre du Conseil.

« La marraine, M^{me} Marie Marchon, dite au Voisin.

« Que le Dieu des miséricordes daigne, par l'intercession de sa très sainte Mère et de nos SS. Patrons, nous conserver la religion catholique et nous préserver de tout malheur.

« Faite par les frères BULLIOD, fondateurs à Carouge, canton de Genève. »

En 1837 furent livrés divers acomptes pour les cloches, s'élevant à 2,405 fr. (vieux).

Le juge Glasson donna pour la deuxième cloche 150 fr., et pour la première, 250 fr.

La commune a livré en 1837 et 1838 pour la première cloche 400 fr. vieux, soit 600 fr. actuels.

Les quatre cloches, pesant 61 quintaux suisses (3,050 kil.), ont été assurées en 1883 pour 12,200 fr.

Cimetière.

Le *Recessus* de Mgr de Saluces, en 1453, nous apprend qu'à cette époque le cimetière n'avait point de clôture. L'on enterrait encore les cadavres enveloppés seulement d'un linceul. On ordonna la confection d'une bière commune pour chaque localité.

En 1893, en rasant, pour faire le remblai de la nouvelle route, le monticule où se trouvait probablement la chapelle primitive, l'on découvrait plusieurs centaines de tombes, dont un certain nombre formées de dalles en grès. Quelquefois l'on avait seulement rangé des cailloux autour du cadavre.

Evidemment c'était là le premier cimetière de Vuisternens, dont parle le *Recessus* de Mgr de Saluces. Le R. curé E. Bise prit au fur et à mesure le plan des tombes, et l'adressa à la Société d'histoire, dont il est membre, avec un long travail explicatif, dont M. F. Reichlen a donné un résumé dans les *Etrennes fribourgeoises* de 1895. Le nombre des squelettes était de plusieurs centaines. Les tombes en grès étaient formées de dalles plates, grossièrement taillées, de quelques

centimètres d'épaisseur, disposées comme les planches d'un cercueil. Une dalle horizontale les recouvrait. Souvent une pierre était placée sous la tête du mort.

Mgr Kirsch, professeur d'Archéologie à l'Université de Fribourg, attribue ce genre de sépulture à une peuplade, peut-être burgonde, qui serait venue remplacer les Romains, et qui a fait transition entre ceux-ci et le temps de Charlemagne. Ces tombes ne seraient donc pas carlovingiennes, mais plutôt mérovingiennes. L'on en trouve de semblables en Allemagne, en France, même en Angleterre.

Si les générations futures retrouvent des ossements humains dans le talus de la route, au bas du village, elles sauront quelle en est la provenance, car les ouvriers terrassiers n'ont guère pris garde d'en faire le triage.

Autels.

En 1724, après la reconstruction partielle de l'église, Mgr Claude-Antoine Duding consacra le maître-autel. Voici la traduction de l'acte de consécration :

« 1724, le 10 septembre.

« Moi, Claude-Antoine Duding, Evêque de Fribourg et
 « Comte de Lausanne, Prince de la S. Eglise romaine, etc.,
 « j'ai consacré cet autel en l'honneur de S. Jean l'Evangeliste
 « et de S. Silvestre, E. et Conf. — Et j'y ai placé des Reliques
 « des SS. Martyrs Mansuetus, de la Légion thébéenne, et de
 « sainte Severa...

« CLAUD.-ANT., *Evêq. de Laus.* »

Le 20 mars 1772, le curé Varnier fait marché avec le peintre Gottfried Locher, à Fribourg, pour construire à neuf les deux autels latéraux. Pour le prix de 34 louis d'or, neufs, Locher s'engage à livrer les deux autels, avec deux grands tableaux du S. Scapulaire et du Baptême de Notre-Seigneur, et deux petits tableaux de S. Blaise et de S. Denis, le tout doré, marbré, verni et posé.

Le 29 juillet 1838, Mgr Jenny consacre les deux autels latéraux. Il y place des Reliques des SS. Laurent, Vincent, Crescens et Gaudens.

Le maître-autel en bois, avec rétable, resta, mais l'on répara le tombeau, et un nommé Mougemot dora le tabernacle. Il y avait au milieu la statue en bois de l'Assomption de la sainte Vierge, patronne spéciale de la paroisse, et des deux côtés, les statues de S. Jean, patron titulaire, et de S. Silvestre, Pape, patron secondaire.

En mai 1890, le curé alla, au nom de la paroisse, à Clivio, près Varese, en Lombardie, commander trois autels en marbre, auprès du marbrier Guido Molinari. Les autels furent montés au mois d'octobre de la même année.

Voici le sommaire des dépenses :

Au marbrier pour les autels	7,500 fr. —
Au même pour les marches en marbre	450 fr. —
A l'entrepreneur Carlo Bay, pour maçonnerie, tables d'autel en molasse de Vuisternens, etc.	319 fr. 75
Au peintre J. Reichlen, à Fribourg, pour peindre un tableau du Scapulaire, revernir celui du Baptême de N.-S. et redorer les cadres	395 fr. —
Deux anges adorateurs, statues du Sacré-Cœur, de l'Assomption et de S. Jean, en staff, achetées à Lyon par le curé	625 fr. 50
Avec les frais accessoires, chaux, ciment, rails, briques, cuivre, marchepieds, charrois, etc., le coût total des autels s'est monté à	<u>9,627 fr. 95</u>

Les dons volontaires, dont la liste détaillée est conservée aux archives, se sont montés à 6,648 fr.

Le 1^{er} juin 1892, Mgr Joseph Deruaz consacra le maître-autel, en présence d'une quinzaine de prêtres. Les deux autels collatéraux sont mobiles.

Confréries.

La *Confrérie de S. Jean-Baptiste* (aujourd'hui disparue) a été érigée en 1484. à l'époque de la première construction de l'église, remplaçant l'ancienne chapelle, pour l'entretien de l'église. Cette confrérie fonde une rente de « 40 bichets de bled », qui a contribué à l'établissement d'un bénéfice.

Par sentence du 18 mai 1589, sur la plainte de Hans Chassot acteur, Thomas et Vincent Piccand, [du petit Farvagny, furent condamnés à payer la somme d'un quarteron de blé à la confrérie de Vuisternens, et le prédit Chassot à celle de 33 gros et une coupe de blé à l'église et à la confrérie de Vuisternens. (*Archiv. de la Maigrauge.*)

Le premier registre de la *Confrérie du S. Scapulaire*, commencé en 1681, porte le titre suivant : « *Règles et statuts* de la confrérie de Nostre-Dame des Carmes, ditte du S. Scapulaire, érigée en cette église de Wisternens, par le P. Albert Clemens, Religieux Carme et Prieur du Couvent des Pères Carmes de Besanson, le 24 d'Aoust 1656. »

Par testament, en 1707, D. Jacques Rey, prêtre de Vuisternens, lègue à la confrérie du Scapulaire deux cents florins, dont les intérêts doivent être employés annuellement à faire célébrer des messes pour les défunts.

Le 9 juin 1735, Mgr Claude-Antoine, Evêque de Lausanne, approuve et confirme la *Confrérie du S. Sacrement*, érigée par son prédécesseur, dans l'église de Vuisternens, le 21 décembre 1711. (Acte épiscopal, aux *Archiv. de Vuisternens.*)

La *Congrégation de la Sainte-Vierge* (jeunes filles), sous le vocable de l'Assomption, érigée canoniquement par Mgr Mermillod, le 22 mars 1887, est agrégée à la *Prima primaria*, à Rome, le 10 avril 1887, par le P. Anderledy, Général des Jésuites.

Avec l'autorisation de Mgr Mermillod, donnée le 27 janvier 1890, une *Fraternité du Tiers-Ordre* de S. François est érigée dans l'église de Vuisternens, par le P. André, Capucin de Bulle, le 18 février 1890.

L'*Association de la Sainte-Famille* est érigée dans la paroisse le 1^{er} septembre 1895.

En 1897, Ad. Benziger, à Einsiedeln, fournit des falots de confrérie, qui ont coûté 190 fr., et ont été payés par des dons volontaires.

Chemin de croix.

Le 16 août 1805, Mgr Guisolan autorise le P. Aurélien, Gardien des Capucins de Fribourg, à ériger un Chemin de

croix à Vuisternens. Ce dernier délègue le P. Diethelmus, qui fait l'érection le 25 août 1805.

Le 7 avril 1839, le P. Aurélien, natif d'Albeuve, érige un nouveau Chemin de croix, après la bâtisse de l'église, avec l'assentiment de Mgr Jenny. Ce Chemin de croix, don de la veuve du juge Glasson, a coûté 185 fr.

Un Chemin de croix sur tôle a été béni, indulgencié et érigé canoniquement le 28 avril 1897, par le R. P. Félix Sallansonnet, pendant la Mission donnée par les Pères de S. François de Sales, d'Annecy.

Ce Chemin de croix, acheté à Paris, a coûté, avec les accessoires, 626 fr. Les différentes stations ont été payées par des familles ou des groupes de familles, dont les noms sont conservés aux Archives.

Bénéfice.

Les premiers fondements d'un bénéfice pastoral ont été jetés en 1484, par la Confrérie de S. Jean-Baptiste, qui fonde une rente de 40 bichets de bled.

Le *Livre d'obligations*, renouvelé après l'incendie de la cure, en 1694, est rempli de reconnaissances, dont voici un specimen :

« Hon^{ble} Jacque Gremaud..... confesse de devoir..... à la
 « Vn^{ble} Confrairie Monsieur St Jean-Baptiste fondée en l'église
 « de Vuystarnens, à scavoir un quarteron de bled..., pour
 « fondation faicte par les feus ancestres, du 1^{er} juillet 1484.
 « Signé : FRANCOIS GAULE, notaire, etc. »

La Confrérie faisant annuellement, outre ses autres charges, une distribution annuelle de 12 sacs de froment en faveur des pauvres, à la S.-Jean, elle demande à Leurs Excellences de pouvoir exiger de chaque nouveau bourgeois 50 florins pour la commune, et 50 florins pour l'église et confrérie. Messieurs accordent cette demande, en faisant observer qu'on devait mieux administrer ces biens. 28 fév. 1585. (*Rathserk.*)

Pierre Bulliard, chanoine de S.-Nicolas, donne, le 3 février 1542, un montant pour fonder un bénéfice de chapelain à Vuisternens-én-Ogoz. Il était originaire de la paroisse de Farvagny, et il y mourut en 1545. (*Dict. des par.*, VI, 323.)

Cependant Vuisternens conserve ses obligations envers Farvagny. Dans le mois d'avril 1541, ceux de Vuisternens furent condamnés à prêter reconnaissance comme les autres paroisiens, et à payer les prémices au curé de Farvagny. (*Compte des Trésoriers.*)

En 1643 des dimes appartenant à la cure de Farvagny furent adjudgées à la cure de Vuisternens, dans l'acte de l'érection définitive du bénéfice pastoral du dit Vuisternens. C'étaient les dimes de la *Fin de dessus la Villaz*, du Bugnon, Mionny, Chavannaz, Fin de Bey, Chenalettaz et Gros Montheyé, plus « le dixme de cheneve de toutes et singulières chenevières dudit village de Vuisternens. » (*Arch. de S.-Nicolas.*)

Voici la taxe du bénéfice, lors de l'érection de la paroisse, en 1651 :

En biens fonds, y comprise la maison curiale...	559	écus bons.
Cinq sacs de bled annuels taxés.....	320	»
La dixme tant en graines qu'en chanvre, du rapport annuel de 10 à 12 sacs, estimé en principal	600	»
Les obligations de la confrérie de S. J.-Baptiste	427	»
Avec les 100 écus bons de la première fondation	100	»
La Donation de Ven ^{ble} Dom. P. Perriard.....	400	»
<i>Summa...</i>	2,406	écus bons.

Au surplus en obligations dérivantes tant d'anniversaires que d'autres, environ 1,100 écus bons.

Outre que pour la diesme des noales, le curé perçoit (par accommodement fait avec la Grande Confrairie, qui possède la grande dixme) la dixme de la grande dixme; ce qui fait un objet assez considérable. 1683. (*Arch. de Vuist.*)

Les prémices rapportaient 3 gerbes de grain pour charrue entière; la moitié pour une demi-charrue, soit annuellement 144 fr. 93.

Les naissants, 10 quarterons de froment, 24 d'avoine, au lieu des premiers fruits.

Les noales, le 11^e bichet de la confrérie du S.-Esprit, soit annuellement 150 fr. 68. (*Archiv. canton.*)

Le Rentier de 1669, seul échappé dans l'incendie de la cure, est divisé en quatre parties :

1° Rentier des Censes annuellement dheues en argent au seigneur curé de Wisternens.

2° Rentier de ceux qui sont redevables à la Boîte des âmes.

3° Rentiers des anniversaires et aultres legats faicts pour fondation des messes.

4° Rentier des Censes annuellement dheues en bled messel, faisant 20 coppes.

A cette époque le curé de Vuisternens paye au château de Farvagny, pour les terres de la cure, des redevances en argent, bled et aveine.

Il paye aussi au château d'Orsonnens, « pour le Jordil où est située la mayson pastorale avec ses appartenances devant et dernier çue de Symon Frioud », et pour le pré de la confrérie, dit la Trenablettaz, des redevances « en argent, bled, chappon et aveine. »

En 1758, la paroisse demande que, vu la gêne des débiteurs, l'incendie de la cure en 1694, la reconstruction de l'église, la refonte d'une cloche fêlée, l'Evêque oblige les curés futurs à baisser le taux au 4, ou tout au moins au 4 1/2 0/0.

En 1766, la cure achète de la succession du curé Antoine Berset, pour le prix de 40 écus bons, une demi-pose au lieu dit *Vers Paradis* (La Perreyre).

Le 5 octobre 1798, le curé Terrapond adresse une réclamation contre l'arrêté du Directoire d'Aarau, du 22 août 1798, suspendant la perception des dîmes, et demande une compensation. Il fait valoir, qu'outre la dime de la cure, le curé perçoit la dime de la dime que la Grande Confrérie de S.-Martin, de Fribourg, possédait rière le dit Vuisternens, et cela sans frais, la Grande Confrérie étant obligée de ramasser et battre le grain à ses frais, et de donner le onzième bichet au curé, avec deux quarterons de paille. (*Archiv. de Vuist.*)

Vuisternens rachète, en 1816, la grande et petite dime de la Grande Confrérie du S.-Esprit, par un Revers de 18,319 livres suisses, outre la onzième partie de cette somme à payer au bénéfice de la cure.

Les autres dîmes furent également rachetées.

Les décimables de la dime du lin et du chanvre doivent au bénéfice, par convention du 13 septembre 1847, un capital de 1,100 fr., soit 1,594 fr. 20 fédéraux.

Les décimables de la petite dime du grain doivent au bénéfice, par convention du même jour, signée Blanc, not., un capital de 3,700 fr. vieux, soit 5,362 fr. 30 fédéraux.

En 1866, le domaine de la cure, comprenant environ trois hectares, était loué 250 fr., outre un pot de lait par jour, 10 livres de beurre, la moitié des fruits des arbres, et diverses autres conditions. Actuellement le domaine se loue 500 fr.

En 1883, la paroisse ajoute au bénéfice un titre de 2,000 fr., pour rachat de certaines redevances, telles que droits de funérailles, billets de Pâques, etc.

Cure.

La première cure fut bâtie à l'époque de la séparation de Farvagny, vers 1650. Mais elle fut incendiée le 27 mars 1694.

Le 16 mai de la même année, par devant F^s Macheret, notaire, la paroisse achète, pour la transporter et en faire une cure, la maison que son curé, Jud. Bulliard, possède à Rossens, pour la somme de 800 florins fribourgeois.

En 1836 l'on y fait diverses réparations :

Pour peindre à l'huile la façade et agrandir la cave.	400 fr.
Pour faire le mur du jardin.....	100 fr.
Pour faire le four, avec chambre et cuisine à l'étage.	500 fr.

L'Etat ayant ordonné, en 1852, de bâtir une école, l'on construisit en 1856 un bâtiment pour lequel on livra à l'entrepreneur F^s Corboud, de Massonnens, 16,100 fr.

La bâtisse terminée, l'on échangea la cure contre l'école, et le curé vint habiter le nouveau bâtiment, auquel M. le doyen Bapst fit subir, en 1885, diverses transformations, chambres à l'étage, corridor, etc.

L'échange fut approuvé le 12 août 1885, par la Congrégation des Evêques et Réguliers.

Fondations. Bienfaiteurs.

C'est un devoir de reconnaissance de conserver pour la postérité les noms des principaux bienfaiteurs de l'église et de la paroisse.

1651. D. Pierre Perriard, premier curé, donne pour fonder le bénéfice 400 écus.

1668. En raison d'une propriété qu'il avait à Vuisternens, le vén. Monastère d'Hauterive fait une fondation pour les vêpres, et, le 22 juillet 1676, l'Abbé Candide détermine que les quatre écus bons et dix batz donnés annuellement à cet effet, « seront appliqués pour les Vespres des veilles et festes de « Nostre Dame et les Vespres de chaque quatriesme dimanche, « à raison de la confrairie de Nostre Dame du S. Scapulaire. »

A cette fondation la paroisse ajoute, en 1692, quatre autres écus bons annuels, afin d'avoir les vêpres chaque dimanche et fête.

Avant 1694 un Macheret donne 50 écus fribourgeois à la fabrique de l'église.

En 1699 Jacques Villiet lègue « à l'église Monsieur S. Jean « Evangéliste la somme capitale de 300 escus bons », dont une partie sera employée pour des messes, et « la restante « somme pour réparation et restauration de la Vn^{ie} église. »

Le curé D. Sottas donne à l'église, en 1724, un petit vitrail, et en 1737 un reliquaire d'argent.

En 1766 une fondation de 7 écus « pour reparation de « l'autel du S. Scapulaire », est employée pour acheter une monstrance, par ordre de Mgr de Montenach.

L'an 1773 meurt Elisabeth Macheret, « insigne bienfaitrice « de l'église. »

Elisabeth, née Egger, veuve de Ch.-Ph. La Feuille (Français), fait des bonnes œuvres avec les économies amassées à l'étranger. Elle lègue à l'église 3 louis d'or neufs, et autant pour un anniversaire.

Le curé Varnier lègue à l'église, en 1797, 3 chasubles, 1 missel, et 15 écus bons pour un anniversaire.

Par codicille du 29 mars 1882, M. le doyen Python lègue 1,000 fr. au Bénéfice de la cure.

En 1884 la paroisse recueille 50 fr. de souscriptions pour offrir un missel à la chapelle des Marches.

Par testament du 6 avril 1887, Louise Glasson lègue 300 fr. à l'église de Vuisternens.

Par testament du 24 juin 1889, M^{lle} Cécile de Montenach lègue 3,000 fr. à la même église.

En 1890 Fanchette Bovigny lègue aussi 200 fr. à l'église.

La même année, le R. doyen Louis Grand lègue 500 fr. à l'église.

En 1898, Joséphine Grand, sœur du précédent, lègue 740 fr. à diverses bonnes œuvres.

Vers 1900 les sœurs Nanette et Marie Pfyffer lèguent 300 fr. à l'église pour des ornements, et 200 fr. à la Congrégation de la S^{te} Vierge.

Messes fondées.

1651. Dom Pierre Perriard lègue 400 écus bons pour une messe avec *Libera* à chaque Quatre-Temps.

1699. Jacques Villet lègue 130 écus bons pour une messe à dire le premier jour de chaque mois.

1707. Dom Jacques Rey lègue 200 florins (140 écus bons) au S. Scapulaire pour messes annuelles.

1669 (avant). Jean Bijean donne le Pré de la Croix pour un anniversaire.

? Pierre et Marguerite Mury donnent le Crau-aux-chiens pour un anniversaire.

1760 (vers). Jacques Treyvaux donne le Pré des Terreaux pour une messe annuelle.

1782. La commune fonde un anniversaire pour le bailli de Pont, Fégely et son épouse, née de Diesbach, insignes bienfaiteurs de la paroisse.

1833. Joseph Macheret, décédé au Brésil, en mémoire de son ancienne paroisse, fonde une messe. Capital 261 fr.

? Marguerite Mauraz donne 48 écus bons pour fonder un *Salve* tous les samedis.

1899. La paroisse fonde un anniversaire pour M^{lle} Cécile de Montenach, généreuse bienfaitrice de l'église.

Missions.

Dans une Mission donnée à Farvagny, en 1789, le missionnaire Rigolet établit, avec l'argent offert, un capital rapportant 3 écus 2 sols, « pour fonder une Mission à faire tous les dix ans, pour les paroisses de Farvagny et de Vuisternens. »

Le gouverneur Andrey, de Vuisternens, réclame en 1796 la

quote-part de l'intérêt. Le gouverneur de Farvagny répond en termes violents, que ceux de Vuisternens n'ont rien à y voir, et que ceux de Farvagny les inviteront à la Mission, si elle a lieu. (*Archiv. de Vuist.*)

En 1897, à l'occasion d'une grande Mission prêchée par les PP. de S. François de Sales, d'Annecy, le Conseil paroissial offre 100 fr. au curé, qui donne ce montant pour établir un Fonds de Missions, et y ajoute 50 fr., produit d'une amende payée par un paroissien.

En 1898, M^{lle} Joséphine Grand lègue à ce fonds 200 fr.

Fondation pour les Etudiants.

Vers 1651, le curé P. Perriard fait une fondation, aujourd'hui perdue, en faveur des étudiants qui fréquentent le Collège.

Par codicille du 12 septembre 1866, Marie Nissille, du Verné, lègue 335 fr., pour en appliquer le revenu en faveur des jeunes gens de Vuisternens qui étudieront la théologie.

En 1898, M^{lle} Joséphine Grand lègue à ce fonds 200 fr.

Fondation pour les Quarante-Heures.

Fanchette Bovigny, morte en 1888, lègue 300 fr. pour les Quarante-Heures, M^{lle} Joséphine Grand 100 fr. en 1898, et M. Jacques Marchon, ancien régent, 100 fr. en 1901.

Fonds de sacristie.

Sur les 3,000 fr. légués à l'église en 1889 par M^{lle} Cécile de Montenach, 1,000 fr. sont prélevés pour établir un Fonds de sacristie, auquel M^{lle} Joséphine Grand ajoute 100 fr. en 1898, et les sœurs Nanette et Marie Pfyffer 300 fr. en 1901.

Fonds des pauvres.

1707. Testament de D. Jacques Rey, prêtre de Vuisternens :
 « Je lègue 500 florins pour les pauvres de la paroisse de
 « Vuisternens, pour leur en distribuer les intérêts, ou pour

« acheter un fonds dont ils percevront le fruit annuel. Ils
« prieront pour les défunts et les agonisants. »

Cette fondation ecclésiastique et paroissiale est maintenant entre les mains de la commune civile, ainsi que la suivante.

En 1797, le curé Varnier lègue une cédule de 3 louis aux pauvres de Vuisternens.

M. le doyen Louis Grand lègue, en 1890, 500 fr. aux pauvres de la paroisse. Ce fonds est, comme de juste, administré par le curé.

Les frais d'assistance des pauvres se montaient en 1880 à 2,017 fr., et en 1887, à 4,219 fr.

Notabilités. Prêtres, religieux et religieuses.

Vers 1640, Hauterive possédait à Vuisternens un tenement provenant de la réception de deux religieux.

D. Jacques *Rey*, prêtre de Vuisternens. Il remplace Pierre Perriard, curé d'Autigny, pendant le voyage de celui-ci à Rome, en 1636-1637. Comme il fait son testament à Strasburg, en Carinthie, en 1707, il a dû mourir très âgé. Bienfaiteur des pauvres et de l'église de Vuisternens.

Dom François-Joseph *Morel*, de Posat, est reçu bourgeois de Vuisternens, où sa famille avait une propriété et habitait, le 15 août 1768. Il fut curé de Belfaux de 1758 à 1774, et y mourut comme chapelain en 1774.

Claude-Joseph *Grand*, prêtre en 1812. Chapelain de Villarsiviriaux. Curé d'Orsonnens de 1818 à 1868. Doyen de 1844 à 1868. Mort et enterré à Orsonnens le 28 septembre 1868.

Jacques-Joseph *Marchon*, du Biolé, né le 14 septembre 1808. Vicaire à Bottens 1837. Chapelain et vicaire à Semsales 1840. Curé de Corbières 1841-1842. Mort et enterré à Corbières le 30 août 1842.

Aloyse-Claude-Joseph *Grand*, né le 28 novembre 1817. Il étudie à Milan et à Annecy. Ordonné en 1853. Vicaire d'Attalens 1853-1858. Curé de Porsel de 1858 à 1888. Doyen 1883-1888. Mort chapelain de Villaz-S.-Pierre. Bienfaiteur de l'église et des pauvres.

Joseph-Sulpice-Pierre *Nissille*, né en 1837. Il étudie à

Fribourg, puis enseigne quelque temps dans un pensionnat, à Paris. Ordonné en 1868. Desservant de Cerniat 1868-1874. Premier curé de Rossens 1874-1886. Curé de Neyruz 1886-1892. Il y est enterré le 7 juin 1892.

Pierre-Placide *Villet*, né en 1864. Prêtre 1891. Vicaire et professeur à l'Ecole latine de Châtel-S.-Denys 1891. Aumônier à l'Ecole de la Sainte-Famille, à Sonnenwyl, puis de nouveau vicaire et professeur à Châtel.

Romain-Joseph-Théophile *Falconnet*, né en 1865. Prêtre en 1891. Bachelier en théologie. Vicaire à Estavayer et Directeur de l'Ecole secondaire de la Broye, de 1892 à 1900. Curé de Pont-la-Ville depuis septembre 1900.

Père *Camille* (François-Xavier-Paul Egger). Né en 1867. Capucin. Prêtre en 1892.

Frère *Laurent* (Victor Egger, frère du précédent), né en 1859. Profès 1878. En 1893, il est envoyé comme Frère capucin dans les missions de Bulgarie. Il rentre en Suisse en 1898.

Frère Baptiste *Marchon*, au Voisin. Né en 1834. Frère jésuite. En 1868 il était à Mongré. Il a été à Lyon, à Avignon. En 1894 il était au Caire.

Frère Tobie *Chavannaz*. Frère oblat de l'Immaculée Conception. Né en 1836. Mort en France vers 1900.

Sœur Anne-Marie *Andrey*, religieuse à l'Hôpital de Fribourg.

Sœur Brigitte *Grand*, Ursuline.

Sœur *Nivard* (Marie Stoll), morte en 1892, à la Maigrauge.

Sœur *Alexis* (Antoinette Chavannaz), morte à la Maigrauge en 1897.

Sœur *Marie-Anne* (Anne-Marie-Justine Marchon), née en 1844. Religieuse à l'Hôpital de Fribourg en 1862. Morte en 1896.

Sœur *Delphine* (Anne-Marie-Jeanne Marchon), née en 1832, religieuse à la Maigrauge.

Sœur *Amedina* (Séraphine Dougoud), Sœur de la Croix, à Ingenbohl. Professe en 1894.

Sœur *Sainte-Florine* (Philomène-Sévérine Marchon), née en 1873, Sœur de S.-Joseph, à Bourg-en-Bresse. Professe en 1901.

Notabilités laïques.

1595. Jean *Macheret*, curial de Vuisternens.
 1637. Jacques *Rey*, notaire, banneret de Pont.
 1642. Fr.-Jacques *Macheret*, curial, lieutenant de préfecture de Pont-en-Ogoz.
 1652. Jacques *Deyt*, notaire de Vuisternens.
 1694. Jacques *Gremaud*, notaire de Vuisternens.
 1719. François-Joseph *Gady*, sgr baillif de Pont.
 1725. P.-Joseph *Odet*, des Soixante, gouverneur de paroisse.
 1748. Jean-Joseph *Macheret*, ancien banneret.
 1769. Claude *Python*, banneret.
 1783. Sénateur *Gady*, gouverneur de paroisse.
 1807-1810. Jean-Joseph *Villet*, juge au tribunal de Farvagny.
 1816-1840. Antoine *Bovigny*, juge de Farvagny.
 1836-1850. Jacques *Glasson*, juge de paix.
 1857. Jost-Vincent *Rolle*, assesseur, député.
 1893. Edouard *Macheret*, peintre à Paris.
 1900. Léon *Villet*, juge de paix, député.

Familles nobles.

Famille Odet. En 1692 Jean-Henry Odet, du Grand Conseil de Fribourg, jadis baillif de Romont, est bourgeois de Vuisternens.

En 1714, Pierre-Joseph Odet, du Grand Conseil, possède une terre en Praz Mory.

L'an 1725, Odet, des Soixante, est gouverneur de paroisse.

En 1758, noble Madeleine-Caroline Odet est marraine de la troisième cloche.

Famille de Montenach. En 1676 les Montenach étaient co-seigneurs de Pont-en-Ogoz. Cette famille possédait la campagne de Kaisaz d'Avaud, rière Vuisternens et Farvagny. Elle a fourni plusieurs bienfaiteurs à la paroisse. En 1836, Joseph de Montenach, de Fribourg et de Vuisternens, est parrain de la deuxième cloche.

Famille Gady. Cette noble famille avait ici une propriété, appelée encore Château Gady, et portant le millésime de 1592.

En 1719, François-Joseph Gady est bailli de Pont.

En 1748, André-Joseph Gady est également bailli de Pont. Ses deux fils furent aussi baillis.

En 1720, M. de Gady est gouverneur de Vuisternens.

En 1783, le sénateur de Gady est gouverneur de paroisse.

En 1803, Philippe de Gady est gouverneur de Vuisternens. Depuis lors la propriété Gady a été vendue, et la famille a quitté la paroisse.

Le « Noble et perillustre Seigneur Xavier de Gady, Sénateur de la République de Fribourg », fut enterré à Vuisternens en 1796.

Cette famille a fourni deux prêtres et six ou sept religieuses.

Objets d'art.

Dans le *Recessus* de 1703, l'Evêque ayant demandé qu'on procurât un reliquaire pour y placer les S^{ms} Reliques, le curé Sottas fait don à l'église, en 1737, d'un reliquaire en argent.

Le tableau du Baptême de Notre-Seigneur peint en 1772 par Gottfried Locher, peintre de renom, a de la valeur.

L'église possède huit chandeliers, style Louis XIV, qui ont un certain prix, et un encensoir en argent valant 300 fr.

Une croix de bannière en argent massif, avec ornements en cuivre doré, a été évaluée 60 louis par un connaisseur.

L'ostensoir, en argent et en vermeil, vaut 600 fr.

Une statue de la Sainte Vierge, en bois doré, est aussi appréciée des connaisseurs.

Les trois bannières en soie double, avec ornements en or fin, fournies en 1899 par Ad. Benziger, à Einsiedeln, ont coûté 800 fr.

Ecoles.

Après 1651, D. P. Perriard, jadis curé, lègue 50 écus pour l'école de Vuisternens.

Au XVIII^e siècle l'école avait 46 élèves. Local : une chambre spacieuse, mais délabrée, avec une cuisine.

En 1784, l'école étant vacante, l'assemblée paroissiale fixe les conditions à remplir par le futur maître.

1° Il instruira et corrigera paternellement les enfants.

2° Il fera l'école toute l'année, sauf dix semaines (juillet et août).

3° L'école aura lieu deux fois de la Toussaint à l'Annonciation. Le reste de l'année, le matin seulement.

4° Dès le 1^{er} septembre à l'Annonciation, elle aura lieu le matin, de 8 1/2 heures à 11 ; le soir, de 1 à 4 heures. Depuis l'Annonciation, de 6 heures du matin à 9 heures.

5° Les branches sont le catéchisme, la lecture, l'écriture, l'orthographe et l'arithmétique.

Le régent était clerc et chantre. Il recevait un traitement de 70 écus, payés en partie par la paroisse, et en partie par les enfants, qui donnaient 10 piécettes pour dix mois.

En 1796, la paroisse demande à ses Souverains Seigneurs l'autorisation d'acquérir une demi-maison, avec jardin, pour en faire une école. Le régent actuel doit partir, faute de logement. L'autorisation est accordée le 13 septembre 1796.

En 1838, le régent reçoit un traitement de 96 fr., vieux taux, soit 144 fr.

Vers 1840 l'on a fait quelque temps l'école au Mystère. Le régent faisait la classe au village le matin, et en Bouleyres l'après-midi.

Au village l'on a changé plusieurs fois de local.

Vuisternens exprime, en 1851, le désir que les 300 fr. dus à l'Etat pour concession d'une pinte soient comptés pour le subside demandé pour réparation de l'école. La Direction de l'Instruction publique répond que cela ne peut se faire, et que l'on ne donne de subside qu'après l'exécution des travaux.
 * (Archiv. de Vuist.)

Le 5 juin 1852, l'Etat ordonne de bâtir une école. L'année suivante, la commune achète, pour 435 fr. fédéraux, une demi-maison (elle possède déjà l'autre moitié), sise au nord de la cure actuelle, pour la démolir, afin de bâtir une école. Il y avait déjà sur l'emplacement de la cure une école avec fromagerie.

Mais, en 1854, l'Etat autorise la commune, « pour des motifs d'économie, et vu les circonstances onéreuses », à abandonner

la construction nouvelle ordonnée en 1852. Il permet de combiner la construction avec celle de la fromagerie, à condition qu'il y ait deux salles de classe et deux logements. Il y avait à cette époque 54 à 60 filles, et autant de garçons.

On se décide néanmoins, en 1856, à bâtir à neuf, mais, aussitôt le bâtiment terminé, on l'échange avec la cure, et les écoles sont installées à l'ancienne cure.

En 1887, ce vieil édifice menaçant ruine, l'Etat ordonne de le rebâtir. La même année il approuve les plans, tracés par E. Bise, curé.

En 1888, la commune est autorisée à emprunter 4,000 fr., puis, en 1889, l'entrepreneur Longhetti, à Romont, construit la partie méridionale, avec une salle, et en 1890, l'entrepreneur Tornare, à Sorens, bâtit l'aile septentrionale, avec deux salles de classe.

Coût total : environ 18,000 fr., avec les charrois.

En 1890, le Fonds d'école s'élève à 14,524 fr.

En octobre 1901 arrive la Sœur Antoinette Vinet, de Sion, religieuse de Menzingen, première Sœur enseignante, succédant à M^{lle} Philom. Marchon, institutrice dévouée pendant trente-deux ans.

L'école des filles a été établie vers 1846.

Faits divers.

1505. Par une sentence contumaciale, rendue par la Justice de Farvagny, et sous la présidence du châtelain de Pont, un certain nombre de gerbes de dixme, levées au champ des Trioz, rière Vuisternens, et sequestrées, furent adjugées à D. Guillaume Des Vault, vicaire à Avrie.

(*Archiv. de S.-Nicolas.*)

1528. Extrait des registres du commissaire Claudius Bosson : « S'ensuit le Domaine de la Venerable grande Confrairie de Frybourg. Ascavoir tout le grand disme du village de Visternens. 9 juin 1527. — Signé : ANTONIUS PALANCHE. »

XVI^e siècle. Guillaume Heymo, de Vuisternens, fut condamné à mort à La-Roche, pour cas d'hérésie. Au moment de l'exécution, il déclara que les quatre particuliers, qu'il avait

accusés de complicité, étaient innocents. (La torture arrachait souvent des mensonges.) MM. du Conseil leur délivrèrent ce témoignage d'innocence. (*Compte des Trésor.* Fontaine, 16.)

1558. « Ysabel, fille de Cristina Treyvaoldt de Vuisternens, « laquelle de la volonté de Dieu est attachée de maladie « lepreuse, et a present de la benigne grace de Mess^{rs} receheus « en la maison des pauvres malades sur Bourguillon, et « iceulx nostres redoutés Sg^{rs} Pierre Treyvauld estre chargez « a debvoir paier tous les ans pour la dicte sa niepce durant « sa vie, assavoir la somme de 8 florins. » En 1604 on décida que, comme il n'y avait dans la châtellenie de Farvagny qu'une seule femme atteinte de lèpre, il n'était pas nécessaire d'y établir une léproserie (maladeire).

1671. Jacques Romanens, curé de Vuisternens, délégué par l'Evêque, bénit la chapelle de S.-Claude, au Petit-Farvagny, le 6 juin.

1764-65. Le curé d'Avry eut une difficulté avec la Grande Confrérie du S.-Esprit, de Fribourg, à cause du droit de dîme qu'il prétendait posséder sur un mas de terre de 15 poses, à Vuisternens, au lieudit Sarevey (?) (Peut-être au Senevé.) Il fit saisir même une partie de cette dîme, et M. Gottrau, directeur de la Grande Confrérie, protesta.

(*Arch. de S.-Nicolas, répert.*)

1805. D'après les notes du curé Sudan, « le R^d chanoine du « S.-Bernard arrivait ordinairement (pour quêter) le 12 dé- « cembre. Après la Bénédiction, donnée à l'église, on lui « apportait du vin, des comestibles, etc. »

1807. La commune de Vuisternens reconnaît devoir à la Grande Confrérie du S.-Esprit, à Fribourg, 1,537 livres, « provenant du rachat d'une prestation annuelle de 5 sacs de « bled messel, à titre de bled de four », rédimée à raison du 15^e denier, conformément à la loi du 18 mars 1804.

1838. La commune emprunte de Joseph Pettolaz, de Bulle, 2,000 écus petits, soit 4,000 fr. de Suisse, probablement pour la bâtisse de l'église.

1853. Un nommé Joseph Andrey, ancien soldat du Pape, domestique chez le sacristain, entre par la fenêtre de la sacristie, et vole un encensoir en argent, du prix de 300 fr. Il l'offre à *Cu dé fé*, le célèbre fabricant de pipes de Riaz,

qui se défie et demande des renseignements. L'encensoir est rendu.

Le 15 mars 1884, la commune de Vuisternens a été autorisée à créer en faveur de la paroisse une obligation hypothécaire du capital de 22,000 fr. au 5 0/0, dans le but d'opérer la séparation des biens communaux et paroissiaux, ce en exécution de l'art. 296 de la Loi sur les Communes et Paroisses.

Relations avec Hauterive.

En 1247, Hauterive possède des terres à Vuisternens.

Vers 1640, l'Abbé d'Hauterive, Clément Dumont, rebâtit Grange-Neuve, et une maison à Vuisternens.

A cette époque l'abbaye possédait à Vuisternens un tènement provenant de la réception de deux religieux.

En 1676, l'Abbé d'Hauterive fait une fondation pour les vêpres.

1699. Hauterive possède un pré au haut du village.

1758. Hauterive donne 7 écus pour la troisième cloche.

1793. Jean-Pierre Grand, justicier, achète une grange du Vén. Monastère d'Hauterive.

La tradition rapporte que, dans l'incendie de la maison de l'abbaye, par un vent violent qui menaçait d'embraser tout le village, la paroisse promet un voyage annuel à Notre-Dame des Ermites, que l'on fait encore maintenant.

Registres.

Dans les visites pastorales de 1703 et de 1725, l'Evêque demande que le curé établisse des Registres de baptêmes, décès, mariages, confirmation, ainsi que le *Status animarum*.

Registres de baptêmes. Malheureusement le premier registre, qui devait s'étendre de 1725 à 1791, a disparu. Le deuxième s'étend de 1791 à 1859, et le troisième de 1859 à nos jours.

Extraits. Vers 1591, les registres de Farvagny indiquent en moyenne 7 baptêmes de Vuisternens, et 8 vers 1650, immé-

diatement avant la séparation, ce qui suppose une population d'environ 250 âmes.

1799 : 15 baptêmes.	1849 : 15 bapt.	1899 : 17 bapt.
1800 : 12 »	1850 : 12 »	1900 : 22 »
1801 : 16 »	1851 : 15 »	1901 : 22 »

Registres de décès. Le premier va de 1725 à 1797, le deuxième, en partie copié du premier, de 1758 à 1875 ; le troisième, de 1876 à nos jours.

Extraits. En 1762 il meurt un Egger, centenaire.

1818 : Joseph Falconnet est tué par un taureau, près de Neirivue.

1889 : Vincent Piccand meurt à l'âge de 94 ans.

1800 : 14 décès, dont 11 d'enfants, d'octobre à décembre.

1804 : 23 décès, dont 11 du 2 au 17 mars, parmi lesquels le curé Terrapond, victime de son dévouement pendant l'épidémie. Le gouvernement envoie deux membres de la Faculté, les D^{rs} Savary et Gottrau, de Fribourg, pour aviser aux moyens à prendre. Le 18 mars, il y a consultation entre les deux médecins prénommés, et les D^{rs} Dupasquier, de la Tour-de-Trême, Guillet, de Treyvaux, Martin et Clément, de Romont.

Les six médecins constatent que la maladie « commence par un froid glaçant, suivi d'une chaleur brûlante ; d'abord après, un mal de tête terrible, accompagné de fortes douleurs d'estomac. »

Ils indiquent divers préservatifs, entr'autres « de ne point boire de boissons spiritueuses, comme eau-de-vie, eau de cerises, en un mot, aucune eau forte. » (*Archiv. de Vuist.*)

1834 : 21 décès, épidémie de fièvre typhoïde.

1898 : épidémie de typhus ; 8 cas, dont 2 mortels.

Registres de mariages. Le premier, jusqu'en 1758, a disparu.

1798 : 8 mariages. 1802 : 7 mariages.

Pendant quatre années du Régime de 1848, il n'y eut pas un seul mariage.

Registres de confirmation. Le premier a disparu ; le deuxième commence en 1791.

Prêtres français réfugiés.

1792. M. *Bécherand*, âgé de 29 ans, arrivé le 27 septembre 1792, domicilié chez Antoine Glasson.

M. Ant. *Gilbert*, curé, 54 ans, arrivé le 27 septembre 1792, domicilié chez Claude Bovigny.

M. *Luignier*, prêtre, 28 ans, arrivé le 15 septembre 1792, domicilié chez Jean-Joseph Villet.

M. *Rouel*, présent en mai 1793.

M. *Delestra*, présent en avril 1795.

M. *Colomb*, présent en mars 1796.

Police de l'église.

1735. Le baillif de Pont-en-Ogoz impose une amende d'un demi-pot d'huile et 5 batz, pour les droits du château, « aux indévôts et scandaleux libertins » qui se pousseront et badineront sur la tribune ou le cimetière pendant les offices.

1774. L'Evêque ordonne d'abattre le tilleul qui est devant la porte de l'église, parce qu'il sert de refuge aux mauvais chrétiens pendant les offices.

1779. Le baillif de Fégely ordonne au gouverneur d'église de faire une tournée sur le cimetière pendant l'Evangile et le *Magnificat*, et de lui signaler sans faute ceux qui troublent les offices ou les processions, afin qu'il puisse les châtier d'une manière exemplaire.

1799. La Municipalité de Vuisternens, vu les nombreux accidents arrivés, interdit, sous l'amende de 10 florins bons par contrevenant, de jouer au jeu de quilles établi par un particulier sur la place devant l'entrée de l'église.

Approuvé à Romont, le 18 juillet 1799.

MORET, *président*.

MARTIN, *préfet*.

1823. L'administration paroissiale, approuvée par le préfet de Farvagny, défend, sous peine de 40 batz d'amende en faveur de la lampe d'église, à ceux qui lèvent les danses à la bénédiction, d'avoir plus de trois fleurs à leur bouquet.

1823. L'administration paroissiale défend aux hommes d'assister aux offices sans cravate, sous peine d'amende de demi-pot d'huile pour le luminaire la première fois, 1 pot la seconde, 1 pot et 24 heures de prison la troisième fois.

1824. L'administration paroissiale défend aux femmes d'aller tête nue à l'église, sous peine d'amende de 1 fr. la première fois, 2 fr. la seconde, et 4 fr. la troisième fois.

Elle prononce 2 fr. d'amende contre ceux qui empêchent les arrivants d'entrer dans leur banc, et ceux qui poussent pour entrer dans un banc déjà rempli. (*Archiv. de Vuist.*)

Liste des curés et desservants, depuis la séparation de Farvagny.

1651. **Pierre Perriard**, de la Tour-de-Trême, premier curé, et fondateur partiel du Bénéfice, en faveur duquel il donne 500 écus de 20 batz. Nommé curé de Vuisternens le 5 décembre 1651, jour où la filiale de Vuisternens est définitivement séparée de Farvagny.

1614-1630, curé de Charmey. — 1630, curé de Font. — 1633-1643, curé d'Autigny.

En avril 1636, il fit un voyage à Rome. Il était de retour en août 1637. Pendant son absence, il fut remplacé par D. Jacques Rey, prêtre de Vuisternens.

1638-1641, curé de Farvagny. — 1641-1651, curé de Torny-Pittet.

Il est possible qu'il y ait eu deux Pierre Perriard, ce qui expliquerait la discordance de ces dates.

Il fait une fondation pour l'école de Vuisternens et une autre pour les étudiants qui fréquentent le Collège.

1659-1663. **Jacques Defferra**, de Chénens, curé et doyen.

1620-1639, curé de Farvagny. — 1642-1659, curé-doyen d'Autigny. — 1659-1663, curé-doyen de Vuisternens. Mort à Vuisternens en 1663. — Enterré à Autigny le 25 août 1663.

De 1616 à 1620, un Jacques de Ferra, probablement le même, est curé de Surpierre.

... 1669-1679... **Jacques Romanin**, curé.

De 1659 à 1662, chapelain d'Autigny, et substitut du chapelain d'Orsonnens. Il a pu être nommé curé de Vuisternens en 1663.

Le 6 juin 1671, il bénit la chapelle du Petit-Farvagny, délégué par l'Evêque.

En 1681, curé de Villaraboud.

1681 (29 mars) à 1706. **Josse-Pierre Buillard**, de Rossens, curé.

De 1664 à 1668, chapelain de S.-Barthélemy, à Autigny. —

De 1681 à 1706, curé de Vuisternens.

1706-1708. **Pierre Pyllonel**, d'Estavayer-le-Lac, curé. Un Pierre Pillonel, de Vallon, est vicaire de S.-Martin, vers 1700. Peut-être est-ce le même.

M. Jadocus Buillard ayant résigné la cure en 1706, la paroisse fit une présentation. Fut élu D. Pierre Pyllonel, d'Estavayer, le 3 décembre 1706. (*Manual du Chapitre.*)

Il est mort en 1741.

1709 ? **Ferdinand-Nicolas Perriard**, de Vallon. L'existence de ce curé à Vuisternens paraît douteuse, à moins qu'il n'ait été desservant quelques mois pendant la vacance.

1709-1742. Dom **Claude-François Sottas**, de Gumeffens, curé pendant 33 ans. Mort le 9 août 1742, et enterré le 11, devant la porte de l'église.

En 1714, il reconnaît devoir au Bénéfice 138 écus bons, provenant d'un legs fait par feu Dom Jacques Rey, pour messes à l'autel du Scapulaire. Il fit des legs pour Gumeffens.

François-Joseph Grand, de Macconnens, chapelain de Farvagny, dessert quelque temps Vuisternens après la mort de M. Sottas.

1742-1744. D. **Jacques Chrétien**, de Romont, curé. Né en 1712. — En 1741, chapelain de Cottens. — En 1744, membre du clergé de Romont. — 1752-1763, curé de Romont. Mort le 15 juin 1763.

1744-1757. **Antoine Berset**, de Farvagny, curé. Mort le 28 décembre 1757. Enterré devant la porte de l'église, à droite de M. Sottas.

1758-1772. **Jean-Joseph Varnier**, de Cressier-le-Landeron, curé. Né en 1729. Plus tard, doyen de Cressier. Fait son testament en 1797. Il lègue à l'église de Vuisternens 3 chasubles et

1 missel, 15 écus bons pour un anniversaire, et 3 louis aux pauvres.

Jean-Nicolas Berger, de Prez, est vicaire de Vuisternens en juin et juillet 1771.

1772-1786. **Jean-François-Xavier Toffel**, de Pont-la-Ville, curé depuis octobre 1772 au 15 septembre 1786. Il va en ville pour soigner sa santé. Il y meurt le 15 septembre 1786, mais il est enterré à Vuisternens.

Rigolet, « vicaire et missionnaire », fait des enterrements en juillet et août 1786.

Jean-Pierre Barras, de Broc, paraît avoir fini l'année. (*Vicarius desserviens.*)

1786-1804. **Georges Terrapond**, de Chatonnaye, curé. — 31 oct. 1786. Nomination du curé par le Chapitre. La paroisse présente MM. Georges Terrapond, Pierre Barras et Jacques Menoud. M. Terrapond est élu. — En 1773, il était vicaire de Sales. En 1774, chapelain d'Estavayer-le-Gibloux. Il meurt le 9 mars 1804, au milieu de l'épidémie qui décime sa paroisse. Il fait don d'un ostensor à l'église de Chatonnaye.

Mathieu Chassot, d'Orsonnens, chapelain de Farvagny, qui dessert Vuisternens du 8 mars au 5 avril 1804, fait 8 enterrements pendant ce temps.

1804-1823. **François-Paul Sudan**, d'Hauteville, curé et doyen. — Chapelain de Farvagny 1790-1796. — Curé de Farvagny 1802-1804.

A la mort de M. Terrapond, la paroisse présente Paul Sudan, Christophe Fontana et Joseph Mooser, vicaire de Prez. M. Sudan est élu, le 5 avril 1804.

Il devint doyen vers 1816. Doyen émérite en 1822. Il meurt d'apoplexie à Vuisternens, le 21 mai 1823.

Claude-Albert Grasset, de Romont, chapelain de Farvagny, dessert Vuisternens de mai à octobre 1823.

1823-1842. **Jacques-Joseph Mathey**, d'Assens, curé. Chapelain de Cournillens 1821-1823. Elu curé de Vuisternens le 21 novembre 1823. Mort à Vuisternens le 6 mai 1842. Enterré devant la porte de l'église. Il a rebâti l'église de 1836 à 1838.

Dom **Joseph Frölicher**, de Fribourg, religieux d'Hauterive, dessert Vuisternens d'avril à novembre 1842. Il fut plus tard curé d'Ecuvillens, et mourut chapelain de Corpataux en 1867.

1842-1882. **François-Xavier Python**, d'Arconciel, curé et doyen. Né le 19 février 1811. Ordonné le 26 septembre 1838. De 1838 à 1840, vicaire d'Echallens. De 1840 à 1842, curé d'Yverdon. Le 12 novembre 1842, nommé curé de Vuisternens. De 1880 à 1882, doyen du décanat de S.-Protais.

Mort à Vuisternens le 17 avril 1882. Enterré devant la Table de communion, au milieu, le 20 avril, par Mgr Cosandey. Plus de 40 ecclésiastiques, dont trois chanoines, sont présents, ainsi que le Préfet de la Sarine et plusieurs autres magistrats. Monseigneur fait un magnifique éloge funèbre du défunt.

M. Python, dont la famille est fortunée, a fait une fondation de 40,000 fr., dont l'intérêt doit être employé à envoyer à Rome un prêtre, pour étudier le Droit canonique.

M. **Pierre Nissille**, curé de Rossens, est chargé de la desservance de Vuisternens d'avril jusqu'en automne, à l'arrivée du nouveau curé.

1882-1886. **Pierre-Louis Bapst**, de Pont-la-Ville, curé et doyen. Né le 11 décembre 1828. Ordonné à Divonne le 17 juillet 1853. Vicaire à Genève 1853. Vicaire à Châtel-S.-Denys 1854-1857. Curé de Riaz 1857 à 18 septembre 1880. Aumônier du Collège S.-Michel de 1880 à juillet 1882. Nommé curé de Vuisternens le 26 juin 1882. Arrivé en automne. Doyen 27 septembre 1882. Mort subitement le 7 novembre 1886. Enterré devant la Table de communion, côté de l'Évangile.

M. Bapst a été chargé par l'Évêché de faire les réductions de messes pour un bon nombre de paroisses.

1886. **Elle-Justin Bise**, de Murist, curé. Né le 15 avril 1858. Professeur à l'École normale d'Hauterive 1876-1879. Ordonné le 25 juillet 1885. Vicaire à Bottens d'août 1885 à décembre 1886. Nommé curé de Vuisternens le 20 décembre 1886. Arrivé le 4 janvier 1887.

Auteur de la présente notice.



VUISTERNENS-DEVANT-ROMONT

Estévenens ; altitude : 783. — *La Magne* ; altitude : 850. — *Liéfreus, Lieffrens* ; altitude : 859. — *Neirigue, Neireuwe, Noirraige* ; altitude : 720. — *Sommentier, Somentier* ; altitude : 800. *Villariaz, Villa-Riaz* ; altitude : 761. — *Vuistennens-devant-Romont, ante Montem* ; altitude : 780.

Fête patronale : Nativité de la sainte Vierge, 8 septembre.

Statistique.

	Nombre		Origine de la population				Confession		Langue		Total
	De maisons habitées.	De ménages.	Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'un autre canton.	Etrangers.	Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.	
Estévenens ..	43	53	92	70	13	—	208	—	208	—	208
La Magne....	16	18	56	26	—	—	82	—	79	3	82
Lieffrens.....	18	20	83	15	14	—	112	—	112	—	112
Neirigue.....	16	16	40	30	—	—	70	—	69	1	70
Sommentier..	45	49	220	22	1	—	243	—	241	2	243
Villariaz.....	40	55	172	53	—	1	236	—	225	1	226
Vuisternens..	61	81	203	143	2	—	348	—	347	1	348
	239	292	866	359	30	1	1,289	—	1,281	8	1,289

	La Magne.	Estévenens.	Lieffrens.	Neirigue.	Sommentier.	Villariaz.	Vuisternens.
Nombre des contribuables..	34	95	61	44	80	78	147
Immeubles imposables.....	155,306	426,712	258,768	164,346	674,275	482,859	730,154
Capitaux, titres.....	35,268	42,084	79,258	23,678	167,971	84,932	331,154
Produit de l'impôt sur les fortunes.....	450	975	873	437	1,975	590	2,877
Produit de l'impôt sur l'industrie.....	—	13	22	16	30	41	73
Dépenses pour l'assistance des pauvres.....	74	1,050	81	75	1,185	1,288	610
Fonds d'école.....	11,412	15,269	16,575	11,820	17,070	21,575	24,780

Vuisternens-devant-Romont.

On n'a rien de certain sur l'origine de cette paroisse ; il est même difficile de fixer le siège de la première église. Les noms des villages faisant partie de la paroisse sont, à une exception près, tous latins, et aucun tumulus n'a été trouvé dans ce vaste territoire. La Magne, Villargermand, laissent supposer qu'une peuplade germanique ou burgonde, détachée du gros de l'immigration, s'est retirée dans cette localité ; car ces noms s'y rencontrent déjà dans le XV^e siècle. Vuisternens, dont une famille portait le nom, est une ancienne seigneurie. Les nobles de Vuisternens, qui n'ont joué qu'un rôle bien secondaire, commencent à paraître au XII^e siècle pour s'éteindre dans le XV^e ; le dernier est un Rodolphe, qui résidait à Cossonay vers 1438. Pendant cet espace de temps, trois siècles, plusieurs membres de cette famille prennent l'habit religieux à Hautcrêt et à Hauterive, ou se font prêtres séculiers et occupent une stalle dans la cathédrale de Lausanne ; on trouve des donzels et quelques chevaliers. Les de Vuisternens furent soumis à la Savoie, comme la noblesse du pays. « Le 15 sept. 1386, Henri de Vuisternens, donzel, reconnaît tenir du comte de Savoie en fief lige et sous hommage lige supportable par les héritiers de feu Rolet de Palézieux, bourgeois de Romont, ainsi que l'a reconnu Mermette, veuve du dit Rolet... notamment les choses suivantes. — Suit une longue liste de redevances. (*Archives de Vuist.*)

La famille de Vuisternens, paraît-il, a toujours été quelque peu gênée au point de vue financier : Rodolphe, pour payer ses dettes, vend ce franc-alleu, déjà en 1340, à Aymo et Wilhelm de Bossonens ; les années suivantes, Jacquet et Jean vendent leurs terres à Rodolphe d'Oron ; Jean de Vuisternens et sa femme Mermette, en 1372, reconnaissent devoir à Hautcrêt un capital de 20 *, dont le cens annuel est de 27 s.

En 1598, François de Challant donne la seigneurie de Vuisternens en dot à sa fille Laure, femme du donzel Jean Maillard, de Romont. En 1625, l'Etat achète la grande dime de Vuisternens de Bartholomé Reynauld, de Fribourg, pour le prix de 6,000 écus.

La paroisse.

Primitivement, la paroisse de Vuisternens était très étendue ; sur une largeur de 5 kilomètres, de Mézières à Rueyres, elle en avait au moins 10 en longueur, de la Ville-du-Bois, Ecassay, au sommet du Châtelard. Plusieurs villages et hameaux s'en détachèrent pour former successivement de nouvelles paroisses ou être annexées aux paroisses voisines. Actuellement, la paroisse est encore assez étendue ; elle comprend six communes : Estévenens, Lieffrens, La Magne, Neirigue, Sommentier, Villariaz et Vuisternens. Les mauvais chemins, les distances à parcourir, les amas de neige en hiver en rendent l'administration assez pénible.

Voici les localités détachées de Vuisternens d'après la date de leur séparation : en 1626, Grangettes, avec le Châtelard, forme une nouvelle paroisse ; plus tard, le Châtelard se sépare à son tour de Grangettes ; le hameau de Treyfayes est annexé à Sales, en 1663 ; la Ville-du-Bois passe au Crêt, en 1847 ; enfin, La-Joux est érigée en paroisse, en 1886.

Les églises.

On ne peut arrêter d'une manière certaine le siège de la première église. Dans le mois d'avril 1247, des arbitres, choisis pour juger une difficulté de pâturage entre les abbayes d'Haute-rive et de Hautcrêt, tracèrent une ligne de démarcation allant de la Broye au sommet du Moléson, passant par Courtilles, Brenles, Siviriez, la Chapelle de Chavannes et l'église de Lieffrens... (Voir tome XI, *Semsales*.)

Selon la tradition locale, qui n'est pas sans quelque fondement, cette église a été la première église paroissiale ; le fait suivant semble l'appuyer : Aux Rogations, de temps immémorial, la procession s'arrête sur l'emplacement de cette église et y prie pour les défunts. Cette ancienne et louable coutume laisse du moins supposer qu'il y avait là un cimetière, et que Lieffrens était apparemment le siège de la paroisse. D'autre part, le village de Vuisternens avait une église paroissiale déjà

en 1228. D'où il faut conclure que si Lieffrens a été le siège de la paroisse, ce fut antérieurement, dans les XII^e, XI^e et peut-être X^e siècles. Avant la visite de Saluces, en 1453, on ne trouve aucune note sur l'église ou les églises de la paroisse de Vuisternens. A cette date, l'église était petite et en bien mauvais état : la niche du tabernacle, sans le moindre ornement, même sans planche pour la garnir, n'était pas décente ; point de lumière devant le S. Sacrement ; l'église n'avait ni pavé, ni plancher, et on y enterrait les morts ; un grand bahut au chœur remplaçait la sacristie ; les livres de chant, graduels et antiphonaires, incomplets, laissaient belle marge aux chantres. Les visiteurs ordonnèrent les réparations les plus urgentes : Faire une fenêtre neuve près des fonts baptismaux, pour que le ministre puisse lire le rituel et suivre les rubriques ; procurer deux chandeliers en bronze ou en bois peint ; placer des vitres ou de la toile aux fenêtres, etc.

Dans cette église, il y avait une chapelle ou autel dédié à S. Sylvestre, que la paroisse avait doté : l'Ordinaire du diocèse confirma les fondations, en réservant le droit de présentation du titulaire aux fondateurs, et les offrandes au curé. Un second autel dédié à S. Jacques et S. Antoine y avait été fondé ; en 1586, Claude Chassot reconnaît devoir à cette chapelle une rente de 5 florins.

Une seconde église, la troisième, si Lieffrens fut le premier siège de la paroisse, a été construite vers 1553 ; le 21 août 1554, 36 planches furent accordées à ceux de Vuisternens pour la bâtisse de leur église.

En 1701, il est parlé de la construction d'une nouvelle église à Vuisternens, sans mieux préciser la paroisse ; cependant, on peut croire qu'il s'agit de Vuisternens-devant-Romont, surtout quand on sait que de grandes réparations ont été faites, en 1719 et 1720, à l'église de Vuisternens-devant-Pont ; ce qui n'aurait probablement pas eu lieu si l'église n'avait daté que du commencement du siècle.

L'église actuelle a été consacrée par Mgr Yenny, en 1825. C'est un grand vase, sans style, et qui manque de solidité : la largeur de la nef demandait des bas-côtés ou, du moins, des colonnes pour soutenir la voûte et la toiture. Les autels latéraux sont dédiés au S.-Rosaire et à S. Joseph.

La foudre est tombée sur la flèche le 12 avril 1850 ; le fluide électrique a suivi et déchiré dans toute sa longueur le toit en fer-blanc qui recouvre la tour, pour aller frapper l'angle de la corniche et enlever la tablette de la jalousie orientale. Le dommage a été évalué à 400 francs. La foudre tomba de nouveau sur la flèche, en 1893 ; cette fois, elle arracha à la tour une énorme pierre qui fut projetée sur la route cantonale, en endommageant sur son passage quelques monuments du cimetière.

Le chœur.

Une lutte assez vive éclata entre le Chapitre de Saint-Nicolas et la paroisse pour l'entretien du chœur de l'église. En 1630, il menaçait ruine, les réparations étaient si urgentes que le prêtre n'osait plus célébrer au maître-autel. Le Chapitre ne voulait pas entendre parler de cette charge, vu que ni la bulle d'union du bénéfice, ni l'incorporation faite par l'entremise du nonce Bonhomius, ni les reconnaissances ne lui imposaient les réparations du chœur. S'il avait, dans le passé, accordé quelques subsides, c'était gratuitement, comme aumône, sans conséquence pour l'avenir. La paroisse, au contraire, était persuadée que le Chapitre devait supporter cette charge, se basant sur le fait qu'il y était obligé dans quelques paroisses unies et incorporées. En 1634, le Chapitre s'adressa au Conseil, qui renvoya cette affaire jusqu'à l'arrivée de l'Evêque ; cependant, plusieurs de ses membres se rendirent à Vuisternens pour examiner l'état du chœur et chercher à obtenir un accommodement. Le 30 août 1645, des arbitres désignés, tout en reconnaissant les droits du Chapitre, le condamnèrent à livrer 150 florins à la paroisse comme don volontaire. (*Archives de S.-Nicolas.*)

Le 15 novembre de la même année, cette sentence fut ratifiée par l'avoyer et conseil. Vuisternens n'accepta pas volontiers cette sentence, à son avis favorable au Chapitre ; on revint à la charge, le 8 novembre 1650, et on menace les paroissiens, s'ils refusent de se conformer à la sentence de 1645, de les y obliger par des moyens de rigueur. Neuf ans plus tard, en

1659, le curé Philipona se met en avant, ressuscite le conflit en cherchant à soulever la paroisse contre le Chapitre ; mais on lui donne tous les torts.

La paroisse de Vuisternens a été unie au Chapitre de Saint-Nicolas par le Pape Grégoire XIII, en 1580, en même temps que Châtel, Farvagny, Montbrelloz et S.-Aubin. Il paraît que les paroissiens avaient un droit de présentation au bénéfice ; car, pour l'élection du curé Claude Magnin, ils commencèrent à suivre l'arrêté du nonce qui ordonnait que les élections du curé se fissent par bulletins secrets.

La collation du bénéfice de Vuisternens appartient encore au Chapitre de Saint-Nicolas.

Fondation de la chapelle de Vuisternens.

Ce document est d'une longueur excessive, parsemé de considérations pieuses et de textes de l'Écriture Sainte. Je le résume.

Jacques Monney, prêtre, de Treyfayes, paroisse de Vuisternens, mû d'une tendre piété et considérant qu'entre les œuvres de charité qui nous obtiennent les grâces divines et le pardon de nos péchés, il faut placer en premier rang les sacrifices offerts à la Majesté divine, l'intercession des Saints, la prière fréquente ; méditant ces paroles divines : « Amassez-vous des trésors que ni la rouille ni la teigne ne puissent attaquer » ; pénétré de ces sentiments chrétiens, ledit prêtre fonde un bénéfice de chapelain à l'autel de S.-Jacques et S.-Antoine, construit dans l'église de Vuisternens, avec la charge d'y célébrer deux messes par semaine, le lundi et le vendredi. Il se réserve, sa vie durant, l'usufruit du bénéfice et le droit de collation, qui, après sa mort, passera à son frère et aux descendants de son frère.

1° Il donne pour le bénéfice une demi-pose de terre, achetée du curé de Vuisternens Veyronis, et promet de construire une chapellenie sur ce terrain. Il ajoute encore un capital de 200 florins, soit une rente de 10 florins.

2° Il trace ensuite les devoirs du chapelain : Il sera obsé-

quieux envers le curé ; il l'aidera les fêtes et dimanches pour le service divin, le chant à la messe et aux vêpres ; le curé, de son côté, lui fournira les hosties et le vin pour la messe. Le fondateur avait l'agrément et le consentement préalables de D. Jacques Veyronis, curé de Vuisternens. — Donné à Lausanne, le 17 juin 1514.

Une remarque à faire pour l'intelligence des pièces. A Vuisternens, il y avait un chapelain de l'autel S.-Jacques et S.-Antoine, appelé aussi altarien, et il est parfois question de vicaire ; mais c'est le même prêtre qui réunissait le double titre de chapelain-vicaire.

Le 19 mars 1540, une difficulté surgit entre la commune de Vuisternens et l'altarien D. Claude Gaillard, au sujet des droits de ce dernier. La sentence condamne la commune à donner à l'altarien une part aux paquiers communs.

Le prêtre Jacques Monney est premier chapelain de l'autel de S.-Jacques et S.-Antoine qu'il vient de doter. Avant sa mort, il améliore la position de ses successeurs en donnant à ce bénéfice quelques parcelles de vigne. D. François Clerc, vicaire de Vuisternens et altarien de la chapelle S.-Jacques et S.-Antoine, réclame certaines pièces de vigne de la contenance de quatre « fossoriers », situées au territoire de Corseaux, que D. Jacques Monney, altarien de dite chapelle, a léguées à ce bénéfice, et que son neveu Jean Monney a aliénées et remises à sa fille, femme de Claude Chassot. Claude Chassot, de Sommentier, répond que ces vignes ont effectivement été léguées ; mais que le seigneur d'Attabus n'a pas voulu les laisser tomber en main-morte et qu'il a autorisé Jean Monney, neveu du fondateur, à les tenir lui-même. De ce fait, ajoute Claude Chassot, le bénéfice n'est pas en perte, vu que Jean Monney a donné en échange, à dite chapelle, un pré situé à Sommentier. M^{rs} du Conseil déclarent, le 17 juillet 1579, que la vigne doit rester aux Chassot, et le pré au bénéfice.

Quelques négligences, paraît-il, échappèrent au jeune vicaire ; une observation le fait supposer : le 11 mars 1596, ou recommande à Claude Odin, élu vicaire — c'est même une condition de son élection — de donner une caution pour les charges, de réparer insensiblement les bâtiments, de ne pas fréquenter les auberges. Deux années après, le vicaire Claude Odin, muni

des autorisations nécessaires, vend à Claude Chassot, de Sommentier, un pré au lieu dit « praz metand » pour le prix de 360 florins.

En 1607, le chapelain D. François Clerc est accusé auprès du Chapitre de s'être approprié plusieurs choses appartenant à la cure. Le Chapitre ordonne une enquête.

Le vicariat de Vuisternens.

Avant l'érection de la chapelle de Grangettes en église paroissiale, en 1626, le curé de Vuisternens gardait un vicaire-chapelain avec le bénéfice de Grangettes et la rente de l'autel de S.-Jacques et S.-Antoine ; mais, depuis la séparation, déchargé de deux communes, Grangettes et le Châtelard, la besogne semblait suffisamment diminuée pour ne pas rendre le vicaire indispensable. Les paroissiens ne l'entendaient pas ainsi : ils voulaient un second prêtre à Vuisternens. Immédiatement ils s'adressèrent au curé, au Chapitre, à l'Evêque, au gouvernement pour obtenir le vicaire. Le Chapitre répondait que le vicaire, nécessaire autrefois, avant la séparation de Grangettes, ne l'était plus depuis l'érection de cette nouvelle paroisse.

Mgr de Watteville, après examen sérieux de la situation, reconnut les justes revendications des paroissiens, s'adressa au Chapitre de Saint-Nicolas et au Sénat, obtint leur consentement et plaça un vicaire ou coadjuteur à côté du curé pour l'aider dans ses multiples fonctions.

Voici résumées les conditions et règles, établies par l'autorité diocésaine pour prévenir les difficultés :

1. Le curé pourra, à chaque vacance, choisir un vicaire capable et le présenter à l'Ordinaire pour l'institution canonique ; mais si le curé laisse six mois s'écouler avant de nommer quelqu'un à ce bénéfice, le droit de présentation passera à la paroisse.

2. Le vicaire élu sera, en tout temps, le coadjuteur du curé. Cependant, en cas de peste, d'épidémie, de maladie contagieuse, le curé, le premier, visitera les malades ; mais, s'il

était atteint lui-même, le vicaire devra le remplacer et recevra pour ses peines une juste rétribution.

3. Le vicaire expliquera le catéchisme avec le consentement du curé, célébrera la messe matinale; le curé lui fournira le vin et les hosties.

4. Toutes les offrandes et oblations appartiendront au curé, qui en cédera la dixième part au vicaire.

5. Si le curé, par une coutume légitime, est obligé de sonner les *Angelus* le matin, à midi et le soir, il pourra s'entendre avec le vicaire pour remplir cette charge.

6. André Monney, patron et collateur de la chapelle de S.-Jacques et S.-Antoine, avait demandé à Monseigneur que le vicaire élu et institué desservit en même temps cet autel. L'Evêque accepta avec reconnaissance cette offre avantageuse pour le vicaire, d'autant plus que ce bénéfice n'avait pas de titulaire. Mais il établit que le curé et le vicaire jouiront des rentes, des dons de cette chapelle, et en supporteront les charges à égale part, excepté la maison, la chènevière et le jardin, qui sont réservés au vicaire-chapelain.

7. Le vicaire recevra annuellement 10 écus du Chapitre, prélevés sur la firme de la cure; 20 écus du curé; 30 écus de la paroisse. Le paiement de ce bénéfice se fera en deux termes.

8. Le curé jouira, comme précédemment, du four construit dans la maison du chapelain.

La chapelle de S.-Jacques et S.-Antoine n'avait pas des revenus suffisants. Aucun prêtre n'occupait ce bénéfice. Par l'union, la position du prêtre coadjuteur se trouvait améliorée.

Fondation d'une dame de Vicherens.

Les de Vicherens, seigneurs de Saint-Martin du Chêne, habitaient le pays de Vaud; mais ils avaient aussi des propriétés dans le canton de Fribourg: Wilhelm était sénéchal d'Arconciel, dans le XIII^e siècle. Jean, avec le consentement de son épouse Jordane, légua à la Part-Dieu un cens de 10 sols à prélever sur son domaine de Treyfayes; les de Vicherens furent encore bienfaiteurs d'Hauterive.

Une femme de Vicherens, Dame de Villariaz, est restée

légendaire dans la contrée par son désintéressement et ses largesses. On ignore son prénom. On conjecture, sans fixer de date, qu'elle vivait vers la fin du XIV^e ou le commencement du XV^e siècle. La tradition place son château dans un site pittoresque, au-dessus des rochers côtoyés par la Neirigue.

Elle fit son testament avec le consentement de ses deux fils Jean et Loys ; mais, malheureusement, cet acte n'est pas arrivé jusqu'à nous. Elle donna — ceci d'après la tradition — aux prud'hommes de Villariaz toutes les forêts qu'elle possédait dans cette commune. Elle fonda, et c'est un fait historique, une messe anniversaire, qui devait se célébrer aux calendes de Noël avec treize prêtres. Après les messes, le curé devait distribuer à chaque pauvre présent de la soupe aux pois, du lard et une miche de pain. L'aumône distribuée, les maîtres et maîtresses de maison de Villariaz, avec les treize prêtres et le marguillier, dinaient à la cure. Dame de Vicherens, pour compenser ces frais, donna au curé la dîme de Villariaz.

Des abus se glissèrent insensiblement pour la préparation et la distribution de l'aumône, ainsi que dans le dîner donné à la cure.

Les chefs de famille de Villariaz, chargés de cuire les aliments, plaçaient leurs marmites sous le porche de l'église. Déjà dès 1517, par convenance et pour prévenir les désordres, les gouverneurs de Vuisternens ne voulurent plus de cet attirail de cuisine à l'entrée de l'église. Le curé, appelé comme arbitre, approuva pleinement ceux de Vuisternens, tout en les obligeant à céder du terrain pour un hangar, destiné à abriter les gens de Villariaz qui devaient préparer les aliments.

Le 14 juin 1596, les jurés de Villariaz demandèrent que l'aumône, fondée par Dame de Vicherens et distribuée par le curé, fût garantie par le Chapitre. Cette affaire fut envoyée au nonce. Quelques années après, en 1603, une sentence mit fin à la difficulté pendante entre le curé et Villariaz pour la quantité des denrées à remettre. Le curé fut condamné, avec la réserve de l'Evêque, à donner à Villariaz trois coupes de pois, un ou deux pans de lard, les miches de pain à distribuer aux pauvres, quatre pots de vin et les vivres nécessaires à

ceux qui préparaient l'aumône ; mais Villariaz devait fournir un char de bois.

Cette fondation plaçait le curé de Vuisternens dans une position difficile : les rentes diminuaient par les modifications apportées à la culture ; d'autre part, la population devenait de plus en plus exigeante. Les délégués souverains, le 13 juillet 1621, portèrent cette nouvelle sentence.

1. Le dit curé et ses successeurs seront tenus de célébrer l'anniversaire en question aux calendes de Noël avec treize prêtres, de leur donner à dîner et à chacun, comme du passé, 1 gros pour sa messe, et aux pauvres qui y assisteront une miche, item 15 quarterons de pois, mesure de Romont, et 2 pans de lard.

2. Les communiens de Villariaz, maîtres et maîtresses de maison, qui seront chargés, comme du passé, de surveiller la distribution des aumônes, recevront par tête 1/2 florin, c'est-à-dire 2 batz et 6 gros du dit curé, item une miche et, moyennant cette compensation, le dit curé et ses successeurs seront libérés de l'obligation du dîner usité, qui plus ou moins était accompagné de désordres.

Cette sentence a été ratifiée par le Conseil privé de Fribourg, le 14 décembre 1622. La difficulté renaît encore, et cette fois c'est la cour épiscopale de Lausanne qui confirme la dernière sentence, avec une légère modification qui précise certains points : « Celui-ci (le curé) et ses successeurs, conformément à une sentence du 31 juillet 1621, signé Pugin not., et confirmée souverainement le 14 déc. 1622, ont été condamnés à fournir pour la distribution prédite des miches de la valeur au moins de 1/2 batz, dont 2/3 en blé et 1/3 en avoine, à remplir ponctuellement les autres devoirs mentionnés dans la dite sentence, à prier les curés voisins, plutôt que des éloignés, d'assister aux offices du prédit jour, et cela pour éviter de plus grands frais et pour entretenir un bon voisinage. »

En 1696, le curé Bourquenoud écrit au Chapitre de Saint-Nicolas pour se plaindre des communiens de Villariaz ; il insiste sur deux points :

1. Les champs sont bientôt tous convertis en pré ; la rente se trouvera ainsi réduite à peu de chose, si on n'oblige pas les gens de Villariaz à payer la dime du foin.

2. Le toit du four a été réduit en cendres, en faisant cuire les pois pour la distribution annuelle, et Villariaz refuse de le réparer.

Dans sa réponse, le Chapitre conclut qu'il faut recourir au bras séculier pour amener ceux de Villariaz à payer ce qu'ils doivent.

Enfin, las de difficultés et de tiraillements, qui trouvaient leur germe dans la fondation elle-même, le tout a été définitivement réglé de la manière la plus simple et la plus pratique.

Un capital de 4,800 fr. a été versé à la cure de Vuisternens, avec certaines charges spécifiées dans l'acte.

Le curé doit appliquer, annuellement, un office et 13 messes pour la fondation, et donner aux pauvres un revenu de 107 fr. 25.

Cet intérêt annuel est distribué de la manière suivante :

Chaque pauvre de la paroisse ou du dehors, qui assiste à l'office anniversaire, reçoit dans l'église 15 cent. (un batz).

Devant la cure, au sortir de l'office, mais ceux de Villariaz seulement, reçoivent 60 cent. par ménage.

Villariaz a droit d'envoyer deux délégués pour assister à cette double distribution de l'aumône Vicherens ; ils reçoivent deux francs par tête, et le sacristain un franc. Chaque année, de nos jours encore, la volonté de la pieuse fondatrice s'accomplit de la manière indiquée.

Difficultés au sujet de certains droits et de certaines redevances.

En 1433, un différend qui trainait depuis quelques années entre le curé de Vuisternens et noble François de Bussy, de Romont, a été terminé par arbitrage. Le curé Antoine de Lavigniaco soutenait ses droits sur les dîmes anciennes et nouvelles des novalles, demandait même la restitution des dîmes recueillies pendant les quarante années écoulées ; le seigneur de Bussy déclarait que les usages ne font pas loi, et affirmait que le bénéficiaire se trouvait dans l'impossibilité de produire des titres pour appuyer ses réclamations. La difficulté a même été portée devant le Concile de Bâle ; mais, dans le but d'éviter des frais inutiles, on choisit des arbitres, qui

reconnurent les droits du curé pour l'avenir sans parler de restitution pour le passé.

Sentence de l'année 1578 au sujet d'un vol. — « Nous les
 « Advoyers et Conseil de la ville de Fribourg à tous faisons
 « scavoir que par devant nous comparus les gouverneurs de
 « Vuisternens et nous ont proposé comme feu vén. messire
 « domp Jehan Monney, chapelain de Vuisternens et vicaire
 « du dit Vuisternens, aurait reçu en charge les ornements de
 « l'église du dit lieu, nommément cinq calices, desquels les
 « trois en aur ayant été distraitz du temps de sa dite charge,
 « tellement qu'il n'y aurait de présent qu'un calice d'argent
 « et un de plomb, que ne suffirayent pour l'exercice du divin
 « service en icelle église. Au moyen de quoy ils demandoyent
 « aux héritiers du dit feu domp Monney, qu'ils eussent à
 « refaire trois calices d'argent, l'un d'aur au lieu de ceux qui
 « estoyent perduz en sa dite charge. D'autant qu'iceluy aurait
 « tiré grands émoluments du dit bénéfice durant l'espace de
 « trente ans, et aurait promis faire satisfaction des dits calices.
 « A quoy les dits héritiers opposoyent n'estre tenus à telle
 « demande, parce que les dits calices ne furent perdus par
 « sa négligence, estant les serrures de l'arche rompues par
 « force et ce avant vingt-cinq ans ou vingt-six ans, en quel
 « espace de temps le dit vicaire n'en a jamais esté recherché
 « de personne, comme sont de présent les dits héritiers.
 « Remontrant comme le dit domp Jehan par sa dernière
 « ordonnance testamentaire aurait donné à la parroche un
 « calice d'argent avecq 75 florins pour un anniversaire que
 « les dits héritiers leur laissent parvenir à forme du testa-
 « ment, outre les calices qu'il avait achetés auparavant et
 « donnés à la dite église, de quoy les dits gouverneurs se doivent
 « bien contenter, comme le tout en plus amples paroles a esté
 « d'une part et d'autre débatu. Quelles choses estre par nous
 « bien au long entendues et considérées, nous avons ordonné,
 « dicté et déclaré, disons, déclarons d'autant les dits gouver-
 « neurs n'ont fait telle instance vivant le dit domp Jehan,
 « lequel aussi n'est coupable du transport des dits calices.
 « Considéré aussi la donation par luy faite d'un autre calice,
 « les dits héritiers doyent estre quittes et absoulz de telle
 « demande, sans ce qu'ils en doyent estre désormais inquiétés,

« ny recherchés par les dits gouverneurs, ny leurs successeurs
« en sorte que ce soit ; ainsi les dits gouverneurs se doyent
« contenter de la donation faite par le dit domp Jehan à forme
« de son testament. »

Le 23 mars 1656, le curé Philipona écrivit au Chapitre pour se plaindre de ses paroissiens qui lui refusaient les corvées de charrue, malgré l'arrangement intervenu deux cents ans auparavant et renouvelé depuis. Le Chapitre répondit qu'il pouvait les poursuivre devant les tribunaux.

Le 13 septembre 1679, D. Claude Magnin fit connaître au Chapitre que ses paroissiens de la Ville-du-Bois venaient de le citer devant le tribunal de l'Evêque, disant que lui, curé, les avait traités de voleurs. S'il s'était servi de ce terme, c'était au conditionnel et par rapport à certaines redevances : si on lui retenait des dimes des noales, ils seraient considérés comme des voleurs. Le Chapitre ordonne au curé de se porter accusateur, au lieu de se laisser accuser, en attaquant devant LL. EE. ceux qui refusaient de payer les dimes.

Le 8 janvier 1683, le curé se vit obligé de revenir à la charge auprès du Chapitre. Entre autres choses, il déclara que, dans la rénovation des reconnaissances, plusieurs articles avaient été omis ou modifiés ; que l'Evêque, contre une coutume antique, avait réduit de 20 à 15 gros les droits des funérailles ; que la prémice n'était pas payée comme autrefois ; que les paroissiens, malgré un usage constant, refusaient de conduire l'eau de la fontaine. Le Chapitre, pour entendre l'autre partie, communiqua ces plaintes à la paroisse de Vuisternens.

L'année suivante, le 14 janvier, le Chapitre s'adressa à LL. EE. pour obliger le commissaire Ducret à faire les rectifications nécessaires aux reconnaissances.

En 1753, le curé eut encore une difficulté avec M. de Gottrau, bailli de Romont, concernant la dime d'une pièce de terre située à Lieffrens. Les deux parties parurent devant le Sénat, qui adjugea cette dime au bénéficiaire pendant trois ans.

Bienfaiteurs.

Un coup d'œil vers le passé donnera une idée de la charité vraiment chrétienne des habitants de la paroisse de Vuisternens, surtout pour l'église et les pauvres.

Je ne reviens pas ici sur la fondation d'une Dame de Vicherens, ni sur l'établissement des chapelles et des bénéfices dont il est déjà fait mention dans cette notice.

On trouve une lettre de rente du 15 avril 1343, qui donne 5 sols de cens pour un legs de feu Jean, de Vuisternens.

Par acte du 10 décembre 1394, Antoine Clerc, de Vuisternens, reconnaît devoir à l'église de dite paroisse un cens de 6 sols, don de Marguerite, femme du chevalier Antoine de La Tour.

Pierre, dit Piston, de Treyfayes, par dispositions testamentaires du 12 janvier 1449, lègue au curé de Vuisternens une rente de 18 deniers, avec charge de dire une messe dans la chapelle de Notre-Dame.

La même année, par acte du 2 août, Mermetta, veuve de Mermet Clerc, de Vuisternens, déclare devoir au moderne curé de cette paroisse un capital de 7 livres, soit une rente perpétuelle de 7 sols, legs de D. Antoine de Lavigniac, ancien curé de Vuisternens.

Un don de 8 deniers de rente, qui remonte à l'année 1458, a été fait par un M. Maillard.

Le 28 mars 1512, D. Jean Clerc (Clerici), vicaire de Vuisternens, lègue à l'église une rente de 20 sols laus., pour son anniversaire célébré par le curé ou le vicaire et huit autres prêtres. (*Rép. S.-Nicolas.*)

Le 18 août 1550, Guillaume, feu Pierre Emonod, de la Ville-du-Bois, donne à l'église de Vuisternens, pour son anniversaire à célébrer avec six prêtres, 30 livres, soit une rente de 30 gros.

Antoine Monod, par acte du 1^{er} mars 1558, reconnaît devoir au curé de Vuisternens une rente de 30 gros laus., provenant d'un legs de feu Guillaume Monod pour son anniversaire à célébrer avec six prêtres.

Le 29 octobre 1594, Nicod, feu Jacques Pittet, de La-Joux,

confesse devoir à la chapelle de S.-Sylvestre dans l'église de Vuisternens un cens de 19 gros de Savoie, légué par la femme de Jacques Pittet.

Marguerite, née Equey, veuve de Jacques Margueron, de Vuisternens, par dispositions testamentaires du 31 oct. 1667, donne à l'église de cette paroisse 100 florins petits, à la confrérie du S.-Esprit 3 bichets de blé sans avoine, mesure de Romont, et un drap pour l'autel.

Suzoz, fille de Georges Baud, de Bouloz, lègue 300 écus pour réparer ou orner l'église de Vuisternens ; aux pauvres de la paroisse 200 écus, sous l'inspection et la direction de son oncle Antoine Dumas, du curé et du vicaire de Vuisternens. Ce testament, reçu à la cure par le curé Bourquenoud, n'était pas rédigé d'après les formalités requises ; aussi le bailli de Romont exigea qu'il fût remis au Conseil et fait selon les lois de l'époque. 24 février 1699.

Il existait à Vuisternens une fondation, dite « fondation des souliers », dont l'intérêt annuel était employé pour procurer des chaussures aux pauvres.

En 1705, le cordonnier Jean Girard, de Lieffrens, donne 30 écus pour augmenter cette rente, et 10 écus pour un anniversaire pour le repos des âmes de tous ceux qui ont légué et légueront à cette fondation ; il ajoute 4 batz pour le gouverneur qui assistera à cet anniversaire.

Jacques Dumas, de Sommentier, lègue 100 écus aux pauvres de Vuisternens. 22 septembre 1732.

En 1737, Françoise, feu Blaise Girard, de Lieffrens, donne à l'église 30 écus, et aux pauvres la même somme.

Le 12 juin 1783, Claudine Pittet, de La-Joux, maîtresse d'école à Vuisternens, fait les legs suivants : tous ses habits aux pauvres ; 10 écus aux pauvres de la paroisse ; 100 écus à la rente des souliers ; 50 écus pour la réparation de l'église ; 50 écus pour réparer la chapelle de La-Joux ; 100 écus pour des réparations à la maison d'école, à condition que pour l'école les filles soient toujours séparées des garçons, sinon cette somme sera employée à faire des bas pour les pauvres de la paroisse.

La même année, le 22 juin, Elisabeth, née Thorimbert, femme de François Carrel, de Vuisternens, donne à l'église

65 écus, 60 écus aux pauvres de la commune de Vuisternens, 300 écus à la fondation des souliers, et, si son mari meurt sans postérité, 75 écus à l'église.

Jacques-Joseph Sugnaux, vicaire et chapelain de Vuisternens, donne à l'église un missel, une chasuble, une aube et un surplis ; de plus, il fonde un anniversaire. 1783.

En 1794, Jean-Georges Castella, de Sommentier, fait les dons que voici : tous ses habits aux pauvres ; 10 écus aux pauvres de la paroisse ; 4 écus petits aux pauvres de Sommentier ; 50 écus à la fondation des souliers ; 40 écus à la même rente, mais l'intérêt sera employé à acheter du drap pour habiller les pauvres ; un louis d'or neuf pour acheter des ornements.

Claude Clerc, du Poyet, doit 80 écus petits, provenant des offrandes faites sur l'autel par la générosité des fidèles, pour la fondation d'une mission. 1789.

Françoise, feu Pierre Margueron, de Vuisternens, lègue 10 écus à la rente du Saint-Esprit. 1794.

François Menoud, dit Miauzon, décédé en 1844, de son vivant, s'est chargé de l'entretien d'un pauvre pendant plusieurs années, pour cela il donnait 300 fr. par an.

Le même François Menoud, son frère et sa sœur ont donné 1,000 fr. pour l'autel de Vuisternens.

Confréries. — Deux confréries avaient été érigées dans l'église paroissiale de Vuisternens, celle de S. Jean-Baptiste et celle du Saint-Esprit. La première possédait, en 1512, une maison avec un clos et un cens de trois mesures de blé et 25 sols ; la seconde, en 1612, avait un revenu de 87 florins, 4 gros et 7 deniers, qui étaient distribués aux pauvres à la Pentecôte. Ces confréries, qui n'existent plus, ont été remplacées par celle du S. Sacrement et celle du S. Rosaire.

Cloches. — Le 17 octobre 1505, le Conseil de Romont somma les paroissiens de Vuisternens de venir chercher les cloches (deux) qu'ils avaient commandées, et de payer les fondeurs.

L'avoier de Faussigny se rendit à Romont pour assister à la fonte de ces cloches ; la ville fit des dépenses pour sa réception, et lui offrit des vins d'honneur.

En 1525, la grande confrérie fut autorisée à donner un subside à la paroisse de Vuisternens pour ses cloches. Est-ce

pour les deux coulées à Romont ou pour d'autres ? On ne peut rien affirmer.

La paroisse de Vuisternens fit refondre une cloche, en 1590, par Claude Kugler, fondeur à Fribourg.

Actuellement l'église de Vuisternens possède 4 belles cloches.

Ornements. — La sacristie de Vuisternens renferme un ornement complet d'une grande valeur, en velours-soie de Gênes rayé de paillettes d'or et d'argent ; deux chasubles avec dalmatiques, une chape et un dais. Les antiquaires courent le pays, vont frapper à toutes les portes, font même des offres avantageuses pour spéculer sur les objets d'art, vitraux, ornements, statues, etc. Que les paroisses et les prêtres se montrent ici intraitables, ne cèdent rien, si ce n'est pour le Musée cantonal ! Les connaisseurs gémissent à la pensée de tant d'objets précieux qui ont disparu ! Notre Musée serait relativement riche si on l'avait doté de tout ce qui a pris le chemin de l'étranger. Ne pas être maître dans la partie, ce n'est pas un péché ; mais détruire, vendre sans prévenir qui de droit, c'est du moins manquer de patriotisme.

La cure.

Lieffrens, s'il a été siège de la première église paroissiale, a probablement vu le premier presbytère ; mais il n'en reste aucune trace. La seconde cure aura été construite à Vuisternens, au moment où cette localité est devenue le centre de la paroisse ; de celle-ci encore on ne rencontre aucun vestige. Une cure, la troisième apparemment, a été bâtie vers 1633 par le Chapitre de Saint-Nicolas, collateur. Les paroissiens refusèrent de faire les charrois. Le Chapitre s'adressa au Conseil de Fribourg pour le prier de contraindre les gens de Vuisternens à conduire les matériaux nécessaires. Les délégués de la paroisse déclarèrent qu'ils étaient tout disposés à remplir les obligations imposées, si le Chapitre ne persistait pas dans son refus de réparer ou de rebâtir le chœur, et le curé de garder un vicaire et de sonner les cloches. Ils concluaient que le Chapitre et le curé, « s'ils voulaient astreindre les paroissiens à faire des charrois en vertu des us et cou-

« tumes, devaient aussi se conformer aux bonnes et anciennes coutumes et donner occasion à leurs brebis d'augmenter le service divin sans laisser leur chœur tomber en ruines et abandonner les heures de prières en négligeant de sonner les cloches. » Par sentence du 20 mai 1633, confirmée un demi-siècle plus tard, en 1686, le gouvernement condamna les paroissiens à faire les charrois pour les bâtiments de la cure.

Après cent cinquante ans d'existence, cette cure n'était plus habitable et tombait en ruines. Le Chapitre, qui redoutait les frais d'une nouvelle construction, se décida, en 1794, à y faire d'importantes réparations.

Vers le milieu du siècle dernier, en 1852 ou 1853, a été bâtie la cure actuelle, qui laisse beaucoup à désirer. Elle a quelque apparence extérieure, mais tout est là. Il faut l'examiner, mais pour savoir comment on ne doit pas faire. On pourrait l'appeler un beau chalet, si ce n'était pas trop dire.

Estévenens.

Ce village, situé au nord-est de Vuisternens, est une ancienne seigneurie. Dans le XIV^e siècle, Jacques de Dompierre était seigneur d'Estévenens ; mais, par le mariage de sa fille Jacqueline, cette seigneurie passa à Jean de Bussy.

« Le 22 juillet 1387, Jean de Bussy (sur Moudon), de Romont, donzel, reconnaît tenir du comte de Savoie les choses suivantes, tant en son nom qu'à celui de Jacqueline son épouse, sous un seul hommage supportable par le chevalier Pierre de Dompierre, solidairement avec ledit Jean de Bussy et son épouse, etc. — Suit l'énumération des choses dues par Estévenens et d'autres localités. » (*Archives de Vuisternens.*)

Lieffrens.

Cette localité est très ancienne ; elle a été apparemment, comme il est dit plus haut, le siège de la première église de la paroisse de Vuisternens. Actuellement, Lieffrens n'a pas même une chapelle. Vers le milieu du XIV^e siècle, on trouve une reconnaissance faite par Pierre Guer en faveur du baron de Vaud.

Mounaz.

En 1665, ce petit hameau avait une chapelle dédiée à S. Pierre, apôtre. Le curé de Vuisternens, qui devait se rendre à Mounaz pour célébrer une dizaine de messes, deux offices avec les vêpres aux fêtes de S. Pierre et de la Dédicace, écrivit au Chapitre pour se plaindre de cette charge bien onéreuse pour le curé d'une grande paroisse ; il se plaignit encore de la taxe, 6 batz par messe, fixée par l'Ordinaire, et de la défense de toucher aux offrandes qui se faisaient dans cette chapelle.

Noble Mailliard, chargé d'aplanir ces difficultés, déclara que le curé avait été condamné par l'Evêque à se contenter de 6 batz par messe et à abandonner les offrandes. Les gens de Mounaz, de leur côté, s'engageaient à procurer le nécessaire pour la chapelle.

François Timel (Gimel), de Mounaz, justicier et communier de Vuisternens, par son testament du 20 avril 1693 donna à la chapelle de S.-Pierre érigée à Mounaz un capital de 400 écus petits, pour une messe à dire chaque semaine, par le chapelain de Vuisternens. De nos jours encore, le curé de Vuisternens doit dire annuellement 4 messes dans cette chapelle, et le chapelain, 31.

Neirigue.

Au milieu du XVII^e siècle, cette commune possédait une chapelle dédiée à S. Guérin ou Guarin. En 1679, le curé de Vuisternens se plaignit au Chapitre de Saint-Nicolas de la commune de la Neirigue, qui exigeait que 25 messes fussent célébrées dans cette chapelle pour la rétribution de 25 écus petits. Le curé eut encore des difficultés avec la Neirigue pour la fête de S. Guarin et le dimanche dans l'octave. Monseigneur, mis au courant de cette affaire, prit la défense du curé, qui ne pouvait pas s'exposer à avoir des difficultés avec huit communes pour en contenter une seule.

Le curé de Vuisternens va encore annuellement à la Neirigue

pour y célébrer trois messes. Le 3 septembre, fête de S. Guarin, la paroisse se rend processionnellement dans cette chapelle, et on y chante un office.

Sommentier.

Dans le XV^e siècle, le couvent de Hautcrêt avait certains droits à Sommentier. La Cour de Lausanne, en 1457, somma, sous peine d'excommunication, des particuliers de cette commune de prêter reconnaissance en faveur de Hautcrêt.

Sommentier, il y a quelques années, a été richement doté par le testament, publié le 10 juin 1888, d'Anne, née Glanaz, veuve de Pierre Menoud, de Sommentier.

« 3^o Je lègue ma bijouterie et mes habillements de soie pour
« l'achat d'une statue de la sainte Vierge et son ornementation.
« Cette statue sera placée dans la chapelle que j'ai l'intention
« de faire ériger.

« 4^o J'ordonne qu'on fasse dire 40 messes dites de S. Grégoire.
« Qu'un anniversaire à perpétuité soit fondé dans cette cha-
« pelle, et qu'il soit fait un voyage à Notre-Dame des Ermites
« pour le repos de mon âme.

« 6^o J'institue la commune de Sommentier héritière de mes
« biens, consistant en deux domaines avec maisons d'habita-
« tion et dépendances, l'une rière Sommentier, l'autre rière La
« Magne, en meubles divers, lits, linge, etc. Cet héritage sera
« affecté à la construction d'une chapelle sur mes terres, rière
« Sommentier, non loin de mon habitation, laquelle est propre
« à être convertie en chapellenie ou cure; le bénéfice du cha-
« pelain sera constitué du produit de mes domaines.

« 7^o Pour la mise à exécution de mon œuvre, j'établis un
« comité... (Suivent les noms.)

« Louis GRAND, notaire. »

(Testament du 1^{er} octobre 1883.)

Villariaz.

Villariaz est une ancienne seigneurie. « Le 15 septembre 1386,
« Henri de Vuisternens, donzel, coseigneur de Villariaz,

« reconnaît tenir du comte de Savoie en fief et sous hommage-
 « lige, supportable par les héritiers de feu Rolet de Palézieux,
 « bourgeois de Romont, ainsi que l'a reconnu Mermette, veuve
 « dudit Rolet, au nom de Rodolphe, fils de Aymonet, fils des-
 « dits Rolet et Mermette, notamment les choses suivantes, etc. »
 (Suit l'énumération.)

De nombreux débats surgirent entre le curé de Vuisternens et le seigneur de Villariaz au sujet du moulin de Crausaz. D'après l'accensement de 1498, le moulin appartenait au bénéfice ; mais les seigneurs de Villariaz prétendaient y avoir des droits. Les difficultés se succédèrent jusqu'en 1790.

A l'époque de la Réforme, le seigneur de Villariaz était protestant : noble Guillaume Espaz, de Moudon.

En 1542, une partie de cette seigneurie est cédée à Claude Bonerat, pour le prix de 200 livres.

En 1586, Claude Chassot, au nom de son fils Jacques, héritier de son oncle Pierre Chassot, déclare que ce dernier avait légué, avec certaines charges, au chapelain de Vuisternens, un pré au territoire de Sommentier ; mais qu'il avait vendu ce pré, sur le refus du seigneur de Villariaz de le laisser tomber en mainmorte. En conséquence, il reconnaît devoir à la chapelle de S.-Jacques et de S.-André, érigée dans l'église de Vuisternens, une rente de 5 florins.

Hommes distingués.

Wibert de Vuisternens, de la famille des de Vuisternens, en 1162, était chanoine de Lausanne ; il apparaît comme témoin dans un acte par lequel Landry, évêque de Lausanne, confirme différents dons faits à Hauterive.

Ulrich de Vuisternens, de la même famille, était moine au couvent d'Hauterive, en 1263. (*Arch. de la Maigrange.*)

Le curé Alexandre Menoud, de La Magne. Ce prêtre humble, mais distingué et plein de dévouement, a rendu de signalés services au diocèse. Appelé par ses confrères pour les réparations et les constructions d'église, il donnait de bons conseils, faisait les plans et dirigeait les travaux, cherchant toujours à éviter les frais aux paroisses. M. le curé Alexandre Menoud

a construit quatre églises dans le canton : Dompierre, Treyvaux, la Tour-de-Trême et Mannens.

Le R. P. Apollinaire Deillon, capucin, de La-Joux, membre de la paroisse de Vuisternens jusqu'en 1886. Ce religieux est né à La-Joux le 10 février 1822 et reçut au baptême les prénoms de Jean-Joseph-Valentin. Au milieu de ses études, il se sent appelé à la vie religieuse, entre dans l'Ordre des Frères Mineurs de Saint-François, fait profession à Fribourg le 30 septembre 1842 et reçoit la prêtrise le 24 mars 1846.

A partir de cette date, le R. P. Apollinaire commence cette belle carrière d'apôtre, continuée pendant un demi-siècle avec un dévouement tout chrétien. Intelligent, sympathique, bon, charitable, on aime sa société comme on goûte ses sermons du haut de la chaire. Travailleur, chercheur infatigable, le P. Apollinaire a donné des notices biographiques, des études sur quelques faits de notre histoire cantonale ; mais ses deux principaux ouvrages sont l'*Armorial fribourgeois*, publié en 1865, avec la collaboration du colonel Mandrot, et le *Dictionnaire historique et statistique* des paroisses... dont dix volumes ont paru avant sa mort, arrivée le 9 août 1899.

Ce religieux fait honneur à son Ordre, au canton de Fribourg et à l'Eglise.

Le Curé François-Clément Menoud, de Sommentier, né le 12 mai 1846, ordonné le 20 juillet 1873, curé de Vuisternens-devant-Romont depuis 1876.

Divers.

On a vu plus haut que les communes de Grangettes et du Châtelard ne se sont séparées de Vuisternens qu'en 1626. Un ressortissant de Grangettes, Jacques Rey, était atteint de la lèpre ; Messieurs du Conseil ordonnèrent, en 1583, aux communes de Grangettes, du Châtelard et de la Neirigue de bâtir une maison pour loger ce lépreux. Elles s'y refusèrent pour des motifs assez plausibles... « Sur ce considéré comme en « tous autres lieux de notre obéissance les villages ne sont « astraintz à faire ny entretenir de ces maysons, ainsi que « telles maysons coutumièremment et ordinairement dressées

« aux lieux et places capitales de chacune seigneurie et mandement. Et que la mayson de lépreux existante dessous la ville de Romont est suffisante... pour tous les lépreux qui sont rière notre dit Comté de Romont pour le nombre qu'il en a aprésent, moyennant que la mayson soit décemment réparée en ces édifices nécessaires ; à cause de quoy avons advisé que nos chers et féals les nobles bourgeois de Romont doivent dès maintenant refaire et restaurer la dite mayson, afin que le dit Jacques Rey et autres puissent s'y retirer. Les biens des lépreux du baillage et leurs meubles deviendront la propriété de cette mayson, et vu que le dit Rey ne possède pas de biens, la commune de Grangettes où il résidait fera une aumône. »

« En 1611, la peste se déclare à la Neirigue.

A La Magne, dans le XVII^e siècle, on trouve un cas de longévité extraordinaire, rapporté dans le Dictionnaire de Kuenlin : « Anne Jacquier ou Jacquet, fille, née en 1605 et morte en 1764, âgée de 159 ans, jouissait d'une excellente santé, et n'avait jamais été malade, au point que la veille de sa mort elle fumait encore sa pipe comme de coutume. Le gouvernement lui payait une pension annuelle. »

En 1685, François Oberson, de Villariaz, arrive à l'âge de 100 ans. Jacques Esseiva, en 1693, dépasse la centaine. En 1701, Claude Chassot, de Sommentier, meurt à l'âge de 106 ans ; la même année, François Borcard, de La-Joux, atteint le même âge, etc.

Curés de Vuisternens.

1235. **Pierre**, chapelain de Vuisternens.

1262. **Pierre**, curé et sacerdos de Vuisternens.

1313. **Aymon**, d'Oron.

1349. **Joannes Pratorum** (Dupré), curé, licencié en droit.

On le trouve encore sous le nom de Pratis.

1381. **Conon Mossu**, recteur de l'église de Vuisternens.

1405. **Jean de Prangins**, chanoine de Lausanne, curé. Jean Carrel, de Vuisternens, par reconnaissance du 19 juin 1405, confesse tenir du chanoine et chantre de Lausanne D. Jean de

Prangins, comme curé de Vuisternens, plusieurs possessions en territoire de Vuisternens, pour la rente de 12 sols et un cha-
pon. (*Archives de Saint-Nicolas.*)

1409. **Claude de Villetas**, curé.

1433. **Antoine de Lavigniaco**, curé (Kuenlin). Ce curé, comme il est dit plus haut, eut un procès avec noble François de Bussy, de Romont. (*Archives de Saint-Nicolas.*)

1449. **Antoine de Lavigniaco**, neveu du précédent, curé. Le 2 août 1449, Mermette Clerc, de Vuisternens, confesse devoir au curé de Lavigniaco le capital de 7 livres léguées par le curé précédent. (*Id.*)

1450. **Hugo**, de Beux, curé.

1457. **Hugonind**, de Berard, curé.

1460. **François de Fuste**, évêque *in partibus*, curé.

1480. **Nicolas Garriliaci**, protonotaire apostolique, chanoine de Lausanne, curé. En 1489, il est curé et évêque d'Hyponensis.

1482. **Etienne Janini**, vicaire. Le 20 août 1482, il a payé 300 florins pour trois ans de fermage (firme).

1493. **Jean Clerc**, vicaire. Il prend comme sous-vicaire, pour un an, le prêtre Jean Bugnyati.

1498. **Hugo de Saxo**, chanoine de Lausanne, curé. Le 28 juillet 1498, il loue le moulin de Crausaz à Brochon.

1514. **Jacques Neyronis**, curé, grand aumônier du duc de Savoie.

1520. **François Duc**, chanoine d'Aoste, curé.

1520. **Jacques Marmier**, vicaire.

1549. **Pierre de Gruyère**, protonotaire apostolique, chanoine de Lausanne, prieur de Broc et de Rougemont, curé de Gruyères et de Vuisternens. Oncle du comte Michel et fils naturel de Jean. Il était remplacé à Vuisternens par des vicaires.

1549. **Jean Monney**, vicaire pendant trente ans. Les calices disparus, dont il est parlé plus haut, ont été réclamés à ses héritiers.

1579. **François Clerc**, curé. Il a été privé de son bénéfice en 1585 pour avoir insulté le Prévôt, etc. ; mais il continua ses fonctions jusqu'en 1595.

1596. *D. de Ecclesia (Déglise)* est nommé par le Chapitre de Saint-Nicolas.

1596. **Claude Oddin**. Les paroissiens portèrent plainte contre lui ; on lui reprochait d'être négligent pour le service divin.
1597. **Jean Curdinus**, curé.
1600. **François Perroud**, curé.
1606. **Jacques Philipona**, curé.
1612. **François de Labbay**, curé.
1619. **François Lugin**, curé.
1653. **Pierre Gummy**.
1654. **Joseph-Jacques Philipona**.
1676. **Claude Magnin**.
1685. **François-Pierre Vincent**, bourgeois de Fribourg.
1694. **Jacques Bourquenoud**, de Charmey, bachelier de la Sorbonne.
1720. **Joseph Schwartz**, curé.
1734. **Jean Paradis**, de La-Roche.
1767. **Laurent Lechmann**, de Planfayon.
1789. **Antoine Berguin**, de Fribourg.
1793. **Jean-Antoine Bochud**.
1796. **François-Pierre Kuster**, de Fribourg.
1815. **Nicolas Currat**, de Saint-Martin.
1828. **Dominique Brasey**, de Font.
1845. **François-Joseph-Laurent Castella**, de Gruyères.
1859. **Jean-Denis Jouneret**, de Châtel-Saint-Denis.
1871. **Jules Perroud**, de Berlens.
1876. **François-Clément Menoud**, de Sommentier.

Chapelains de Vuisternens.

1514. **Jacques Monney**, de Treyfayes, fondateur de la chapelle.
1536. **Pierre Bulliard**.
1540. **Claude Gaillard**.
1555. **Claude Margueron**.
1586. **François Clerc**.
1653. **Pierre Frossard**.
1663. **Jacques Python**.
1691. **Jacques Esteymer**.
1695. **Etienne Beaufrère**.
1696. **Pierre Oberson**.

-
1696. **Claude Gaillard.**
1700. **Jacques Clerc.**
1703. **Joseph Menoud.**
1734. **Paradis**, chapelain, est nommé curé.
1739. **Jean Perroud.**
1741. **Antoine Dematra.**
1744. **François Vaulbourg**, de Saint-Martin.
1772. **Varniez**, chapelain, élu curé de Cressier. (Neuch.)
1773. **Jean Python.**
1783. **Jacques-Joseph Sugnaux.**
1783. **Antoine Fracheboud.**
1787. **Ignace Flecher.**
1790. **Antoine Bochud**, de Bossonnens.
1794. **Antoine-Joseph Chassot**, d'Orsonnens.
1806. **Bruno Tinguely**, de Pont-la-Ville.
1808. **Fèvre.**
1811. **Claude-Etienne Pittet**, de Romanens.
1822. **Georges Sugnaux**, de Billens.
1824. Vacance.
1825. **Louis Robadey.**
1828. Vacance.
1832. **Maurice Reime.**
1833. **Joseph-Alexandre Caille.**
1839. **Laurent Barbey.**
1845. **Jean-Pierre-Joseph Wicht.**
1848. **Joseph-Félix Frossard.**
1853. **Joseph-Antoine Grimm.**
1855. **Clément Varnier.**
1863. **Pierre Joye.**
1875. **Arthur-Ernest-Louis Docourt.**
1876. **J.-Franç.-Xavier Remy.**
1877. **Pierre-André Pugin.**
1885. **Dominique Pittet.**
1886. Vacance.
1889. **Jean-Victor Humbert**, de Taninges.
1894. **Jean-Baptiste Maradan**, de Manens.
1898. **Marc Jaccottet**, d'Echalens.
- ~~~~~

WUNNEWYL

Altitude : 623.

Patronne : Ste Marguerite, 20 juillet.

Statistique.

NOMBRE		ORIGINE DE LA POPULATION				CONFESSION		LANGUE		Total.
De maisons habitées.	De ménages.	Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'un autre canton.	Etrangers.	Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.	
158	241	378	295	374	14	725	336	13	1,048	1,065

Nombre des contribuables.....	272
Immeubles imposables.....	1,832,000 fr.
Capitaux, titres.....	127,482 »
Produit de l'impôt sur les fortunes.....	4,832 »
Produit de l'impôt sur l'industrie.....	517 »
Dépenses pour l'assistance des pauvres .	5,643 »
Fonds d'école	15,620 »

Primitivement membre de la paroisse de Neueneegg, Wünnewyl se détacha de l'église-mère entre les années 1240 et 1250 avec Elsewyl et Diestisberg, deux hameaux qui avaient leurs seigneuries dans les XII^e et XIII^e siècles. Lors de la récente organisation des paroisses du district de la Singine, en 1894, Wünnewyl s'agrandit en s'annexant plusieurs maisons et hameaux : Nussbaumen, Bagewyl, Balsingen, Blumisberg, Ammerswyl, Vor-Unter et Oberstaffels, détachés de Bösingen.

Le premier acte qui cite la paroisse de Wünnewyl est du mois de septembre 1264 : l'Evêque de Lausanne, Jean de Cossonay, déclare dans cet acte que les dimes que tient Thomas de Cirquille à Balsingen et Elsewyl, situés dans la paroisse de Wünnewyl, furent en partie données au monastère de Hautcrêt. (*M. et D.*, vol. XII, p. 95.)

L'année suivante, Ulric de Tützenberg, chevalier, Jean de Tützenberg, donzel, et Rodolphe de Hattenberg, tenaient en fief de l'Evêque de Lausanne, à Balsingen et Elsewyl, des dimes qu'ils refusaient de rendre. L'Evêque, par amour de la paix, consent qu'ils en investissent le monastère de Hautcrêt. (*Id.*)

En 1346, le couvent de la Maigrauge acheta des terres à Wünnewyl et à Othmarswyl (Schmitten) de Jean, prêtre, et de noble Paul de Cirquille, pour le prix de 164 livres. (*Arch. de la Maig. rép.*)

L'église.

Le vendredi avant la Nativité de la sainte Vierge, dans les années 1408, 1410 ou 1412, Pierre, évêque de Squillace en Calabre, agissant au nom de Mgr de Challant, Evêque de Lausanne, vint consacrer à Wünnewyl l'autel de S^{te} Marguerite. A cette occasion, il accorda 80 jours d'indulgence : 40 comme Evêque consécrateur et 40 autres de la part de l'Evêque de Lausanne, à ceux qui visiteraient cet autel le dimanche le plus rapproché de la fête de la Nativité, jour où l'anniversaire a été transféré. (*Archives cantonales, not. n° 35.*)

En 1453, les délégués de Mgr Saluces visitèrent Wünnewyl. La population de la paroisse, qui n'avait alors que 13 ménages, pouvait s'élever à une centaine d'âmes. Le bénéfice était si pauvre que le prêtre ne pouvait faire que maigre cuisine. La première église a été incendiée pendant les guerres de Fribourg et de Berne ; et, par ce désastre, tout avait été la proie des flammes, livres, titres, ornements, etc. L'église nouvelle, construite en pierres, était à peine décente : pas de crépissage à l'extérieur ni à l'intérieur ; les fenêtres n'avaient pas encore vu de carreau et réclamaient le vitrier. Les visiteurs prescrivirent différentes réparations et améliorations : de faire

consacrer l'autel, de terminer le clocher, d'acheter une monstrance, de mettre des vitres ou du moins de la toile aux fenêtres.

Divers dons ont été faits à l'église au commencement du XV^e siècle. En 1413, feu Jacques d'Elsewyl donne une rente de 2 sols; un boucher de Fribourg, une mesure d'huile; Pierre Moes, en 1414, un capital de 6 livres.

Plusieurs cardinaux accordèrent des indulgences de 100 jours à ceux qui visiteraient, certains jours de fête, l'église de Wünnewyl. 16 mai 1460. (*Arch. aug.*)

Une église a été consacrée en 1624, le 30 juin. Il s'agit probablement d'un nouvel édifice; l'église bâtie vers 1404, visitée plus tard par l'ordre de Mgr Saluces, devait être dans un état déplorable. En 1663, le couvent des Augustins fit des réparations au chœur.

Cette église de 1624 devenait insuffisante. La nécessité de construire se faisait sentir; mais la paroisse était pauvre, et le couvent des Augustins, dans la détresse où il se trouvait, ne pouvait venir à son secours. Le gouvernement, instruit de ces faits, s'empressa de venir à leur aide; il prêta aux Augustins, pour dix années, la somme de 1,200 écus au 1 0/0 l'an. L'ancien édifice a été démoli en 1773, et, la même année, le doyen d'Ueberstorf bénit la première pierre de la nouvelle église qui a été consacrée le 20 octobre 1776, et l'anniversaire fixé sur le dernier dimanche de septembre. Dans cette église, on remarque trois fresques dues au pinceau de Locher: au chœur, la patronne S^{te} Marguerite, les deux autres dans la nef.

En 1789, on fit couler deux nouvelles cloches.

Cette église de Wünnewyl, bien qu'agrandie, est encore trop petite pour la population qui a considérablement augmenté.

Les chapelles.

La chapelle de la Singine, dédiée à S. Béat, remonte à l'année 1600; elle a été solennellement consacrée le 16 mars 1615. Les paroisses de Wünnewyl, d'Ueberstorf et Böesingen se rendaient processionnellement à la Singine, le 9 mai, pour célébrer la fête du patron S. Béat; mais, malheureusement, des abus se glissèrent dans cette pratique de dévotion.

Près de ce petit hameau, qui est de la paroisse de Wünnewyl, Fribourg a construit un pont. « Par acte d'échange du 12 février 1467, il fut convenu entre les Etats de Berne et de Fribourg, que le milieu du lit du torrent de la Singine jusqu'à la seigneurie de Grasbourg serait pris pour limite cantonale, et que celui de Fribourg, qui avait cédé au premier le péage de Gümminen, pouvait bâtir un pont à la Singine; avant cet arrangement la route passait par Laupen. » (Kuenlin.)

La chapelle d'Elsewyl, dédiée à Notre-Dame de Compassion ou des Sept-Douleurs.

Droit d'avoué et de patron.

Le 14 octobre 1346, le chevalier Jean de Montmacon donne à Conon de Villars, fils de feu Wilhelm, bourgeois de Fribourg, l'avouerie de l'église de Wünnewyl, pour services rendus. Les actes postérieurs établissent que dans ce don le droit de patron était compris, bien que l'acte n'en parle pas.

Par disposition testamentaire, le 26 août 1349, Conon de Villars, recteur de la confrérie du Saint-Esprit, légua à l'hôpital de Fribourg cinq maisons qu'il possédait dans cette ville; à la Grande Confrérie, une propriété à Villars et le droit qu'il avait comme avoué et patron de l'église de S^{te} Marguerite de Wünnewyl. (*Arch. de l'hôp.*, copie de 1722.)

Au commencement du XV^e siècle, ce droit passa de la Grande Confrérie au couvent des Augustins.

En 1549, après l'incendie de la cure et du grenier de Wünnewyl, le couvent gêné, ne pouvant reconstruire, abandonna son droit de collation à l'Etat de Fribourg; celui-ci le céda, l'année suivante, à la paroisse qui promet de rebâtir la cure et de l'entretenir à ses frais. Wünnewyl, trente-six ans après, remit de nouveau ce droit au couvent.

En 1776, après la construction de l'église, le Prieur des Augustins, pour améliorer les finances de la communauté, proposa divers projets: d'entente avec l'Evêque, de faire desservir la paroisse par un religieux, pendant trente à quarante ans, pour se refaire des frais occasionnés par la construction de l'église; d'abandonner le patronage à la paroisse;

comme celle-ci refusa cette offre, le Prieur éleva le montant du fermage. C'est ainsi que le couvent des Augustins jouit de ce droit jusqu'en 1849, époque de sa suppression.

Objet d'art.

Par héritage, M. le curé Lauper a reçu de Mgr le prévôt Fiwaz un beau calice, ouvrage du fribourgeois Barthélemy Hochstättler. Ce calice est un don fait à Mgr Fiwaz par une princesse de Bourbon-Conti avec l'inscription : *Grati animi Monumentum seress^{ma} Fortunatæ Mariæ d'Este Principissæ de Bourbon-Conti admo^{dum} R^{do} D^o Tobiaë à Fiwaz canonico ad S. Nicolaum anno MDCCXCIV.*

Marie-Fortunée d'Este, fille du duc François de Modène, épousa en 1759 le prince Louis de Bourbon-Conti. Cette princesse séjourna à Fribourg pendant la Révolution. (Voir *Fribourg artistique*, année 1896, n° xx.)

La cure.

La cure de Wünnewyl, dans l'espace d'un demi-siècle, a été deux fois réduite en cendres : d'abord, en 1489 ; pour la reconstruire, le gouvernement donna un subside, entre autres 12 livres au vitrier pour les fenêtres ; puis, en 1549, la paroisse la rebâtit à ses frais, mais l'Etat lui accorda 100 livres et 20 au curé.

Le bénéfice.

Ce bénéfice, toujours assez maigre et dès sa fondation, a été exposé encore aux malversations. Le 4 août 1547, le gouvernement donna ordre, sous peine de 10 livres d'amende, à Martin Sessinger de faire en faveur du curé un acte-obligation de 800 livres, somme dont le bourgmestre s'était emparé.

Un sacristain, en 1565, fut condamné à la prison et à une amende de 30 livres pour avoir vendu une propriété de la cure.

Le Prieur des Augustins, le 16 décembre 1621, menaça d'excommunication un certain Schneuwly pour avoir pillé les biens de l'église.

En 1798, le bénéfice possédait un domaine de 26 poses et des rentes qui s'élevaient à 960 fr.

Faits divers.

Après la Réforme, un certain nombre de Fribourgeois habitaient encore les villages bernois de la frontière, surtout Neuenegg. Le 15 octobre 1534, le gouvernement de Fribourg porta un décret pour déclarer que tous les Fribourgeois habitant Neuenegg et les environs faisaient partie de la paroisse de Wünnewyl, et qu'ils devaient s'y rendre pour les offices.

Les paroissiens de Wünnewyl travaillaient le jour de la fête patronale comme les autres jours de la semaine ; le 22 avril 1540, le gouvernement ordonna de chômer la fête de S^{te} Marguerite.

Dans la nuit du 24 mars 1697, des voleurs pénétrèrent dans l'église de Wünnewyl, y enlevèrent trois calices, la monstrance, divers autres objets et 150 écus. La paroisse voulait obliger le couvent des Augustins à refaire le tout à ses frais. C'était trop demander. L'Etat exigea un calice seulement.

Le 29 juin 1750, une somme de 700 écus a été enlevée à la cure. L'année suivante, on arrêta les coupables qui furent exécutés.

On peut dire que la paroisse de Wünnewyl a été rudement éprouvée ; car toutes les calamités : guerres, incendies, malversations, vols, etc., l'ont frappée à plusieurs reprises.

Curés.

1246. **Pierre**, curé. (*Archives cantonales, rép. d'Haut.*)

1339. **Jean**, curé. (*Arch. soc. d'hist. Visite de Sal.*)

1389. **Imler Sériant**, curé. (*Archives cantonales, not. n° 9.*)

En 1406, ce curé vend au nom de son église et avec le consentement des Augustins une pose de terre. Dans son testament, fait en 1398, il déclare qu'il veut être enterré dans le cloître des Augustins, auxquels il donne une rente de 10 sols. A sa mort, le couvent touchera le capital de cette rente, soit 10 liv.

1410. **Jean Sortori**. Il promet de résider et de ne pas échanger son bénéfice avec un autre. (*Archives cantonales, not. 16.*)

1416. **Marquard Bandolphe**. Il avait été vicaire à Tavel.

1428. **Pierre Vaulengin**, élu par le couvent des Augustins, qui se réservèrent un fermage de 13 chapons.

-
1447. **Jean Haltevin.** (*Saluces, visite.*)
1451. **Pierre de Saint-Jacques,** bourgeois de Fribourg,
(*Not. 39.*)
1455. **Jean Hertnons.**
1461. **Burkard Stoer.**
1465. **Albert Schib et Jean Schlatter.**
1492. **Berthold Eck.**
1546. **Henri Zyling.**
1550. **Wilhelm Thiebold.** La paroisse demandait Thiebold,
le gouvernement le lui accorda.
1564. **Pierre Vincent.**
1578. **Frater Nuceus,** curé (*Nusbaum*).
1599. **François Favre.**
1611. **Peter Cardinaulx.** Ce curé, par dispositions testamen-
taires du 5 mai 1635, légua 30 livres au couvent des Augustins.
1635. **Pierre Werro.**
1644. **Jacques Mollitor** (Muller).
1650. **Joseph-Nicolas Mül.**
1655. **Frère Colomban Filistorf,** augustin.
1662. **Pierre-Joseph Kolly,** de Treyvaux. Il a résigné le
bénéfice, mais il est resté à la cure avec son neveu.
1667. **Jean-Nicolas Brunwald,** successeur de Kolly.
1691. **François Gendre.** Monseigneur demanda le change-
ment de quelques curés; c'est ainsi que M. Gendre, curé de
Ménières, fut placé à Wünnewyl, et Kolly, curé de Wünnewyl,
à Heitenried.
1716. **Christophe Zehren,** de Heitenried.
1770. **Jean-Damien Purro** (Pyrro).
1792. **Nicolas Vertmuthwets,** vicaire du précédent avant
d'être curé.
1828. **Jean Bauhler.**
1855. **Antoine Zosso,** augustin.
1885. **François-Pierre-Aloyse Lauper,** de Chevrilles et
de S.-Silvestre.
-

TABLE DES MATIÈRES

XI^e ET XII^e VOLUMES

	Pages.
<i>Saint-Aubin</i>	7-33
Statistique.	7
La paroisse, historique, seigneurie	8
L'église	12
Villars-le-Grand et les Friques.	13
La cure	13
La Réformation	14
Suite des annales de Saint-Aubin	16
Les chapelles	18
Le Laret.	19
Faits divers	23
Bénéfice du curé en 1798	25
Bénéfices des chapelains	25
Difficulté entre la paroisse et le conseil du Rosaire, sen- tence de Mgr Marilley	26
Chapelains de Saint-Aubin.	27
Curés de Saint-Aubin	29
 <i>Saint-Martin</i>	 34-54
Statistique et historique	34
La paroisse, collateur, bénéfice.	36
L'église.	38
La Réformation	39
Farel à Saint-Martin.	42
Les écoles.	44
Hommes distingués	45
Faits divers	46

	Pages.
Anciens statuts	47
Vicaires de Saint-Martin	48
Curés	50
<i>Saint-Sylvestre</i>	55-72
Statistique et historique	55
Difficultés et sentences	56
La chapelle	64
Les reclus et recluses de S.-Sylvestre	65
Illustrations	67
Faits divers	68
Etablissement d'un chapelain	70
Chapelains de S.-Sylvestre	70
Curés	72
<i>Sales</i>	73-100
Statistique	73
Etymologie et historique	74
La paroisse	76
La cure de Sales donnée au Chapitre	77
L'église	79
Les cloches	81
Inventaire	81
Fondations	82
Personnages distingués	83
Le bénéfice	84
Faits divers	85
Le vicariat	86
Maules	89
Chapelle de Rueyres	91
Seigneurie de Treyfayes	94
Chapelains de Rueyres	95
Vicaires de Sales	95
Curés	97
<i>Schmitten</i>	101-103
Etymologie	101
Chapelle et érection de la paroisse, construction de l'église	101
Chapelains et curés de Schmitten	103
<i>Semsales</i>	104-122
Statistique et historique	104
Difficulté entre Montjoux et l'évêché	105
Difficulté entre Hauterive et Hautcrêt	106

	Pages.
Difficulté entre Montjoux et le châtelain de Rue, et autres différends	106
Le Saint-Bernard propriétaire et seigneur de Semsales . .	108
Difficulté entre Montjoux et le Chapitre au sujet de la collation	109
L'église	111
La cure	112
Bienfaiteurs	113
Faits divers	113
Fondation du Vicariat et de la Chapellenie	115
Vicaires et chapelains	119
Prieurs-curés	120
<i>Siviriez</i>	123-154
Statistique et historique	123
La paroisse et la Réforme	125
Collation	126
Rapport des curés et de la paroisse avec le clergé de Romont	127
Le clergé de Romont renonce à la collature	132
Chapelle et Vicariat	133
L'église	135
Le presbytère	138
Bienfaits, fondations	139
Les écoles	142
Ecoles de Chavannes-les-Forts	143
Drognens	143
Villaranon	143
Chavannes-les-Forts, chapelle	144
Chapelains de Chavannes-les-Forts	147
Chapelle de Prez	148
Projet de séparation de l'église-mère	151
Chapelains et vicaires de Siviriez	151
Curés de Siviriez	152
<i>Sorens</i>	155-162
Statistique et historique	155
La chapelle	156
Décret de séparation	157
Erection de la paroisse	158
Bienfaiteurs de l'église, des pauvres	160
Chapelains de Sorens	161
Curés	162

	Pages.
<i>Surpierre.</i>	163-177
Statistique	163
Le château de Surpierre	164
Procès-verbal de la prise de possession du château par Fribourg	166
La paroisse, l'église paroissiale, les chapelles	169
Chapelle des Corboud	172
Cheiry	173
Faits divers	173
Vicaires de Surpierre.	174
Curés —	175
 <i>Tavel.</i>	 178-205
Statistique.	178
La paroisse	178
Droit de collation	181
L'église	181
Chapelle de Saint-Jacques	183
L'église de Saint-Jean	184
Chapelles de la paroisse de Tavel.	185
Saint-Ours, statistique, la chapelle	186
L'église	187
Chapelles de Baechtisbrunnen, de Nieder-Muhren, Christ- lisberg, de Rohr, Brunenberg, Tutzenberg, Maggenberg, Menziswyl et Rømerswyl	188
Chapelles de Hattenberg, Tasberg, Balterswyl et Men- zishaus	189
Fondation du bénéfice de chapelain.	190
Faits divers	190
Chapelains de Tavel	191
Curés —	192
Alterswyl, statistique	196
Couvent de Rùggisberg	196
La chapelle.	197
Erection de la paroisse.	198
Primissaires et maitres d'école	198
Chapelains d'Alterswyl	199
Saint-Antoine, statistique et historique	200
Acte de fondation de la chapelle	201
Erection de la paroisse.	202
Cloches	204
Faits divers	205

	Pages.
Chapelains de Saint-Antoine.	205
<i>Torny-le-Grand.</i>	206-215
Statistique.	206
La paroisse	206
Erection de la paroisse.	207
L'église	211
Monument du Prince de Diesbach.	212
Chapelle du château.	213
Ecole. Enquête de 1798.	214
Faits divers.	214
Curés de Torny-le-Grand.	215
<i>Torny-Pittet.</i>	216-223
Statistique et historique	216
La paroisse	218
Difficultés	219
L'église	220
Le bénéfice	221
Curés de Torny-Pittet	221
<i>Treyvaux.</i>	224-240
Statistique.	224
Les nobles de Treyvaux	224
La paroisse	225
L'église.	227
Chapelle d'Essert, et celle de la grande Riedera.	228
Corps saints.	229
Bénéfice du chapelain	229
Confréries.	230
Bienfaiteurs.	231
L'asile de la Perrausa	232
Recès épiscopaux	232
Personnages distingués	232
Faits divers	236
Chapelains de Treyvaux	236
Curés de Treyvaux	238
<i>Ueberstorf.</i>	241-255
Statistique.	241
La paroisse et historique.	241
La Réforme	244
Abligen à la Réforme	244

	Pages.
Berne renonce à la collation d'Ueberstorf. Arrêt du Tribunal fédéral	246
L'église	248
Objets d'art	248
Bénéfice	249
Bénéfice du chapelain	250
Les chapelles et l'Institut.	251
Processions paroissiales	252
Hommes célèbres	252
Faits divers.	253
Chapelains d'Ueberstorf	253
Curés	254
<i>Ursy-Morlens.</i>	256-266
Statistique.	256
La paroisse et historique.	257
L'église de Morlens. Ursy	259
La Réformation	260
Fondation d'un vicariat	260
Bienfaiteurs.	263
Vicaires.	264
Curés	264
<i>Vaulruz.</i>	5-25
Statistique.	5
Seigneurie et Bailliage de Vaulruz	5
Départ d'un bailli, causes, carillon, etc.	6
Le château, sa position	7
Fondation du bénéfice	9
La paroisse, détachée de Riaz, agrandie aux dépens de Bulle et de Sales.	11
Voies de communication	13
Les églises.	13
L'horloge	16
Chapelle de Saint-Prothais.	16
Le chapelain Villermaulas et ses idées à l'époque de la Révolution française.	17
La cure	18
Etat du bénéfice de la cure.	19
Taxe des biens-fonds	19
Bénéfice du chapelain	19
Confréries.	20

	Pages.
Ecole, divers.	21
Curés de Vaulruz	23
Chapelains de Vaulruz.	24
<i>Villaraboud.</i>	26-32
Statistique et historique	26
L'église.	27
Droit de collation	28
Chapelle du Bois, son origine, construction de la chapelle, conditions de l'évêque	28
Curés de Villaraboud.	31
<i>Villard-sous-Mont.</i>	33-45
Statistique, étymologie et historique	33
La chapelle et la paroisse	35
Collation	37
Eglise, confréries, cimetière	38
Presbytère.	38
Ecole	39
Difficultés.	39
Hommes distingués	41
Divers.	43
Chapelains de Villard-sous-Mont	44
Curés	45
<i>Villarepos.</i>	46-60
Statistique.	46
Villarepos.	46
L'église — Villarepos membre de Donnatyre — Culte à Plan	47
La Réforme et troubles.	49
Ornements cédés par Donnatyre	50
Objet d'art.	51
Desservance de Plan et Villarepos	51
Le gouvernement cède la dime de Chandossel au bénéfice	52
Desservance du curé de Cressier, difficulté à ce sujet; diffi- culté pour droits de bourgeoisie	52
Procès de Villarepos et de Donnatyre.	53
La cure.	54
Bienfaiteurs.	55
Visites pastorales	56
Chandossel, divers.	56

	Pages.
Hommes distingués	57
Curés	59
<i>Villarimboud.</i>	61-69
Statistique	61
La paroisse et historique	62
La chapelle et établissement d'un chapelain	63
Historique	64
L'église	65
La cure, bénéfice du curé	66
Faits divers	67
Chapelains et curés	67
<i>Villarsiviriaux.</i>	70-80
Statistique et historique	70
La chapelle; la grille, état du bénéfice	71
Erection de la paroisse	73
Fondations, dons	74
Confréries	76
Ecole	77
Hommes distingués	77
Divers	79
Chapelains et curés	79
<i>Villars-sur-Glane.</i>	81-101
Statistique	81
La paroisse et historique	81
Rapports de Villars et Cormanon avec Hauterive	83
Séparation des Places de la paroisse de Villars	86
Séparation des banlienes	88
L'église	91
Réparations sous M. Blanc	92
Dons	93
Chapelles. — Pérolles	94
Pérolles, château avec chapelle	95
Droit de collation	96
Devoirs imposés au curé en 1490	97
La cure	98
Curés	98
<i>Villarvolard</i>	102-118
Statistique et historique	102
La paroisse	103

	Pages.
Collation	104
L'église	108
Bénéfices et charges du curé	109
Legs.	110
La cure	112
Ecole, divers	113
Hommes célèbres	114
Curés	115
<i>Villaz-Saint-Pierre</i>	119-141
Statistique et historique.	119
La paroisse	120
Collation	123
Droits de la cure de Villaz et explications générales sur différentes dîmes.	124
Bénéfice et charges.	126
Les églises.	127
Autels, confréries et orgue	129
Horloge, processions.	130
Chapelle de Saint-Ours et de Saint-Benott.	130
Dons	132
Difficultés	133
Fuyens, Les Glânes, Granges-la-Bâtiâz, Lussy et sa cha- pelle.	134
Fille-Dieu	135
Divers.	137
Chapelains et curés de Villaz.	138
<i>Vuadens</i>	142-161
Statistique et historique, fabrique de faïence	141
Chapelle de Vuadens.	145
Erection de la paroisse.	146
Les églises.	150
Autels, cloches, orgue, horloge.	151
Cure, confréries	152
Dons	153
Difficultés, hommes célèbres	154
Vuadens et ses fortifications	157
Divers.	158
Chapelains.	159
Curés	160

	Pages.
<i>Vuippens</i>	162-184
Statistique et historique, les de Vuippens	162
La paroisse	167
Les églises	168
Droit de collation	170
Bénéfice	171
Legs pour la fondation d'une chapellenie ou pour d'autres œuvres pies	172
Ecole	175
Marsens, chapelle, asile cantonal d'aliénés	176
Difficultés	179
Divers	180
Hommes célèbres	181
Chapelains et curés	182
<i>Vuissens</i>	185-194
Statistique et historique, seigneurs, château	185
Chapelle du château	187
La paroisse, la chapelle et les églises	188
Confréries, cloches	189
Difficultés, état du bénéfice	198
La cure, les bains	191
Préfondavaux, seigneurie, chapelle de Saint-Hubert	191
Divers	193
Curés	194
<i>Vuisternens-en-Ogoz</i>	195-237
Statistique, situation, ressources	195
Origines, étymologie	196
Premiers documents	197
Paroisse, origines, érection, collature	200
Acte de séparation	202
Obligations du curé	205
Obligations des paroissiens	205
Collature	206
Eglise	208
Vitreaux	210
Orgue, cloches	211
Cimetière	213
Autels	214
Confréries	215
Chemin de croix	216
Bénéfice	217

	Pages.
Cure, fondations, bienfaiteurs	220
Messes fondées. Missions	222
Fondations pour les étudiants, pour les Quarante-Heures ; fonds de sacristie, des pauvres	223
Notabilités	224
Familles nobles	226
Objets d'art. Ecoles	227
Faits divers	229
Relations avec Hauterive. Registres. Prêtres français réfu- giés. Police de l'église	233
Liste des curés	234
<i>Vuisternens-devant-Romont</i>	238-264
Statistique, historique, les de Vuisternens	238
La paroisse et les églises	240
Le chœur	242
Fondation de la chapelle de Vuisternens	242
Le vicariat	245
Fondation d'une dame de Vicherens	246
Difficultés au sujet de certains droits	249
Bienfaiteurs	252
Confréries	254
Ornements	255
La cure	255
Estévenens, Lieffrens	256
Monnaz, Neirigue	257
Sommentier, Villariaz	258
Hommes distingués	259
Divers	260
Curés de Vuisternens	261
Chapelains	263
<i>Wünnewyl</i>	265-271
Statistique et historique	265
L'église	266
Les chapelles	267
Droit d'avoué et de patron	268
Objet d'art, la cure, le bénéfice	269
Faits divers	270
Curés	270

FRIBOURG — IMPRIMERIE DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL,
259, RUE DE MORAT, 259
